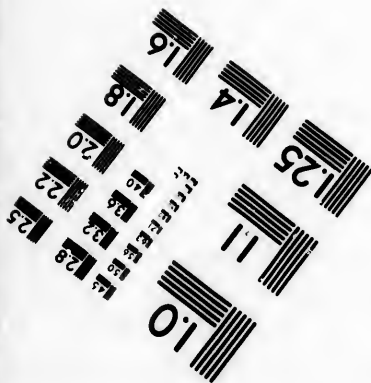
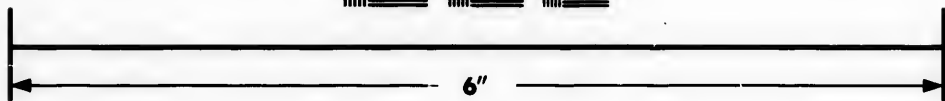
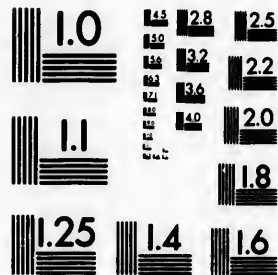


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1985

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

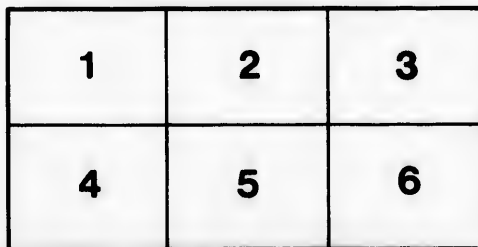
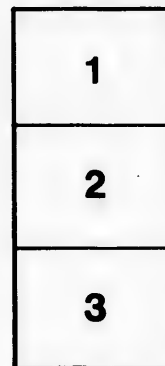
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

re
détails
es du
modifier
er une
filmage

es

errata
to

e pelure,
on à



32X



C

**MOEURS,
COUTUMES ET RELIGIONS
DES
SAUVAGES AMÉRICAINS.**

42289

2018
THE UNIVERSITY OF
MICHIGAN LIBRARY

**MOEURS,
COUTUMES ET RELIGIONS
DES SAUVAGES
AMÉRICAINS.**

EXTRAIT DU P. LAFITEAU

PAR A. S.

ÉDITION ORNÉE DE GRAVURES.

TOME I.



LIBRAIRIE CLASSIQUE DE PÉRISSE FRÈRES.


**LYON,
GRANDE RUE MERCIÈRE, 33.**




**PARIS,
AVE DU POT-DE-FER-S.-GULPICK, 8.**

1839.

1910-1912
1913-1914



AVERTISSEMENT.



Pendant son séjour dans l'Amérique, le père Lafiteau fut frappé de quelques points de conformité qu'il croyait apercevoir entre les doctrines et les coutumes des *sauvages* de cette contrée et celles des peuples de l'antiquité classique : il crut voir dans ces dernières la source d'où étaient découlées les premières, et, séduit par quelques rapprochements ingénieux, il essaya d'établir en tout point un parallèle exact entre les

peuples des deux mondes. Écrit sous une telle préoccupation, l'ouvrage du père Lafiteau, vu surtout à l'époque où il avait été composé, devait contenir bien des faits curieux et importants, mais aussi bien des rapprochements arbitraires et erronés. L'opinion publique a depuis long-temps décidé qu'il en a été ainsi, et elle a réclamé une nouvelle édition de l'ouvrage du père Lafiteau, dans laquelle, retranchant tout ce qu'il contient d'hyperbolique et de conjectural, on conservât avec un soin religieux tout ce qui pourrait servir à faire connaître une civilisation qui s'efface de jour en jour. Nous avons essayé de répondre à ce désir, et notre édition, purgée de tous les rapprochements plus ou moins hasardés, conserve dans le style même de l'auteur tout ce qui peut servir à nous initier aux mœurs si pittoresques des sauvages de l'Amérique.

C
aux
nale
vers
mon
vast
cuté
éten
de l'
C
régie
nem



MŒURS, COUTUMES

ET RELIGIONS

DES

SAUVAGES AMÉRICAINS.

DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE.

Ce vaste continent, divisé en deux grandes péninsules, auxquelles l'on a donné le nom d'Amérique septentrionale et méridionale, s'étend des deux côtés, bien avant vers l'un et vers l'autre pôle, et forme comme un autre monde, qu'on peut appeler nouveau ; parce que les deux vastes mers du Nord et du Sud, qui l'environnent tout entier, ou presque tout entier, en avaient, par leur vaste étendue, dérobé la connaissance aux peuples modernes de l'ancien monde.

Ce ne fut que vers la fin du quinzième siècle que ces régions immenses furent découvertes, par un de ces événements qui semblent naître du hasard, mais que Dieu a

réservés dans les trésors de sa providence, et qui fut comme le moment heureux marqué par la grâce du Rédempteur pour éclairer des lumières de la foi cette multitude innombrable de nations que le démon tenait sous son esclavage, qui étaient ensevelies dans les ténèbres de l'erreur, dans les ombres de la mort, et plongées dans toutes les horreurs que doivent produire une brutale férocité et tous les égarements de l'idolâtrie.

Christophe Colomb, Génois, eut le premier la gloire de cette découverte, sous le règne florissant des rois catholiques Ferdinand et Isabelle, parce qu'il fut le premier qui donna connaissance, en Europe, des îles qui sont dans le golfe du Mexique, où il avait abordé. Quatre ans après lui, Améric Vespuce, Florentin, découvrit la terre ferme, moins heureux dans un sens que Colomb, qui fut mieux récompensé, mais plus heureux dans l'autre, ayant donné son nom à la quatrième partie du monde.

AMÉRIQUE CONNUE DES ANCIENS.

On a prétendu que les anciens avaient connu cette partie du monde, sans appuyer cette assertion de preuves convaincantes. La description que fait Platon (1) de l'Atlantide se rapporte assez, quant à l'étendue qu'il lui attribue, à l'Amérique; mais cette description est mêlée de tant de circonstances fabuleuses, qu'elle ressemble à une fable inventée par les Égyptiens.

Ce qu'Élien (2) raconte du discours de Silène à Midas,

(1) Plato, in Timæo. — (2) Elian, lib. 3.

roi de Phrygie, a aussi tout l'air d'un mensonge poétique, et l'auteur n'en disconvient pas.

La prophétie si vantée de Sénèque le tragique (1) n'est également qu'un enthousiasme de poète, fondé sur les découvertes nouvelles qu'on avait faites de son temps, et sur les apparences d'en faire encore d'autres dans la suite.

Le témoignage de Diodore de Sicile (2), celui sur lequel on se fonde le plus, est loin d'être concluant. Cet auteur rapporte que les Phéniciens, s'étant appliqués de bonne heure au commerce et à la navigation, se rendirent en peu de temps fameux, et fondèrent plusieurs colonies sur les côtes de la méditerranée, soit dans l'Afrique, soit dans la Grèce et dans les Espagnes. S'étant ensuite beaucoup enrichis par leur trafic, ils tentèrent de passer le détroit de Gibraltar. D'abord ils ne s'écartèrent pas beaucoup des colonnes d'Hercule, et s'établirent à Cadix, où ils bâtirent un temple magnifique à ce dieu ; ils se hasardèrent ensuite peu à peu à ranger les côtes de l'Océan. Or il arriva que, côtoyant ainsi l'Afrique, une tempête de plusieurs jours les emporta vers une île d'une très-vaste étendue, et très-éloignée, du côté de l'occident. A leur retour, ils en donnèrent la première connaissance ; ils en firent des relations bien brodées et bien magnifiques, selon le style des voyageurs. Cela fit que les Tyrrhéniens, ayant acquis l'empire de la mer, résolurent d'aller faire un établissement en ce pays-là, et en firent tous les frais ; mais les Carthaginois s'y op-

(1) Seneca, in Medea. — (2) Diod. Sic., lib. 4, Bibl., p. 208.

posèrent avec vigueur, appréhendant que les leurs, éblouis par tout ce qu'on en racontait de merveilleux, ne suivissent ce mauvais exemple. Ils se flattaient aussi que, s'il leur arrivait quelque désastre, et que la fortune renversât leur empire, ils auraient une retraite dans un pays inconnu à leurs vainqueurs ; car ils espéraient que, dans le cas d'une nécessité semblable, ils pourraient s'y transplanter avec leurs familles et tous leurs effets. Mais quel caractère spécial peut faire reconnaître l'Amérique dans cette vague description?

COMMENT ET PAR OÙ L'AMÉRIQUE A PU ÊTRE PEUPLÉE.

Il paraît plus certain que les Discayens ont fréquenté les côtes de l'Amérique long-temps avant la découverte de Colomb (1), et c'est peut-être là que se réfugièrent ces Cambriens qui, abandonnant le pays de Galles sur la fin du XII^e siècle, furent chercher de nouvelles terres du côté de l'ouest, sous la conduite d'un de leurs princes, nommé Madoc, fils d'Owen Guynedd, dont il est parlé dans l'histoire de David Pouvel (2) ; si toutefois les voyages de ce Madoc ne sont pas entièrement fabuleux.

CE QU'ON PEUT TIRER DES SAUVAGES TOUCHANT LEUR ORIGINE.

Les recherches de plusieurs savants touchant l'origine

(1) Voyez la relation du voyage de l'évêque Martyr, en arménien et en latin, publiée par M. Saint-Martin.

(2) David Pouvel, Hist. Cambriae, ad annum 1170.

des
tain
conf
utile
bouc
géné
qu'un
Vo
terre
disen
sil con
nus ce
avait
ils n'a
bien q
prire
Ayant
nomme
trepris
de con
de leur
qu'il y
femme
à une
femme
L'hom
il lui fit
manger
reçoit d
Celle-ci

des Américains ne nous ont encore rien appris de certain à ce sujet, et les traditions des indigènes sont trop confuses pour nous fournir quelques renseignements utiles. D'ailleurs ces traditions, passant de bouche en bouche, reçoivent dans toutes quelque altération, et dégèrent en fables si absurdes, qu'on ne peut avoir qu'une peine extrême à les rapporter.

Voici comment les Iroquois racontent l'origine de la terre et la leur. Dans le commencement, il y avait, disent-ils, six hommes (les peuples du Pérou et du Brésil conviennent d'un pareil nombre). D'où étaient venus ces hommes? C'est ce qu'ils ne savent pas. Il n'y avait point encore de terre; ils erraient au gré du vent; ils n'avaient point non plus de femmes, et ils sentaient bien que leur race allait périr avec eux. Enfin ils apprirent, je ne sais où, qu'il y en avait une dans le ciel. Ayant tenu conseil ensemble, il fut résolu que l'un d'eux, nommé Hogouabo, ou le Loup, s'y transporterait. L'entreprise paraissait impossible; mais les oiseaux du ciel, de concert avec eux, l'y élevèrent en lui faisant un siège de leur corps, et se soutenant les uns les autres. Lorsqu'il y fut arrivé, il attendit au pied d'un arbre que cette femme sortît, à son ordinaire, pour aller puiser de l'eau à une fontaine voisine du lieu où il s'était arrêté. La femme ne manqua point de venir selon sa coutume. L'homme qui l'attendait lia conversation avec elle, et il lui fit un présent de graisse d'ours, dont il lui donna à manger. Femme curieuse, qui aime à causer et qui reçoit des présents, ne dispute pas long-temps la victoire. Celle-ci était faible dans le ciel même: elle se laissa sé-

duire. Le maître du ciel s'en aperçut, et, dans sa colère, il la chassa et la précipita ; mais, dans sa chute, la tortue la reçut sur son dos. La loutre et les poissons, puisant de l'argile au fond des eaux, formèrent sur le dos de cette tortue une petite île qui s'accrut peu à peu, et s'étendit dans la forme où nous voyons la terre aujourd'hui. Cette femme eut deux enfants, qui se battirent ensemble ; ils avaient des armes inégales dont il ne connaît aient point la force : celles de l'un étaient offensives, et celles de l'autre n'étaient point capables de nuire ; de sorte que celui-ci fut tué sans peine.

De cette femme sont descendus tous les autres hommes par une longue suite de générations, et c'est un événement aussi singulier qui a servi, disent-ils, de fondement à la distinction des trois familles iroquoises et huronnes, du loup, de l'ours et de la tortue, lesquelles, dans leurs noms, sont comme une tradition vivante, qui leur remet devant les yeux leur histoire des premiers temps.

Les sauvages ont en général quelque connaissance du déluge, qui, ayant été universel, a été un événement trop singulier et trop remarquable pour qu'on n'en trouve pas des vestiges chez toutes les nations ; mais la manière différente dont ils racontent qu'en ont été préservés les réparateurs du genre humain est aussi mêlée de fables que celle des déluges de Deucalion et d'Ogygès.

Ces mêmes peuples n'ignorent point aussi qu'ils sont étrangers aux pays qu'ils habitent présentement. Ils disent qu'ils sont venus de loin, du côté de l'ouest, c'est-à-dire de l'Asie. Les Iroquois Agniés assurent qu'ils errèrent long-temps sous la conduite d'une femme nom-

mée Gaihonariosk. Cette femme les promena dans tout le nord de l'Amérique ; elle les fit passer au lieu où est située maintenant la ville de Québec ; mais, ayant trouvé ces pays trop inégaux, et peut-être trop incommodes à cause du froid, elle s'arrêta enfin à Agnié, dont le climat lui parut plus tempéré, et les terres plus propres à être cultivées ; elle distribua ensuite ces terres pour les travailler, et fonda ainsi une colonie, qui s'est toujours maintenue depuis. C'est ce que les Agniés racontent de leur origine particulière, qu'ils veulent être un peu différente de celle des autres quatre nations iroquoises, car ils ne prétendent point être compris sous le nom d'Agonnonsonni, ou de *faiseurs de cabanes*, qu'on donne aux autres. Je n'en sais point la raison ; cependant les Français et les autres nations sauvages ne les distinguent point, et généralement sous le nom d'Iroquois ou d'Agonnonsonni, on comprend cinq peuples qui parlent autant de dialectes différents d'une même langue. Ils sont placés dans cette partie de la Nouvelle-France qui est située à l'est des lacs par où passe le fleuve Saint-Laurent, et qui est bornée par la Nouvelle-York et par les autres terres des Anglais et des Français. On les distingue en Iroquois supérieurs et inférieurs : les supérieurs sont les Tsonnontouans, les Goyogouens et les Onnontagués ; les inférieurs sont les Agniés et les Onnejouts. Ces cinq peuples, malgré leurs différents sujets de jalousie, se sont toujours tenus bien unis ; et, pour marquer leur union, ils disent qu'ils ne composent qu'une seule cabane, que nous nommons *la cabane iroquoise*.

Voilà les seuls renseignements que nous puissions tirer des traditions des sauvages touchant leur origine et les époques de leur transmigration.

Il est à remarquer que les traditions des sauvages sur leur origine et leur transmigration sont très-vagues et très-variables. Les uns prétendent qu'ils descendent de l'Asie, d'autres de l'Europe, et d'autres encore de l'Afrique. Les uns prétendent qu'ils sont venus en Amérique par le pôle Nord, d'autres par le pôle Sud, et d'autres encore par le pôle Ouest. Les uns prétendent qu'ils sont venus en Amérique par le pôle Nord, d'autres par le pôle Sud, et d'autres encore par le pôle Ouest.



Les traditions des sauvages sur leur origine et leur transmigration sont très-vagues et très-variables. Les uns prétendent qu'ils descendent de l'Asie, d'autres de l'Europe, et d'autres encore de l'Afrique. Les uns prétendent qu'ils sont venus en Amérique par le pôle Nord, d'autres par le pôle Sud, et d'autres encore par le pôle Ouest. Les uns prétendent qu'ils sont venus en Amérique par le pôle Nord, d'autres par le pôle Sud, et d'autres encore par le pôle Ouest.

Aut
espèc
des b
l'hom
On
nion
rages
quelq
un po
en ôte
fois q
incroy
en ces
- Ils
huiles
hâlen
bien

lons ti-
gine, et

un peu de la même manière que les Indiens du Nord, et qu'ils ont
une manière de vivre qui est tout à fait différente de la nôtre.

COUP D'OEIL GÉNÉRAL

On conçoit à peine comment et où s'établit une opinion dont la fausseté est aussi palpable. Les sauvages, à l'exception des cheveux et des sourcils, que quelques-uns même ont soin d'arracher, n'ont pas un poil sur le corps, et s'il leur en vient quelqu'un, ils en ôtent de bonne heure jusqu'à la racine. La première fois qu'ils virent des Européens, leur étonnement fut incroyable, et la longue barbe que ceux-ci nourrissaient en ces temps-là les leur fit paraître étrangement laids.

LES SAUVAGES.

Autrefois l'on considérait les sauvages comme une espèce d'hommes nus, couverts de poil, vivant comme des bêtes, dans les bois, sans société, et n'ayant de l'homme qu'une figure imparfaite.

On conçoit à peine comment et où s'établit une opinion dont la fausseté est aussi palpable. Les sauvages, à l'exception des cheveux et des sourcils, que quelques-uns même ont soin d'arracher, n'ont pas un poil sur le corps, et s'il leur en vient quelqu'un, ils en ôtent de bonne heure jusqu'à la racine. La première fois qu'ils virent des Européens, leur étonnement fut incroyable, et la longue barbe que ceux-ci nourrissaient en ces temps-là les leur fit paraître étrangement laids.

On conçoit à peine comment et où s'établit une opinion dont la fausseté est aussi palpable. Les sauvages, à l'exception des cheveux et des sourcils, que quelques-uns même ont soin d'arracher, n'ont pas un poil sur le corps, et s'il leur en vient quelqu'un, ils en ôtent de bonne heure jusqu'à la racine. La première fois qu'ils virent des Européens, leur étonnement fut incroyable, et la longue barbe que ceux-ci nourrissaient en ces temps-là les leur fit paraître étrangement laids.

On conçoit à peine comment et où s'établit une opinion dont la fausseté est aussi palpable. Les sauvages, à l'exception des cheveux et des sourcils, que quelques-uns même ont soin d'arracher, n'ont pas un poil sur le corps, et s'il leur en vient quelqu'un, ils en ôtent de bonne heure jusqu'à la racine. La première fois qu'ils virent des Européens, leur étonnement fut incroyable, et la longue barbe que ceux-ci nourrissaient en ces temps-là les leur fit paraître étrangement laids.

On conçoit à peine comment et où s'établit une opinion dont la fausseté est aussi palpable. Les sauvages, à l'exception des cheveux et des sourcils, que quelques-uns même ont soin d'arracher, n'ont pas un poil sur le corps, et s'il leur en vient quelqu'un, ils en ôtent de bonne heure jusqu'à la racine. La première fois qu'ils virent des Européens, leur étonnement fut incroyable, et la longue barbe que ceux-ci nourrissaient en ces temps-là les leur fit paraître étrangement laids.

lestes, forts et adroits ; en un mot, pour les qualités du corps, ils ne nous le cèdent en rien, si même ils n'ont sur nous quelque avantage.

Le caractère de leur génie et de leur esprit est plus difficile à prendre, et semble même renfermer quelques contradictions. Le premier coup d'œil ne leur est pas favorable. Ceux qui en ont jugé par-là nous en ont fait un portrait très-désavantageux. A voir en effet ces hommes dépourvus de tout, sans lettres, sans sciences, sans lois apparentes, sans temple pour la plupart, sans culte réglé, et manquant des choses les plus nécessaires à la vie, on devrait, ce semble, juger qu'ils sont tels que si le monde ne faisait que de naître pour eux, et que s'ils ne faisaient que de sortir du limon de la terre, ou du creux des chênes de Dodone, selon l'extravagante imagination des païens. On ne croirait pas devoir se tromper en les peignant comme gens grossiers, stupides, ignorants, féroces, sans sentiment de religion et d'humanité, adonnés à tous les vices que doit naturellement produire une liberté entière, qui n'est gênée ni par le sentiment de la divinité, ni par les lois humaines, ni par les principes de la raison et de l'éducation.

Ce portrait ne serait cependant pas fidèle. Les sauvages ont l'esprit bon, l'imagination vive, la conception aisée, la mémoire admirable. Tous ont au moins des traces d'une religion ancienne et héréditaire, et une forme de gouvernement : ils pensent juste sur leurs affaires, et mieux que le peuple parmi nous ; ils vont à leurs fins par des voies sûres ; ils agissent de sang-froid, et avec un flegme qui lasserait notre patience ; par rais-

son d'honneur et par grandeur d'âme, ils ne se fâchent jamais, paraissent toujours maîtres d'eux-mêmes, et jamais en colère ; ils ont le cœur haut et fier, un courage à l'épreuve, une valeur intrépide, une constance dans les tourments qui est héroïque, une égalité que les contre-temps et les mauvais succès n'altèrent point ; entre eux ils ont une espèce de civilité à leur mode, dont ils gardent toutes les bienséances, un respect pour leurs anciens, une déférence pour leurs égaux qui a quelque chose de surprenant, et qu'on a peine à concilier avec cette indépendance et cette liberté dont ils paraissent extrêmement jaloux : ils sont peu caressants, et font peu de démonstrations ; mais, nonobstant cela, ils sont bons, affables, et exercent envers les étrangers et les malheureux une charitable hospitalité, qui a de quoi confondre toutes les nations de l'Europe.

Ces bonnes qualités sont mêlées sans doute de plusieurs défauts ; car ils sont légers et volages, fainçants au delà de toute expression, ingrats avec excès, soupçonneux, traîtres, vindicatifs, et d'autant plus dangereux qu'ils savent mieux couvrir, et qu'ils couvent plus longtemps leurs ressentiments : ils sont cruels à leurs ennemis, brutaux dans leurs plaisirs, vicieux par ignorance et par malice ; mais leur rusticité et la disette où ils sont presque de toutes choses, leur donnent sur nous cet avantage, qu'ils ignorent tous ces raffinements du vice qu'ont introduits le luxe et l'abondance.

Il est vrai qu'il doit paraître étrange qu'ayant de l'esprit, de l'industrie, et assez d'adresse pour faire beaucoup de petits ouvrages qui leur sont propres, ils aient

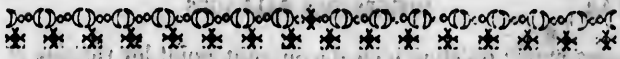
passé tant de siècles sans inventer aucun de ces arts que d'autres peuples ont portés à une si haute perfection. Mais, bien loin de leur en faire un crime, peut-être devrait-on admirer en eux cette modération qui a su se contenter de peu, et qui les fait rire encore aujourd'hui de ce que les Européens bâtissent des maisons, entreprennent des ouvrages qui doivent durer des siècles, ayant eux-mêmes si peu de temps à vivre, qu'ils ne sont pas assurés de voir la fin de leur ouvrage.

Peut-être aussi que leur indigence est l'effet de cette paresse naturelle, qui les rend si indolents, qu'ils aiment mieux se priver des mêmes avantages qu'ils nous envient, que de se donner la peine nécessaire pour se les procurer. Quoi qu'il en soit, depuis le temps qu'ils sont en commerce avec les Européens, l'utilité qu'ils en ont pu retirer ne leur a point fait secouer leur fainéantise : ils ont préféré rester attachés à leurs manières anciennes, et ils ont moins gagné à s'aider des arts qui pouvaient les mettre à leur aise, et leur faciliter les commodités de la vie, qu'ils n'ont perdu à imiter nos vices.

Après avoir ainsi exposé en général le caractère de toutes ces nations barbares de l'Amérique qui nous sont les plus connues, à l'exception de celles du Pérou et du Mexique, qui peuvent passer pour policées en comparaison des autres, nous allons entrer dans le détail, en commençant par ce qui concerne la religion.

Doc
*

Qu
temp
à pro
sens ;
comm
ils ne
soit c
de leu
présen
Je
et on
coutu
moire
mand
même
chant
usage



DE LA RELIGION.

Quelques voyageurs, ne voyant parmi les sauvages ni temples, ni autels, ni idoles, ni culte réglé, ont cru mal à propos que leur esprit n'allait pas plus loin que leurs sens ; et ils ont prononcé trop légèrement que, vivant comme des bêtes, sans aucune connaissance de l'autre vie, ils ne rendaient aucun honneur divin à qu'il soit de visible ou d'invisible, qu'ils faisaient leur Dieu de leur ventre, et bornaient toute leur félicité à la vie présente.

Je l'ai déjà dit , le premier coup d'œil est trompeur, et on ne doit pas s'ingérer à détailler les mœurs et les coutumes d'un pays dont on n'a point encore de mémoires, si on n'en sait point la langue ; science qui demande une longue étude, et que plusieurs ignorent, lors même qu'ils croient la posséder , peu de personnes sachant la force des termes dont elles font elles-mêmes usage, quand elles ne remontent point jusqu'à l'origine

des mots, qu'elles n'en découvrent point les racines et les différentes compositions.

Le sauvage dispute peu en matière de religion. Il convient aisément de tout ce qui est fondé sur la raison; mais il n'est pas pour cela plus honnête homme, s'il n'a pas envie de l'être, et il laisse aisément entrevoir qu'il pèche plutôt par le dérèglement de ses mœurs, qui est l'effet de la faiblesse humaine et le principe de l'incrédulité volontaire, que par une obstination fondée sur le défaut de lumières et de connaissances. Ceci paraîtra plus sensible par les traces de religion qui se trouvent encore marquées dans leurs usages, et par les restes qu'on peut encore recueillir de leur tradition.

Le soleil est la divinité des peuples de l'Amérique, sans en excepter aucun de ceux qui nous sont connus.

Il est l'*Areskoui* des Hurons, et l'*Agriskoué* des Iroquois; mais au fond de cette idolâtrie on aperçoit un reste des vérités que ces peuples ont dû posséder dans l'antiquité. On retrouve ce reste dans la signification de quelques-uns des noms qu'ils donnent au soleil, noms qui ne peuvent convenir qu'au souverain être.

Le premier de ces noms est celui de *Tharonhiaouagon*, dont l'explication littérale est celle-ci : *Il affermit le ciel de toutes parts*; ce mot est composé de *Garonhia* et de *ouagon*; *Garonhia* signifie également Dieu, ou le maître du ciel, le ciel matériel et l'air, ainsi que les noms de Jupiter et de Junon chez les anciens. Quelquefois les Iroquois et les Hurons ne se servent que du mot *Garonhia* pour signifier la divinité, et disent, dans leurs invocations : *Saronhiate, toi qui es le ciel. Oua-*

gon, dans la composition, signifie embrasser étroitement quelque chose, l'affermir, et l'assurer de tous côtés.

Dans ces deux noms, *Tharonhiaouagon* et *Hora-souannentagon*, il est à remarquer que la lettre ou aspiration H, laquelle se trouve au commencement, est, dans le tour de leur langue, la caractéristique pour signifier la troisième personne masculine, et tient lieu du pronom *il*. Le T qui commence celui de *Taronhiaouagon*, est un T d'affirmation, que j'expliquerai à la fin en parlant de la langue. Or les Iroquois ne se servent du masculin que pour signifier Dieu et le sexe masculin parmi les hommes; toutes les autres créatures animées ou inanimées, les génies bons ou mauvais, les anges, les démons, les bêtes et les femmes, sont du féminin.

Les noms les plus communs qu'ils donnent au soleil, sont ceux de *Garakoua* et d'*Ikare*, qui sont féminins, comme qui dirait : *Elle est au-dessus de nos têtes*, de *Gar*, *Gah-re*, ou *Gahere*, être au-dessus. Ils donnent à la lune celui d'*Iskare*, en insérant la lettre S, qui est la caractéristique, pour marquer la réitération ou reduplication, laquelle sert à signifier dans ce mot que, l'astre du jour ayant cessé de nous communiquer sa lumière, celui de la nuit succède, et supplée à son défaut.

Ils nomment aussi le soleil *Quentekka*, c'est-à-dire elle porte le jour; et la lune *Asontekka*, elle porte la nuit, d'*Ente*, jour; *Asonta*, nuit; et de *Gahaout*, porter. Souvent ils ne distinguent pas le jour de l'auteur de la lumière, et par le mot *Endi* ou *Enni*, qui signifie aussi le jour, ils désignent le soleil, et appellent la lune *Endit'ha* ou *Ennit'ha*, comme qui dirait un petit

jour, ce t'ha final étant un diminutif dans leur langue.

Outre l'idée du premier être qu'ont les sauvages, et qu'ils confondent avec le soleil, ils reconnaissent encore plusieurs esprits ou génies d'un ordre inférieur, que les Iroquois nomment *Hondatkon-Sona*, c'est-à-dire esprits de toutes sortes. Le nombre n'en est point déterminé; leur imagination leur en fait voir dans toutes les choses naturelles, mais encore plus dans celles dont les causes leur sont inconnues, qui sont extraordinaires, et qui ont quelque air de nouveauté.

Quoiqu'ils leur donnent en général le nom d'esprits, d'*Okki* ou de *Manitou*, qui leur sont des noms communs avec le premier être, ils ne les confondent pourtant jamais avec cet être supérieur, et ne leur donnent jamais certains noms particuliers, qui le désignent lui seul, tels que sont les noms *Chemlin*, *Areskoui*. Ces esprits sont tous des génies subalternes. Ils reconnaissent même dans la plupart un caractère mauvais, plus porté à faire du mal que du bien. Ils ne laissent pas d'en être les esclaves, et de les honorer plus que le grand esprit, qui de sa nature est bon; mais ils les honorent par un effet de cette crainte servile, qui a le plus contribué à maintenir la superstition et l'idolâtrie, que l'Écriture sainte appelle pour cette raison une servitude; ainsi ils sont véritablement idolâtres.

Bien que dans le culte qu'ils rendent à la divinité on trouve encore des restes du sabaisme, ainsi que je vais le faire voir bientôt, je n'ai cependant jamais ouï dire qu'à l'exception du soleil, ils rendissent aucuns honneurs divins aux étoiles et aux autres planètes; ils ne

cro
divi
hia
et d
sans
cette
les
O
cult
que
de l

(1
sur
une
figur
trém
min
en s
et du
ture
et c'
des
préti
Rien
desc
les l
U
main
sion
des
préc
de p
de c
avid
oniv
ivres
nom

croient pas non plus qu'il réside dans le feu quelque divinité animée (1) ; enfin, quoiqu'ils parlent de *Tharon-maouagon* comme d'un homme qui a vécu parmi eux, et qui est maintenant dans le pays des âmes, cela est sans conséquence pour les autres, et ils n'ont point cette multitude d'apothéoses d'hommes déifiés qu'avaient les Grecs et les Romains.

On trouve néanmoins parmi eux un reste du premier culte des palmiers pour les lieux élevés, les pierres coniques, et les bois consacrés, comme les chênes des forêts de Dodone, ou comme ceux qu'honoraient les druides.

(1) M. de Rochefort nous apprend, dans sa *Digression sur les Apalachites*, peuple de la Floride, qu'il y existe une montagne (celle d'Olaïmi) consacrée au soleil, d'une figure parfaitement ronde, très-haute et d'une pente extrêmement-raide. On y monte en tournoyant, par un chemin assez large, qui a des reposoirs en plusieurs endroits, en forme de niches pratiquées dans le roc. Vers le sommet, et du côté de l'orient, se trouve une caverne que la nature semble avoir formée exprès pour y servir de temple, et c'est là que, quatre fois l'année, c'est-à-dire au temps des deux semailles et des deux moissons, toute la nation des Apalachites se rendait avec les *Jacûas*, qui sont leurs prêtres, pour y célébrer des fêtes en l'honneur du soleil. Rien ne représente plus naturellement que le fait cette description la méthode antique d'offrir des sacrifices sur les lieux hauts.

Une relation manuscrite, qui m'est tombée entre les mains, et dont M. Le Maire, prêtre du séminaire des Missions étrangères, est auteur, porte que, dans le temple des *Natchez*, peuple de la Louisiane, on conservait très-précieusement une de ces pierres coniques dont je viens de parler; elle était enveloppée de plus de cent peaux de chevreuils, mises les unes sur les autres. Un voyageur avide et ignorant, croyant y découvrir quelque trésor, ouvrit le garde du temple, et profita du temps de son ivresse pour visiter ce qui était caché sous un si grand nombre d'encycloppes. Il fut bien mortifié, ne trouvant

FEU SACRÉ EN AMÉRIQUE.

Le feu a, de tout temps, été considéré comme sacré par toutes les nations de l'Amérique; mais celles qui sont errantes, et la plupart même des sédentaires, n'ont point de feu perpétuel, ni de temple pour le conserver.

Les Iroquois et les Hurons n'ont même de temples d'aucune espèce. La cabane du conseil leur en tient lieu, et leur autel n'est autre que le feu de leurs foyers, dont les anciens avaient fait leurs dieux domestiques. Dans

qu'une pierre pyramidale, de voir son avidité trompée et ses espérances déçues. Mais le récit qu'il a fait de cette aventure nous a découvert un autre trésor qu'il ne cherchait pas, en nous faisant voir une divinité des premiers temps du paganisme, couverte des peaux des victimes qui lui étaient offertes. Nous avons plusieurs auteurs qui nous assurent que les Amazones et plusieurs peuples de l'Orient n'avaient dans leurs temples que de ces sortes de pierres coniques, pyramidales ou informes, qui leur représentaient la divinité.

Les Abénaquis, qui habitent sur les côtes de la Nouvelle-France, entre l'Acadie, ou Nouvelle-Écosse, et la Nouvelle-Angleterre, ont un arbre célèbre, dont ils racontent plusieurs merveilles, et qui était toujours chargé de leurs vœux. Cet arbre était extrêmement vieux, et, la mer ayant beaucoup miné les terres, il s'était soutenu pendant plusieurs années contre la violence des flots, ce qui servait à entretenir l'idée qu'il y avait en lui quelque chose de divin ou qui tenait du prodige; il tomba néanmoins à la fin, et subit le sort ordinaire aux choses caduques, soit que ce fût un effet du hasard; soit, ainsi que le porte la tradition, qu'il eût été déraciné par un capitaine, qui l'avait fait amarrer à son vaisseau, et avait gagé avec les sauvages qu'il le culbuterait. Les descendants de ces sauvages, qui aujourd'hui font tous profession du christianisme, disent que leurs ancêtres furent extrêmement surpris de cette chute, qu'ils avaient crue impossible;

leurs expressions métaphoriques, le feu du conseil a quelque chose de très-sacré; il est censé toujours allumé, il est comme le symbole de toutes les affaires qui ont connexion avec la religion et le gouvernement.

Les nations les plus voisines de l'Asie, et qui paraissent être entrées les dernières dans l'Amérique, ont des temples où le feu saint est entretenu, et qui ne sont destinés qu'aux usages de religion. Ces temples, pour la plupart, sont faits en rotonde, comme l'étaient ceux de Vesta, dont la figure était le symbole du monde.

mais que, malgré cet accident, ils ne laissèrent pas de conserver un respect religieux pour cet arbre renversé, et que toutes les fois qu'ils passaient par cet endroit, ils attachaient encore des offrandes au haut des branches qui s'élevaient sur la surface des eaux.

Jean de Laet écrit (*Hist. occid. Indæ*. lib. 15, cap. 2.) que les peuples du Brésil tâchent d'apaiser leurs dieux en plantant un pieu en terre, et en mettant au bas quelques offrandes. Tous les sauvages ont des monuments à peu près semblables. Pour ce qui est des statues et des idoles, outre celles qui étaient adorées dans le Pérou et dans l'empire du Mexique, il y en avait encore dans quelques temples des nations des Indes espagnoles et dans ceux de la Virginie. Parmi ces idoles, il y en avait de symboliques, qui étaient des composés monstrueux ou des figures horribles, sous lesquelles le démon, disaient-ils, leur avait souvent apparu, et qu'ils honoraient par crainte. D'autres (*Du Tertre, Traité*. 7, c. 1, § 3.) n'étaient que des figures grossières d'hommes ou de femmes. En quelques endroits, ces idoles n'étaient que de petits marmousets de coton ou de bois, que ces peuples superstitieux conservaient avec vénération, ou bien les ossements de leurs chefs et de leurs devins, selon le témoignage d'Antoine Ruiss (*Antoine Ruiss, Conq. esprit. del Paraguay*, etc.). Ce qui paraîtra plus surprenant, c'est qu'il y en avait aussi qui adoraient des Priapes et des Phalles, célébrés par les mystères de Bacchus, et qui en portaient des figures pendues au cou.

Dans la Louisiane, les Natchez ont un temple où une garde veille sans cesse à la conservation du feu perpétuel, qu'on a grand soin de ne jamais laisser éteindre. Trois bûches appointées servent à l'entretenir, sans que jamais on en augmente ou qu'on en diminue le nombre : ce qui semble dénoter quelque mystère. A mesure qu'elles se consomment, on a soin de les approcher, jusqu'à ce qu'il faille en substituer d'autres. C'est dans ce temple que sont mis en dépôt les cadavres des chefs et ceux de leur famille. Le chef va tous les jours, à certaines heures, à l'entrée de ce temple, où, se courbant à demi corps et étendant les bras en croix, il fait, pour honorer le soleil, auteur de son origine, un certain murmure confus de la bouche, sans prononcer aucune parole distincte. Lorsque ce chef, ou quelqu'un des princes de sa race, parle aux simples particuliers, ceux-ci font entendre ce même murmure, pour honorer en eux, par ce signe extérieur de leur respect, le soleil dont ils les croient descendus. Il est singulier que, quoique toutes les cabanes des Natchez soient rondes, leur temple soit en long, tout au contraire de ceux de Vesta. On voit au sommet, à ses deux extrémités, deux figures d'aigle, oiseau consacré au soleil parmi les Orientaux, comme il l'était à Jupiter dans tout l'Occident.

Les Oumas, et quelques peuples de la Virginie et de la Floride, ont aussi des temples, et à peu près les mêmes devoirs de religion. Ceux de la Virginie y ont même une idole qu'ils nomment *Oki* ou *Kiouasa*, laquelle veille à la garde des morts.

Personne n'ignore combien les temples du Pérou

étaient célèbres sous le règne des rois Incas ; mais ce qui doit causer de l'admiration, ce sont ces communautés de vestales qu'ils avaient fondées, avec des lois à peu près semblables, et plus sévères encore que celles des vestales romaines. L'Inca Garcilasso de la Vega (1), dans l'histoire qu'il nous a laissée des rois ses aïeux, écrit qu'ils avaient établi des communautés de filles, obligées à se vouer à une virginité perpétuelle, et à se consacrer au soleil en qualité d'épouses. Dans Cusco, capitale de leurs États, il y avait plus de deux cents de ces vierges, qui gardaient une clôture si étroite, que, non-seulement elles ne pouvaient sortir, mais que pas un homme n'était si hardi que d'oser en approcher. Le souverain lui-même, quoique au-dessus de la loi, s'abstenait de leur rendre visite, pour donner l'exemple à ses sujets du respect qu'ils leur devaient. On n'admettait parmi ces vierges que des filles de la race du soleil, pour lui donner des épouses dignes de lui, et on les lui consacrait avant l'âge de huit ans, pour s'assurer qu'on les lui présentait pures.

L'ordre de toutes ces maisons était fort beau ; on y gardait une régularité très-exacte ; on ne s'y occupait qu'au service des autels. Si quelqu'une de ces filles transgressait son vœu, la loi ordonnait qu'elle fût ensevelie toute vivante ; et la peine de celui qui l'avait séduite devait s'étendre non-seulement sur lui et sur toute sa famille, mais encore sur toute la ville où il était né ; on en faisait périr absolument tous les habitants, et on n'y laissait pas pierre sur pierre ; mais ces sortes de cas

(1) Garcilasso, Comment. Reales, Lib. 4, cap. 1, et seq.

étaient sans exemple, tant les motifs de la religion et les ordres des souverains avaient de force sur l'esprit des peuples.

Les temples du Mexique et le feu éternel qu'on y conservait n'étaient pas moins célèbres que ceux du Pérou (1). Ces temples avaient de grands appartements destinés pour des vierges qui les desservaient. On y mettait toutes les filles généralement, dès qu'elles avaient atteint l'âge de douze à quinze ans. Elles n'étaient obligées, à la rigueur, que d'y passer une année, pendant laquelle elles vivaient en continence ; mais il semble qu'il y en avait d'autres qui s'y consacraient pour le reste de leurs jours, et du nombre desquelles on tirait les matrones, qui étaient supérieures de ces sortes de monastères. Elles mangeaient en commun, et couchaient dans de grandes salles. Lopes de Gomara (2) semble pencher à croire qu'elles ne se déshabillaient point, pour être plus à portée d'accourir au service des autels, si le besoin le demandait. Elles se levaient la nuit, et assistaient au chœur comme nos religieuses à matines ; elles avaient soin de balayer le temple et de l'entretenir ; elles travaillaient à différentes sortes d'ouvrages d'une grande propreté, qui devaient servir à l'ornement des autels ; elles faisaient tous les jours les pains qu'on présentait devant les idoles, et dont les prêtres seuls avaient droit de se nourrir ; pour elles, elles ne s'entretenaient que d'au-

(1) Acosta, Hist. Mor. de las Indias, Lib. 5, cap. 15.

(2) Lopes de Gomara, Hist. Gen. de las Indias, lib. 2, cap. 81.

mêmes, menant une vie très-rude et très-austère, étant obligées de tirer souvent du sang de leurs corps pour en faire des oblations et des sacrifices, et ayant toutes sortes de pratiques d'une très-grande mortification ; aussi ne leur donnait-on pas d'autre nom que celui de *filles de la pénitence*. D'ailleurs leurs moindres fautes étaient punies avec une extrême sévérité, et il y en avait de capitales, qui ne s'expiaient que par la mort des coupables.

Je ne connais pas assez en détail les mœurs des différentes nations de l'Amérique, même de la septentrionale, pour dire avec certitude si toutes ont eu leurs vestales. S'il y en a à la Floride et à la Louisiane, ce ne sont point elles, non plus que ces hommes déguisés en femmes, et qui font profession du célibat, qui veillent à l'entretien du feu sacré ; ce sont des espèces de prêtres, à qui ce soin est commis, et qui couchent dans les temples sur des peaux étendues à terre, comme les païens, lorsqu'ils allaient dormir dans les leurs, par esprit de religion, sur les peaux des victimes égorgées.

Pour ce qui est des Iroquois, que je connais un peu mieux, ils ont eu certainement leurs vestales, qu'ils nommaient *Ieouinnon*, et qui étaient vierges par état. Je ne puis pas dire quelles étaient proprement leurs fonctions de religion. Tout ce que j'ai pu tirer des Iroquois, c'est qu'elles ne sortaient jamais de leur cabanes, qu'elles s'y occupaient à de petits ouvrages, uniquement pour s'occuper ; le peuple leur portait du respect, et les laissait tranquilles ; un petit garçon, choisi par les anciens, et qui était comme le *Camillus* ou *Casmillus* des

palens (1), leur portait les choses nécessaires : mais on avait soin de le changer avant que l'âge eût pu rendre ses services suspects.

Elles vivaient en communauté, autant que j'en puis juger par la relation que fait Jacques Carthier de quelques coutumes des habitants d'Hochelega (2), qui étaient une nation des langues iroquoises et huronnes, établie dans l'île de Montréal ; car il dit qu'il y avait vu des cabanes publiques, destinées pour les jeunes filles, qu'on y mettait dès qu'elles étaient en âge d'être pourvues, et qui en étaient pleines, comme le sont en Europe les écoles où l'on envoie les enfants pour être instruits dans les belles-lettres. Il est vrai que Jacques Carthier est bien éloigné de penser que ces filles fussent des vestales : il en parle même d'une manière bien opposée ; mais ce qu'il en rapporte est si contraire aux usages des peuples de l'Amérique septentrionale, qu'on juge aisément, à sa relation, qu'il n'en avait formé des jugemens si désavantageux, que parce qu'il ne savait pas assez de langue pour s'éclaircir sur une coutume aussi singulière. C'est sans doute de ces vestales iroquoises que Vincent le Blanc a voulu parler (3), quand il dit qu'il y a des sauvages dans le Canada, mangeurs de chair humaine, qui courent jus-

(1) Camille ou Casmile était le nom que les anciens Romains donnaient aux jeunes gens occupés au service des prêtres. De là vient que les Etrusques donnaient à Mercure ce nom, parce qu'il était le ministre des dieux, et qu'il était représenté sous la figure d'un jeune homme.

(2) Jacq. Carthier, 2. Relation dans le recueil de Ramusius, tom. 5.

(3) Vincent le Blanc, 3^e part., chap. 6.

qu'au grand fleuve de Hochelaga, et se servent de barques faites d'écorce d'arbre, et qui, quand ils arrachent ces écorces, usent de beaucoup de cérémonies et de prières, auxquelles assistent quelques vierges dédiées à leurs dieux, comme nos religieuses.

Je ne sais pas s'il y avait des peines destinées pour celles qui faisaient affront à leur état; mais il me semble qu'elles s'étaient assez bien soutenues jusqu'à l'arrivée des Européens, qui en firent des vierges folles, en leur donnant de l'eau-de-vie. A Onnontagué, elles sortirent de leur retraite dans leur ivresse, et firent mille extravagances dans le village; à Agnié, elles firent la même chose, et quelques-unes ayant contrevenu à leur profession avec trop d'éclat, les anciens en eurent tant de honte, qu'on résolut dans le conseil de séculariser ces filles irrégulières, dont le scandale avait déshonoré la nation. Ainsi finirent les vestales iroquoises.

Les Iroquois avaient aussi parmi eux des hommes qui se vouaient à la virginité. Il se peut faire que, dans les temps anciens, quelques-uns aient vécu en communauté, comme les Esséniens parmi les Juifs, et les Bonzes des Indes. Je croirais néanmoins plus vraisemblable qu'ils se retiraient dans la solitude, à quelque distance de leurs villages, où ils vivaient séparément, comme des ermites, n'ayant qu'un domestique qui leur portait les choses nécessaires. J'ai lieu d'en juger ainsi par une histoire ou fable que m'ont racontée ces solitaires et que je rapporterai dans la suite, en parlant de leurs superstitions. Ils faisaient profession de ne point se marier, de se retirer des affaires publiques et de garder leurs retraites.

Le père de la Neuville (1) dit des playes, qui sont les devins parmi les Caraïbes, qu'ils demeurent ordinairement seuls, sans femmes ni enfants, sur le sommet des montagnes ou sur le bord des rivières et des marais, où leurs maisons, semblables à des sépultures, ne sont que des fosses creusées profondément en terre, et couvertes de quelques peaux de biches ou de tigres. C'est dans ces antres qu'on va les consulter. Il se peut faire que, parmi ces playes, il y en ait qui fassent profession de chasteté pendant toute leur vie, mais cela n'est pas universellement vrai de tous : il n'y a que certains temps où ils sont obligés de vivre dans la continence, comme nous le dirons ci-après.

DES SACRIFICES.

Le sacrifice est un acte de religion, une offrande faite à la divinité par les mêmes motifs qui sont compris dans l'obligation qu'ont les hommes de lui rendre en général le culte qui lui est dû, et surtout par le motif de la reconnaissance des biens qu'ils en reçoivent et qu'ils avouent tenir de celui qui en est le maître. Il est aussi ancien que la religion même, et aussi étendu que les nations soumises à la religion, n'y en ayant pas une seule chez qui le sacrifice n'ait été en usage, et chez qui il ne soit en même temps une preuve de sa religion.

Les sauvages offrent comme sacrifice le blé de leurs campagnes, et les animaux qu'ils ont pris en chassant ;

(1) Seconde lettre du père de la Neuville, dans les Mémoires de Trévoux, mars 1723.

ils jettent du tabac et d'autres herbes, dont ils se servent en guise de tabac, dans le feu en l'honneur du soleil; ils en jettent aussi dans les lacs et dans les rivières en l'honneur des génies qui y président. La *cassave* et l'*ouïcou*, qui tiennent lieu aux Caraïbes de pain et de vin, et qu'ils exposent sur une espèce d'autel au fond de leurs cabanes, ou qu'ils mettent devant certains pieux qu'ils enfoncent en terre, sont la matière de leurs sacrifices. Nos Iroquois exposent quelquefois à l'air, au sommet de leurs cabanes, des branches et des colliers de porcelaine, des tresses de leur blé d'Inde, et des animaux même, qu'ils consacrent au soleil. Les montagnards et les peuples du nord élèvent, au haut des perches, des chiens vivants, attachés à des nœuds coulants, et ils les laissent expirer en cet état en l'honneur de leurs divinités. Les nations errantes attachent des peaux de bêtes sauvages aux arbres qu'ils honorent d'un culte religieux. Les Floridiens, selon nos premières relations, élevaient toutes les années, au haut d'un poteau, la dépouille d'un cerf, qu'ils remplissaient de toutes sortes de fruits, et qu'ils ornaient de guirlandes et de couronnes champêtres. La manière néanmoins d'offrir des sacrifices la plus commune, c'est de jeter dans le feu l'offrande, ou la partie de la victime offerte à la divinité, après la lui avoir consacrée par une espèce de harangue ou de prière.

Les Mexicains (1) offraient en sacrifice des victimes humaines, coutume qui ne se retrouve point parmi les autres peuples barbares, à moins qu'on ne regarde

(1) Acosta, Hist. Moral. de Indias, lib. 5, cap. 19.

comme un sacrifice le supplice qu'ils font souffrir à leurs esclaves, ou prisonniers de guerre, ce que je crois assez probable. Du reste, je trouve, dans les relations anciennes de l'Amérique septentrionale, une espèce de sacrifice semblable à celui que les Chananéens offraient à Moloch. Il est certain que, dans cette partie de la Floride qui avoisine la Virginie, et où les Français abordèrent sous la conduite du sieur de Laudonnière, les peuples, qui regardaient leurs chefs comme fils du soleil, et leur rendaient, en cette qualité, des honneurs divins, leur faisaient un sacrifice solennel de leurs premiers-nés. Les Français furent eux-mêmes une fois les témoins de cette triste cérémonie. Voici comment le moine de Mourgues décrit ce sacrifice : « C'est une coutume
 « de ces peuples d'offrir en sacrifice, au roi, les premiers-nés de leurs enfants. Le jour ayant été choisi
 « pour cette action, et ayant été agréé du prince, il se
 « transporte dans la place, où doit se faire cette solennité, et où on lui a préparé un banc, qui lui tient lieu
 « de trône; au milieu de la place, on met un billot de deux
 « pieds de diamètre et de la même hauteur, devant lequel la mère de l'enfant qui doit être immolé, vient se
 « placer, assise sur ses talons, couvrant son visage de
 « ses mains, et déplorant le sort de cette infortunée victime; une des femmes des plus considérables entre
 « les parentes, ou entre les amies de cette mère malheureuse, prend l'enfant, et vient le présenter au roi;
 « toutes les autres femmes commencent alors une danse
 « ronde, au centre de laquelle celle qui tient l'enfant va
 « danser aussi, chantant quelque chanson en l'honneur

« du
 « die
 « au
 « ma
 « ré
 « teu
 Le
 ment
 vorité
 divine
 c'est
 milita
 leurs

L'
 est tel
 presque
 ils ont
 occasi
 bleme
 de ruc
 désire
 donne
 concer
 d'être
 intimer
 ner pa
 des per

L'aut

(4) V

« du prince; pendant cette danse de religion, six Indiens choisis se tiennent à un coin de la place, ayant au milieu d'eux le sacrificateur armé d'une massue, et magnifiquement paré; après la danse et les autres cérémonies usitées en ces sortes d'occasions, le sacrificateur prend l'enfant, et l'assomme sur le billot. »

Les sacrifices et le culte des sauvages ont principalement pour objet la réussite à la guerre, leur passion favorite. Le grand esprit, le ciel, le soleil, qui sont leur divinité commune, sont pour eux le dieu des combats; c'est lui qu'ils invoquent dans toutes leurs expéditions militaires, et à qui ils recommandent tout le succès de leurs entreprises.

L'*Acreskoui* des Hurons et l'*Agriskoue* des Iroquois est tellement le dieu des guerriers, qu'ils ne se servent presque point d'autre nom dans leurs invocations, quand ils ont levé la hache, et que c'est principalement en cette occasion qu'ils l'invoquent sous ce nom. C'est probablement pour se le rendre favorable qu'ils soumettent à de rudes épreuves ceux qui veulent être guerriers, ou désirent parvenir, parmi eux, à la dignité de chefs. Nous donnerons le détail de ces épreuves au chapitre qui concerne les coutumes. Celles qui donnaient le droit d'être devins ou interprètes de la religion, se liant plus intimement au sujet de ce chapitre, nous allons terminer par là ce que nous avons à dire de l'état religieux des peuples sauvages.

L'auteur du *Voyage de la France équinoxiale* (1) nous

(1) Voyage de Cayenne, liv. 3, chap. 12, p. 385.

décrit ainsi la manière dont les Caralbes font un devin.

INITIATION D'UN DEVIN CHEZ LES AMÉRICAINS
MÉRIDIIONAUX.

« Celui qui aspire à être playe, c'est-à-dire devin, est premièrement mis chez un ancien. Il y demeure fort long-temps pour être instruit de lui, et faire comme son noviciat, quelquefois l'espace de dix ans, pendant lesquels il le sert fort exactement. Le playe ancien l'observe, pour remarquer s'il a en lui les qualités nécessaires à celui qui veut être playe. Ils ne l'élèvent point à cette dignité qu'il ne soit âgé de ving-cinq ou trente ans.

« Quand le temps est venu qu'on doit le mettre dans les épreuves, on le fait premièrement jeûner avec autant de rigueur que le capitaine, et bien plus; car il ne mange que du millet bouilli un an durant, et bien peu de cassave; ce qui les exténue de telle sorte, qu'ils semblent des squelettes, qui n'ont que la peau étendue sur les os, et deviennent presque sans force. Les anciens playes s'assemblent après ce long jeûne, se renferment dans une case, et apprennent au prétendant la façon d'appeler le démon et de le consulter. Au lieu qu'on fouette le capitaine prétendant, on fait tant danser celui-ci, qu'il en est si las à cause de la faiblesse que lui a causée le jeûne, qu'il tombe tout pâmé et évanoui sur la terre. Pour le faire revenir, on lui met des ceintures et des colliers de ces grosses fourmis noires, qui font tant de douleur. On lui ouvre la bouche par force, dans laquelle on met une espèce d'entomoir, dans lequel on jette

plein un grand vaisseau de jus tiré du tabac. Cette étrange médecine le fait aller haut et bas, et lui fait vider le sang. Cela dure plusieurs jours.

« Après des remèdes si violents, des jeûnes si rigoureux, il est fait piaye, et a la puissance de guérir les maladies, et d'évoquer le diable. Mais afin qu'il le fasse comme il faut, on lui ordonne un jeûne de trois ans. La première année, il mange du millet et du pain; la seconde, il mange quelques crabes avec son pain; et la troisième, il mange quelques petits oiseaux. Ils sont si exacts à garder ces jeûnes, qu'encore que les autres boivent du vin dans leurs assemblées, et fassent bonne chère, ceux-ci n'en boivent pas un coup davantage, ayant l'opinion que s'ils rompaient leur jeûne, ils n'auraient aucun pouvoir sur les maladies ni sur les diables, pour les faire venir.

« Ces misérables médecins sont obligés de s'abstenir de temps en temps de certaines choses, et de boire souvent cette rude potion de tabac. Ils en boivent quelquefois autant qu'un grand ivrogne peut boire de vin. Leur estomac sans doute s'accoutume à cette sorte de boisson, puisqu'il la peut supporter. »

Cette boisson de tabac n'est pas particulière aux Caraïbes; elle est commune à toutes les nations de l'Amérique, qui attribuent au tabac des vertus très-singulières, dans un rapport intime avec la religion.

Cette boisson avait quelque chose encore de plus affreux chez les Mexicains, car, avec le tabac, ils mélaient des serpents, des salamandres, des lézards, des araignées, des chenilles, des vers, et d'autres insectes venimeux. Ils

réduisaient le tout en cendres, le faisant brûler dans le feu sacré qu'ils entretenaient devant leur idole, et en composaient une liqueur qu'ils conservaient dans leur temple, et qu'ils appelaient la nourriture des dieux, leur nectar et leur ambrosie. Acosta, qui en donne la description (1), dit qu'ils s'en oignaient, dans la persuasion où ils étaient que le tabac, qui y dominait, avait la vertu d'apaiser les mouvements désordonnés de la chair. Ils en buvaient aussi, dans la persuasion où ils étaient que cette boisson, qui leur troublait la cervelle, les rendait propres à l'inspiration divine et aux visions extatiques.

Les nations des Moxes, situées dans le centre de l'Amérique méridionale, en deçà des montagnes du Pérou et du Chili, appelées les Andes, et les nations de la rivière de la Plata, ont aussi des épreuves très-rudes pour leurs prêtres ou devins.

INITIATION D'UN DEVIN CHEZ LES MOXES ET LES PEUPLES DU PARAGUAY.

« On trouve parmi les Moxes, dit Urbain de Matha, évêque de la Paix (2), deux sortes de ministres pour traiter les choses de la religion. Il y en a qui sont de vrais enchanteurs, dont l'unique fonction est de rendre la santé aux malades; d'autres sont, comme les prêtres, destinés à apaiser les dieux. Les premiers ne sont élevés à ce rang d'honneur qu'après un jeûne rigoureux

(1) Acosta, *Hist. Mor. de Indias*, lib. 5, cap. 26.

(2) *Lettres éliantes, Relation de la Mission des Moxes, Recueil* 10.

d'
Pe
un
al
ra
ris
for

les
ren
ent
pro
on
le s
caus
imp
par
nent
en l
C
sous
sujet
méd
sou
bête
avoir
on p
tigre

(1)
c. 10

d'un an, pendant lequel ils s'abstiennent de viande et de poisson. Il faut, outre cela, qu'ils aient été blessés par un tigre, et qu'ils se soient échappés de ses griffes ; c'est alors qu'on les révère comme des hommes d'une vertu rare, parce qu'on juge qu'ils ont été respectés et favorisés du tigre invisible, qui les a protégés contre les efforts du tigre visible avec lequel ils ont combattu.

« Quand ils ont exercé long-temps cette fonction, on les fait monter au suprême sacerdoce. Mais pour s'en rendre dignes, il faut encore qu'ils jeûnent une année entière avec la même rigueur, et que leur abstinence se produise au dehors par un visage hâve et exténué. Alors on presse certaines herbes fort piquantes pour en tirer le suc, qu'on leur répand dans les yeux ; ce qui leur cause des douleurs très-aiguës : et c'est ainsi qu'on leur imprime le caractère du sacerdoce. Ils prétendent que par ce moyen leur vue s'éclaircit ; ce qui fait qu'ils donnent à ces prêtres le nom de *Tiharaugui*, qui signifie en leur langue *celui qui a les yeux clairs*.

Celui qui a donné un voyage aux Indes occidentales, sous le nom de François Coreal (1), s'explique ainsi au sujet des Indiens de Rio de la Plata : « Pour être prêtre ou médecin parmi eux, il faut avoir jeûné long-temps et souvent ; il faut avoir combattu plusieurs fois contre les bêtes sauvages, principalement contre les tigres, et en avoir été mordu ou égratigné tout au moins. Après cela on peut obtenir l'ordre de prêtrise ; car chez eux le tigre est un animal presque divin, et l'imposition de sa

(1) Voyages aux Indes Occidentales, seconde partie, c. 40, p. 241.

sainte griffe leur vaut autant que chez nous le bonnet doctoral reçu à l'université de Salamanque. Ensuite on leur verse sur les yeux le suc de certaines herbes distillées ; et c'est là l'onction sacerdotale, après laquelle ces nouveaux prêtres savent apaiser les esprits de toutes les choses sensibles et matérielles, avoir des relations secrètes avec les esprits, et participer à leurs vertus. »

INITIATIONS DES PEUPLES BARBARES DE L'AMÉRIQUE
SEPTENTRIONALE.

Les Hurons, les Iroquois et les nations algonquines, ont aussi leurs initiations. Tout ce que j'en sais, c'est qu'elles commencent avec l'âge de puberté ; qu'alors ils se retirent dans les bois, les jeunes gens sous la direction d'un ancien ou d'un devin, et les jeunes filles sous la conduite d'une matrone. Ils jeûnent pendant ce temps-là fort sévèrement ; et, tandis que leur jeûne dure, ils se noircissent le visage, le haut des épaules et de la poitrine. Ils observent en particulier très-soigneusement leurs rêves, et en font un rapport exact à ceux qui les dirigent. Ceux-ci examinent avec un soin scrupuleux la conduite de leurs disciples, et confèrent souvent de ce qui les regarde ou de ce qui leur arrive avec les anciens et les anciennes, pour statuer, sur cela, ce qu'ils doivent prendre pour leur *Oïaron* ou leur *Manitou*, d'où doit dépendre le bonheur de leur vie. Ils en tirent aussi des conséquences pour savoir à quoi ils doivent être propres pour la suite ; de sorte que c'est comme une épreuve pour connaître quelle doit être leur vocation.

Je ne doute point que leurs initiations et leurs épreuves ne fussent à peu près semblables à celles des peuples de la Virginie, dont nous avons parlé d'abord ; mais, soit qu'ils eussent déjà perdu beaucoup de leurs coutumes, lorsque les Européens ont commencé à les fréquenter ; soit qu'ils se cachassent d'eux soigneusement pour leurs mystères, qui demandent un secret aussi inviolable que ceux des anciens, sans quoi ils sont persuadés que leurs épreuves seraient inefficaces et inutiles ; soit enfin que les Européens n'aient pas été assez attentifs à les examiner, ou assez capables de bien pénétrer l'esprit de ce qu'ils leur voyaient faire, nous n'en avons point de détail exact dans les relations anciennes, et il ne nous reste que quelques traces et quelques connaissances générales, mais qui sont suffisantes néanmoins pour en former des conjectures assez probables (1).

Le père Le Jeune et le père de Brébeuf font mention de leurs jeûnes et de leurs retraites. Le premier parle ainsi :

« Ils gardent parfois un jeûne très-rigoureux, non pas tous, mais quelques-uns qui ont envie de vivre longtemps. Mon hôte, voyant que je ne mangeais qu'une fois par jour pendant le carême, me dit que quelques-uns d'entre eux jeûnaient pour avoir une longue vie ; mais il m'ajouta qu'ils se retiraient tout seuls dans une petite cabane à part, et que là ils ne buvaient et ne mangeaient quelquefois huit jours, quelquefois dix jours durant.

(1) Relation de la Nouv.-France pour l'an 1634, p. 84, 85.

D'autres m'ont dit qu'ils sortent comme des squelettes de cette cabane, et que parfois on en rapporte à demi morts. Je n'ai point vu de grands jeûneurs, si bien de grands dîneurs. Vrai est que je n'ai point de peine à croire cet excès; car toutes les fausses religions sont pleines de puérilités, ou d'excès, ou de saletés.

« J'ai vu, dit le même auteur, faire une autre dévotion au sorcier, laquelle, comme je crois, n'appartient qu'à ceux de sa profession. On lui dresse une petite cabane éloignée d'un jet de pierre ou de deux des autres. Il se retire là-dedans pour y demeurer seul, huit jours, dix jours, ou plus ou moins. Or vous l'entendez jour et nuit crier, hurler et battre son tambour. Mais il n'est pas tellement solitaire que d'autres ne lui aident à chanter, et que les femmes ne le visitent. C'est là où il se commet de grandes saletés. »

Le père Le Jeune n'entendait que très-imparfaitement le langage des sauvages, comme il l'avoue lui-même. Il rapporte bien ce qu'il a vu, mais il était obligé de deviner les réponses qu'on donnait aux questions qu'il faisait. Ceux qui en sont là débitent plutôt les choses comme ils les conçoivent, que comme elles sont en effet.

Les sauvages peuvent fort bien abuser de leurs retraites pour couvrir leurs abominations. Les anciens en ont fait autant dans leurs bacchanales; mais c'est alors un abus contraire à l'esprit de leur retraite même, dont la continence est une des conditions des plus essentielles; car, outre ce que j'ai dit de leurs vestales et de leurs solitaires, il est certain qu'ils avaient parmi eux

un certain temps qui lui était et qui lui est encore consacré.

Ils ont une grande opinion de la virginité, et chez toutes les nations sauvages il y a quelque chose, ou dans les mœurs, ou dans la langue, qui marque l'estime qu'ils en font. Le terme qui signifie une vierge dans la langue abénaquise, c'est *coussihoukoue*, lequel, rendu littéralement, veut dire *celle qu'on respecte*, de *coussihan*, terme qui ne marque pas seulement un respect d'estime intérieure, mais un respect d'action et témoigné extérieurement. Le terme *gaouinnon*, qui, dans la langue iroquoise, signifie aussi une vierge, est si ancien, qu'on ne sait plus la force de sa racine.

Ils attribuent à la virginité et à la chasteté certaines qualités et vertus particulières; et il est certain que si la continence leur paraît une condition essentielle pour donner du succès à ce que leur superstition leur suggère, ils la garderont avec un très-grand scrupule, et n'oseront la violer le moins du monde, de peur que leurs jeûnes, et tout ce qu'ils pourraient faire d'ailleurs, ne fût absolument inutile par cette inobservation.

Ils sont persuadés que l'amour de cette vertu s'étend jusqu'au sentiment naturel des plantes; de sorte que parmi elles, il y en a qui ont un sentiment de pudeur, comme si elles étaient animées; et que, pour opérer dans les remèdes, où même ils n'ont point recours à leurs devins, elles veulent être employées et mises en œuvre par des mains chastes, sans quoi elles n'auraient aucune efficacité. Plusieurs m'ont dit souvent, au sujet de leurs maladies, qu'ils savaient bien des secrets pour

les guérir, mais qu'étant mariés, ils ne pouvaient plus s'en servir.

Le père de Brébeuf (1) parle ainsi de leurs devins : « Autrefois ces offices d'*Arendiouann* (c'est-à-dire devins) étaient à plus haut prix qu'à présent. Ils les ont maintenant à force de festins. Un temps fut qu'il fallait jeûner les trente jours entiers dans une cabane à l'écart, sans que personne en approchât, qu'un serviteur, qui, pour être digne d'y porter du bois, s'y disposait lui-même en jeûnant. »

C'est-à-dire que, du temps du père de Brébeuf, ils avaient déjà perdu beaucoup de leurs usages, ou que le père de Brébeuf lui-même ne comprenait pas tout ce qui se passait devant ses yeux. En effet tous ces festins dont il parle ne sont point contraires au jeûne de celui pour lequel ils sont faits. Il nous cite aussi un exemple, dont il fut le témoin, et qui approche fort de ce qui se faisait dans l'ancien temps, puisqu'il est question d'un sauvage qui avait rêvé, dit-il, qu'il serait *Arendiouann*, s'il avait jeûné trente jours, et qui tint pendant tout ce temps-là toute la nation en haleine. Il en jeûna dix-huit, sans manger autre chose que du petun. Le père de Brébeuf croit qu'il était fou, et que ce jeûne acheva de perfectionner sa folie. Néanmoins il y eut plusieurs fêtes à son sujet; et dans la dernière, dont il se dispense de donner le détail, par la crainte qu'il a d'être trop long, il ajoute qu'il lui suffit, pour le présent, de dire en

(1) Relation De la Nouvelle-France pour l'an 1656, 2^e part., chap. 5.

général que jamais les bacchantes forcenées du temps passé ne firent rien de plus furieux dans leurs orgies.

Les sauvages ont encore plus perdu de leurs coutumes depuis ce temps-là ; ils le reconnaissent eux-mêmes, et y ont regret ; car, dans les malheurs qui leur arrivent, ils disent qu'ils ne doivent pas s'en plaindre, et que c'est une punition pour avoir abandonné l'usage de leurs retraites, et de leurs jeûnes.

INITIATION FINALE D'UN DEVIN CARAÏBE.

Après donc que le jeune prosélyte, qui veut être fait devin, a fourni la longue carrière de plusieurs années d'épreuves sous la conduite d'un ancien piaye, qui en est tellement le maître, que ses plus proches parents et amis n'ont pas même la liberté de le voir, et de lui parler ; après avoir soutenu les rigueurs de ces potions abominables de jus de tabac, de ces jeûnes affreux, et des assauts fréquents que lui livrent pendant la nuit les autres devins, qui lui déchiquettent tout le corps avec des dents d'acouti tranchantes comme des rasoirs, pour l'accoutumer à ces incisions volontaires qu'ils doivent faire sur eux-mêmes en certaines occasions, selon l'usage qu'en avaient les prêtres de Baal ; enfin le myste vient trouver son disciple à l'entrée de la nuit, qui doit couronner son invincible patience, et mettre fin à ses épreuves. Il lui représente fort au long la dignité du rang où il va être élevé ; il lui exagère l'honneur et les avantages qu'il recevra, ayant un esprit familier, qui lui sera affecté, qu'il pourra évoquer quand il lui plaira, et

dont il pourra se servir selon les divers besoins qu'il en aura ; il lui explique ensuite tout l'ordre de ce qui doit se passer dans le cours de cette nuit, et il l'exhorte à ne point se laisser épouvanter par les choses extraordinaires qui doivent lui arriver.

Cependant les femmes, par ordre du devin, nettoient une cabane. Elles y suspendent trois lits ou hamacs, l'un pour l'esprit, le second pour le piaye, et le troisième pour le prosélyte. Elles dressent ensuite, avec des paniers, ou de petites tables d'osier et de latanier, qu'elles mettent les unes sur les autres, une espèce d'autel à l'extrémité de la cabane, sur lequel on met quelques pains de cassave, et un canari ou vaisseau plein d'*ouïcou* pour l'esprit à qui on en fait le sacrifice.

Vers le milieu de la nuit, le devin et son disciple entrent seuls dans la cabane. Le premier, après avoir fumé une feuille de tabac roulée, entonne de toutes ses forces, et presque en hurlant, une chanson magique, qui est suivie à l'instant, s'il faut s'en rapporter au récit de ces barbares, d'un bruit horrible dans les airs, mais qui est encore assez éloigné. Le devin, l'ayant entendu, éteint le feu, et en couvre jusqu'à la moindre étincelle ; car les esprits, à ce qu'ils assurent, n'aiment que les ténèbres et l'obscurité.

Aussitôt que les feux sont éteints, le maboya ou l'esprit, entre dans la cabane par le toit, avec la même véhémence, et le même éclat que fait la foudre, qui tombe au plus fort d'un violent orage. Le devin et son prosélyte lui rendent leurs devoirs dans ce moment, et il se lie entre eux une conversation, dont ceux qui sont dans

les cabanes voisines, attentifs à ce qui se passe, ne perdent pas une parole.

L'esprit commence à parler le premier d'une voix contrefaite, semblable à la voix de ceux qui font parler les marionnettes. Il demande au devin quel est le sujet pour lequel il l'a évoqué ; il l'assure en même temps qu'il est prêt à l'écouter, et à exaucer tous ses désirs. Le devin le remercie, et le prie en peu de paroles de prendre place auparavant, et de toucher au festin qui est préparé pour lui ; après quoi il garde pendant quelque temps un profond silence.

Le démon, répondant comme il faut à cette invitation, prend d'abord possession de son hamac, avec une agitation qui fait trembler toute la cabane; il se dispose ensuite à manger, et on entend un cliquetis violent de dents et de mâchoires, comme si en effet il mangeait, et dévorait tout ce qui lui est présenté. Ce n'est là cependant qu'un jeu, et on ne manque jamais de trouver, après la cérémonie, les pains aussi entiers, et le canari aussi plein qu'ils l'étaient lorsqu'on les a mis sur l'autel. Les Caraïbes néanmoins sont persuadés que l'esprit en prend ce qui lui convient, et ce qui en reste et qui paraît entier, est comme sacré, ainsi que l'étaient les pains de proposition qu'on offrait dans le temple au vrai Dieu : il n'y a que les anciens piayes qui puissent en manger, encore faut-il qu'ils se soient purifiés pour cela, et qu'ils aient une certaine netteté de corps, qui les en rende dignes.

Ce bruit de dents étant fini, le devin quitte son hamac, et se met à terre en posture de suppliant, assis

sur ses talons, à la manière des Caraïbes , et parle de cette sorte.

« Je t'ai appelé, non-seulement pour te rendre les devoirs de mon respect et de mon obéissance , mais encore pour mettre sous ta protection ce jeune homme qui est ici présent. Fais donc en sorte qu'il descende ici maintenant un autre esprit semblable à toi , afin que ce jeune homme le serve, et s'engage à lui aux mêmes conditions , et pour la même fin pour laquelle je te sers depuis tant d'années.»

Je le veux, répond l'esprit avec des marques d'une joie sensible : vous allez être exaucé dans le moment. En effet un second esprit donne des signes à l'instant de sa présence, avec un bruit aussi effroyable que celui qu'avait fait le premier à son arrivée. Leurs sens sont alors fascinés, pendant un assez long espace de temps, par des prestiges sans nombre , qui les mettent presque hors d'eux-mêmes.

Le jeune prosélyte, effrayé et presque mort de peur, saute alors de son hamac en terre, et, se mettant aussi en posture de suppliant, dit ces paroles d'une voix tremblante : « Esprit qui veux bien me prendre sous ta protection, sois favorable, je te prie, à mes desseins : je suis perdu sans ton secours ; ne me laisse pas mourir misérablement , et rends-toi propice à mes demandes , de manière que je puisse t'évoquer toutes les fois que je le voudrai, et que cela sera nécessaire pour le bien de ma nation.»

« Prends courage, répond l'esprit invoqué , sois-moi fidèle, je ne t'abandonnerai point dans tous tes voyages

de terre et de mer, et je serai à tes côtés dans tous les dangers où tu te trouveras ; mais sache aussi que si tu ne me sers pas avec fidélité, et de manière à me contenter, tu n'auras pas de plus cruel ennemi que moi. » Cela dit, les esprits s'évanouissent, faisant retentir toute la cabane et tout le voisinage d'un coup éclatant de tonnerre, qui met le comble à l'effroi de ces deux malheureux esclaves de Satan.

On accourt alors, sans perdre de temps, de toutes les cabanes voisines avec de la lumière ; on entre en foule dans celle où vient de se passer toute cette scène, et on enlève dans leurs lits ces misérables, qu'on trouve renversés par terre, tremblants, demi-morts, et presque sans sentiment ; leurs parents et leurs amis mettent tout en usage pour les faire revenir ; on les réchauffe par le grand feu qu'on allume ; et on apporte un remède présent à la faim qu'ils ont soufferte, pendant un long jeûne, en les faisant boire et manger. Mais quelque chose que l'on fasse, on a de la peine à guérir leur imagination blessée des impressions qu'y a faites le démon, auquel ils ne sont si servilement attachés que parce qu'ils éprouvent souvent, disent-ils, de terribles effets de sa tyrannie.

TRAITS D'ANTIQUITÉ REMARQUABLES DANS L'INITIATION
DU DEVIN CARAÏBE.

Dans ce détail de l'initiation finale des Caraïbes, les savants peuvent discerner plusieurs traits curieux et singuliers de la religion des païens. Ces traits sont les signes de la présence de l'esprit : *l'epulum decorum*,

ou le festin des dieux ; le *lectisternium* , ou le lit préparé pour la divinité ; l'offrande du pain et du vin ; le pain chaste ; le vin mystique ; la voix contrefaite des oracles , et une manière de les rendre immédiatement , et indépendamment des pythouisses , des devins et des idoles.

DIVINATION PAR LES SONGES.

Nos sauvages ont un entêtement pour leurs songes qui passe toute imagination. Comme ils n'ont pas assez de physique pour les expliquer , ils se persuadent , qu'effectivement leur âme , voyant le corps plongé dans le sommeil , profite de ces moments pour aller se promener ; après quoi elle revient à son gîte ; ou bien que l'esprit avec qui ils sont en commerce , s'appliquant à l'âme immédiatement , dans une espèce d'extase , lui fait connaître ce qui lui est nécessaire. A leur réveil , ils croient qu'elle a vu réellement ce qu'ils ont pensé dans leurs songes , et ils agissent conséquemment.

Tous les songes ne sont pas égaux ; il y en a de plus mystérieux les uns que les autres ; il y en a qui ont une espèce de fatalité , et qui sont pour eux d'une extrême conséquence , par la connexion qu'a avec leur vie ce à quoi ils ont rêvé . parce qu'ils croient qu'elle y est tellement attachée , qu'elle dépend absolument de sa possession , tant par rapport à son terme , que par rapport à toutes les circonstances du temps et des choses qui peuvent la rendre bienheureuse. Quand ils ont vu cette chose fatale , il faut qu'ils l'aient à quelque prix que cela puisse être ; et s'ils sont assez heureux pour l'obtenir ,

Ils la conservent aussi chèrement que leur vie même. Ceux dont la vie est attachée à quelque être inanimé sont moins à plaindre que ceux qui la font dépendre de la destinée de quelque animal; car, celui-ci venant à mourir, ils courent eux-mêmes risque du même sort; et ils se persuadent tellement qu'ils ont peu à vivre, que plusieurs ont en effet vérifié l'oracle de leur imagination, étant morts peu de temps après, de la persuasion où ils étaient qu'ils mourraient.

Cette connexion de choses, qui, quoique étrangères à l'homme, ont cependant une telle liaison avec sa vie, vient d'un mouvement de l'âme, d'une impulsion secrète, et d'un désir naturel, qui la transporte vers cette chose, et fait entre les deux une proportion et une sympathie, d'où dépend, ou la tranquillité dans sa possession, ou une inquiétude dans son éloignement, qui fait que l'âme s'agite, et que, s'impatientant dans le corps qu'elle anime, elle lui cause diverses maladies, et souvent la mort même.

Ce désir est différent des désirs passagers et volontaires, qui supposent une connaissance de l'objet vers lequel la volonté se porte. Celui-ci est inné, intrinsèque à l'âme, et ne suppose aucune connaissance dans celle-même, qui aurait tant d'intérêt à connaître ce que son âme souhaite, et qui peut fort bien néanmoins ne le connaître pas, si son âme ne s'en explique par les songes.

Les conséquences auxquelles on serait exposé, si l'on ne donnait point à l'âme ce qu'elle souhaite, les obligent à observer tous leurs songes avec grand soin, et en-

gagent non-seulement celui qui a eu le songe, mais encore tous ses compatriotes, à lui procurer toute la satisfaction qu'il peut désirer pour l'accomplissement de ses songes; desorte que, dans ces occasions, non-seulement ils ne refusent rien de ce qu'on demande, ce qui serait la plus haute infamie, mais qu'ils vont même au-devant de ce qui peut faire plaisir, et sacrifient ce qu'ils ont de plus précieux.

Un ancien missionnaire m'a raconté qu'un sauvage ayant rêvé que le bonheur de sa vie était attaché à la possession d'une femme mariée à l'un des plus considérables du village où il demeurait, il lui fit faire la même proposition, qu'Hortensius eut le courage de faire autrefois lui-même à Cator d'Utique (1). Le mari et la femme vivaient dans une grande union et s'entr'aimaient beaucoup; la séparation fut rude à l'un et à l'autre, cependant ils n'osèrent refuser. Ils se séparèrent donc. La femme prit un nouvel engagement; et le mari abandonné ayant été prié de se pourvoir ailleurs, il le fit par complaisance, et pour ôter tout soupçon qu'il pensât encore à sa première épouse. Il la reprit néanmoins après la mort de celui qui les avait désunis, laquelle arriva peu de temps après.

S'il est difficile d'accomplir le songe, et que son exécution ait des conséquences fâcheuses, ou une extrême bizarrerie, les parents de celui qui a rêvé cherchent alors à l'é luder, en contrefaisant la chose désirée, ou en faisant semblant de l'accomplir de quelque manière que

(1) Plutarch. in Cator. Min.

ce soit. J'ai lu, dans une de nos relations, qu'un sauvage, ayant rêvé qu'il était pris prisonnier par les ennemis, voulut que ses amis vérifiassent le songe, en le surprenant comme un ennemi de guerre, et le traitant en esclave. Il se laissa fort bien brûler assez long-temps, et crut éluder ainsi la prédiction d'un songe si funeste.

Si, quand ils ont rêvé à quelque chose de fâcheux, dont on ne voudrait point l'accomplissement, on voit en eux une obstination forte à en vouloir l'exécution, on joint les présents à la manière usitée d'éluder ces songes capricieux pour fléchir par là leur mauvaise volonté. Mais ceux-ci ne se contentent pas toujours de cela.

Un sauvage, choqué de ce qu'on avait donné la vie à un esclave dans sa cabane contre son inclination, en conserva une haine mortelle pour lui, qu'il couva pendant plusieurs années. Enfin, ne pouvant plus dissimuler, il dit qu'il avait rêvé qu'il mangeait de la chair humaine; et peu après il déclara que c'était la chair de l'esclave en question. On chercha vainement à éluder ce songe barbare; on fit plusieurs bons hommes de pâte, qu'on fit cuire sous les cendres; il les rejeta; on n'omit rien pour le faire changer de pensée; il ne se rendit point, et il fallut faire casser la tête à l'esclave.

Cette liberté qu'ils ont de demander et d'obtenir tout ce qu'ils souhaitent, par respect pour les songes, fait que souvent il s'en trouve qui en abusent, et qui demandent hardiment ce qu'ils ont rêvé en veillant. Un sauvage ayant vu à un Français, qui était esclave parmi eux, une couverture assez bonne et meilleure que la

sienne, y rêva tout aussitôt, et la lui demanda. Le Français, qui n'était pas bête, la donna de bonne grâce, comptant bien avoir sa revanche. Peu de jours après, il alla à la cabane de son homme, et, ayant aperçu une belle robe de bœuf illinois, il feignit d'y avoir rêvé; le sauvage la livra sans se faire prier. Cette alternative de rêves dura quelque temps, le sauvage rêvant toujours, et le Français faisant paroli à tout, sans se méprendre dans l'objet de son rêve. Enfin le sauvage s'ennuya le premier. Il alla trouver le Français, et le fit convenir qu'ils ne rêveraient plus à rien qui pût appartenir à l'un ou à l'autre. Le Français y consentit, et perdit plus que le sauvage à ce traité.

FÊTE DES SONGES.

Outre cette liberté qu'ils ont de demander en particulier tout ce qui a été l'objet de leurs rêves, ils ont encore une fête générale, qui est comme la fête des songes, ou des désirs. Elle tient quelque chose de la coutume ancienne des Orientaux, de se tenter par des énigmes, et par des emblèmes allégoriques, et elle est en même temps une suite des bacchanales et des saturnales, dont nous avons conservé un reste dans les mascarades, et les déguisements du carnaval. Elle commence à peu près dans le même temps, et dure quelquefois des trois et quatre semaines de suite. Nos sauvages la nomment *Onnonhouarori*, la folie, ou le renversement de tête, parce qu'ils paraissent alors être véritablement fous, et avoir la tête en écharpe. Tout le village entre dans une

espèce d'accès de frénésie. Chacun se déguise à sa manière ; ils se font des masques d'écorce d'arbre, tels que ceux dont parle Virgile (1), ou d'un sac qu'ils percent à l'endroit des yeux et de la bouche. Ils se peignent, et s'habillent d'une manière extraordinairement bizarre. En cet équipage ils courent comme des forcenés de cabane en cabane, rompant, brisant, et renversant tout, sans que personne y puisse trouver à redire, et pense même à s'en plaindre ; les plus sages cependant s'écartent dans les champs ; car c'est un temps dont on profite pour satisfaire les haines et les vengeances particulières. Ils crient à pleine tête qu'ils ont rêvé, et laissent deviner à ceux à qui ils se présentent quel est l'objet de leurs rêves, qui sont désignés, partie dans les différents emblèmes de leur déguisement hiéroglyphique, et partie dans quelques paroles énigmatiques qu'ils lâchent dans leurs chansons. C'est à celui qui a deviné de payer et de satisfaire le désir du masque : ce qu'ils font avec plaisir, chacun se faisant un sujet de gloire d'avoir pu donner la solution de leur difficulté. On les charge ainsi de présents de toutes sortes, et on les voit sortir chargés de haches, de chaudières, de porcelaine, de meubles, en un mot, de tout ce qui peut satisfaire leur envie, surtout de viandes, qui servent à entretenir la fête, laquelle enfin se termine par aller jeter, disent-ils, la folie hors du village, à peu près comme le bas peuple en Europe, va ensevelir carême-prenant. Après la fête, on rend à cha-

(1) Virgil., lib. 2, *Georg.* Oraque corticibus sumunt horrenda cavatis.

cun tout ce qu'il a donné, et qui n'était pas le mot de l'énigme.

Bien que chacun en son particulier ait la liberté de rêver à son aise, et puisse recevoir par les songes des connaissances, que leur âme ou les génies lui révèlent pour son propre intérêt; ce n'est pourtant qu'après que l'âme a été préparée par les épreuves des initiations, par la retraite, par le jeûne, par la continence, etc., à recevoir ces connaissances sublimes et si intéressantes, dont la vie dépend; ce n'est qu'après que, détachée de la matière et des sens, où les plaisirs et les besoins du corps la tenaient comme ensevelie; qu'ayant acquis une vue plus perçante, et que s'étant approchée des esprits: elle découvre par leur moyen cette chose essentielle, laquelle a connexion avec tous ses désirs, et que les sauvages nomment leur *Oïaron*.

Cet *Oïaron*, qui leur est montré dans un de ces songes mystérieux, consiste dans la première bagatelle qui aura passé dans leur imagination déréglée par le sommeil, ou altérée par un long jeûne. Un calumet, un couteau, une peau d'ours, une plante, un animal, en un mot quelque chose que ce puisse être, c'est là l'*Oïkon*, l'*Okki*, le *Manitou*, c'est-à-dire l'esprit; non pas qu'ils croient que ce soit réellement un esprit, mais plutôt c'en est le symbole, le signe du pacte, ou le terme de l'union morale, qui est entre leur âme et ce génie qui s'attache à eux, par qui ils doivent tout connaître et tout opérer; car, en vertu de cet *Oïaron*, ils peuvent se métamorphoser, se transporter, et faire ce qui leur plaît. Leur idée sur ce point répond à celle que

nous avons de la lycanthropie. L'*Oïaron* est la bête qui sert à leurs transports, à leurs enchantements, soit qu'ils croient ces transports réels, soit qu'ils soient persuadés que c'est l'âme seule qui se détache, ou le génie qui agit conformément à leur intention, et selon leur gré.

Tous n'ont pas la même vertu dans la même étendue. Ils croient qu'il y a des personnes que les esprits favorisent davantage, qui sont plus éclairées que le commun, dont l'âme sent, non-seulement ce qui les concerne personnellement, mais qui voient jusque dans le fond de l'âme des autres, qui perce à travers le voile qui les couvre, et y aperçoivent les désirs naturels et innés qu'elle a, quoique cette âme elle-même ne les ait pas aperçus, ou qu'elle ne les ait pas déclarés par les songes, ou bien que ceux qui auraient eu ces songes les eussent entièrement oubliés. C'est ce qui leur a fait donner le nom de *Saiotkatta* par les Hurons, et d'*Agotsinnachen* par les Iroquois, c'est-à-dire *voyants*, parce qu'ils voient les hommes dans leur intérieur. L'Écriture sainte donne le même nom aux prophètes du Seigneur. Mais, comme ils ajoutent à cette science des choses cachées le pouvoir de faire encore d'autres merveilles, par le moyen de leurs chansons et de leurs danses sympathiques, ils leur donnent aussi le nom d'*Arendiouannens*, c'est-à-dire de chantres divins que l'aveugle antiquité donnait à Orphée, et à tous ceux qui étaient remplis de l'esprit de divination. Enfin le commerce qu'ils ont avec les esprits leur fait attribuer le nom d'*Agotkon*, qui est le même qu'ils donnent aux esprits et aux génies du second ordre, avec qui on suppose qu'ils ont une étroite

liaison. Les noms de *Piayès*, *Boyès*, *Pagès*, etc., qu'on leur donne chez les différents peuples de l'Amérique, reviennent à ces mêmes significations.

DIVINATION PAR L'ENTHOUSIASME, ET CE QU'ON EN DOIT PENSER.

Les devins, dans tous les temps du paganisme, ont été regardés comme des sages qui avaient la connaissance des choses divines et humaines, qui connaissaient l'efficace des plantes, des pierres, des métaux, de toutes les vertus occultes, et de tous les secrets de la nature ; non-seulement ils sondaient le fond des cœurs, mais ils prévoyaient dans l'avenir ; ils lisaient dans les astres, dans les livres des destinées, et ils entretenaient un commerce intime avec les dieux, dont le reste des hommes n'était pas digne ; ce qui, joint à une austérité de vie, et une régularité de mœurs au moins apparente et hors d'atteinte et de censure, les rendait respectables à tout le monde qui venait les consulter comme des oracles, et comme les organes de la divinité.

Les *Arendiouannens* ou *Agotsinnachens*, qui sont les successeurs de ces devins, sont aussi des gens extraordinaires, que leur état rend considérables et fait consulter en toutes choses, comme des sources de vérité ; car non-seulement ils expliquent les songes, et exposent les désirs secrets de l'âme, mais il n'est rien sur quoi leur science ne se porte. Les prédictions de l'avenir, le succès d'une guerre, d'un voyage, les causes secrètes d'une maladie, ce qui peut faire le bonheur

d'une chasse ou d'une pêche, les choses détournées par les larcins, les sorts et les maléfices; enfin tout ce qui a rapport à la divination est absolument de leur ressort, et doit passer par leurs mains, pour qu'ils puissent découvrir la source du mal, le conjurer, le détourner, et y appliquer le remède convenable; aussi ne s'épargnent-ils point à faire valoir leur métier.

Ils ont encore une autre espèce de personnes extraordinaires, qu'ils nomment aussi *Agotkon* ou esprits. Ce sont celles qui jettent des sorts ou des maléfices. Le nombre en est assez grand de l'un et de l'autre sexe. Les femmes surtout sont soupçonnées de se mêler de ce petit métier, qui, n'ayant pour but que de faire du mal et d'en donner, les fait regarder avec horreur, les oblige à se cacher pour leurs mystères d'iniquité, et sert à accréditer les devins, dont la principale occupation est de découvrir ces sorts, d'en faire connaître les auteurs, et d'y apporter remède.

Leurs sorts et leurs remèdes aux sorts ont le même caractère que ceux des anciens, et la même disproportion avec le mal qu'ils veulent donner ou guérir. Cueillir les herbes à certains temps de la lune, à certaines heures de la nuit; observer, avant de les cueillir et, en les cueillant, mille cérémonies superstitieuses; proférer, en les arrachant, des paroles confuses et magiques; faire des figures de pâte ou de feuilles de blé d'Inde ou de fil de coton, qu'ils supposent être la personne que le sort regarde; les percer avec des épines, les frapper avec de petites flèches proportionnées à la grandeur de la figure; croire que ces sorts ainsi pré-

parés puissent agir, et avoir leur effet par la seule direction d'intention, en les ensevelissant sous un seuil de porte, sous une natte, ou même dans les sépulcres; tout cela, dis-je, est de l'idée et du caractère de ces sorts; cela en fait comme la propriété essentielle, et en est la condition absolument nécessaire. Cela se trouve en même temps si conforme à ce que nous lisons des sortilèges des anciens, et à ce que nous trouvons dans les livres qui traitent de la nécromancie, que nos sauvages ne feraient pas mieux, s'ils les avaient étudiés.

Le père Garnier avait entre les mains plusieurs de ces sorts, que les sauvages qu'il avait convertis lui avaient remis. Un jour j'excitai en lui une curiosité qu'il n'avait pas encore eue, et je lui demandai que nous les examinassions ensemble. Il y en avait une assez grande quantité; c'étaient des paquets de cheveux entrelassés, des os de serpents ou d'animaux extraordinaires, des morceaux de fer ou de cuivre, des figures de pâte ou de feuilles de blé d'Inde, et plusieurs autres choses semblables, qui ne pouvaient avoir par elles-mêmes aucun rapport avec l'effet qu'on s'était proposé, et qui ne pouvaient opérer que par une vertu au-dessus des forces humaines, en conséquence de quelque pacte formel ou tacite.

Les jongleurs ont en eux quelque chose qui tient encore plus du divin. On les voit entrer manifestement dans cette extase qui lie tous les sens, et les tient suspendus. L'esprit étranger paraît s'emparer d'eux d'une manière palpable et sensible, et se rendre maître de leurs organes, pour agir en eux plus immédiatement. Il les fait entrer dans l'enthousiasme et dans tous les mouvements convulsifs

de la sibylle ; il leur parle au fond de la poitrine, ce qui fit donner aux pythonisses le nom de *ventriloques* ; il les enlève quelquefois en l'air, ou les fait paraître plus grands que leur stature naturelle.

Dans cet état d'enthousiasme, leur esprit paraît absorbé dans celui qui les possède ; ils ne sont plus à eux-mêmes, semblables à ces devins dont parle Jamblique, en qui l'esprit étranger opérait de telle sorte, que non-seulement ils ne se connaissaient point, mais qu'ils ne se sentaient pas même, et ne recevaient aucun dommage de tout le mal qu'on pouvait leur faire pendant ce temps-là ; de manière qu'on pouvait impunément leur appliquer le feu, les percer avec des broches ardentes, leur donner des coups de hache sur les épaules, et leur découper les bras avec des rasoirs. En effet, dans ces extases, on leur voit avaler le feu, marcher sur les charbons ardents, sans en être blessés, comme ceux dont parle Virgile (1), qui étaient inspirés d'Apollon au mont Soracte ; ou comme ceux dont Strabon fait mention (2), qui devinaient par l'impression de la déesse Féronie ; ou comme les femmes de Castaballe, dans la Cilicie, dont parle le même auteur, lesquelles étaient consacrées à Diane Perasia. Outre cela, ils enfoncent de longs morceaux de bois dans leur gosier, ils roulent des serpents vivants dans leur sein, et font mille autres choses qui paraissent tenir du merveilleux.

C'est pendant qu'ils font ces merveilles, qu'ils voient

(1) Virg., *Æneid.*, 9, Plin., lib. 7, cap. 2.

(2) Strab., lib. 5, p. 156. Id., lib. 12, p. 570.

les choses au dedans d'eux-mêmes, ou qu'elles leur sont représentées au dehors d'une infinité de manières différentes, car ils ont à peu près les mêmes manières de deviner par la pyromancie, l'hydromancie et les autres qu'on peut voir dans les auteurs qui ont traité de la magie et de la divination. L'esprit agit aussi en eux, comme dans l'antiquité, à certains signaux, tels qu'étaient le son des cymbales d'airain ou de quelque autre instrument de musique, certaines potions, les baguettes divinatoires, la farine, les calculs et le reste.

Un officier français, qui parle la langue huronne comme les Hurons mêmes, parmi lesquels il a vécu dès son bas âge, et qui connaît fort bien le génie des sauvages, m'a raconté un fait dont il a été témoin et que je rapporte ici, parce que le trait est singulier et peut faire juger des autres. Quelques sauvages, intrigués au sujet d'un parti de sept guerriers de leur village, et dont tout le monde commençait à être en peine, prièrent une vieille sauvagesse de *jongler* pour eux. Cette femme était en grande réputation, et on avait vérifié plusieurs de ses prédictions ; mais on avait beaucoup de peine à la déterminer à faire ces sortes d'opérations, quoiqu'on la payât bien, parce qu'elle souffrait beaucoup. Comme elle avait de l'amitié pour moi, dit cet officier, et que même elle avait *jonglé* autrefois à mon occasion, je me mis de la partie avec les sauvages, ajoutant néanmoins très-peu de foi à ces sortes de choses, je la priaï très-fortement, et je fis tant qu'elle s'y résolut.

Elle commença d'abord par préparer un espace de terrain qu'elle nettoya bien, et qu'elle couvrit de farine

ou de cendre très-bien bluttée (je ne me souviens pas exactement laquelle des deux). Elle disposa sur cette poudre, comme sur une carte géographique, quelques paquets de buchettes, qui représentaient divers villages de différentes nations, observant parfaitement leur position, et les rhumbs de vent. Elle entra ensuite dans de grandes convulsions, pendant lesquelles nous vîmes sensiblement sept buettes de feu sortir des buchettes qui représentaient notre village, tracer un chemin sur cette cendre ou farine, et aller d'un village à l'autre. Après s'être éteintes, pendant un assez long temps, dans l'un de ces villages, ces buettes reparurent au nombre de neuf, tracèrent un nouveau chemin pour le retour, jusqu'à ce qu'enfin elles s'arrêtèrent assez près du village ou paquet de buchettes, d'où les sept premières étaient d'abord sorties. Alors la sauvagesse, toujours en fureur, troubla tout l'ordre des buchettes, foula aux pieds tout le terrain qu'elle avait préparé, et où cette scène venait de se passer. Elle s'assit ensuite, et après s'être donné le temps de se tranquilliser et de reprendre ses esprits, elle raconta tout ce qui était arrivé de singulier aux guerriers, la route qu'ils avaient tenue, les villages par où ils avaient passé, le nombre des prisonniers qu'ils avaient faits; elle nomma l'endroit où ils étaient dans ce moment, et assura qu'ils arriveraient trois jours après au village, ce qui fut vérifié par l'arrivée des guerriers; qui confirmèrent de point en point ce qu'elle avait dit.

Les Abénaquis et les Algonquis sont fort adonnés à la pyromancie, ou divination par le feu. Ils font un charbon de bois de cèdre, qu'ils broient et réduisent en

poudre presque impalpable, et qu'ils disposent d'une certaine façon; après quoi ils y mettent le feu, et deviennent par la manière dont le feu court. Quoique aujourd'hui les Abénaquis fassent tous profession du christianisme, ils ne laissent pas encore d'avoir quelquefois recours à cet art, qu'ils ont reçu de leurs pères. Ils s'en confessent néanmoins, à cause de l'horreur qu'on leur en a inspirée; mais il s'en trouve quelques-uns qui cherchent à le justifier, comme s'il n'y avait rien en cela qui pût être blâmable. Une sauvagè disoit à un missionnaire, qui tâchoit de lui faire concevoir sa faute : « Je n'ai jamais compris qu'il y eût à cela aucun mal, et j'ai peine à y en voir encore; écoute, Dieu a partagé différemment les hommes : à vous autres Français, il a donné l'écriture, par laquelle vous apprenez les choses qui se passent loin de vous, comme si elles vous étaient présentes; pour ce qui est de nous, il nous a donné l'art de connaître par le feu les choses absentes et éloignées. Suppose donc que le feu, c'est notre livre, notre écriture; tu ne verras pas qu'il y ait de différence, et plus de mal dans l'un que dans l'autre. Ma mère m'a appris ce secret pendant mon enfance, comme tes parents t'ont appris à lire et à écrire; je m'en suis servi plusieurs fois avec succès, avant d'être chrétienne; je l'ai fait quelquefois avec le même succès, depuis que je le suis; j'ai été tentée, et j'ai succombé à la tentation, mais sans croire commettre aucun péché. »

La seconde chose qui m'a frappé, c'est l'intime persuasion où ils sont tous du pouvoir que le démon a sur eux, de l'efficace des sorts et de la vertu qu'ont leurs

jongleurs pour connaître et pour découvrir ceux qui les ont donnés. Est-il bien probable que, depuis leur origine qu'ils sont infatués de ces opinions, ils n'eussent pas découvert la fourbe, s'il n'y avait que pure forfanterie ? chacune de ces nations étant peu nombreuse, la fraude en est plus aisée à connaître, et les anciens, les considérables, ceux enfin qui sont les plus sensés, étant instruits, cela eût été plus que suffisant pour détruire une pareille prévention. Mais cette persuasion est si générale et si incarnée, qu'il n'y a pas une nation de l'Amérique dans toute son étendue, qui n'ait ses devins, ou ses jongleurs, pas une qui n'appréhende les sorts, pas une où personne refuse de recourir aux jongleurs, et ne subisse volontiers toutes les épreuves des initiations pour être fait jongleur soi-même.

Dans l'Amérique méridionale tous les peuples craignent le démon ; et parce que le feu a quelque chose de sacré chez eux, et de divin, et que, depuis un temps immémorial, ils sont accoutumés à le regarder comme un remède efficace contre l'insulte des malins esprits, ils ont soin d'entretenir un feu allumé pendant toute la nuit autour de leurs hamacs ; les devins eux-mêmes, hors les cas de leurs opérations magiques, n'oseraient faire un seul pas dans l'obscurité, sans porter un tison ardent de ce bois, qu'on appelle, pour cette raison, *bois de chandelle*, moins pour se conduire, que pour se garantir de la rencontre des mauvais génies. Généralement toutes ces nations barbares sont dans une défiance continuelle de ceux qui peuvent les ensorceler, des yeux qui pourraient les fasciner ; elles ont mille superstitions puériles

pour détourner l'effet des sorts, et se mettre à l'abri du charme. On peut dire aussi, universellement parlant, qu'il n'y a point de plus mauvaise réputation parmi eux, que celle de donner des maléficés, et que cette réputation est partout suivie de la fin tragique du plus grand nombre de ceux qui se la sont faite.

Dans le pays des Iroquois, cette opinion des sorts cause souvent des scènes funestes; et lorsqu'ils en viennent aux éclaircissements, la multitude des accusations est si grande, qu'ils sont obligés de faire des présents, et de jeter des colliers de porcelaine pour en arrêter les suites. Parmi ceux qui sont chrétiens, on doit regarder comme un acte héroïque, quand, dans leurs maladies, ils n'ont point recours aux jongleurs, surtout s'il y a quelque apparence, ou quelque songe, qui fasse naître un soupçon de sortilège.

Quoique je n'aime pas à rapporter leurs fables, dont l'absurdité me choque, je vais cependant en raconter une que j'ai apprise d'eux-mêmes, et qui fera connaître plus clairement l'idée qu'ils ont de ceux qui jettent des sorts. Je parlerai dans la suite de la manière dont les jongleurs tâchent d'en guérir, en parlant de leur médecine.

Il y avait autrefois parmi eux un célèbre solitaire nommé *Shonnonkouiretsi* ou *la très-longue chevelure*, dont la mémoire est encore en vénération. De son temps le village où il était né fut attaqué d'une mortalité publique, qui s'attachait aux têtes les plus considérables, et les moissonnait les unes après les autres. Toutes les nuits, un oiseau funèbre, volant au-dessus des cabanes, secouait ses ailes avec grand bruit, et poussait plu-

sieurs cris lugubres, ce qui augmentait l'alarme et la consternation. On ne doutait point que ce ne fût l'*Oiaron*, ou la bête de celui qui jetait des maléfices; mais on ne savait à qui s'en prendre pour aller à la source du mal, et les devins consultés ne voyaient goutte dans leur art. Dans cette terrible extrémité, le conseil des anciens députa trois des plus considérables à *Shonnonkouietsi*, pour le prier d'avoir pitié d'eux; son état ne lui permettait pas de quitter sa retraite, et il ne put jamais condescendre à en sortir pour aller au village. Il se laissa pourtant fléchir en quelque chose, et il donna jour aux députés, pour venir apprendre de lui sa dernière résolution. Ils revinrent au temps marqué. Le solitaire leur montra trois flèches qu'il avait travaillées dans leur absence; et, sans leur rien communiquer de son dessein, il leur dit seulement de les bien examiner, afin de pouvoir les reconnaître.

Le soir, vers le coucher du soleil, *Shonnonkouietsi* alla se mettre en embuscade sur un petit coteau, qui était assez près du village. L'oiseau prétendu sortit du tronc d'un arbre à l'entrée de la nuit, et, secouant ses ailes à l'ordinaire, il nomma distinctement quelques-uns des principaux, qu'il destinait à mourir le lendemain. Dès que le solitaire l'aperçut, il s'avance peu à peu, lui décoche une des ses flèches, et se retire, assuré de l'avoir bien blessé.

Le jour suivant, le bruit se répandit dans le village, qu'un certain jeune homme, qui était seul dans une pauvre cabane, avec une bonne femme de mère, était fort mal. Les anciens, attentifs à tout ce qui se passait,

l'envoyèrent visiter secrètement, et comme sans dessein, par les trois députés qui avaient été vers *Shonnonkoui-retsi*. Le malade était trop pressé de son mal pour pouvoir le dissimuler; il avait une flèche qui lui entraît bien avant dans le côté. La flèche du solitaire fut reconnue. On avait donné des instructions secrètes à ceux qui devaient traiter le malade; et ceux-ci s'étant mis en devoir, comme pour ôter la flèche, ils la dirigèrent si bien, qu'ils percèrent le cœur à ce misérable.

La vieille, encore plus coupable que son fils, n'ignorait pas d'où partait le coup, et s'aperçut bien de l'office que les anciens lui avaient rendu. Elle était femme, et n'était pas d'humeur à démentir son sexe sur l'article de la vengeance; elle résolut de s'immoler le solitaire pour première victime. Son crime ne fut pas conduit avec tant de secret, malgré ses différentes métamorphoses, qu'il ne fût enfin découvert. On la fit brûler avec tout le raffinement de la cruauté iroquoise; elle avoua que son fils et elle, irrités, avaient voulu se venger de ce qu'au retour d'une chasse, on les avait négligés dans une distribution publique de viandes; elle soutint les tourments les plus affreux en riant, on insultant, en menaçant.

Après sa mort, les maux précédents recommencèrent. Les devins consultés répondirent que cette malheureuse vieille en était la cause, qu'elle avait été métamorphosée en siffleur ou marmotte, qui était son *oïaron*, ou sa bête durant sa vie. On l'épia, et on s'aperçut qu'elle se retirait dans une tanière, au pied du coteau, où son fils se métamorphosait lui-même, et avait été blessé. On y

appliqua le feu, et, la fumée l'ayant contrainte de sortir, on la tua. Les Iroquois agnés montrent encore l'entrée de cette tanière tout enfumée, comme un monument authentique de la vérité de cette belle fable.

DE L'ÉTAT DE L'ÂME APRÈS LA MORT.

Tous les sauvages sont intimement persuadés que l'âme ne meurt pas avec le corps, mais qu'elle va habiter le pays des ancêtres, appelé *Eskennanne* par les Hurons et les Iroquois, et qu'ils placent tous du côté de l'ouest, d'où ils prétendent être venus.

C'est, disent-ils, un pays très-éloigné, et où chacun est contraint de se rendre, après son trépas, par un chemin fort long et fort pénible, dans lequel il y a beaucoup à souffrir, à cause des rivières qu'il faut passer sur des ponts tremblants et si étroits, qu'il faut être une âme pour pouvoir s'y soutenir; encore trouvent-ils au bout du pont un chien, qui, comme un autre Cerbère, leur dispute le passage, et en fait tomber plusieurs dans les eaux, dont la rapidité les roule de précipice en précipice. Celles qui sont assez heureuses pour franchir le pas (1) trouvent, en arrivant, un grand et beau pays, au milieu duquel est une grande cabane, dont Tharonhiaouagon, leur dieu, occupe une partie, et Ataentsic, son aïeule, occupe l'autre. L'appartement de cette vieille est tapissé d'une quantité infinie de colliers de

(1) P. Debrebeuf, Relation de la Nouvelle-France pour l'an 1656, 2^e part., ch. 2, p. 73.

porcelaine, de bracelets, et d'autres meubles, dont les morts, qui sont sous sa dépendance, lui ont fait présent à leur arrivée. Ataentsic est maîtresse de la cabane, selon le style des sauvages; elle et son petit-fils dominent sur les mânes, et font consister leur plaisir à les faire danser devant eux. Il y a une infinité de versions sur le pays des âmes : mais ce que je viens d'en rapporter en est comme le fonds, où tout le reste se réduit.

Cette fable, ou le récit fabuleux de ce pays des ancêtres, est confirmé par une autre fable, laquelle est presque absolument semblable à celle d'Orphée, qui descendit aux enfers pour en retirer Eurydice, son épouse.

C'était un jeune homme au désespoir de la mort de sa sœur, qu'il aimait avec une extrême affection. L'idée de la défunte lui revenait sans cesse à l'esprit. Il résolut donc d'aller la chercher jusqu'au pays des âmes, et il se flatta de pouvoir la ramener avec foi. Son voyage fut long et très-laborieux; mais il en surmonta tous les obstacles, et en dévora toutes les difficultés. Enfin il trouva un vieillard solitaire, ou bien un génie, qui, l'ayant questionné sur son entreprise, l'encouragea à la poursuivre, et lui enseigna les moyens d'y réussir. Il lui donna ensuite une petite calebasse vide pour y renfermer l'âme de sa sœur, et il l'assura qu'à son retour il lui donnerait son cerveau, parce qu'il l'avait en sa disposition, étant placé là, en titre d'office, pour garder le cerveau des morts. Le jeune homme profita de ses lumières; il acheva heureusement sa course; et arriva au pays des

âmes, qui étaient fort étonnées de le voir, et fuyaient en sa présence.

Tharonhiaouagon le reçut fort bien, et le défendit, par les conseils qu'il lui donna, des embûches de la vieille son aïeule, laquelle, sous les apparences d'une amitié feinte, voulait le perdre, en lui faisant manger de la chair des serpents et des vipères, dont elle fait elle-même ses délices. Les âmes étant ensuite venues pour danser à leur ordinaire, il y reconnut celle de sa sœur. *Tharonhiaouagon* lui aida à la prendre par surprise; il n'en serait jamais venu à bout sans son secours; car lorsqu'il s'avançait pour la saisir, elle s'évanouissait comme un songe de la nuit, et le laissait aussi embarrassé que l'était Énée, lorsqu'il s'efforçait d'embrasser l'ombre de son père Anchise. Cependant il la prit, il l'enferma; et malgré les instances et les ruses de cette âme captive, qui ne songeait qu'à se délivrer de sa prison, il la rapporta, par le même chemin par où il était allé, jusqu'à son village. Je ne sais s'il se souvint de prendre la cervelle de sa sœur, ou s'il la jugea peu nécessaire: mais dès qu'il y fut arrivé, il fit déterrer le corps et le fit préparer, selon les instructions qu'il avait reçues, pour le rendre propre à recevoir l'âme qui devait le ranimer. Tout était prêt pour la réussite de cette résurrection, lorsque la curiosité impatiente de quelqu'un de ceux qui étaient présents en empêcha le succès. L'âme captive, se sentant libre, s'envola, et le voyage devint entièrement inutile. Le jeune homme n'en rapporta point d'autre avantage que celui d'avoir été au pays des âmes, et

d'en pouvoir dire des nouvelles sûres, qu'on a eu soin de transmettre à la postérité.

Ce pays des âmes a aussi ses différents étages, et tous n'y sont pas également bien. C'est ce que conclut un de nos missionnaires, de ce qu'il entendit dire à une jeune sauvage. Cette fille, voyant sa sœur mourante par la quantité de ciguë qu'elle avait prise dans un dépit, et déterminée à ne faire aucun remède pour se garantir de la mort, pleurait à chaudes larmes, et s'efforçait de la toucher par les liens du sang et de l'amitié qui les unissaient ensemble. Elle lui disait sans cesse : C'en est donc fait ! tu veux que nous ne nous retrouvions jamais plus, et que nous ne nous revoyions jamais ? Le missionnaire, frappé de ces paroles, lui en demanda la raison. Il me semble, dit-il, que vous avez un pays des âmes, où vous devez tous vous réunir à vos ancêtres ; pourquoi donc est-ce que tu parles ainsi à ta sœur ? Il est vrai, reprit-elle, que nous allons tous au pays des âmes ; mais les méchants, et ceux en particulier qui se sont détruits eux-mêmes par une mort violente, y portent la peine de leur crime ; ils y sont séparés des autres, et n'ont point de communication avec eux ; c'est là le sujet de mes peines. Virgile (1) assigne de la même manière un quartier séparé dans les enfers à Didon, et à quantité d'autres qui avaient été les malheureuses victimes de leur propre désespoir.

Le chant et la danse, qui entrent dans toutes les réjouissances, dans toutes les fêtes de religion chez les

(1) Virgil., *Æneid.*, lib. 6.

sauvages, sont aussi, dans leur opinion, le bonheur des âmes après la mort.

Après que les âmes ont dévoré, disent-ils, toutes les difficultés de leur pénible voyage, et qu'elles ont surmonté tous les obstacles qui se rencontrent, avant que d'arriver au séjour de leurs ancêtres, elles entrent enfin dans un pays charmant, qui leur présente partout ce qui peut contribuer à leur félicité. Il leur reste alors peu de chemin à faire pour arriver au lieu où le tambour et le son de la tortue marquent la cadence des morts avec un charme propre à enlever les cœurs. Elles n'ont pas plutôt entendu les premiers tons de cette musique ravissante, qu'elles se sentent transportées d'un plaisir extrêmement vif, qui les entraîne, et les fait courir avec ardeur vers cette douce mélodie, laquelle, devenant plus sensible, à mesure qu'elles approchent du terme, et animée de la joie que les âmes qui dansent expriment par des acclamations continuelles, augmente encore en elles un nouveau sentiment de plaisir beaucoup plus flatteur. Lorsqu'elles sont bien près de cet heureux séjour, plusieurs âmes se détachent pour venir à leur rencontre, et leur témoigner la joie qu'elles ont de leur arrivée. Ces âmes les conduisent ensuite à la cabane d'Ataentsic, et au milieu de l'assemblée où se tient la danse. Là, après tous les compliments, et après s'être rassasiées de tous les mets les plus délicieux, elles se mêlent parmi les autres pour danser, et jouissent ainsi alternativement de tous les plaisirs, dont la danse est toujours le principal, sans être jamais plus sujettes au chagrin, à l'inquié-

tude, aux infirmités, ni à aucune des vicissitudes de la vie mortelle.

Bien que leur doctrine sur le séjour des âmes dans le ciel ne soit pas bien claire, il semble qu'ils admettent la danse et la musique parmi les âmes heureuses, et les Iroquois nomment la constellation des Pleiades, *Te jennonniakoua*, c'est-à-dire les danseurs et les danseuses.

Je remets au chapitre où je traite de la sépulture des sauvages à ajouter quelques détails sur l'opinion touchant l'état de l'âme après la mort. Il ne me reste plus qu'à parler des traces du judaïsme et du christianisme qu'on a trouvées en Amérique, à l'époque de la découverte.

DES SIGNES DE JUDAÏSME ET DE CHRISTIANISME TROUVÉS EN AMÉRIQUE.

Les peuples de la grande péninsule du Jucatan, et quelques autres de leurs voisins, étaient circoncis. « Nous en avons tant de témoignages, dit le savant Grotius (1), qu'il faut n'avoir point de pudeur pour le nier. Pierre Martyr ajoute le baptême à la circoncision. Herrera dit,

(1) *Grotius, Dissert. 2, de origine Gent. Americ.* Circumcisos fuisse, cum Hispani in illas terras venerunt, Jucatanenses et vicinos quosdam populos, tam multos testes habemus, ut id negare non sit hominis modesti ac verecundi. Baptismum addit Martyr: Baptismo datum nomen regenerationis: administratum infantibus anno ætatis tertio: parentes ad id se parasse jejunio et secubatione: confitendi morem, unctionem in fronte, honestam sepulturam: fidem de judicio universali Herrera.

continue cet auteur, que le baptême avait chez eux le nom de régénération. On le donnait aux enfants à l'âge de trois ans. Les parents se disposaient à cette cérémonie par le jeûne et par la continence. Ils avaient aussi une manière de confession, l'onction au front, une honnête sépulture, et la croyance du jugement universel.»

La confession, dit Acosta, Hist. mor. de l'Ind., liv. 5, ch. 25, était en usage au Pérou, et avait ses rigueurs, ses pénitences proportionnées, et ses cas réservés. Les filles consacrées au soleil, et qui avaient atteint un certain âge, y confessaient aussi bien que les prêtres, et avaient leur juridiction comme eux. L'Inca seul ne se confessait qu'au soleil; et, après sa confession faite, il allait se baigner dans une rivière, la priant de porter ses péchés à la mer, de manière qu'ils fussent entièrement oubliés.

Il y avait dans le même pays un usage qui paraît avoir le plus grand rapport avec le divin sacrement de nos autels. Toutes les années on y célébrait deux fêtes. La première commençait au mois de décembre (1), qui était le premier de leur calendrier. Cette fête durait plusieurs jours, qui se passaient en sacrifices et autres cérémonies de religion dans la ville de Cusco: l'on ne permettait à aucun étranger d'y assister. Ce n'était qu'à la fin et le dernier jour qu'on leur ouvrait les portes, pour qu'ils pussent participer à la conclusion de cette fête, qui se passait en cette sorte. Les filles consacrées au soleil faisaient de petits pains avec de la farine de maïs,

(1) Acosta, Hist. Moral. de Indias, lib. 5, cap. 23.

pétris dans le sang des agneaux blancs et sans tache, qu'on offrait ce jour-là en sacrifice. Les étrangers de toutes les provinces étant entrés dans la ville, on les rangeait en haie. Des prêtres du soleil, qui devaient être d'une certaine famille, portaient, dans des plats d'or et d'argent, ces pains coupés par morceaux, et en donnaient une particule à chaque étranger, en l'exhortant d'être toujours fidèle à l'Inca ou au soleil, que l'Inca représentait, ajoutant en même temps que ce morceau de pain servirait de témoignage contre lui-même, si son intention n'était pas pure et conforme à ce qu'il devait à son Dieu et à son souverain. Chacun recevait et mangeait ces particules de pain avec de grandes démonstrations de reconnaissance, et de fortes protestations qu'ils ne penseraient et ne feraient jamais rien contre le soleil et contre l'Inca, disant que ce morceau qu'ils mangeaient serait dans leur corps un témoignage et un garant de leur fidélité. La seconde fête se célébrait, au dixième mois, qui répond à notre mois de septembre, à peu près de la même manière. On envoyait aussi ces pains de la ville capitale dans tous les temples et dans tous les lieux sacrés de l'État, et partout on les recevait avec beaucoup de marques de respect et de religion. L'agneau avait quelque chose de bien mystique dans la religion des Péruviens. Ils en plaçaient un dans la voie lactée, qu'une brebis allaitait.

Rien n'est aussi plus frappant (1) que la fête solennelle qui se célébrait tous les ans au Mexique, en l'honneur

(1) Acosta, *Hist. Moral. de Indias*, lib. 5, cap. 24.

de leur dieu. Deux jours avant l'ouverture de la fête, les filles consacrées dans le temple préparaient une grande quantité de farine, faite avec la semence de bette et avec du maïs rôti et pilé. Elles la pétrissaient dans une eau miellée, et en formaient une idole de la grandeur de celle de bois, qui était adorée dans le temple. Elles préparaient en même temps, avec la même farine, de petits pains faits en forme d'ossements humains, et qu'on appelait les ossements du dieu *Vitziliputzli*. Le jour de la cérémonie étant arrivé, on portait cette idole en procession, dès le grand matin, avec une pompe, une magnificence, et une grande quantité de cérémonies, dont Acosta nous donne le détail ; cette procession se faisait avec une extrême célérité, et on l'appelait *le court chemin du dieu Vitziliputzli* ; Le chemin ne laissait pas cependant d'être fort long ; mais il ne le paraissait pas, à cause de la vitesse avec laquelle on le parcourait. Au retour de cette procession, on mettait dans le temple, où l'on avait rapporté cette idole, tous ces pains faits en forme d'ossements ; et, après beaucoup de sacrifices où l'on immolait des victimes humaines, après beaucoup de chants, de danses et de cérémonies, lesquelles étaient comme une consécration de cette idole, et de tous ces pains ; tout le peuple, qui devait être à jeûn, depuis les enfants de l'âge le plus tendre jusqu'aux plus âgés, allait se dépouiller de tous les ornements qu'il avait pris, pour rendre cette fête plus superbe. Cependant les prêtres dépouillaient l'idole, et la coupaient ensuite par morceaux, avec tous ces pains faits en forme d'ossements, et qui

étaient aussi sacrés que l'idole même ; le peuple étant ensuite revenu , et tous venant se présenter de rang, hommes et femmes, grands et petits, riches et pauvres, on leur distribuait ces morceaux , que chacun recevait avec un respect qui causait de l'admiration, et avec une dévotion qui allait jusqu'aux larmes, disant qu'ils mangeaient la chair et les os de leur dieu, et se regardant comme indignes d'une si grande faveur. La cérémonie finissait par un discours, qu'un prêtre des plus anciens faisait sur le sujet de la fête.

DU CULTE DE LA CROIX EN AMÉRIQUE.

Il est bien plus étonnant de voir le signe adorable de la croix en honneur dans l'Amérique, avant la venue des Européens. Quoique le démon puisse abuser de tout, croirait-on néanmoins qu'il eût proposé à la vénération de ses adorateurs ce signe de notre salut, dans lequel il a été vaincu, qui a été d'ailleurs un objet de folie pour les Gentils, comme il a été un sujet de scandale pour les Juifs ? Ou bien serait-ce une preuve que le christianisme eût pénétré en Amérique avant la découverte des derniers temps ?

Pierre Martyr, dit (1) que les Espagnols qui abordèrent les premiers dans le Jucatan y virent des croix ; et qu'ayant interrogé sur cela les gens du pays par leurs interprètes , quelques-uns avaient répondu qu'il avait passé chez eux un homme d'une très-grande beauté, qui leur avait laissé ce signe, pour les engager à se

(1) Idem, lib. 2, cap. 17.

souvenir de lui ; que d'autres avaient dit qu'un certain homme, plus brillant que le soleil, y était mort en faisant un ouvrage tout semblable. Pierre Martyr (1) ajoute pourtant qu'en tout cela il n'y avait rien de bien assuré.

Lopès de Gomara raconte aussi (2) que les Espagnols y trouvèrent des croix de laiton et de bois, dressées sur les sépultures des gens du pays ; que quelques-uns s'étaient persuadés, à cause de cela, que plusieurs Espagnols, chassés de leur pays par les Maures, du temps du roi Rodrigue, s'étaient réfugiés dans celui-là, mais qu'il ne pouvait pas le croire, parce qu'on ne trouvait point de croix semblables dans les îles qui sont sur le passage, et où eût été une nécessité de toucher, avant que d'arriver jusque-là.

Le même auteur, parlant de l'île d'Acuzamil, vulgairement nommée *Gozumel*, assure que les habitants avaient une espèce de petit temple bâti de pierre, dans lequel il y avait une croix, haute de dix palmes, qu'ils adoraient comme une divinité ; qu'ils l'invoquaient pour obtenir de la pluie, et la portaient en procession ; qu'on ne savait pas d'où leur était venue cette dévotion, mais qu'elle avait été cause qu'ils en avaient eu plus de facilité à embrasser le christianisme.

Il rapporte encore, dans les coutumes des Cumanois, qu'ils avaient, entre plusieurs idoles, une croix

(1) Petr. Martyr, Océan. Decad, lib. 4, cap. 4.

(2) Lopès de Gomars, Hist. génér. de Ind., lib. 3, cap. 2.

faite comme celle de saint André, et un signe comme ceux des notaires apostoliques, qui sont carrés, avec des croix de Bourgogne, traversées les unes dans les autres ; qu'ils se munissaient, par le moyen de cette croix, contre les visions nocturnes et contre les fantômes de la nuit ; et qu'ils l'appliquaient aux enfants qui ne faisaient que de naître.

L'Inca Garcilasso assure (1) que les rois du Pérou avaient, dans une de leurs maisons royales, une croix d'un jaspe cristallin, mêlé de blanc et d'incarnat, dont il donne une description exacte, l'ayant examinée lui-même dans la sacristie de l'église cathédrale de Cusco, où les Espagnols l'avaient mise, après s'être rendus les maîtres de cet État. Les Incas conservaient cette croix dans l'un de ces appartements, qu'on nommait *Huaca* en langue du pays, et qui était un lieu sacré. Ils n'adoraient point cette croix anciennement, mais ils lui portaient un grand respect, sans savoir néanmoins, ni depuis quel temps ils la possédaient, ni quel était le motif de ce respect qu'ils avaient pour elle. Ils l'adorèrent dans la suite, dit-il, après l'arrivée des Espagnols, et la tinrent en plus grande vénération, au sujet de ce qui arriva à Pierre de Candie, et qui est rapporté ailleurs par le même auteur.

Le père Antoine Ruitz (2) fait mention d'une croix miraculeuse qu'on trouva dans cette partie du Para-

(1) Comment. Real. lib. 2, cap. 5.

(2) Conquista Espiritual del Paraguay, etc., §. 23 et 25.

guay qu'on a depuis appelée de Sainte-Croix , probablement en mémoire de cette découverte. La tradition du pays porte, dit-il, qu'anciennement un homme blanc ayant une grande barbe, y était venu d'au delà la mer, pour y faire connaître Dieu ; qu'il portait partout avec lui cette grande croix, faite d'un bois singulier, lequel ne se trouve point dans tous ces quartiers-là ; qu'à la vue de cette croix les démons devinrent muets, et que les oracles cessèrent. Le saint homme fut cependant très-mal traité des Gentils, qui lui attribuaient le silence de leurs dieux ; ils enlevèrent sa croix, et l'enfouirent auprès d'un lac, où elle s'est conservée sans aucune corruption, pendant plus de quinze siècles, à ce que croit cet auteur ; et elle est aujourd'hui si entière, et si solide, qu'il n'y a pas même apparence qu'elle puisse jamais pourrir et se corrompre (1).

Ce qu'on raconte d'une autre petite nation de sauvages établis vers Gaspé, dans le fond du golfe Saint-Laurent, sur une petite rivière, qu'on nomme la rivière Sainte-Croix, et auxquels on a donné le nom de porte-croix, ou de Cruciantaux, a quelque chose d'aussi surprenant, et qui est encore mieux particularisé.

« La tradition de leurs ancêtres porte, dit le Père Chrétien Le Clerc, que leur pays étant affligé d'une maladie très-dangereuse et pestilentielle, qui les rédui-

(1) Tous ces témoignages sont appuyés par les découvertes récentes faites parmi les ruines des anciennes villes d'Amérique, de croix sculptées et gravées en présence d'hommes qui les vénérent. Voyez les *Antiquités d'Amérique*, par Timboroug et les *Annales de Philosophie chrétienne*.

omme
avec
ns les
cette
s fan-
nfants

Pérou
croix
rnat,
minée
le de
s'être
vaient
nom-
n lieu
ement,
savoir
ent, ni
r elle.
ée des
n, au
st rap-

croix
Para-

23

sait à une disette de toutes choses, et qui en avait mis déjà plusieurs dans le tombeau; quelques vieillards de ceux qui étaient les meilleurs, les plus sages, et les plus considérables, s'endormirent tous accablés de langueur et de chagrin de voir une désolation si générale, et la ruine prochaine de toute la nation gaspésienne, si elle n'était promptement soulagée par un puissant secours du soleil, qu'ils reconnaissent, comme nous avons dit, pour leur divinité. Ce fut, disent-ils, dans ce sommeil plein d'amertume, qu'un homme, beau par excellence, leur apparut avec une croix à la main, qui leur dit de prendre bon courage, de s'en retourner chez eux, de faire des croix semblables à celle qu'on leur montrait et de les présenter aux chefs des familles, les assurant que, s'ils les recevaient avec estime, ils y trouveraient indubitablement le remède à tous leurs maux. Comme les sauvages sont crédules aux songes jusqu'à la superstition, ils ne négligèrent pas celui-ci dans leur extrême nécessité. Ainsi ces bons vieillards retournèrent aux cabanés d'où ils étaient partis le jour précédent. Ils firent une assemblée générale de tout ce qui restait d'une nation mourante, et tous ensemble conclurent, d'un commun accord, que l'on recevrait avec honneur le sacré signe de la croix qu'on leur présentait du ciel, pour être la fin de leur misère, et le commencement de leur bonheur, comme il arriva en effet, puisque la maladie cessa, et que tous les affligés, qui portèrent respectueusement la croix, furent guéris miraculeusement.

«La croix fut dans leur pays comme l'arc-en-ciel que Dieu fit paraître autrefois à la face de tout l'univers.

pour consoler le genre humain, avec promesse de ne plus le punir d'un second déluge; et c'est ainsi que la croix arrêta tout court ce torrent de maladies et de mortalité qui désolait ces peuples, et leur fut un signe efficace et rempli d'une merveilleuse fécondité de grâces et de bénédictions. Les avantages miraculeux qu'ils en reçurent, leur en fit espérer de bien plus considérables dans la suite; c'est pourquoi ils se proposèrent tous de ne décider aucune affaire, ni d'entreprendre aucun voyage sans la croix. »

« Après donc la résolution prise dans le conseil, qu'ils porteraient toujours la croix, sans en excepter même les petits enfants, pas un sauvage n'eût jamais osé paraître devant les autres, sans avoir en sa main, sur sa chair, ou sur ses habits, ce sacré signe de leur salut; en sorte que, s'il était question de décider quelque chose d'importance touchant la nation, soit pour conclure la paix, soit pour déclarer la guerre contre les ennemis de la patrie, le chef convoquait tous les anciens, qui se rendaient ponctuellement au lieu du conseil, où, étant tous assemblés, ils élevaient une croix haute de neuf à dix pieds; ils faisaient un cercle, et prenaient leur place, avec chacun leur croix à la main, laissant celle du conseil au milieu de l'assemblée. Ensuite le chef, prenant la parole, faisait ouverture du sujet pour lequel il les avait convoqués au conseil; et tous ces porte-croix disaient leurs sentiments, afin de prendre des mesures justes, et une dernière résolution sur l'affaire dont il s'agissait. Que s'il était question d'envoyer quelque député à leurs voisins, ou à

quelque autre nation étrangère, le chef nommait et faisait entrer dans ce cercle celui de la jeunesse, qu'il connaissait le plus propre pour l'exécution de leur projet ; et, après lui avoir dit publiquement le choix qu'on avait fait de sa personne, pour le sujet qu'on lui communiquait, il tirait de son sein une croix admirablement belle, qu'il tenait enveloppée dans ce qu'il pouvait avoir de plus précieux ; et, la montrant avec révérence à toute l'assemblée, il faisait, par une harangue préméditée, le récit des grâces et des bénédictions que toute la nation gaspésienne avait reçues par le secours de la croix. Il ordonnait ensuite au député de s'approcher, et de la recevoir avec révérence, et, la lui mettant au cou : Va, lui disait-il, conserve cette croix, qui te préservera de tous dangers auprès de ceux auxquels nous t'envoyons. Les anciens approuvaient par leurs acclamations ordinaires de *hoo, hoo, hoo*, ce que le chef avait dit, souhaitant toute sorte de prospérités à ce député dans le voyage qu'il allait entreprendre pour le service de sa nation.

« Cet ambassadeur donc sortait du conseil, la croix au cou, comme la marque honoraire et le caractère de son ambassade. Il ne la quittait que le soir pour la mettre sous sa tête, dans la pensée qu'elle chasserait tous les méchants esprits pendant son repos. Il la conservait toujours avec soin, jusqu'à l'accomplissement de sa négociation, qu'il la remettait entre les mains du chef avec les mêmes cérémonies qu'il l'avait reçue en plein conseil, et devant toute l'assemblée il faisait rapport de son voyage.

« Enfin ils n'entreprenaient rien sans la croix. Le chef la portait lui-même à la main en forme de bâton, lorsqu'il marchait en raquettes, et il la plaçait dans le lieu le plus honorable de sa cabane. S'ils s'embarquaient sur l'eau dans leurs petits canots d'écorce, ils y mettaient une croix à chaque bout, croyant religieusement qu'elle les préserverait du naufrage.

« Voilà quels étaient les sentiments d'estime et de vénération de nos anciens Gaspésiens pour la croix, qui subsistent encore aujourd'hui religieusement dans les cœurs de nos porte-croix, puisqu'il n'y en a pas un qui ne la porte sur ses habits, ou sur sa chair. Les langes et les berceaux des petits enfants en sont toujours ornés; les écorces de la cabane, les canots et les raquettes en sont tous marqués.

« Les femmes enlacent la figurent avec le porc-épic sur l'endroit de la couverture qui cache leur sein, pour mettre leur fruit sous la protection de la croix. Enfin, il n'y en a guère qui ne conservent précieusement, en leur particulier, une petite croix faite avec de la porcelaine et de la rassade, qu'ils gardent, et qu'ils estiment à peu près comme nous faisons des reliques; jusque-là même que ces peuples la préfèrent à tout ce qu'ils ont de plus riche et de plus précieux.

« On connaît assez les lieux de la sépulture de ces peuples par les croix qu'ils plantent sur leurs tombeaux; et leurs cimetières distingués, par ce signe de salut, paraissent plutôt chrétiens que sauvages: cérémonie qu'ils observent autant de fois qu'il meurt quelqu'un

de la nation des porte-croix, fût-il éloigné de cent lieues de l'endroit où se fait ordinairement leur sépulture.

« Les lieux de pêche et de chasse les plus considérables sont distingués par les croix qu'ils y plantent ; et on est agréablement surpris, en voyageant dans leur pays, de rencontrer de temps en temps des croix sur le bord des rivières, à deux et à trois croisées, comme celles des patriarches. En un mot ils font tant d'estime de la croix, qu'ils ordonnent qu'elle soit enterrée avec eux dans un même cercueil, après leur mort, dans la croyance que cette croix leur fera compagne dans l'autre monde, et qu'ils ne seraient pas connus de leurs ancêtres, s'ils n'avaient avec eux la marque, le caractère honorable qui distingue les porte-croix de tous les autres sauvages de la Nouvelle-France. »

Doit-on conclure de tous ces faits que la religion chrétienne avait pénétré dans l'Amérique avant l'entrée des Espagnols ? Je pense que ceux qui examineront avec attention les témoignages que nous citons ne douteront pas de l'affirmative.





DU GOUVERNEMENT POLITIQUE.



On n'a pas fait moins d'injustice aux sauvages de l'Amérique, en les faisant passer pour des barbares sans lois et sans police, qu'en disant qu'ils n'avaient aucun sentiment de religion, et qu'on n'en trouvait chez eux aucun vestige. Chaque nation a sa forme de gouvernement. Chez quelques-uns on voit l'état monarchique dans sa perfection, avec un grand respect pour leurs rois, et une dépendance absolue de toutes leurs volontés. Au Mexique et au Pérou, les souverains étaient respectés jusqu'à l'adoration. Quelques peuples de la Louisiane et de la Floride paraissent encore aujourd'hui honorer leurs chefs d'un culte religieux et divin comme les images de la divinité, et comme des divinités même. Il n'est pas jusqu'aux chefs des nations errantes de la langue algonquine et des barbares de l'Amérique méridionale qui n'affectent une autorité despotique, dont ils

sont si jaloux, qu'ils aiment mieux s'exposer à être détruits, que de s'unir ensemble, de peur de perdre quelque chose de cette autorité. Chacun de ces petits rois forme un État d'une petite rivière à l'autre; et cette rivière porte souvent le nom du chef et de son village.

L'état oligarchique et aristocratique me paraissent aussi être assez répandus dans l'Amérique.

GOUVERNEMENT DES IROQUOIS ET DES HURONS.

Chez les Iroquois et les Hurons, ce sont les femmes qui gouvernent, et le soin des affaires n'est entre les mains des hommes que comme par voie de procuration. Tous les villages se gouvernent de la même manière, par eux-mêmes, et comme s'ils étaient indépendants les uns des autres. On voit dans chacun la même distribution des familles, les mêmes lois de police, le même ordre, en sorte que, qui en voit un les voit tous. Mais quand il s'agit d'affaires qui intéressent le corps de la nation, ils se réunissent dans un conseil général où se rendent les députés de chaque village, ce qui se fait avec tant d'égalité, de zèle pour le bien commun, qu'il en résulte un concert et une union admirable, qui fait le salut de la nation, et que, par cette raison, rien n'est capable de rompre.

DES FAMILLES OU TRIBUS.

Ce n'est là qu'une idée générale de leur gouvernement. Pour venir maintenant à un détail plus particulier, cha-

que village est distingué en trois familles, ainsi que je l'ai dit, savoir la famille du loup, celle de l'ours et celle de la tortue. Chaque famille a son chef, ses agouandérs, ses anciens, ses guerriers. Tous, réunis ensemble, composent le corps du village, et forment l'état de leur république.

DES CHEFS.

Chaque tribu a son chef, et les noms qu'on donne à ces chefs marquent leur prééminence sur la tribu à la tête de laquelle ils sont. Car, outre les noms qu'ils portent comme les autres particuliers, ils en ont encore d'autres, qui sont des noms de dignité et de juridiction.

Le premier de ces noms est celui de *Rotander God*, c'est-à-dire le noble par excellence, de *Gaiander*, terme usité pour marquer la noblesse. Le second est celui des tribus mêmes qu'ils représentent, et qui sont comme rassemblées dans leur personne. C'est dans ce sens qu'ils disent l'*Hogouaho*, l'*Hoskereouak*, l'*Hannoouara*, c'est-à-dire le loup, l'ours, la tortue, a dit, a fait, et le reste. Par cette manière de parler, ils signifient également et sans équivoque les chefs, les tribus et les terres qui en dépendent. Le troisième nom est celui de *Roksten God*, qui signifie le vieillard ou l'ancien par excellence. Ce nom ne convient pas toujours à l'âge de celui qui est en place, car ce n'est souvent qu'un enfant; mais il convient au caractère dont il est revêtu, auquel ils veulent concilier du respect et de la vénération par un nom qui marque la maturité, la sa-

gesse et toutes les autres qualités que doivent avoir ceux qui, par leur rang et par leur prééminence, sont comme les pères ou les pasteurs des peuples, ainsi qu'Homère les appelle (1). Enfin ils prennent aussi le nom propre de la terre même : c'est ainsi que parmi les Onnontaguès, *Sagosendagète*, et parmi les Tsonnontouans, *Tsonnonkeritaoui* et *Te-Ionninnokaraouen*, sont des noms affectés au pays et à quelques-uns des chefs, particulièrement à celui qui est le maître du village.

Car, quoique les chefs paraissent avoir une autorité égale, qu'ils soient tous d'une attention extrême à ne pas paraître vouloir attirer à soi les affaires, et se rendre despotiques, il y a toujours néanmoins quelque prééminence des uns sur les autres; et c'est, autant que j'en puis juger, ou celui dont la cabane a fondé le village, ou bien celui dont la tribu est la plus nombreuse, ou bien encore celui qui est le plus considéré par sa capacité. J'avoue pourtant que c'est ce que je ne puis pas bien décider.

La dignité de chef est perpétuelle et héréditaire dans sa cabane, passant toujours aux enfants de ses tantes, de ses sœurs, ou de ses nièces du côté maternel. Dès que l'arbre est tombé, il faut, disent-ils, le relever. La matrone, qui a la principale autorité, après en avoir conféré avec ceux de sa cabane, en confère de nouveau avec ceux de la tribu, à qui elle fait agréer celui qu'elle a choisi pour succéder, ce qui lui est assez libre; elle n'a

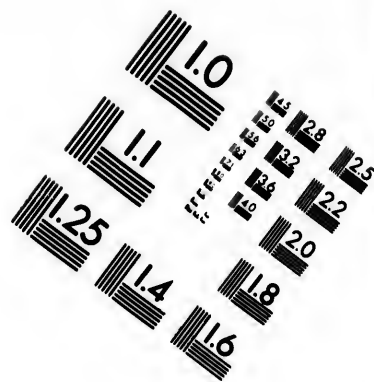
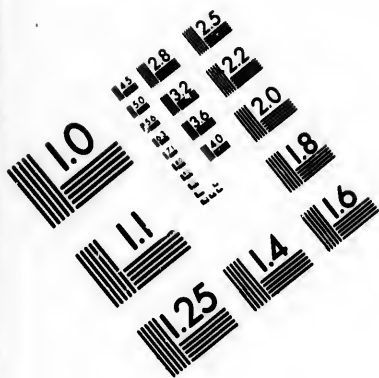
(1) Homère, frequenter.

pas toujours égard au droit d'ainesse, et, d'ordinaire, elle prend celui qui paraît le plus propre à soutenir ce rang par ses bonnes qualités ; le choix en étant déterminé, la proposition s'en fait dans le village par des colliers de porcelaine. On y produit celui qui est élu, qu'on ne fait simplement que montrer, et il est sur-le-champ proclamé et reconnu. On le proclame de la même manière, et on le produit dans les autres villages de la nation iroquoise, et chez toutes les autres nations alliées ; et cette action est toujours accompagnée de fêtes et de solennités. C'est à peu près la même chose chez les autres nations, quant à la manière de faire reconnaître un chef.

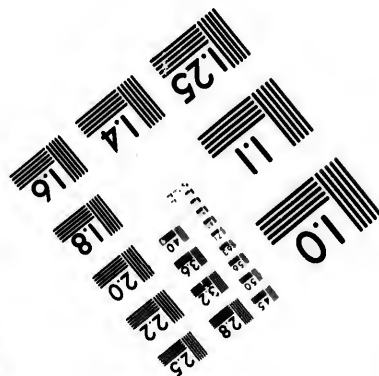
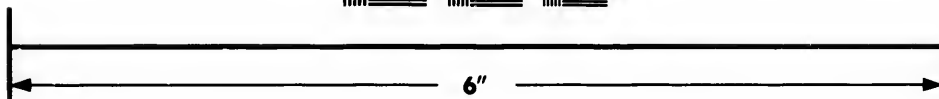
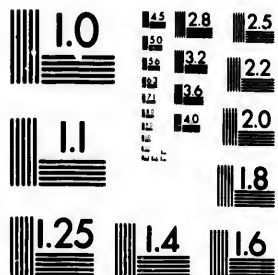
L'arbre étant ainsi redressé, si celui qui est élu est encore jeune, et incapable de gérer les affaires par lui-même, on ajoute à l'arbre des racines pour le soutenir, et pour l'empêcher de tomber, c'est-à-dire qu'on lui donne un tuteur ou un régent, comme on fait encore aujourd'hui dans les états monarchiques pendant les minorités. Ce tuteur est reconnu, et proclamé partout, en même temps que son pupille, et il est chargé personnellement, au nom de ce pupille, de tout ce que celui-ci devrait faire pour le bien public, si son âge l'en rendait capable.

L'autorité des chefs s'étend proprement sur ceux de leur tribu qu'ils considèrent comme leurs enfants ; ils les nomment communément leurs neveux, et il est rare qu'ils se servent de termes qui répondent à celui de sujets. Quoiqu'ils aient une autorité réelle, dont quelques-uns savent bien se servir, ils affectent néanmoins de donner tellement à la liberté, qu'on dirait, à les voir, qu'ils





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



sont tous égaux. Tandis que les petits chefs des États monarchiques se font porter sur les épaules de leurs sujets, et se font rendre beaucoup de devoirs, ceux-ci n'ont aucune marque distinctive, ni couronne, ni sceptre, ni gardes, ni haches consulaires, qui puissent les faire discerner du commun du peuple. Leur pouvoir ne paraît avoir rien d'absolu, et il ne semble pas qu'ils aient aucune voie de coaction pour se faire obéir en cas de résistance. On leur obéit cependant, et ils commandent avec autorité; leur commandement a force de prières, et l'obéissance qu'on leur rend paraît entièrement libre; cette liberté sert à retenir les chefs, elle les engage à ne commander rien qui puisse faire de la peine et être suivi d'un refus; elle sert aussi à engager les inférieurs à exécuter de bonne grâce les ordres qu'on leur donne, en sorte qu'ils puissent se persuader à eux-mêmes qu'ils obéissent, moins parce qu'on leur commande, que parce qu'ils veulent bien faire ce qui leur est commandé. Le bon ordre se soutient par ce moyen; et dans l'exécution des choses, se trouvent réellement la correspondance des chefs et des membres, et une subordination telle qu'on pourrait la désirer dans l'État le mieux réglé.

Bien que les chefs n'aient aucune marque de distinction et de supériorité, qu'on ne puisse pas les distinguer de la foule par les honneurs qu'on devrait leur rendre; à l'exception de quelques cas particuliers, on ne laisse pas d'avoir pour eux un certain respect; mais c'est surtout dans les affaires publiques que leur dignité se soutient. Les conseils s'assemblent par leurs ordres; ils se tiennent dans leurs cabanes, à moins qu'il y ait une

cabane publique, destinée uniquement pour les conseils, et qui est comme une maison de ville ; les affaires se traitent en leur nom , ils président à toutes sortes d'assemblées; ils ont une part considérable dans les festins, et dans les distributions générales; on leur fait souvent des présents; enfin, ils ont certaines autres prérogatives qui suivent la prééminence de leur état, comme aussi ils ont certains devoirs onéreux, qui servent à contre-balancer ces faibles avantages qu'ils peuvent avoir d'eux-mêmes.

DES AGOÏANDERS.

De peur que les chefs n'usurpassent une autorité trop grande, et ne se rendissent trop absolus, on les a comme bridés, en leur donnant des adjoints qui partagent avec eux la souveraineté de la terre, et se nomment *agolanders* comme eux. Ces *agolanders* sont à peu près ce qu'étaient dans leur origine les éphores à Lacédémone, et les cosmes dans l'île de Crète; je dis dans leur origine, et avant que ceux-ci eussent usurpé une autorité qui anéantit celle des rois. Les *agolanders* sont subordonnés au chef qui est à leur tête, et nommé *roiander gôa* pour marquer sa prééminence. Dans chaque tribu, chaque famille particulière et distincte en a un, qui représente pour elle; les femmes les choisissent, et le sont quelquefois elles-mêmes. Leur emploi est de veiller plus immédiatement aux intérêts de la nation; d'avoir l'œil au fisc ou trésor public; de pourvoir à sa conservation et de présider à l'usage qu'on doit faire

de ce qui y est contenu. On les fait connaître dans les conseils quand on les a choisis ; mais on ne les produit pas chez les nations alliées, ainsi qu'on a coutume de le pratiquer pour les chefs.

LE SÉNAT.

Après les agolanders vient le sénat, composé des vieillards, ou des anciens, nommés dans leur langue *Agokstenha* ; le nombre de ces sénateurs n'est point déterminé ; chacun a droit d'entrer au conseil pour y donner son suffrage ; lorsqu'il a atteint cet âge de maturité auquel on attribue la prudence et la science des affaires comme une prérogative, et chacun, comme partout ailleurs, sait s'y faire estimer, selon qu'il a plus ou moins d'habileté.

LES GUERRIERS.

Le quatrième et le dernier corps est celui des *agoskerthagètes*, ou des guerriers, composé des jeunes gens en état de porter les armes. Les chefs des tribus sont ordinairement à leur tête, quand ils ont fait leurs épreuves d'exercices militaires, et qu'ils sont capables de les commander. Mais, outre cela, ils reconnaissent encore pour chefs de guerre ceux qui s'y sont rendus recommandables, et qui ont par devers eux des preuves de valeur, de conduite, et de service.

ASSOCIATIONS.

On m'a assuré qu'il y avait entre eux plusieurs autres sortes d'associations particulières, comme des espèces de confraternité: mais n'en étant pas assez instruit, je ne saurais dire si ce sont des liaisons de pure amitié, ou dépendantes du gouvernement et de la religion.

Dans tous les États, on a été obligé de multiplier les charges, quelque forme qu'ait eue le gouvernement, à mesure que le peuple se multipliait, et devenait plus difficile à gouverner par le grand nombre. C'était alors une nécessité de partager l'autorité avec la subordination requise entre différentes mains, pour contenir les sujets dans le devoir. Les Iroquois, ayant toujours été peu nombreux, n'ont pas eu besoin de cette multitude de magistrats subalternes, qui ne doivent leur origine qu'au besoin indispensable qu'on en a eu ailleurs. Leurs chefs et leur sénat leur ont toujours suffi, comme ils ont suffi à tous les peuples dans leurs premiers commencements. Ils peuvent tous avoir part au gouvernement sans s'embarrasser; aucun n'est exclu du sénat, dès que son âge lui donne entrée au conseil, et ils sont par là à l'abri des inconvénients qui naissent de l'ambition et des brigues pour entrer dans des charges, dont le peuple est souvent la victime.

DES CONSEILS.

Les femmes sont toujours les premières qui délibè-

rent, ou qui doivent délibérer, selon leurs principes, sur les affaires particulières ou communes. Elles tiennent leur conseil à part, et, en conséquence de leur détermination, elles donnent avis aux chefs des matières qui sont sur le tapis, afin qu'ils en délibèrent à leur tour. Les chefs, sur ces avis, font assembler les anciens de leur tribu ; et si la chose dont on doit traiter intéresse le bien commun, tous se réunissent dans le conseil général de la nation.

Les guerriers ont aussi leur conseil à part pour les matières qui sont de leur compétence ; mais tous les conseils particuliers sont subordonnés à celui des anciens, qui est comme le conseil supérieur.

Ce conseil a des séances qui sont secrètes, et d'autres qui sont publiques. Les premières se tiennent pour délibérer sur leurs différents intérêts, de quelque nature qu'ils puissent être, et les secondes pour déclarer publiquement ce qui a été résolu, ou pour toutes les autres affaires de la nation qui demandent quelque solennité, comme recevoir des ambassadeurs, leur répondre, chanter la guerre, pleurer les morts, faire festin, etc.

On avertit en particulier pour le conseil secret ceux qui doivent s'y rendre ; le feu du conseil y est toujours allumé, ou dans celles des chefs, qui, pour cette raison, sont ordinairement de cinq, ou même de sept feux, c'est-à-dire de quatre ou de six longueurs plus grandes que celles qui n'ont qu'un feu.

Quoiqu'il n'y ait point de temps réglé pour la tenue de ces conseils, on s'y rend plus communément à l'entrée de la nuit. Ce sénat n'a certainement rien de bien au-

guste dans la tenue. C'est une troupe de gens sales, accroupis comme des singes, et ayant leurs genoux auprès de leurs oreilles, ou bien couchés différemment, le dos ou le ventre en l'air, qui tous, la pipe à la bouche, traitent des affaires d'État avec autant de sang froid et de gravité que la junte d'Espagne, ou le conseil des sages à Venise.

Il n'y a guère que les anciens qui assistent à ces conseils, et qui y aient voix délibérative. Les chefs et les agofanders auraient honte d'y ouvrir la bouche, s'ils ne joignaient à leur dignité le bénéfice de l'âge; et s'ils y assistent, c'est plutôt pour écouter, et pour se former, que pour parler. Ceux mêmes des chefs qui sont les plus accrédités, et par leur capacité, et par leur âge, déferent tellement par respect à l'autorité du sénat, qu'ils ne font qu'exposer par eux-mêmes, ou par des gens qui sont à eux, le sujet qui doit être mis en délibération; après quoi ils concluent toujours en disant: « Pensez-y, vous autres anciens; vous êtes les maîtres, ordonnez. »

La manière de délibérer se fait avec beaucoup de gravité et de maturité. Chacun des opinants reprend d'abord la proposition en peu de mots, et étale toutes les raisons qui ont été alléguées pour et contre par ceux qui ont opiné les premiers; il dit ensuite son sentiment particulier, et finit par ces paroles: « Voilà ma pensée touchant le sujet de notre conseil. » A quoi ceux de l'assemblée répondent *hoo*, ou bien *etho*, c'est-à-dire voilà qui est bien. N'importe qu'il ait bien ou mal dit.

Après leur délibération, sur quelque chose que ce soit, il n'y a presque point de raison du pour et du con-

tre qu'ils n'aient vue et pesée ; et quand ils veulent rendre compte de leur décision, ils la rendent si plausible, qu'il est difficile de ne pas donner dans leur sens. En général, on peut dire qu'ils sont plus patients que nous pour examiner tous les tenants et tous les aboutissants d'une affaire. Ils s'écoutent avec plus de tranquillité, quand ils parlent les uns les autres ; ils ont plus de déférence et de politesse à l'égard de ceux qui ont avancé des sentiments opposés aux leurs, ne sachant ce que c'est que couper la parole à celui qui parle, encore moins disputer avec chaleur ; ils ont plus de sang-froid, moins de passion, du moins apparente, et se portent tous avec plus de zèle pour le bien public : aussi est-ce par une politique des plus raffinées qu'ils ont pris le dessus sur les autres nations ; qu'ils ont surmonté les plus belliqueuses, après les avoir divisées ; qu'ils se sont rendus formidables aux plus éloignées, et qu'ils se maintiennent aujourd'hui dans une neutralité tranquille entre les Français et les Anglais, dont ils savent se faire craindre, et se faire rechercher.

Ce que je dis de leur zèle pour le bien public n'est cependant pas si universel, que plusieurs ne pensent à leurs intérêts particuliers, et que les chefs principalement ne fassent jouer plusieurs ressorts secrets pour venir à bout de leurs intrigues. Il y en a tel, dont l'adresse joue si bien à coup sûr, qu'il fait délibérer le conseil plusieurs jours de suite, sur une matière dont la détermination est arrêtée entre lui et les principales têtes, avant d'avoir été mise sur le tapis. Cependant comme les chefs s'entrecroisent, et qu'aucun ne veut paraître

se donner une supériorité qui puisse piquer la jalousie, ils se ménagent dans les conseils plus que les autres; et quoiqu'ils en soient l'âme, leur politique les oblige à y parler peu, et à écouter plutôt le sentiment d'autrui, qu'à y dire le leur; mais chacun a un homme à sa main, qui est comme une espèce de brûlot, et qui, étant sans conséquence pour sa personne, hasarde en pleine liberté tout ce qu'il juge à propos, selon qu'il l'a concerté avec le chef même pour qui il agit, avant que d'entrer dans le conseil.

DES ORATEURS.

Ce sont communément les orateurs qui font ce personnage; les chefs savent se prévaloir avec avantage de leur esprit et de la facilité qu'ils ont à parler, et à dire ce qu'ils veulent,

Mais c'est principalement dans les conseils publics, et dans les actions solennelles, que les orateurs paraissent avec éclat. Eux seuls y parlent, leur emploi consistant proprement à énoncer toutes les affaires qui ont été agitées dans les conseils secrets, à déclarer le résultat de toutes les délibérations, et à porter la parole avec autorité au nom de tout le village, ou de toute la nation.

Ce caractère n'est pas aisé à soutenir. Il demande une grande capacité, la science des conseils, une connaissance entière de tous les usages de leurs ancêtres, de l'esprit, de l'expérience et de l'éloquence. On n'examine point, dans le choix qu'on en fait, s'ils sont d'une

cabane considérable; on ne fait attention qu'à leur mérite personnel et à leurs talents. Il est rare de trouver des sujets qui remplissent ce poste dignement; à peine s'en trouve-t-il un ou deux dans un village, qui l'occupent d'une manière passable; souvent ils sont obligés de recourir à ceux des autres villages, et ils ne négligent rien pour attirer ceux des étrangers qui sont capables de bien exercer cet emploi, et qui s'y sont fait quelque réputation.

Les discours de ces orateurs ne consistent point en de longues harangues, composées sur le modèle de celles de Démosthène ou de Cicéron: les Iroquois, comme les Lacédémoniens, veulent un discours vif et concis; leur style est cependant figuré et tout métaphorique: il est varié selon le différent caractère des affaires; en certaines occasions il s'éloigne du langage ordinaire, et ressemble à notre style du palais; en d'autres, il est soutenu d'une action plus vive que celle de nos acteurs sur le théâtre; ils ont en cela quelque chose de fort mimique: ils parlent autant du geste que de la voix, et ils représentent les choses si naturellement, qu'elles semblent se passer sous les yeux des auditeurs.

L'orateur a autour de lui une ou deux personnes pour lui rappeler ce qu'il doit dire, pour lui rafraîchir la mémoire sur ce qui a été conclu, et pour veiller à ce qu'il dise les choses de suite et par ordre; ce qui se fait néanmoins avec décence, et sans qu'on l'interrompe.

Mais lui-même, durant son discours a soin de demander de temps en temps à l'assemblée s'il a bien énoncé les choses de la manière dont on doit les enten-

dre, et qu'elles ont été arrêtées; et quelques-uns du conseil lui répondent par un *etho* d'approbation. Il profite aussi de quelques pauses pour consulter des assesseurs. Après son rapport suit le *nio-hen*, qui est le cri général de consentement. Il se pratique de cette sorte : Un des anciens crie *nio-hen*? Tous les autres répondent *nio*. Cela se fait ainsi trois fois au nom de chaque tribu. C'est là une espèce de formule pour demander à tout le monde s'il est content ; mais elle n'est proprement que pour la forme ; car tout le monde répond que oui. Elle semble pourtant instituée, de manière qu'elle puisse donner lieu à ceux qui jugeraient à propos de faire quelque acte de représentation ou de protestation.

Les femmes ont leurs orateurs, qui parlent pour elles dans les conseils publics. Quelquefois aussi elles choisissent un orateur parmi les hommes, qui parlent comme s'il était une femme, et qui en soutient le personnage ; mais cela ne se fait guère que dans les ambassades, ou dans les assemblées des nations.

Lorsque les orateurs ont de l'esprit et du savoir faire, ils acquièrent beaucoup de crédit et d'autorité. Le célèbre Garakontié, qui a si bien servi la religion et la colonie française, n'était qu'un orateur à Onnontagué : et cet homme était si respecté des siens, qu'il maniait à son gré les cinq nations iroquoises,

DES AFFAIRES.

Les hommes étant partout les mêmes, et naissant avec les mêmes qualités bonnes ou mauvaises, les affai-

res qui se traitent dans le conseil des sauvages, sont aussi à peu près de même nature que celles qui occupent en Europe notre jurisprudence et notre politique. Il y en a de purement civiles et de police, de criminelles et d'autres qui sont proprement des affaires d'État : comme faire la guerre ou la paix, envoyer des ambassadeurs ou en recevoir, contracter de nouvelles alliances ou affermir les anciennes.

AFFAIRES CIVILES.

Par bonheur pour eux, ils ne connaissent ni code, ni digeste, ni avocats, ni procureurs, ni sergents : si, avec cela, ils n'avaient point leurs jongleurs, qui sont de très-mauvais médecins, ne seraient-ils pas les gens du monde les plus heureux ? S'ils ont des procès, ils n'en mangent pas le fonds en chicanes : ayant peu à gagner ou à perdre, ils ont peu d'intérêt à plaider ; ils n'ont aussi personne qui trouve son profit à immortaliser leurs querelles par des longueurs affectées ; leurs petits démêlés sont bientôt vidés par arbitrage. Mais, il faut leur rendre cette justice, leurs démêlés sont rares ; quand ils arrivent, ils finissent en peu de temps, ou par la raison, à laquelle ils se rendent dès qu'on la leur fait connaître, ou par déference pour les personnes qui s'entremettent pour les raccomoder, ou même en cédant volontiers leurs droits, plutôt que de s'obstiner à contre-temps, surtout quand ils ont affaire à des esprits qui veulent l'emporter de hauteur.

Le respect humain, qui les fait beaucoup agir, ne sert

pas pen à entretenir leur union. Un chacun regardant les autres comme maîtres de leurs actions, et d'eux-mêmes, les laisse se conduire à leur guise, et ne pense qu'à soi. Je les ai souvent admirés sur ce point, et il faut convenir qu'ils évitent par ce moyen une infinité de querelles. Ils ont, en outre, un sang-froid admirable, et ne savent ce que c'est que d'éclater en injures : je ne me souviens pas de les avoir vus en colère, particulièrement les hommes, qui croiraient se dégrader s'ils laissaient paraître de l'émotion. Ils poussent la chose si loin, qu'un homme de sens rassis se laissera battre par un ivrogne, à toute outrance, sans se défendre le moins du monde, surtout s'il est aperçu, et parce qu'il croit indigne de lui de se fâcher, et encore plus indigne d'imputer à un autre une action dont il ne le croit pas le maître, parce qu'il n'est point à soi.

Ce n'est pas qu'il n'arrive parmi eux du désordre; que l'envie, la cupidité, la vengeance et les autres passions ne les fassent mouvoir comme les autres hommes; mais cela est peu fréquent; encore faut-il, quand ils ont quelque mauvais coup à faire, qu'ils s'enivrent, ou fassent semblant de s'enivrer pour exécuter leur dessein. Ils croient avoir alors une excuse légitime, en disant qu'ils n'avaient point l'esprit, qu'on doit s'en prendre moins à eux qu'à la bouteille, qui le leur a ôté, et cette excuse est assez communément reçue.

AFFAIRES CRIMINELLES.

La décision des affaires criminelles appartient immédiatement à ceux de la cabane des coupables, par rap-

port aux coupables mêmes, quand quelqu'un d'une cabane en a tué un autre de la même cabane. Comme on suppose qu'ils ont droit de vie et de mort les uns sur les autres, le village semble ne prendre nul intérêt au désordre qui est arrivé. On présume que celui qui a été tué, l'a été légitimement ; qu'il ne devait être plus cher à personne qu'au meurtrier ; et, par conséquent, que celui-ci ne s'est porté à cet excès que par des raisons fortes, qu'il n'est pas permis d'examiner à ceux qui lui sont étrangers. On lui porte même compassion d'avoir été dans la triste nécessité d'user de cette violence contre son propre sang ; et, s'il y a en cela quelque faute punissable, c'est au reste de la famille à voir s'ils s'accrochent de ce qui s'est passé, ou s'ils aiment mieux le dissimuler.

Dans leurs familles, quoiqu'ils s'entraiment beaucoup, et qu'ils ne se soutiennent que par le grand nombre, néanmoins, si quelqu'un d'entre eux les déshonore, et les rend odieux dans le village par des actions indignes, ils ne tardent pas à s'en défaire, pour se mettre à couvert de la haine publique,

Ce droit de vie et de mort, que ceux d'une cabane semblent avoir les uns sur les autres, est encore plus sensible dans la coutume qu'ils avaient, il n'y a pas longtemps, et qu'ils n'ont pas encore entièrement perdue, de tuer leurs vieillards, lorsqu'ils les rendait tout à fait inutiles. C'était une loi générale chez certains peuples barbares de l'antiquité (1), comme les Cyaniens, les Tyba-

(1) *Ælian. de Cois, lib 3. Sext. Emp. de Tybaren.*

réniens, les Hérules, les Massagètes, etc., de les faire mourir avant l'âge de soixante ou de soixante-dix ans, soit qu'ils ne voulussent point parmi eux conserver de mortes-payes, qui consumassent le peu qui restait aux autres pour vivre, soit qu'ils se persuadassent rendre service à ceux qu'ils faisaient ainsi périr; en leur épargnant, par une mort prompte et courte, la tristesse et les ennuis d'un âge avancé, dont les infirmités peuvent être regardées comme une mort continuelle. Cela a été, dit-on, une loi générale parmi quelques peuples de l'Amérique, et une de nos dernières relations porte qu'il y a une nation où il n'est pas même permis de laisser passer aux femmes l'âge de trente ans; ce qui paraîtra sans doute bien rigoureux à celles qui veulent encore être jeunes dans un âge bien plus avancé.

Quoique ce ne soit pas un usage si général et si universel parmi les peuples sauvages que nous connaissons, cela arrive néanmoins assez souvent dans l'Amérique septentrionale.

Il déplaît dans les familles que ces vieillards, qui n'ont plus d'esprit que pour la vie animale, aillent de cabane en cabane, sous le prétexte de rendre visite, y chercher à manger, comme s'ils n'en avaient point chez eux, ce qui souvent est très-vrai; car ils les laissent manquer de tout, et alors ils ne se font point un scrupule d'en délivrer le monde, sous le spécieux prétexte que ces vieillards ne font plus que souffrir, et être incommodes à

Procop. de Erulis, lib. 2. de bello Gothico. Stobæus de Massag. Serm. 122.

eux-mêmes et aux autres. On m'a assuré cependant que cela ne se pratiquait que dans les cabanes pauvres, et à l'égard des misérables qui n'ont point de protection.

Les Algonquins et les autres nations errantes sont beaucoup plus sujettes à cette inhumanité, parce qu'étant presque toujours en voyage, et plus souvent réduites à la faim, l'incommodité de ces vieillards qu'il faut porter et nourrir, sans qu'ils puissent s'aider en rien, devient alors plus sensible. Ces pauvres malheureux sont souvent les premiers à dire à celui qui les porte. « Mon petit-fils, je te donne bien de la peine, je ne suis plus bon à rien, casse-moi la tête. » On ne les écoute pas toujours ; mais quelquefois aussi il arrive que le jeune homme épuisé de lassitude et de faim, répond froidement : « Tu as raison, mon grand père. » Il décharge en même temps son paquet, prend sa hache, et casse la tête au bonhomme, qui, sans doute, est fâché intérieurement d'être pris au mot.

L'affaire change bien de nature, si le meurtre a été commis à l'égard d'une personne d'une cabane différente, d'une autre tribu, d'un autre village, et encore plus d'une nation étrangère ; car alors cette mort funeste intéresse tout le public ; chacun prend fait et cause pour le défunt, et contribue en quelque chose pour *refaire l'esprit* (c'est leur expression) aux parents aigris par la perte qu'ils viennent de faire ; tous s'intéressent aussi pour sauver la vie au criminel, et pour mettre les parents de celui-ci à couvert de la vengeance des autres, qui ne manqueraient pas d'éclater tôt ou tard, si on avait manqué

à faire la satisfaction prescrite, dans des cas semblables, par leurs lois et par leurs usages.

On fournit donc aussitôt jusqu'à soixante présents, qu'un des chefs présente lui-même, faisant un discours à chaque présent qu'il offre. Une partie de la journée se passe à cette cérémonie. De ces soixante présents, les neuf premiers se mettent entre les mains des parents pour ôter de leur cœur toute aigreur et tout désir de vengeance. Les autres sont suspendus à une perche au-dessus de la tête du mort. Les neuf premiers présents sont les plus considérables, et quelquefois de mille grains de porcelaine chacun. Le capitaine haussant la voix, et, parlant au nom du coupable, dit, tenant en main le premier présent : « Voilà avec quoi je retire la hache de la plaie, et je la fais tomber de la main de celui qui voudrait venger cette injure. » Au second, il dit : « Voilà avec quoi j'essuie le sang de la plaie. » Ces deux présents sont pour témoigner le regret qu'a le meurtrier de l'avoir tué, et qu'il serait prêt de lui rendre la vie aux dépens de la sienne, si cela était en son pouvoir. Ensuite, comme si la patrie elle-même avait reçu le coup mortel qui a frappé le défunt, il ajoute, au troisième présent : « Voilà pour remettre le pays en État. » Au quatrième : « Voilà pour mettre une pierre au-dessus de l'ouverture et de la division de la terre, qui s'était faite par ce meurtre », c'est-à-dire, qu'il prétend, par ces deux présents, réunir les cœurs et les volontés, qui avaient été divisés. Le cinquième présent se fait pour aplanir les chemins, et pour en ôter les broussailles, afin qu'on puisse désor-

mais aller et venir d'un lieu à un autre, en toute sûreté, et sans craindre aucune embûche.

Les quatre autres s'adressent immédiatement aux parents pour les consoler et essuyer leurs larmes. « Voilà, dit-il au sixième, de quoi donner à fumer du tabac, lequel a la vertu de tranquilliser, à ceux qui prennent le principal intérêt à cette mort : au septième : « Voilà pour leur remettre entièrement l'esprit. » Le huitième est pour donner une médecine à la mère du défunt, et pour la guérir de la maladie que lui cause la mort de son fils. Le neuvième enfin est pour lui étendre une natte, sur laquelle elle puisse reposer doucement pendant le temps de son deuil.

Les présents qui sont étalés sur la perche sont comme un surcroît de consolation, et représentent toutes les choses dont le mort se servait pendant sa vie. L'un s'appelle sa robe, l'autre son arc, ses flèches, son carquois, son sac à petun, son canot, son aviron, et ainsi du reste.

Dès que les présents sont acceptés, les parents se regardent comme pleinement satisfaits. Mais s'il arrive qu'avant le temps de la satisfaction, ils se vengent sur le meurtrier, ou sur quelqu'un de sa famille, toute la peine retombe de leur côté. Les premiers sont délivrés de leur obligation, et c'est à eux qu'on est en devoir de satisfaire par autant de présents qu'ils en auraient fait eux-mêmes.

Le P. de Brébeuf, de qui j'ai recueilli tout ce que je viens de rapporter (1), qu'il avait vu pratiquer lui-

(1) Relation de la Nouvelle-France, 1636. 2^e Part., ch. 2.

même pendant son séjour chez les Hurons, assure que les lois étaient autrefois beaucoup plus rigoureuses ; et, qu'outre les soixante présents qu'on faisait au nom du coupable, celui-ci était obligé de subir une peine personnelle, qui était presque aussi insupportable que la mort même. On étendait le corps du mort sur des perches en l'air, et le meurtrier était contraint de se tenir dessous, et de recevoir sur soi le pus qui découlait du cadavre. On lui mettait un plat à côté de lui pour sa nourriture, lequel était bientôt rempli de l'ordure qui tombait d'en haut ; et, pour obtenir que ce plat fût un peu écarté, il lui en coûtait un présent d'un collier de sept cent grains de porcelaine. Enfin, il restait lui-même dans cette violente situation autant de temps qu'il plaisait aux parents du défunt, à qui il fallait faire encore un présent nouveau après avoir obtenu leur consentement pour en sortir.

Cette coutume ne s'observait plus du temps du P. de Brébeuf. Aujourd'hui même le nombre des présents est diminué ; le coupable est en sûreté dès que les présents sont acceptés ; mais s'il est sage, il ne tarde point à s'absenter, surtout si la famille du défunt est puissante, afin d'éviter les occasions qui pourraient causer un nouvel incident. Il prend le prétexte d'aller en guerre pour remplacer le défunt par un esclave, et ne revient qu'après que le temps a diminué la sensibilité de la perte qu'il a causée.

Un homme qui pense que le crime qu'il va commettre doit intéresser tout son village par le nombre des présents qu'on est obligé de fournir, et où tout le pu-

ute sûreté,

ent aux pa-
es. « Voilà,
u tabac, le-
prennent le

Voilà pour
ne est pour
et pour la
de son fils.
natte, sur
nt le temps

ont comme
tes les cho-
s'appelle
ois, son sac
ste.

ents se re-
s'il arrive
gent sur le
te la peine
élevrés de
voir de sa-
nt fait eux-

ut ce que
liquer lui-

2° Part.,

blic contribue, doit, s'il est capable de réflexion, avoir bien de la peine à se déterminer à une action qui devient onéreuse à tout le monde ; et cette espèce de satisfaction paraîtra sans doute l'effet d'une admirable politique, laquelle est capable de contenir les hommes les plus emportés.

Lorsque les parents ne veulent pas se contenter des présents destinés pour la satisfaction, une règle assez universellement suivie chez le plus grand nombre des nations de l'Amérique septentrionale, c'est, en essuyant les larmes et en faisant les présents accoutumés, de livrer encore aux parents du mort le meurtrier, pour tenir chez eux la place qu'y occupait celui qu'il a tué : c'est-à-dire qu'on le leur livre comme un véritable esclave, dont on leur met la vie entre les mains. Quoique ceux-ci semblent par là être les maîtres de le faire mourir, ils n'en viennent pourtant jamais à cette extrémité, dont le village pourrait leur savoir mauvais gré. Il s'en trouve aussi qui se contentent de la présentation de l'esclave, et de la soumission qu'on leur en fait, en se dépouillant du droit qu'on avait sur lui, et qui refusent de le recevoir, pour ne pas avoir toujours devant les yeux un objet aussi désagréable que doit l'être, par exemple, pour une mère l'assassin de son fils ; mais le plus grand nombre des femmes adoptent véritablement ces sortes d'esclaves, et commencent à les regarder, dès qu'ils leur sont livrés, avec les mêmes yeux qu'elles regardaient cet enfant qu'elles ont perdu, qui était tout ce qu'elles avaient de plus cher, et tout le soutien de leur cabane ; et elles ont pour eux dans la suite les mêmes

égards que si c'était leur propre fils. Les sauvages méridionaux ont, dit-on, une jurisprudence à peu près semblable, le meurtrier d'un homme établi étant obligé d'épouser sa veuve et d'adopter les enfants de son premier mari. Je ne garantirai rien sur cet article par rapport aux sauvages Caraïbes, les auteurs étant peu entrés dans le détail de leur gouvernement et de leur police.

Il est des occasions où le crime est si noir, qu'on n'a pas tant d'égard pour garantir le meurtrier, et où le conseil, usant de son autorité suprême, prend soin d'en ordonner la punition. Il me souvient à ce sujet d'une petite aventure qu'ils m'ont racontée eux-mêmes, et qui servira à mieux faire connaître quelle est sur cela leur pratique.

Une jeune femme brouillée avec son mari, pour je ne sais quel sujet, en fut abandonnée. Le temps de la chasse étant venu, n'ayant plus de mari qui pût l'y conduire, elle pria ses frères de vouloir bien la mener avec eux, ce qu'ils firent volontiers. Un jour que cette femme allait puiser de l'eau à une fontaine, qui était au pied d'un grand rocher escarpé à pic, et peu éloignée de son cabanage, elle aperçut, dans la clarté des eaux de cette fontaine, la tête d'un homme qui débordait du haut du rocher où il était couché en sentinelle. Elle reconnut bien son mari, et se retira sans faire semblant de rien. Des qu'elle fut de retour dans sa cabane, elle raconta à ses frères ce qu'elle avait vu; ceux-ci soupçonnèrent aisément que le mari n'était là que pour se venger de sa femme; et qu'ainsi ils recevraient bientôt quelque in-

sulte de sa part ; en effet, ils furent attaqués la nuit suivante pendant leur sommeil. La femme, plus attentive que les autres, ou avait déjà pourvu à son salut, ou se sauva pendant le temps de l'attaque, avec le plus jeune de ses frères, qui était un enfant de 14 à 16 ans ; elle se retira dans le creux d'un arbre, qui joignait sa cabane, d'où elle entendit tout ce qui s'y passa. Ses frères, après une légère résistance, furent tous égorgés. Il déplaisait fort au mari que sa femme lui eut échappé ; mais il se flattait que, quand le jour serait venu, il la rejoindrait en suivant ses pistes. Par bonheur pour elle, il la chercha au loin ; et, après avoir visité bien des arbres, et fait bien des pas inutiles, il partit de là avec sa troupe, sans espérance de la trouver.

Après leur départ, la femme se mit aussi en marche avec le seul frère qui lui restait, en coupant par les bois, tout droit au village ; les meurtriers s'y rendaient aussi, parce que la chasse était sur sa fin, et qu'ils avaient profité de celle des malheureux qu'ils avaient assassinés. Ils étaient pleins de confiance, s'assurant que, quand bien même cette femme pourrait s'y rendre, elle ne les aurait pas reconnus, et qu'elles les aurait pris pour un parti de guerriers ennemis.

Cette pauvre malheureuse n'était pas tranquille dans sa retraite ; la peur lui faisait prendre toutes sortes de précautions : elles ne lui furent pas inutiles. Après quelques journées de marche, elle monta sur un pin fort touffu avec son frère, pour y passer la nuit. Le mari et ses compagnons vinrent un moment après cabaner au pied du même arbre. Il survint un incident ridicule, qui

pensa devenir funeste, et qui lui fit croire, à n'en pouvoir pas douter, qu'elle était découverte ou qu'elle le serait infailliblement. Dans cette mortelle inquiétude, la nuit lui parut bien longue; cependant elle fut assez heureuse pour échapper à cette nouvelle aventure.

Les chasseurs décampèrent dès le matin, et la femme, à qui la crainte donnait des ailes, prit un autre chemin plus court, et arriva la première au village, où elle donna secrètement avis à sa famille de tout ce qui s'était passé.

Sur ces nouvelles, on fit assembler le conseil fort secrètement. La femme y donna des indices certains de la vérité du fait; et elle dit, entre autres choses, que l'un des meurtriers avait été mordu considérablement à la main par un de ceux qui avaient été tués. Le crime parut trop horrible, et d'une trop grande conséquence pour le laisser impuni, et la vengeance en fut sur-le-champ résolue.

On savait déjà au village que les chasseurs étaient sur le point d'arriver; ils avaient envoyé avertir ceux de leur famille de venir au-devant d'eux, selon la coutume, pour leur aider à porter leur chasse et leur bagage. En même temps que ceux-ci partirent, on débuta par un ordre secret du conseil, sous le prétexte de se réjouir de leur retour, et pour les prier de faire diligence, parce que, ce jour-là même, un des considérables du village faisait festin au nom d'un de ceux de leur troupe.

Les chasseurs ne manquèrent pas de se rendre le soir. Ils entrèrent dans la cabane du conseil, où le festin était préparé; on leur fit les civilités ordinaires: on leur de-

manda leurs aventures : quelqu'un apercevant en même temps la main de celui qui avait été mordu, enveloppée, lui demanda, comme sans dessein, ce que c'était ; il répondit froidement qu'il avait été mordu par un castor. Alors on produisit la femme et l'enfant, qui étaient cachés au fond de la natte. La femme raconta publiquement tout ce qui s'était passé, sans en oublier la moindre circonstance. Dès qu'elle eut fini, des jeunes gens apostés, et assis entre les meurtriers étonnés, les poignardèrent, sans qu'ils se missent en devoir de faire aucune résistance.

Le conseil ayant ainsi résolu la mort de quelqu'un, on le fait mourir de la manière dont je viens de le dire, en le poignardant sur la natte même, ou bien à l'entrée de la cabane, qui est un endroit fort obscur ; ou bien on l'attire, sous quelque prétexte, hors du village, et on lui casse la tête à quelques pas de la palissade.

Pour ce qui est de ceux qui se sont rendus odieux au village pour des raisons qu'on ne veut pas expliquer, comme, quand ils se sont fait connaître par de fréquents larcins, qu'ils troublent les mariages, la paix des familles, qu'ils se mêlent de trop d'affaires, qu'ils entretiennent au dehors quelques correspondances suspectes, on les accuse de jeter des sorts, et de donner des maléfices.

Cette réputation étant bien établie, on n'attend plus que l'occasion favorable d'éclater. Afin de dissimuler davantage le dessein qu'on a formé, on ne s'adresse pas immédiatement à celui ou à celle dont la perte est déterminée ; mais le conseil envoie chercher en pré-

mi
rép
On
leu
fas
rou
tou
no
tou
cal
ell
on
pou
teu
ma
l'au
dan
ne
lui
piti
I
cas
fait
cett
den
fair
d'un
aus
ress
situ

mière instance quelques personnes qui aient la même réputation, dont il y a toujours un bon nombre au village. On exhorte d'abord celles-ci avec douceur à déclarer leurs crimes et leurs complices. Pour peu qu'elles se fassent prier, on fait mine de leur appliquer les fers rouges, qui sont une violente question. La crainte des tourments, ou l'espérance de s'en délivrer, leur fait nommer indifféremment innocents et coupables; mais tout ce qu'elles disent est regardé comme autant de calomnies, jusqu'à ce que, par hasard ou autrement, elles aient nommé la personne qu'on veut perdre. Alors on se saisit de celle-ci, on la traite de la même manière pour lui faire avouer qu'elle est coupable; les accusateurs ne lui manquent point : elle seule a fait tous les maux du village, elle a tué la mère de l'un, le frère de l'autre, on l'a vue jeter du feu par la bouche, fouiller dans les sépultures, rôder autour des cabanes, etc. Il ne lui en faut pas tant pour avoir mérité la mort, qu'on lui fait souffrir en la brûlant comme un esclave, si, par pitié, on ne la poignarde ou on ne l'assomme.

Les parents n'oseraient rien dire dans ces sortes d'occasions, et n'ont qu'à se reprocher de n'en avoir pas fait justice eux-mêmes. On a cependant quelquefois cette attention pour eux, qu'on les prévient pour leur demander s'ils abandonnent celui que le village veut faire mourir; et cela est en même temps une civilité d'une part, et une politique de l'autre, pour se défaire aussi de ceux-là, s'ils avaient la moindre pensée de s'en ressentir. Les parents à qui l'on fait ces sortes de propositions n'ont garde de n'y pas donner les mains; et ceux

qui ont le courage de tenir ferme, s'il s'en trouve, ou sont poignardés eux-mêmes à l'entrée de la cabane, ou pourvoient à leurs sûretés par la fuite, pour n'en pas courir le risque.

C'est ainsi que ces peuples, sans avoir de lois écrites, ne laissent pas d'avoir une justice rigoureuse dans le fond, et de se tenir en respect les uns les autres, par la crainte qui oblige les particuliers à veiller sur leur propre conduite, pour ne pas troubler l'ordre et la tranquillité publique; ce qui est le but de tout bon gouvernement.

DES AFFAIRES D'ÉTAT.

Les affaires d'État sont celles qui emportent la principale attention. La défiance continuelle où ils sont de leurs voisins, leur fait avoir toujours l'œil au guet pour profiter de toutes les conjonctures favorables, ou de mettre le désordre parmi eux sans y paraître, ou de se les attacher en se rendant nécessaires. Leur prudence a sur ce point des ressorts infinis, qui sont toujours dans le mouvement et dans l'action; et, tandis qu'ils ménagent leurs alliés par des visites fréquentes, et par tous les devoirs d'une civilité réciproque, ils sont toujours occupés au dedans à réfléchir sur tout ce qui se passe, à observer et à délibérer sans cesse sur les moindres événements, à former leurs jeunes gens aux affaires, à leur apprendre le style de leurs conseils, la tradition orale qu'ils conservent de l'histoire de leur pays, de la

vertu de leurs ancêtres, et à entretenir en eux cet esprit martial qui fait leur tranquillité pendant la paix, et leur supériorité pendant la guerre.

DE LA PORCELAINE.

Toutes les affaires se traitent par des branches et par des colliers de porcelaine, qui leur tiennent lieu de paroles, d'écriture et de contrats.

La porcelaine dont nous parlons ici est bien différente de ces ouvrages de porcelaine qu'on apporte de la Chine et du Japon, ou de ce qu'on appelle en France porcelaine de Nevers, qui sont des ouvrages factices, et dont la matière est une terre blutée et préparée. Celle-ci est tirée de certains coquillages de mer, connus en général sous le nom de porcelaine, et distingués par différents noms particuliers que leur donnent les curieux, et qui sont déterminés par la diversité de leurs espèces, de leurs figures, et par la variété de leurs couleurs, lesquelles ont quelque chose de si agréable à l'œil, qu'elles peuvent être regardées comme une des plus grandes merveilles de la nature, et comme une des plus charmantes productions de l'Océan. Celles dont nos sauvages se servent, sont cannelées, et semblables, pour leur figure, aux coquilles de saint Jacques, excepté néanmoins qu'elles sont un peu plus allongées, qu'elles se terminent un peu plus en pointe, et qu'elles n'ont point ces oreillettes, ou avancées, qui se trouvent à côté de la charnière où les deux écailles s'emboîtent et se joignent ensemble. La chair en est moins délicate que

celle de nos hîtres communes et ordinaires ; mais on récompense, leurs naeres sont si lissées en dedans et en dehors , et leurs couleurs sont si vives et si belles, qu'on ne voit rien de plus beau dans cette espèce.

Où les trouve sur les côtes de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre, où les sauvages qui habitent sur ces bords les mettaient en œuvre, et en faisaient un grand commerce. Aujourd'hui, soit que les eaux-de-vie des Européens aient presque détruit ces nations, comme elles en ont anéanti plusieurs autres ; soit que les guerres des Iroquois les aient presque entièrement dissipées, la porcelaine est devenue plus rare, et ne se travaille plus aussi proprement qu'autrefois.

Quoique le commerce ne soit encore parmi ces peuples, comme il l'était dans son origine, qu'un pur troc de denrées contre denrées, cette porcelaine peut être regardée aussi comme une espèce de monnaie, ainsi que certains petits coquillages de mer le sont encore en quelques endroits de l'Inde Orientale, et chez les nègres de l'Afrique. Les sauvages n'ont rien de plus précieux que leur porcelaine : ce sont leurs bijoux, leurs pierreries. Ils en comptent jusqu'aux grains, et cela leur tient lieu de toutes les richesses.

Il y a deux sortes de porcelaine ; l'une est blanche, et c'est la plus commune. On se sert de celle-là plus universellement, pour faire quantité d'ouvrages dont les hommes et les femmes ont coutume de s'orner. L'autre est d'un violet obscur ; elle est beaucoup plus recherchée que la première, et plus elle tire sur le noir, plus elle est estimée,

La porcelaine qui sert pour les affaires d'état est toute travaillée en petits cylindres de la longueur d'un quart de ponce, et gros à proportion ; on les distribue en deux manières, en branches et en colliers. Les branches sont composées de cylindres enfilés sans ordre, à la suite les uns des autres, comme des grains de chapelet ; la porcelaine en est ordinairement toute blanche, et on ne s'en sert que pour des affaires d'une légère conséquence, ou que comme d'une préparation à d'autres présents plus considérables.

Les colliers sont de larges ceintures, où les petits cylindres blancs et pourpres sont disposés par rangs, et assujettis par de petites bandelettes de cuir, dont on fait un tissu assez propre. Leur longueur, leur largeur, et les grains de couleur se proportionnent à l'importance de l'affaire. Les colliers communs et ordinaires sont de onze rangs de cent quatre-vingts grains chacun.

DU FISC OU TRÉSOR PUBLIC.

Le fisc ou le trésor public consiste principalement dans ces sortes de colliers, qui leur tiennent lieu, ainsi que je l'ai dit, de contrats, d'actes publics, et en quelque sorte de fastes et d'annales, ou de registres ; car les sauvages, n'ayant pas l'usage de l'écriture et des lettres, et se trouvant par là exposés à oublier bientôt les choses qui se passent parmi eux, et pour ainsi parler d'un instant à l'autre, ils suppléent à ce défaut en se faisant une mémoire locale par des paroles qu'ils attachent à ces colliers, dont chacun signifie une affaire particulière, ou

une circonstance d'affaire, qu'il représente tandis qu'il subsiste.

Ils sont tellement consacrés à cet usage, qu'outre le nom de *gaionni*, qui signifie ces sortes de colliers, et qui est le plus usité, ils lui donnent encore celui de *garihoua*, qui veut dire une affaire; celui de *gaouendu*, voix ou parole, et celui de *gaïanderensera*, qui répond à celui de grandeur ou de noblesse, parce que toutes les affaires désignées par ces colliers, sont de l'apanage et de la compétence des agoïanders, ou des nobles; que ce sont eux qui se fournissent, et que c'est entre eux qu'on les répartit, lorsqu'on fait des présents au village, et qu'on répond aux colliers de leurs ambassadeurs.

Pour éviter la confusion que causerait indubitablement la multitude des affaires, ces colliers sont variés, et ces cylindres blancs et pourpres sont tellement disposés et entremêlés, qu'ils représentent tous différemment. Les agoïanders et les anciens ont, outre cela, la coutume de les recevoir souvent ensemble, et de partager entre eux le soin d'en remarquer quelques-uns qu'on leur assigne en particulier; de sorte que de cette manière ils n'oublient rien.

Leur porcelaine serait bientôt épuisée, si elle ne circulait point; mais, dans presque toutes les affaires, soit du dedans, soit du dehors, les lois veulent qu'on réponde parole pour parole, c'est-à-dire que pour un collier, on en donne un autre qui soit à peu près de la même valeur, observant néanmoins quelque différence d'un plus grand ou d'un plus petit nombre de grains;

ce qui doit se proportionner au rang des personnes ou des nations avec qui l'on traite.

Ils ne croient pas qu'aucune affaire puisse se terminer sans ces sortes de colliers. Quelque proposition qu'on leur fasse, ou quelque réponse qu'on leur donne seulement de bouche, l'affaire tombe, disent-ils, et ils la laissent effectivement tomber, comme s'il n'en eût jamais été question. Les Européens peu instruits, ou se souciant peu de leurs usages, les ont un peu dérangés sur celui-ci, en gardant leurs colliers sans y répondre par d'autres semblables. Pour éviter les inconvénients qui en peuvent naître, ils ont pris la coutume de n'en plus donner qu'un fort petit nombre, s'excusant sur ce que leur porcelaine est épuisée, et ils suppléent au reste par quelques paquets de peaux de cerf et de chevreuil, auxquels on répond par des merceries de peu de valeur; de sorte que les négociations entre les Européens et eux sont devenues un commerce.

Quoique toutes les nations sauvages de l'Amérique fassent diverses sortes d'ornemens de porcelaine, je crois qu'il n'y a que ceux de l'Amérique septentrionale qui s'en servent pour les affaires; je ne puis pas même l'assurer de toutes celles-ci.

Le trésor public se conserve dans la cabane des chefs, et passe alternativement de l'une à l'autre; il n'y a point pour cela de temps déterminé, et il ne reste dans un endroit qu'autant que la jalousie peut l'y souffrir. On compte les années par nuits, pour le trésor seulement; de sorte qu'on dit qu'il a passé deux ou trois nuits dans

une telle cabane, pour dire qu'il y est resté deux ou trois années.

Outre les colliers de porcelaine, on porte encore dans le fisc des pelleteries, du blé d'Inde, des farines, des viandes fraîches ou fumées, et généralement toutes les autres choses qui peuvent servir pour les frais communs, et pour toutes les dépenses qui se font au nom du public.

DES AFFAIRES CRIMINELLES.

Les affaires publiques et solennelles demandent presque toutes quelque dépense, parce qu'elles sont presque toujours accompagnées de festins, du chant et de la danse.

Parmi les festins des Iroquois, et des autres sauvages leurs voisins, il s'en trouve de différentes espèces, dont quelques-uns ont plus, et les autres ont moins de solennité; quelques-uns où tout le village à part, et d'autres qui sont restreints à un plus petit nombre d'invités.

Outre ceux dont j'ai parlé, et qui sont marqués par le sacrifice, et par les harangues au soleil, il y en a encore d'autres, où la religion n'influe peut-être plus, mais dont la religion semble presque évidemment avoir été le principe. Tel est celui qu'on fait de la première bête qu'a tuée un jeune chasseur : festin qui ressemble assez au sacrifice que les hommes avaient l'obligation de faire dans la loi écrite, et peut-être aussi dans la loi de nature, en offrant les prémices de toutes choses à Dieu. Tel est encore le festin à tout manger, qui est une

espèce d'holocauste, où il n'était pas permis de rien laisser de la victime. Dans celui-ci, on doit garder le silence pendant qu'on mange, et on doit manger tout ce qu'on présente ; on n'en peut rien emporter chez soi ; il faut tout consumer sur le lieu ; mais il est permis à chacun d'avoir avec soi un parasite, c'est-à-dire un second, qui puisse suppléer à son défaut. S'il n'en peut trouver, même à force de présents, et qu'il ne puisse achever, il en est puni sur-le-champ ; on lui fait un petit retranchement dans un coin de la cabane, qui lui tient lieu de prison, et on l'y laisse quelquefois les 24 heures entières. Il y a souvent de quoi manger du matin jusqu'au soir. Après que les viandes sont dévorées, le maître du festin fait encore servir de grandes pièces de graisse d'ours ; ou bien on fait servir le bouillon dans lequel on fait cuire les viandes, et qui est extrêmement gras. Si, malgré tous leurs efforts, ils ne peuvent venir à bout de tout, il faut jeter ce qui reste, os et viande, dans le feu, en sorte qu'il n'en demeure pas la moindre chose, ainsi que les Juifs en usaient pour l'agneau pascal. Tous ces peuples barbares font un dieu de leur ventre ; ils mangent jusqu'à crever, et il n'est pas concevable où ils peuvent mettre tout ce qu'ils mangent.

Bien que l'on puisse danser et chanter à tous les festins, il y en a cependant où l'on ne chante point, comme il est aussi des occasions où l'on chante et où l'on danse sans faire festin. Mais il y en a une espèce où l'on ne peut absolument s'en dispenser ; et, pour cette raison-là même, on les nomme *festins à chanter*. Ceux-là sont les plus ordinaires, les plus solennels et les plus magni-

figues. Le père de Brébeuf rapporte (1) qu'il avait vu, chez les Hurons, trois de ces festins, dans l'un desquels il y avait dans les chaudières trente cerfs, dans l'autre vingt cerfs et quatre ours, et dans le troisième cinquante poissons qui valaient bien nos plus grands brochets, et cent vingt autres de la grandeur de nos saumons.

Voici à peu près l'ordre qui se garde dans ces solennités. Le jour de la fête, on prépare de bonne heure le festin dans une cabane de conseil, et l'on y dispose toutes choses pour l'assemblée. Pendant qu'on met les chaudières sur le feu, on suppute, à proportion des viandes qu'on a, combien de personnes y doivent être appelées. La supputation se fait avec des grains de blé d'Inde, ou avec de petites bâchettes, qui leur tiennent lieu de calculs. On envoie ensuite ces bâchettes ou ces grains dans les différentes cabanes, où on les jette sur la natte, en disant : *Vous êtes invités*. Ceux de ces cabanes députent au festin un nombre de personnes égal à celui des bâchettes.

Pendant un crieur public parcourt le village à diverses fois, pour avertir que la chaudière est pendue dans une telle cabane, et pour marquer l'heure à laquelle il faut s'y rendre. Au moment qu'on doit y entrer, on dépend les chaudières, et on les place entre les feux, qu'on a soin d'amortir un peu, afin qu'en n'en soit point incommodé. Les particuliers et les chefs mêmes y entrent portant chacun avec soi leur gamelle, ou leur petite

(1) Relat. de la Nouvelle-France, 1656, 2^e part., ch. 4, p. 92.

chaudière. Il ne paraît pas qu'il y ait entre eux aucune distinction de rang, si ce n'est que les anciens occupent les nattes les plus avancées ; néanmoins le Père de Brébeuf assure (1) que, chez les Hurons, il avait vu s'élever une dispute pour la préséance, dans une occasion assez délicate, mais qui fut bientôt assoupie par la prudence de l'un des anciens, qui y parla avec beaucoup de sagesse et de fermeté. Les femmes iroquoises n'assistent point, que je sache, à ces sortes de festins, et n'y sont point invitées. Il n'y a que celles de la cabane qui y aient place, et qui s'y trouvent fort parées. Plusieurs néanmoins s'y présentent pour satisfaire leur curiosité ; elles se placent ordinairement aux extrémités de la cabane. Les enfants, et les jeunes gens qui ne sont pas encore agrégés au corps des guerriers, montent sur les échafauds qui règnent au-dessus des nattes, ou bien au-dessus de la cabane même, pour voir par le trou par où la fumée s'exhale. Les autres qui ne peuvent entrer ni prendre place brisent les écorces qui servent de mur à la cabane, afin d'avoir leur part au spectacle. Le désordre qu'ils font en cela est de plein droit, et personne n'y peut trouver à redire.

Pendant que l'assemblée se forme, celui qui fait festin, ou b'en celui au nom de qui on le fait, chante seul, comme celui qui, chez les anciens, chantait la théogonie. C'est comme pour entretenir la compagnie de choses qui conviennent au sujet qui les assemble. La

(1) Relat. de la Nouv.-France, l'an 1633, 2^e part., ch. 7, p. 153.

plupart de ces chansons roulent sur les fables du vieux temps, sur les faits héroïques de la nation, et elles sont en vieux style, mais si vieux, qu'ils y disent souvent bien des choses qu'ils n'entendent et ne comprennent point. Ce chanfre a souvent un assesseur qui le relève lorsqu'il est fatigué; car ils chantent de toutes leurs forces. Cette musique ne dure cependant qu'environ une demi-heure, et finit lorsque tout le monde est rendu.

Alors l'orateur ouvre la séance en demandant, comme par forme, si tous les invités sont présents. Il nomme ensuite celui qui fait le festin, il déclare le sujet pour lequel il le fait, et entre dans le dernier détail de tout ce qui est dans la chaudière. A chaque chose qu'il nomme, tout le chœur répond par des *ho ! ho !* qui sont des cris d'approbation : coutume ancienne, d'où semble être émanée celle de la république de Lycurgue, où l'on faisait une semblable proclamation, et du nom de celui qui faisait le festin, et de ce qui en était la matière, afin, dit Athenée, que ce fût pour lui un sujet de louange de son infatigable application à la chasse et au travail (1), et afin que tout le monde lui sût gré de son amour pour sa patrie, et de sa magnificence envers ses concitoyens.

Après cette première déclaration, l'orateur rend raison de tout ce dont il faut que le public soit instruit ; car ces festins à chanter se faisant pour toutes les actions importantes qui regardent le village ou la nation, c'est là proprement le temps des affaires publiques, de

(1) Athen.lib. 4, p. 141.

quel
un
leur

D
mau
rage
festi
dièr
dans

Le
seule
nom
prés
nent
mém
pièce
(1),
tre
n'en

Ap
thon
honn
çant
desce
uns p
attenc
prenn
rence

(1)

quelque nature qu'elles puissent être, comme de relever un nom, d'entendre les ambassadeurs, de répondre à leurs colliers, de chanter la guerre, etc.

Dès qu'on a cessé de parler, quelquefois on se met à manger, avant de chanter, pour avoir meilleur courage ; quelquefois on chante avant de manger, et si le festin doit durer toute la journée, une partie de la chaudière se vide le matin, l'autre se réserve pour le soir ; et, dans l'entre-deux, l'on chante et l'on danse.

Le maître du festin n'y touche point. Il se donne seulement la peine de faire servir, ou sert lui-même, nommant tout haut le morceau qu'il destine et qu'il présente à un chacun. Les meilleurs morceaux se donnent par préférence à ceux qu'on veut distinguer, de la même manière qu'Agamemnon fit servir à Ajax une pièce choisie du râble d'un bœuf pour lui faire honneur (1), et pour récompenser la valeur qu'il avait fait paraître en combattant contre Hector. Tout étant servi, il n'en est point qui ne mange tout de son mieux.

Après le repas, le maître du festin commence l'athonron, ou la pyrrhique, laquelle est particulière aux hommes ; ils se relèvent dans cet exercice, en commençant par les plus considérables, et continuent ainsi en descendant jusqu'aux plus jeunes ; ils ont cette civilité les uns pour les autres, et cette attention, que chacun attend qu'un autre plus digne que lui entre en lice, et prenne le pas. Ils ne se font point pour cela des révérences et des compliments à la française, mais ils de-

(1) Homer., Iliad., lib. 7, v. 321.

meurent dans l'inaction, sans rien faire, de sorte qu'on est obligé d'en nommer quelques-uns, et de les exhorter à ne point laisser d'interruption, quand un autre a fini.

Les anciens et les considérables ne font assez souvent autre chose que de se lever à leur place, et se contentent, en chantant, de faire quelques inflexions de la tête, des épaules et des genoux, pour soutenir leur chant. Les autres, un peu moins graves, font quelques pas, et se promènent le long de la cabane, autour des feux. Chacun a sa chanson particulière, c'est-à-dire un air, auquel il ajuste fort peu de paroles, qu'il répète tant qu'il veut; j'ai remarqué même qu'ils retranchent quelques syllabes des mots, comme si c'étaient des vers ou des paroles mesurées, mais sans rime. Celui qui veut danser commence en se levant de dessus sa natte, et tout le monde lui répond par un cri général d'approbation. A mesure qu'il passe devant un feu, ceux qui sont assis sur les nattes des deux côtés répondent en suivant la cadence par un mouvement de la tête, et en tirant du fond de leurs gosiers et de leurs poitrines, des *hé, hé* continuel, qu'ils redoublent en certains endroits où la mesure le demande; avec une justesse si grande, qu'ils ne s'y trompent jamais, et une finesse d'oreille si particulière, que les Français les plus stylés à leurs usages n'ont jamais pu y atteindre. Quand il passe à un second feu, ceux du premier reprennent haleine; ceux des feux éloignés se reposent aussi, mais la cadence est toujours soutenue par ceux devant qui il s'arrête. La chanson finit par un *hé* ou un *éhoué* de tout le chœur, qui est comme un second cri d'approbation.

Les jeunes gens ont leurs chansons plus vives, et les mouvements, plus forts; ce qui convient mieux à leur âge. Quand la danse est bien animée, ils se mettent à danser deux et trois ensemble, chacun à son feu, et ce mélange ne cause point de confusion.

Ces danses étant guerrières, ou de religion, il serait de l'ordre qu'ils eussent la tortue et les armes à la main, ainsi que les satyres et les corybantes avaient leurs thyrses et leurs sistres. Mais cela ne se pratique qu'en certaines occasions; cela n'est pas non plus nécessaire, et les anciens dansaient leur pyrrhique indifféremment, armés ou non armés. Je n'ai vu que les esclaves chanter l'athonront, la tortue à la main, quand ils arrivent dans le village, et qu'on les fait danser pour s'en divertir, avant que leur sort soit décidé.

Parmi ces danses, quelques-unes ne sont qu'une manière simple et noble de marcher à l'ennemi, et d'affronter le danger avec fierté et avec gaieté.

Une seconde espèce, mais toujours dans le même genre, est celle des pantomimes, qui consiste à représenter une action de la manière dont elle s'est passée, ou telle qu'ils l'imaginent. Plusieurs de ceux qui ont vécu parmi les Iroquois m'ont assuré que souvent, après qu'un chef de guerre a exposé, à son retour, tout ce qui s'est passé dans son expédition et dans les combats qu'il a livrés ou soutenus contre les ennemis, sans en omettre aucune circonstance, alors tous ceux qui sont présents à ce récit se lèvent tout d'un coup pour danser, et représentent ces actions avec beaucoup de vivacité, comme s'ils y avaient assisté, sans néanmoins s'y être

préparés, et sans avoir concerté ensemble. Les Français ont été souvent témoins du talent admirable qu'ont ces nations pour représenter, par une vivacité extraordinaire, et une multitude de gestes qui ne se conçoit pas, tout ce qu'ils veulent exprimer; de manière qu'ils semblent les mettre sous les yeux, tant ils sont naturels et expressifs dans leur action. Ils ont des orateurs qui excellent dans cet art.

Dans leurs chansons, ils louent non-seulement leurs dieux et leurs héros, mais ils se louent encore eux-mêmes, ne s'épargnant pas les louanges, et les prodiguant à ceux des assistants qu'ils croient les mériter. Celui qui est ainsi loué répond par un cri de remerciement dès qu'il s'entend nommer.

Ils se raillent encore plus volontiers, et ils y réussissent à merveille. Celui qui danse prend alors celui à qui il en veut par la main, et le met hors de rang, au milieu de l'assemblée, à quoi celui-ci obéit sans résistance; cependant le danseur continue à chanter, et, soit en chantant, soit en s'interrompant, il lâche de temps en temps quelque trait de satire contre le patient, qui l'écoute sans rien dire. C'est là une vraie école à bons mots, une abondance surprenante d'ironies fines, de traits spirituels, de facéties plaisantes, de quolibets mordants et de tours ingénieux, assaisonnés de tout le sel attique. A chaque bon mot, s'élèvent de grands éclats de rire de toute la galerie, qui animent ce petit jeu, et qui obligent souvent le patient à faire le plongeon, en enveloppant sa tête dans sa couverture; il n'en est pas quitte pour cela; celui qui lui fait son chapitre, après

l'av
ign
au
bou
I
et d
c'es
où o
dem
sur
tisse
hors
chac
files,
faire
versa
ce n'e
C'e
les sa
sauva
cours
danse
ancien
peindr
cendre
farine
ridicul

(1)
p. 629

l'avoir bien tourné en ridicule, met le comble à son ignominie en lui couvrant la tête de cendres, dont il aumône toujours une partie aux femmes qui sont au bout de la cabane.

Il est inouï qu'aucun se fâche des paroles piquantes et de tout ce qu'on peut lui dire ou faire d'offensant; c'est au contraire un exercice d'un très-grand plaisir, où chacun a son tour, et où celui qui a été patient s'indemnise avec avantage aux dépens de celui qui l'a mis sur la scène. On m'a assuré que souvent, par pur divertissement, les jeunes gens se trouvant ensemble, même hors du temps de ces assemblées publiques et solennelles, chacun prend son émule, et puis, se rangeant en deux files, ils se disent leurs vérités à toute outrance, et à faire pâmer de rire, jusqu'à ce que l'un des deux adversaires baisse pavillon et ne sache plus que dire, si ce n'est qu'il a son compte et qu'il s'avoue battu.

C'est sans doute de cette coutume, qu'avaient autrefois les satyres et les corybantes, et qu'ont aujourd'hui nos sauvages, qu'on a donné le nom de satire à tous les discours mordants. C'est de là aussi qu'a tiré son origine la danse satirique, appelée *sicinnis*, du nom de l'un des anciens curètes. Athénée (1) semble encore nous dépeindre cette danse de nos sauvages où l'on jette des cendres, par une autre dont il parle, où l'on jetait des farines, et qu'il met au nombre des danses plaisantes et ridicules (2). Un sauvage, voulant noter un officier fran-

(1) Athen., lib. 14., p. 630. — (2) Idem, lib. 14., p. 629.

çais assez considérable, qui, selon lui (car c'est un homme de cœur), s'était mal comporté dans quelque occasion, voulant d'ailleurs marquer du respect pour son rang, prit de la farine au lieu de cendre, et lui en couvrit la tête.

Dans ce genre de danses de l'athonront, on en peut compter de plusieurs sortes, qui sont distinguées les unes des autres plutôt par le sujet et par le motif, qui rend les unes plus graves, les autres plus vives ou plus badines, que par la mesure des pas réglés; il est cependant difficile à un étranger de les distinguer, de la même manière qu'il leur serait difficile à eux-mêmes de discerner nos différents menuets, ou de distinguer les menuets des autres espèces de danses, dans lesquelles ceux mêmes des Européens qui n'ont pas appris à danser ne peuvent rien connaître. Je ne veux cependant pas omettre une circonstance d'une de ces danses, parce qu'il en reste encore quelque chose parmi nous, qu'on peut regarder comme une suite de cet usage; c'est que celui qui danse va donner le bouquet, après avoir dansé, à celui qu'il invite de danser après lui; c'est-à-dire qu'il va lui faire un présent, pour l'engager à répondre à son invitation; ce qui se continue ainsi de l'un à l'autre, chacun faisant un présent, selon son goût, à celui qu'il invite.

Pendant les festins à chanter, on fait souvent des distributions de tabac et d'autres choses à ceux qui sont invités, et ils finissent aussi souvent par celle qui se fait de la sagamité, laquelle est le vrai *jus nigrum* des anciens; on est libre de la manger dans la cabane du festin, ou de l'emporter chez soi.

Il
nom
le ch
femm
on n
jong
gion
sort
diver
solen
envo
pour
ques
de to
se re
crieu
dans
place
l'on
anime
tamb
ceux-
ees in
teurs
dière
dansa
se ter
prati
des p
tous

Ils ont une autre espèce de danse, que nos Iroquois nomment *te iennonniakoua*; elle est hyporchématique; le chœur y danse, et elle est commune aux hommes et aux femmes. Comme elle est très-différente des précédentes, on n'en fait point usage dans les festins à chanter. Les jongleurs l'ordonnent souvent comme un acte de religion, pour la guérison des malades, et elle est du ressort de la divination; elle est aussi un pur exercice de divertissement, qui se pratique dans les fêtes et dans les solennités du village. En voici à peu près l'ordre. On envoie avertir de bonne heure dans toutes les cabanes, pour cette cérémonie, et chaque cabane députe quelques personnes, soit hommes, soit femmes, qui se parent de tous leurs atours pour y aller jouer leur rôle. Tous se rendent à l'heure marquée, dont on est averti par un crieur public, ou dans une cabane de conseil, ou bien dans une place préparée pour cet effet; au milieu de la place ou de la cabane, on dresse un petit échafaud où l'on met un petit banc pour les chantres qui doivent animer la danse; l'un tient en main le tympanum ou tambour, et l'autre le rhombe, ou la tortue; tandis que ceux-là chantent et accompagnent leur chant du son de ces instruments, lequel est fortifié encore par les spectateurs, qui frappent avec de petits bâtons sur des chaudières ou des écorces qu'ils ont devant eux. Ceux qui dansent tournent en espèce de danse ronde, mais sans se tenir par les mains les uns les autres, ainsi qu'il se pratique en Europe. Chacun d'eux fait diverses figures des pieds et des mains, comme il lui plaît; et, quoique tous les mouvements soient absolument différents, selon

la bizarrerie et le caprice de leur imagination, aucun cependant ne perd la cadence. Ceux qui savent le mieux varier leurs postures et se donner le plus d'action sont censés danser mieux que les autres. La danse est composée de plusieurs reprises ; chaque reprise dure jusqu'à perte d'haleine ; et, après un instant de repos, ils en recommencent une autre ; rien n'est plus vif que tous ces mouvements. Dans le moment, ils sont tout en sueur ; on dirait à les voir que c'est une troupe de furieux et de frénétiques. Ce qui doit encore plus les fatiguer, c'est qu'ils suivent de la voix, aussi bien que de l'action, la voix des chantres et des instruments, par des *hé, hé* continuels, mais un peu moins forts que ceux de l'athonront, jusqu'à la fin de chaque reprise, laquelle est toujours terminée par un *oueh* général, plus élevé, et qui est comme un cri d'approbation, ce semble, de ce que la reprise a bien réussi.

Quoique, dans cet article du gouvernement, je n'aie parlé proprement que des nations iroquoises et huronnes, que j'ai suivies dans un assez long détail, je puis dire néanmoins que j'ai dépeint en même temps toutes les autres nations barbares de l'Amérique, quant à ce qu'il y a d'essentiel et de principal. Car, bien qu'il paraisse y avoir une très-grande différence entre l'État monarchique et l'oligarchique, c'est pourtant partout le même esprit de gouvernement, le même génie pour les affaires, la même méthode pour les traiter, le même usage pour les assemblées secrètes et solennelles, le même caractère dans leurs festins, dans leurs danses et dans leurs divertissements.

Les chefs les plus absolus se regardent comme les pères de leurs peuples. Ce ne sont en effet que de nombreuses familles, distribuées en différents hameaux, qui se réunissent en un corps de nation. Quelque autorité qu'aient ces chefs, il y a pourtant un conseil ou sénat, composé des anciens, qui délibère sans cesse sur toutes les affaires qui intéressent le bien public, et bien que ce conseil n'influe peut-être pas partout aussi efficacement dans la décision des affaires, que chez les nations iroquoises, il a néanmoins partout un grand crédit, étant toujours composé de tous les vieillards et des principales têtes, qu'on suppose avec raison avoir plus de lumières, plus d'expérience, et un désir plus sincère et plus désintéressé pour procurer le bien général. Chaque nation étant peu nombreuse, l'union s'entretient par ces assemblées de religion et de politique, où mangeant tous ensemble, et vivant, pour ainsi parler, en commun, animant d'ailleurs par leurs chants et par leurs danses la joie de ces repas, qui sont pour eux de véritables fêtes; tous concourent avec plaisir au but que se sont proposé les législateurs, qui est de lier les cœurs de leurs peuples, et de les engager eux-mêmes à serrer plus étroitement les nœuds qui les attachent les uns aux autres, et qui rendent la société plus douce et plus aimable.

Les nations de l'Amérique méridionale, avec les mêmes principes de gouvernement, partagées en différents carbets, sous plusieurs pères de famille, réunies sous un chef général, sont encore plus semblables aux Lacédémoniens et aux Crétois, dans leurs habitations, dans leurs festins solennels et dans leurs danses.

Leurs carbets sont de grandes halles, qui nous représentent ce que les habitants de Sparte et de Crète, nommaient Ἄνδρα et Ἄγλαι. Tous les hommes y habitent ensemble, séparément des femmes et des enfants, qui ont leurs cases particulières. Le père de famille, semblable au ΠΑΙΔΟΝΟΜΟΣ établi par Lycurgue, y harangue tous les matins la jeunesse, et veille sur elle et sur tous les exercices de ces jeunes gens, dont la vie n'est pas moins dure que celle des Spartiates.

Les différents carbets se réunissent pour les affaires de quelque conséquence, et les affaires ne se traitent jamais sans un festin général, festin qui a tout l'air, dans les motifs pour lesquels on le fait, d'avoir été originellement un sacrifice; car les motifs ordinaires de ces festins sont la naissance d'un enfant, les différentes initiations dont nous avons parlé, pour la pénitence que fait un mari après les couches de sa femme, pour un enfant à qui l'on coupe les cheveux, et à qui l'on donne un nom; pour les filles et pour les garçons qui entrent dans l'adolescence; pour mettre un jeune homme dans l'ordre des guerriers, un guerrier dans l'ordre des capitaines; pour installer un chef général; pour faire un devin; pour mettre une pirogue neuve à la mer; pour commencer de nouveaux champs; pour les semences et les récoltes des fruits; pour déterminer le temps d'une pêche; pour délibérer sur une expédition de guerre; pour faire mourir solennellement un esclave; pour les mariages; pour la guérison d'une maladie; pour consulter leurs devins, et évoquer les esprits; pour pleurer les morts, etc.

Ces festins seraient bien nommés *Ἀνδρεία*, car ce sont les femmes qui en ont la direction, sans que jamais elles y mangent, dans le carbet, avec les hommes, n'ayant d'autre soin que celui de les servir, tandis que celui qui fait le festin, n'osant pas y toucher par respect, fait sentinelle à l'entrée du carbet, un *boutou* ou massue à la main, comme si ce jour de fête était pour lui un jour de jeûne.

C'est toujours en dansant que se fait le festin, et leurs danses ont tout le goût des danses crétoises; elles se font au son du *maraca*, et sont animées par des *hé, hé* semblables à l'évasme des bacchantes.

Ces danses sont de différentes espèces, selon le sujet qui les assemble. Le sieur de Lery a noté (1) quelques airs des danses brésiliennes; elles ne paraissent pas différentes des danses iroquoises. Il donne aussi le détail d'une danse de religion qui se célébrait par les femmes. Il y dépeint fort vivement ces barbares hurlant leur *hé, hé*, d'une manière horrible, écumant de la bouche, et faisant des mouvements si violents, que quelques-unes tombaient par terre, comme si elles eussent été surprises du mal caduc, si bien qu'il fut d'abord persuadé qu'elles étaient saisies du malin esprit, et possédées du démon dans toutes les formes; les hommes dansaient de la même manière de leur côté, et les enfants de l'autre. C'était une musique affreuse; elle s'adoucit néanmoins peu de temps après; et la crainte que ce spectacle, qui lui était nouveau, lui avait causée s'étant évanouie, il en ressen-

(1) Hist. du Brésil, ch. 16.

tit ensuite un si grand plaisir, qu'il fut ravi hors de lui-même ; et il ajoute que toutes les fois qu'il y pense, il lui semble encore entendre la douceur de cette harmonie, qui faisait un effet si présent sur lui, qu'il en ressentait toujours un nouveau plaisir.

Je n'ai point éprouvé, comme le sieur de Lery, un plaisir si sensible aux fêtes de nos sauvages ; et j'ai de la peine à croire que celles des Brésiliens produisissent sur tout le monde la même impression que sur lui. La musique et la danse des Américains ont quelque chose de fort barbare, qui révolte d'abord, et dont on ne peut guère même se former une idée sans en avoir eu le spectacle. On s'y accoutume néanmoins peu à peu, et dans la suite on y assiste volontiers. Pour eux, ils aiment ces sortes de fêtes à la fureur ; ils les font durer des journées ou des nuits entières ; et leurs *hé, hé* font tant de bruit, qu'ils font trembler tout le village. Dans la violence de ces danses impétueuses, je n'ai jamais su discerner ni finesse, ni délicatesse ; mais les naturels du pays savent les distinguer, et leur jeunesse s'y passionne, comme on se passionne à nos spectacles de théâtre.



L
rap
mon
dans
où
tion
et ir
para
gyn
hom
tson
L
est
deu
ten
tout
don



DU MARIAGE ET DE L'ÉDUCATION.



Les nations de l'Amérique ont des usages variés par rapport au mariage. Les unes sont polygames et les autres monogames. La polygamie paraît beaucoup plus étendue dans la partie méridionale que dans la septentrionale, où elle n'est guère permise que parmi quelques nations de la langue algonquine. Les nations huronnes et iroquoises sont astreintes à une seule épouse; et ce qui paraît plus singulier, c'est que, par une suite de la gynécocratie, la polygamie, qui n'est pas permise aux hommes, l'est pourtant aux femmes chez les Iroquois tsonnontouans.

La polygamie, chez les nations qui se la permettent, est bornée à un petit nombre de femmes, comme de deux ou de trois, si l'on en excepte les chefs, qui prétendent avoir plus de privilèges que les autres. Parmi toutes ces femmes, il y a toujours une principale épouse, dont le mariage est plus solennel. Les Algonquins distin-

guent fort celles qu'ils appellent de l'entrée de la cabane, où est la place d'honneur, d'avec celles du milieu. Celles-ci sont comme les servantes de la première, et leurs enfants sont censés comme bâtards et roturiers, en comparaison de ceux qui sont nés de cette première épouse légitime. Parmi les Caraïbes, il y en a aussi une qui à la prééminence, et c'est celle qui leur est acquise par un droit de naissance que je vais expliquer, ou bien celle qu'ils ont épousée avec toutes les solennités et les formalités requises. Ils en ont aussi qu'on peut regarder comme des concubines ; telles sont les esclaves qu'ils ont prises en guerre. Quelquefois ils épousent ces esclaves ; mais elles conservent toujours les marques de leur esclavage, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent jamais porter les brodequins, ni les cheveux de la longueur de ceux des autres femmes qui jouissent du droit de leur liberté.

Ces femmes habitent souvent ensemble sous le même toit, chez les nations algonquines, et elles font assez bon ménage. Mais chez les Caraïbes, ou bien elles habitent en différents villages, ou, si elles sont du même village, les maris leur font des cases séparées, dans lesquelles elles vivent avec leurs enfants.

Il n'était permis nulle part, dans toute l'Amérique, de contracter au premier degré, dans la ligne directe, ou dans la collatérale, excepté parmi les Incas, chez lesquels le légitime héritier du trône, épousait sa propre sœur, la vanité de ces princes, qui se regardaient comme la divinité même, les ayant obligés de porter cette loi pour eux, à l'exclusion de tout le reste de leur propre famille, afin que la race du soleil fût toujours plus

pu
ce
ter
et
de
en
par
Éta
des
C
écr
la
nai
futu
d'u
sa f
est
ce c
leur
son
poin
ples
par
tin.
sent
ne s
Q
(1)
(2) A
Cosr
Trai

pure dans le sang du monarque, étant formé de celui du frère et de la sœur. L'Inca Garcilasso (1) prétend que cette loi était aussi ancienne que la monarchie, et qu'elle avait été portée par Manco Capac, fondateur de cet empire. Mais Acosta (2) me paraît plus croyable en l'attribuant à l'un de ses derniers rois, lequel attira par là la malédiction de Dieu sur sa famille et sur ses États, qui devinrent la victime et la proie de l'invasion des Espagnols.

Chez les Américains méridionaux, selon ce qu'en a écrit Thevet (3), l'oncle maternel a un droit légitime sur la fille de sa sœur; il la lève de terre au moment de sa naissance, et la regarde dès lors comme son épouse future. Le père de cette enfant est délivré, dès ce moment, d'une partie de la servitude qu'il devait aux parents de sa femme même, et c'est le futur époux de sa fille qui en est chargé. Les autres auteurs (4) disent néanmoins que ce droit des Caraïbes regarde les cousins, par rapport à leurs cousines germaines du côté de la mère, lesquelles sont leurs épouses nées. Je ne sais s'ils ne leur donnent point le nom de sœurs, ainsi que plusieurs autres peuples, chez qui les termes de germain et de germaine paraissent avoir la même signification qu'ils ont dans le latin. En ce cas, on pourrait dire que les Caraïbes épousent leurs propres sœurs, quoique ces sœurs prétendues ne soient qu'au second degré de la ligne collatérale.

Quelque soit ce droit des Caraïbes sur leurs cousines,

(1) Garcilasso, *Comment. Reales*, lib. 4, cap. 9. — (2) Acosta., *Hist. moral.*, lib. 6, cap., 18. — (3) Thevet, *Cosmog. Univ.*, liv. 21, c. 10, p. 932. — (4) Du Tertre, *Traité 7.*, ch. 1., § 4., etc.

ils ne les prennent dans la suite pour épouses qu'avec l'agrément des parents, et avec les formalités requises; et l'obligation de s'épouser n'est point telle, que ces filles ne puissent s'en dispenser. Mais ordinairement les filles qui portent des obstacles à l'accomplissement de ces mariages en perdent toute leur réputation, et tous les agréments qu'elles pouvaient attendre dans leur famille.

Les Iroquois, n'ayant pas, comme les Caralbes, l'obligation de se marier dans leur parenté, sont aussi plus scrupuleux sur les degrés prohibés de consanguinité.

Les liaisons du sang sont si fortes dans la cabane de la mère, à qui les enfants sont censés appartenir de plus près, qu'ils ne peuvent guère s'établir dans cette cabane, à moins qu'ils ne soient dans un degré si éloigné, qu'il n'y ait plus d'autre parenté que celle d'être de la même tribu. La bienséance n'y permet pas même le mariage avec les esclaves entrés dans cette cabane; car comme, en leur donnant la vie, on leur fait relever le nom de quelqu'un de cette famille, ils entrent dans tous les droits de l'adoption, et représentent ceux ou celles qu'ils ressuscitent, comme si c'étaient eux-mêmes en personne. Je me souviens qu'un de nos missionnaires ayant proposé le mariage d'une esclave avec quelqu'un de la cabane à laquelle elle avait été donnée, les sauvages en rejetèrent la proposition avec horreur; il fallut que le missionnaire leur fit entendre raison pour lever le scandale, et s'excusât sur ce qu'il n'avait pas fait attention aux lois de l'adoption.

L'athonni, ou la cabane du père, étant comme étrangère à ses enfants, les liaisons du sang n'y sont pas si

étroites. Si le père avait des enfants d'un autre lit, ceux de ce lit seraient encore plus éloignés des enfants du premier, la cabane de ceux-ci étant encore plus étrangère à ceux du second, que celle du père dont ils sont nés les uns et les autres, à moins que les enfants de ces deux lits différents ne fussent pas de la même famille. Je ne suis pas assez exactement informé jusqu'ou ils étendent les degrés de consanguinité prohibés dans ces cabanes auxquelles ils ne tiennent que par des alliances ; mais je suis assuré qu'ils respectent les liens du sang, quelque part où ils se trouvent, au premier degré de la ligne directe ou collatérale. Je crois même qu'ils ne contractent point avec ceux du second ; et, s'ils se permettent quelque chose de plus de ce côté-là, c'est sur le principe que j'ai déjà dit qu'ils n'y croient point voir une parenté aussi étroite que dans la cabane de leur mère.

Ils ne font point tant d'attention aux degrés d'affinité. Les Algonquins, dont quelques-uns ne se font pas une difficulté de la polygamie, épousent sans façon plusieurs sœurs ; et quand l'une est enceinte, ils habitent successivement avec les autres, la règle générale de tous les sauvages étant de ne point habiter avec leurs femmes, dès qu'elles se sont déclarées enceintes. Pour les Iroquois, les Hurons et les autres, chez qui la polygamie n'est pas usitée, après la mort de leur première femme, ils en épousent volontiers la sœur, et ceux de la cabane de la défunte ne manquent pas de proposer cette nouvelle alliance au mari, s'ils ont été contents de lui dans le premier mariage. On peut dire la même chose d'une

veuve par rapport aux deux frères, mais sans l'obligation qu'avaient les Hébreux d'épouser la veuve de leur aîné décédé sans enfants.

Outre les Caraïbes qui naissent mariés, pour ainsi parler, en vertu de la destination établie par la loi, et par le droit que les cousins ont sur leurs cousines germaines, il y a encore plusieurs autres nations où les parents des époux futurs prennent des engagements pour leurs enfants dès leur plus tendre enfance, et dès lors ces époux contractent une servitude réelle, à l'égard de la cabane de leurs épouses, comme s'ils étaient effectivement mariés, servitude par laquelle ils semblent acheter le droit ou l'honneur de leur alliance, comme Jacob (1) acheta la sienne en servant Laban, son beau-père, sept ans pour Lia et sept ans pour Rachel. Cela n'avance pourtant point le temps où le mariage doit se contracter en effet, le temps où l'on doit faire les propositions dans les formes, et manifester par des présents qu'on ratifie ce que les lois ont prescrit, ou ce que les parents ont déterminé par les engagements qu'ils ont pris. On ne pense point, au reste, à faire ces propositions que les contractants ne soient d'un âge formé, qu'ils n'aient passé le cours de ces épreuves dont nous parlerons à la fin de ce chapitre, et il est rare, parmi les Américains méridionaux, qu'un jeune homme ose parler d'établissement ou qu'on ose en parler pour lui, s'il ne s'est fait déjà quelque réputation, s'il n'a fait un ou deux prisonniers ou tué quelque ennemi de la patrie.

(1) Gen., cap. 29., v. 18 et 50.

Indépendamment de ce droit ou de ces engagements pris de si bonne heure, lesquels ne font pas une loi universelle et sans exception, on peut assurer néanmoins, généralement parlant, que les mariages se règlent plutôt par l'intérêt et par le respect humain que par l'inclination des contractants. Suivant la règle commune, on devrait être toujours pressé de marier une fille d'assez bonne heure, parce que, outre que les femmes soutiennent les familles, lesquelles ne se fortifient que par le nombre des enfants, la cabane de la femme y profite encore par le droit que l'épouse acquiert sur la chasse de son mari; on ne doit point se hâter au contraire de marier les jeunes gens, parce qu'avant qu'ils soient établis, toute leur chasse, tout le fruit de leur industrie et de leurs travaux, appartenant de droit à leur cabane, ceux de cette cabane ne peuvent que perdre à leur établissement, par les nouvelles obligations qu'ils contractent envers une épouse et des enfants, qu'il est de leur honneur de bien entretenir. Et quoique la cabane de l'épouse contracte aussi quelques obligations à l'égard de celle du mari, les avantages n'en peuvent pas entrer en compensation avec ceux que le jeune homme y apporte avant que d'être marié. C'est là du moins ce que je crois avoir remarqué parmi les Iroquois.

Cependant, comme il serait contre la bienséance d'agir par cet esprit d'intérêt, et de le laisser paraître, ils savent si bien se conduire par un respect humain admirable, que les jeunes gens ne peuvent se plaindre de ceux de leur cabane, qui ne manquent pas de les solliciter de

s'établir, et de jeter des propositions qui puissent leur être agréables. Ceux de la cabane ont aussi à se louer des jeunes gens qui, n'étant point pressés de se marier, ou par complaisance, ou par d'autres motifs qu'ils ne disent pas toujours, ne consentent aux propositions qu'on leur fait, qu'après avoir long-temps montré leur indifférence.

Les enfants appartenant à la mère, et les sauvages paraissant tous égaux, il devrait, ce semble, être également indifférent de s'établir partout, sans autre règle que l'inclination.

Il y a cependant parmi eux trois ordres distingués, à quoi ils ne laissent pas de faire quelque attention. Le premier est celui des *Iesendouans*, c'est-à-dire des familles nobles; le second est des *Agongoueha*, ou des gens du commun; et le troisième est celui des *Ennakoua*, c'est-à-dire des esclaves à qui l'on a donné la vie, ou qui sont nés de ces esclaves; ils tâchent, autant qu'ils peuvent, de s'allier bien; les sauvages méridionaux et les Algonquins sont très-scrupuleux sur cet article; mais les Iroquois passent aisément sur cette délicatesse pour chercher les avantages plus réels, soit dans la cabane où ils prennent alliance, soit dans la personne de l'époux et de l'épouse. Il y a des cabanes qu'on redoute, parce qu'elles sont peu nombreuses, et par conséquent pauvres et peu considérées; et d'autres, où il se trouve des esprits difficiles à vivre, dont on évite avec soin le commerce. Pour ce qui est des qualités personnelles des époux, on cherche, dans un jeune homme, qu'il soit brave, bon guerrier et bon

chasseur; dans une fille, qu'elle soit d'une bonne réputation, laborieuse et d'un caractère d'esprit docile. On se trompe dans ce choix comme dans tout le reste. Il est peu de maris sans défauts; une bonne femme est un meuble presque aussi rare en Amérique qu'en Europe; mais on fait ce qu'on peut, et, on tâche de ne point s'y méprendre.

Ce sont les matrones d'une cabane qui sont chargées du soin de marier les garçons et les filles qui y sont. Il leur serait honteux de faire aucune avance pour marier une fille, et elles doivent attendre, pour leur honneur et pour celui de la fille même, qu'on la désire; mais quand il se trouve des filles qui attendent un peu plus que de raison, les matrones ne manquent pas de s'intriguer pour tenter sous main tous les partis qui leur conviennent. Par rapport aux garçons, comme il est de la bienséance qu'ils fassent les premières démarches auprès des parents de la fille qu'on leur destine, on fait ouvertement les premiers pas en leur nom, sans qu'ils y paraissent, et qu'ils fassent, de leur côté, la moindre démonstration.

La modestie des jeunes filles, à qui il serait honteux de faire paraître de l'empressement pour le mariage, ou de témoigner de l'inclination pour un jeune homme plutôt que pour un autre, et, d'autre part, l'indifférence réelle ou affectée des jeunes gens, jointe à une extrême complaisance pour les volontés de leurs parents, autorise beaucoup ceux-ci à ne consulter que leur inclination propre, ou pour le moins à la suivre. Mais ceux et celles qui ont de l'esprit, sans manquer à la déférence qu'ils

doivent à leur parenté, ne manquent pas d'industrie pour suggérer les personnes qui leur plairaient, sans paraître y toucher, ni de prétextes honnêtes pour éluder celles qui ne sont pas à leur gré. Cela est rare néanmoins, et la plupart sont les victimes de leur complaisance aveugle pour leurs parents.

Les matrones ayant déterminé le choix d'une épouse, et l'ayant fait agréer au jeune homme intéressé, elles vont en faire la proposition aux parentes de la fille. Celles-ci tiennent leur conseil à part de la même manière; et si la proposition plaît après avoir obtenu le consentement de la future épouse, elles rendent bientôt une réponse positive, et telle qu'on peut la désirer.

CÉRÉMONIES DU MARIAGE.

Le mariage n'est pas plus tôt résolu, que les parentes de l'époux envoient un présent dans la cabane de l'épouse. Ce présent consiste en des colliers de porcelaine, des pelleteries, quelques couvertures de fourrure, et d'autres meubles d'usage, qui vont aux parents de la fille, à laquelle on ne demande point de dot, mais seulement qu'elle veuille accepter l'époux qu'on lui offre. Ces sortes de présents ne se font pas seulement une fois; il s'en fait une espèce d'alternative entre les deux cabanes des futurs époux, laquelle a ses lois prescrites par la coutume; mais dès que les présents sont acceptés, le mariage est censé conclu, et le contrat, passé.

Chez quelques nations, dit-on, les parents de l'épouse la conduisent tous ensemble chez son époux. Mais, chez les Iroquois, l'épouse ne devant point quitter sa cabane; elle y attend son époux, lequel s'y rend à l'entrée de la nuit, accompagné aussi de toute sa parenté. A peine y est-il entré, qu'on le fait asseoir sur la natte vis-à-vis du feu; alors la nouvelle épouse apporte devant lui un plat de *sagamité* ou de bouillie de blé d'Inde, et s'assied à ses côtés, non-seulement sans lui rien dire, mais même lui tournant un peu le dos, enveloppée dans sa couverture, par pudeur et par modestie. Le mari mange de ce qui lui est présenté ce qu'il juge à propos, et pour l'ordinaire, peu de temps après, il se retire. C'est en cela que consiste toute la cérémonie.

Les auteurs (1) qui ont traité des coutumes des Romains ont distingué trois sortes de manières de contracter le mariage : la *coemptio*, la *confarréation* et l'*usage*, ou la *côhabitation*. De ces trois manières, les deux premières, qui étaient et les plus solennelles et

(1) Arnobius, *lib. 4., advers. Gentes de Nuptiis Deorum* : Uxores, inquit, dii habent, atque in conjugalia foedera veniunt conditionibus anto quæsitis. Usu, farre et coemptione genialis lectuli sacramenta conducunt.

Servius, *ad illud V. Virgilio, Georg. 1. Teque sibi generum Thetis emat omnibus undis*: Quod ait, emat, ad antiquum nuptiarum pertinet ritum, quo se maritus et uxor invicem emebant, sicut habemus in jure. Tribus enim modis apud veteres nuptiæ fiebant. Usu, si, verbi gratiâ, mulier anno uno cum viro, licet sine legibus, fuisset; farre, cum per pontificem maximum et dialem flaminem, per fruges et molam salsa conjungebantur, unde confarréatio appellabatur; ex quibus nuptiis patrimi et matrimi nascebantur; coemptione verò, atque in manum conventionem, cum illa in filia locum veniebat, etc.

les plus autorisées, se trouvent dans ce que je viens de dire de nos sauvages. L'usage ou la cohabitation était plutôt une espèce de concubinage, semblable à celui des sauvages, quand ils prennent une femme de campagne, qu'un mariage légitime. En effet, ces sortes de mariages n'étaient autorisés qu'après un certain temps marqué par les lois ; car, deux ou trois heures même avant l'an révolu, s'il en prenait fantaisie aux maris, ils pouvaient chasser ces épouses prétendues, comme des concubines, sans qu'elles pussent avoir action en justice contre eux.

Le présent que fait l'époux dans la cabane de son épouse est une vraie coemption, par laquelle il achète en quelque sorte l'alliance de cette cabane. Il y a cette différence, que c'est ici le mari qui fait le présent, au lieu que, chez les Romains (1), c'était l'épouse qui le faisait, et qui donnait trois sous marqués, comme un symbole de cette coemption. La cause de cette différence, c'est que, chez nos sauvages, les femmes sont maîtresses, et ne sortent point de chez elles ; au lieu que, chez les Romains, elles passaient dans la maison et dans la juridiction de leurs époux ; de sorte qu'elles étaient obligées d'acheter d'eux le droit d'être mères de famille. Ce n'est pas que, chez les sauvages, les maris n'acquièrent aussi

(1) Varro, de *Vita populi Rom.*, lib. 2. apud Nonium, lib. de *Doct. Indagine*. Nubentes veteri lege romanâ asses tres ad maritum venientes ferre solitas ait, atque unum, quem in manu tenerent, tanquam emendi causâ marito dare, alium, quem in pede traherent, in foco Larium familiarium ponere, tertium in sacciperio cum condidissent composito vicinali solere resonare.

un droit légitime sur leurs épouses, mais un droit, qui a ses bornes plus ou moins étendues, selon les différents usages des nations.

Dans l'offre que fait l'épouse du plat de *sagamite* qu'elle présente à son mari, se trouve la manière de contracter par la confarréation. Pline nous dit (1) qu'il n'est rien de plus sacré dans les choses qui étaient du ressort de la religion, que les liens qu'on formait par la confarréation; et que c'était pour cette raison, que les nouvelles mariées faisaient porter le *farreum* devant elles, en allant chez leurs époux : *quoniam et in sacris nihil religiosius confarreationis vinculo erat, novæque nuptæ farreum præferebant*. Les auteurs qui ont écrit sur les mœurs des Américains, n'ont point fait d'attention à la gynécocratie établie parmi ces peuples; il est certain aussi qu'elle n'a pas des droits également forts partout; mais, comme la variété qu'il peut y avoir sur ce point est difficile à démêler, cela a causé un peu de confusion dans les auteurs des relations, qui ont conçu les choses, selon les idées et les usages de l'Europe, par rapport au mariage comme à tout le reste; mais soit que les épouses passent dans celles de leurs femmes, ce sont toujours les nouvelles épouses qui présentent, ou font porter le plat de *sagamité* nuptiale, comme une marque de l'obligation qu'elles ont de faire les provisions de leurs maris, et de leur préparer à manger.

Le sieur de la Potherie (1), qui vient de donner au

(1) Plin. lib. 48. cap. 3. Hist. Nat. — (2) Hist. de l'Amériq. sept. tom. 3. p. 14.

public une histoire de l'Amérique septentrionale, dit que l'épouse, après avoir apporté dans la cabane de son époux le *bois de mariage*, dont nous parlerons ci-après, y fait porter aussi le pain, qu'il nomme de la même manière, *pain de mariage*, et qui en est, dit-il, comme le contrat. Elle le fait cuire chez elle dans de l'eau bouillante, enveloppé de feuilles de blé d'Inde, noué par le milieu d'un filet, qui lui donne la forme d'une calebasse. Étant dans le pays, je n'ai point appris cette circonstance particulière, et n'y ai point fait attention. Je n'ai cependant point de peine à croire ce qu'il en dit, d'autant mieux que rien ne se trouve plus conforme à ce que je viens de rapporter de l'usage des anciens.

On n'oublie pas de rendre les noces célèbres par des fêtes et des réjouissances, c'est-à-dire par des chants, des danses, et des festins. C'est dans la cabane de l'époux que se fait le festin; mais c'est l'épouse qui en fait les frais et qui porte elle-même chez son mari les viandes et les farines qui doivent être mises dans la chaudière. Pendant que tout le monde se réjouit et se divertit à la noce, comme on a coutume de le faire dans les autres solennités publiques, les nouveaux mariés semblent n'y prendre point de part, surtout l'épouse, qui ne doit se parer que de sa pudeur; preuve encore authentique de l'estime que ces peuples font de la virginité.

Il est de l'ancien usage, parmi la plupart des nations sauvages, de passer la première année, après le mariage contracté, sans le consommer. La proposition avant ce temps-là serait une insulte faite à l'épouse, qui lui ferait comprendre qu'on aurait recherché son alliance moins

par estime pour elle que par brutalité. Et quoique les époux passent la nuit ensemble, c'est sans préjudice de cet ancien usage. Les parents de l'épouse y veillent attentivement de leur part, et ils ont soin d'entretenir un grand feu devant leur natte, qui éclaire continuellement leur conduite, et qui puisse servir de garant qu'il ne se passe rien contre l'ordre prescrit. Dans les commencements de l'établissement de la foi, la coutume des missionnaires ayant toujours été de ne point administrer le baptême à ces infidèles, sans les avoir long-temps instruits et éprouvés, pour ne pas exposer nos sacrements aux profanations, et aux inconvénients de leur inconsistance et de leur légèreté, il arriva que deux jeunes personnes de celles qu'on instruisait, furent ainsi mariées par les parents à la façon du pays. Le mari, n'ayant pas l'égard qu'il devait avoir pour l'ancienne coutume, voulut se prévaloir de l'exemple des Européens. L'épouse en fut si outrée et si piquée, que, quoique ceux qui avaient fait le mariage eussent assez consulté son inclination, ils ne purent jamais l'obliger à revoir cet époux indiscret. Quelque représentation qu'on put lui faire, elle ne se rendit point, et l'on fut obligé de les séparer. Un missionnaire m'a aussi assuré que, quoique aujourd'hui l'ancien usage soit aboli dans le voisinage de la colonie, une femme, parmi les Abenaquis, qui se trouve enceinte avant la première année révolue, y devient un sujet d'étonnement, et y perd un peu de sa réputation.

La coutume des Américains méridionaux est que les hommes et les jeunes gens couchent tous ensemble dans les carbets où ils vivent en commun. Les jeunes gens

n'en peuvent jamais découcher. Cette règle est de stricte obligation pour ceux qui sont établis, surtout pour les nouveaux mariés, de telle sorte qu'ils n'osent aller dans les cabanes particulières où habitent leurs épouses, que durant l'obscurité de la nuit aux mêmes conditions que le législateur de Sparte avait prescrites aux siens. C'est à peu près la même règle pour les nouveaux mariés chez les autres nations (1), où les hommes n'habitent point ainsi en commun. Ils n'oseraient aller dans les cabanes de leurs épouses qu'à la dérobee ; ce serait une action extraordinaire de s'y présenter de jour. L'ancienne coutume veut encore qu'ils ne parlent point aux parents de leurs épouses, aucun n'a la hardiesse de se présenter devant eux (2). S'ils les aperçoivent, ils doivent les éviter, et prendre de longs circuits pour ne pas s'exposer à leur rencontre, comme si l'alliance qu'ils ont contractée, leur eut fait injure, et qu'ils eussent quelque chose à appréhender de leur ressentiment (3). Il y en a beaucoup, qui ne leur ont pas parlé avant d'avoir eu un ou deux enfants de leur mariage. Je crois que cette loi ne regarde les parents de l'épouse que du côté maternel. Mais, comme les auteurs n'ont pas fait cette distinction, c'est aussi ce que je ne puis assez démêler par rapport à toutes les nations, où les lois de la gynécocratie peuvent être différentes.

(1) Vid. Craggium de Repub. Lacedem. lib. 3. Tab. 5. Instit. 4. item lib. 3. Tab. 4. Inst. 7.

(2) Thevet, Cosmograph. univ. Tom. 2. liv. 21. pag. 952.

(3) Du Tertre, Traité 7, c. 1. §. 4.

Quoique l'époux et l'épouse appartiennent toujours à la cabane de leurs mères, et ne soient point censés la quitter, soit qu'ils passent dans la cabane l'un de l'autre, soit qu'ils en forment une troisième, et vivent séparément de leur parenté, ce qui arrive quelquefois, ces cabanes alliées contractent de nouvelles obligations l'une envers l'autre, à cause de l'alliance. Non-seulement l'épouse est obligée de donner la nourriture à son époux, de faire ses provisions, lorsqu'il va quelque part en voyage, ou en guerre, ou à la chasse, ou en *traité*, mais elle est encore obligée de secourir ceux de la cabane de son époux, quand on travaille à leurs champs, d'entretenir leur feu, et, pour cela, il y a des temps marqués où elle est obligée d'y faire porter une certaine quantité de bois. Elle commence dès que le mariage a été arrêté, et le présent accepté. Alors toutes les femmes de la cabane de l'épouse, aidées d'une grande partie de celles du village; portent dans la cabane du mari plusieurs faisceaux de petites buches d'un bois choisi, et coupé par éclats de deux pieds et demi de long, qui servent à entretenir le gros bois, qu'elle n'est pas obligée de fournir, et qui sont comme l'âme du feu, parce qu'ils font une flamme vive et claire. L'épouse, pour récompenser celles qui l'ont aidée dans cette corvée, fait chaudière, et donne à chacune autant de cueillerées de sagamité, avec une grande cuillère à pot, qu'elle a porté de charges. Cela ne se pratique, à ce que je sache, que chez les nations sédentaires de l'Amérique septentrionale.

On donne un nom particulier à ce bois dans la lan-

3. Tab.

21. pag.

gue des sauvages (1), et c'est ce bois que le sieur de la Potherie appelle *bois de mariage*. Comme il s'en faut de beaucoup que cette petite quantité de bois que doit fournir l'épouse, suffise pour l'entretien annuel du feu dans la cabane de son mari, je ne puis douter que cette institution ne renferme quelque symbole, dont la signification ne sera pas inconnue à ceux qui savent ce qu'étaient dans l'antiquité *les torches nuptiales*. Personne n'ignore (2) que pendant plusieurs siècles, avant qu'on eut mis en usage la cire et le suif pour éclairer, les flambeaux ordinaires n'étaient que des morceaux d'un bois combustible, lequel étoit ou de pin, ou d'une autre espèce d'arbre, qui pouvait en approcher, tels que sont dans les grandes Indes le bambou, dans l'Amérique méridionale, ce qu'on appelle *bois de chandelle*, et dans la septentrionale, celui dont je viens de parler.

De la même manière que l'épouse contracte quelques obligations envers la cabane de son époux, l'époux contracte aussi quelques obligations envers celle de sa femme. Il est obligé de lui faire une natte, de réparer sa cabane, ou de lui en faire une nouvelle, lorsque la première tombe en ruine. Toute sa chasse appartient de droit à la cabane de son épouse, la première année de son mariage. Les années suivantes, il est obligé de la partager avec elle, soit que sa femme ait resté au village, soit qu'elle l'ait accompagné. Il est de l'honneur

(1) Hist. de l'Amériq. sept. tom. 3. p. 14. — (2) Vid. Tiraquell. in not. in cap. v. lib. 2. Genia dier, Alex. ab Alex.

de l'
couv
mot
à la
pres
vent
n'é

Ce
que
ce tr
mauv
téten
qui i
jalou
sent d

Le
liens
il par
a été
le di
dans
que,
l'épo
vaien
Et c'e
chez

de l'époux, que son épouse et ses enfants solent bien couverts, bien entretenus, et c'est à lui à y pourvoir. En un mot, quand ils vivent bien unis, ils ont soin de rendre à la cabane l'un de l'autre, non-seulement les services prescrits par l'usage, mais encore tous ceux qui peuvent servir à fonder leur union, et entretenir dans le ménage une bonne harmonie.

DES ENFANTS.

Cette harmonie est souvent troublée par les dégoûts que le mari et la femme se procurent mutuellement, et ce trouble va quelquefois jusqu'à causer le divorce. Leur mauvaise humeur, leur peu de complaisance, leur entêtement pour ceux ou pour celles de leur famille par qui ils se laissent gouverner ; leurs ombrages, leurs jalousies et leurs infidélités mutuelles leur fournissent diverses occasions de rupture.

Le mariage est tel dans son institution et dans les liens qu'il forme, que chez les nations barbares même, il paraît établi, de manière qu'il semble, que quand il a été contracté avec toutes les solennités, rien ne peut le dissoudre. C'était peut-être pour cette raison, que dans les cérémonies du mariage, les prêtres du Mexique, qui en étaient les ministres, n'avaient les habits de l'époux et de l'épouse, pour leur signifier qu'ils devaient rester ainsi toute leur vie inséparablement unis. Et c'est sans doute en conséquence de cette idée, que, chez toutes ces nations, le grand nombre de ceux qui

ont pris cet engagement ne sait ce que c'est que de le rompre, et que, fomentant mutuellement leur union, ils attendent que la mort les divise et les sépare.

Mais, comme il se trouve des esprits incompatibles et insociables, et que dans les cœurs qui paraissent les mieux unis, il naît souvent des antipathies et des aversions, qui les divisent encore davantage, cette même dureté de cœur, qui avait autorisé Moïse à permettre le divorce parmi les Hébreux, avait aussi autorisé les autres nations à le permettre pour des causes graves, surtout pour les causes d'infidélité avérée.

Les Iroquois se font peu de peine du divorce. Ils n'étaient pas autrefois aussi vicieux qu'ils le sont aujourd'hui; et je croirais bien, par cette raison, que les divorces, quoique permis, y étaient aussi moins fréquents. Ils m'ont assuré eux-mêmes qu'ils avaient toujours vécu avec beaucoup de simplicité et de modestie. J'ai souvent entendu des anciens et des anciennes se plaindre qu'il s'était introduit chez eux un dérèglement de mœurs qui leur était inconnu, et qui leur faisait méconnaître leur nation. Les Hurons, dont les coutumes sont plus conformes aux leurs, étaient beaucoup plus dérangés; et j'ai ouï dire à un ancien missionnaire, qu'après leur entière défaite, ceux qui avait été incorporés parmi leurs vainqueurs, n'osèrent jamais proposer, à Agnié et à Tsonnontouan, un festin de débauche, qu'ils pratiquaient dans leur pays, avant que d'être faits esclaves, et qui est le même dont parle Hérodote (1)

(1) Hérod. lib. v. n. 48.

dans la description qu'il fait des mœurs des Persans. Ils n'osèrent, dis-je, jamais le proposer, dans la crainte de révolter les Iroquois, dont les mœurs n'étaient pas assez impures pour tolérer un tel désordre.

Quoiqu'il s'y soit glissé depuis, et qu'ils se soient fort dérégés, ils ont encore néanmoins tous les dehors de la vertu. Leur langue est chaste, et a des termes honnêtes pour s'exprimer avec décence devant les personnes qu'on respecte. Dans leur manière de s'habiller, ils gardent inviolablement certaines bienséances ; leurs jeunes filles évitent avec soin de s'arrêter en public avec des personnes d'un sexe différent, dont la conversation ne manquerait pas de devenir suspecte : elles marchent avec beaucoup de modestie ; et à moins qu'elles ne manquent tout à fait de prudence, ou ne soient entièrement dérégées, elles veillent avec soin aux moyens de conserver leur réputation, dans la crainte de ne point trouver à s'établir, chacun voulant avoir une épouse qui passe pour sage, et qui le soit.

Un missionnaire du Brésil, que j'ai vu à Rome, m'a assuré que les Brésiliens étaient si délicats sur la réputation, que, si une fille avait manqué à son honneur, non-seulement elle ne trouverait plus à se marier, mais elle ne vivrait pas même en sûreté au milieu de sa parenté ; ce qui paraît d'autant plus admirable, qu'on devrait juger, ce semble, à leur nudité, qui est entière, qu'ils ne font nul cas de la pudeur. Les auteurs néanmoins, qui ont parlé des mœurs de ces peuples, en parlent d'une manière bien différente, et semblent supposer que les filles, avant d'être établies, y sont tellement maîtresses d'elles-mêmes,

qu'on ne trouve point à redire à leur conduite, de quelque manière qu'elles se comportent.

Les jeunes gens gardent aussi des mesures en public. Ils se passionnent peu, et ne paraissent pas capables des excès, où l'on est souvent porté par la violence de la passion. Voilà ce que j'ai cru devoir dire pour la justification des sauvages en général, sur une matière, dont il serait bon de n'entendre pas même parler, selon le conseil de l'apôtre ; mais j'ai vu avec tant de peine une espèce d'affectation à les décrier et à leur supposer un débordement général, et sans exception, dont on pourrait peut-être tirer avantage pour justifier ses propres désordres, que je me suis cru obligé de leur rendre cette justice. Ce n'est pas que je veuille dire qu'il n'y ait point de libertinage ; il y en a sans doute, et doit-on en être surpris ? Est-il étonnant que des peuples barbares soient corrompus, tandis qu'en Europe, où les motifs de la religion et de l'honneur sont bien plus forts, on ne voit presque plus partout qu'une licence effrénée, et un scandale sans bornes, qui ferait horreur aux sauvages mêmes ?

Le baron de la Hontan (1) qui met partout beaucoup du sien dans son ouvrage donne une liberté sans règle à toutes les filles qui ne sont pas engagées dans le mariage ; liberté qu'il dit être autorisée par l'usage, et comme de plein droit, et il fait en même temps de toutes les femmes mariées des modèles de vertu. L'un et l'autre est également contre la vérité, et contre la vrai-

(1) La Hontan, mémoires de l'Amér. pag. 438.

semblance. De tous côtés il s'en trouve de sages, et d'autres qui ne le sont pas. Un mari libertin, qui voit sa femme enceinte ou nourrice, ou bien qui se trouve mécontent, prend sans façon une femme de campagne, ou enlève celle de son voisin, sans consulter si sa femme ou le mari en ont de la peine ou non. Une femme qui a quelque inclination, ou qui veut se venger de son mari, sait bien donner rendez-vous à un galant, sans faire attention s'il est libre, ou s'il est marié. Ces sortes de commerces ne sont pas si secrets, qu'il n'en transpire toujours quelque chose. Médisants et railleurs naturellement, ils n'ont que trop de mauvaises langues, dont le talent est de ne laisser rien ignorer, d'empoisonner tout et de grossir les objets. Ce n'est pas néanmoins ce qui les arrête ; la publicité de leur faute ne sert qu'à les enhardir, et à leur faire franchir les bornes que leur prescraient la honte et la bienséance. Il faut pourtant avouer que les femmes gardent beaucoup plus de mesures qu'elles n'auraient peut-être fait avant leur établissement, et de la même manière que, dans l'antiquité, elles commençaient à se voiler dès le moment qu'elles se mariaient, ou à prendre quelque autre marque distinctive pour marquer leur état. Il y a quelque chose de cela chez plusieurs nations de l'Amérique. Il faut aussi avouer que, parmi les Iroquois, les femmes étant plus maîtresses, craignent aussi moins un éclat.

Une femme chagrine va au-devant de la concubine de son mari au retour d'une chasse, elle lui enlève sans objection la part qu'il lui en a faite. Le mari le sait, il le voit et il n'en dit mot ; la femme a usé de son droit, il n'y

prend plus d'intérêt. Mais si cette femme en prend occasion de tourmenter son mari par sa mauvaise humeur et par ses reproches, le mari baisse la tête sans rien dire; il n'oserait quereller sa femme, encore moins la battre; mais à la fin ennuyé de ses mauvaises manières, il la quitte, et s'en sépare.

Si c'est la femme qui est dans son tort, le mari dissimule sa jalousie tant qu'il peut, et se fait un point d'honneur de n'en paraître point touché, mais il ne tarde pas de rendre à son épouse avec usure les infidélités qu'elle lui a faites, et il la met ainsi dans la nécessité de souffrir avec moins de peine qu'il la quitte, et qu'il l'abandonne.

Bien que les Iroquois affectent de n'avoir point de jalousie, ils ne laissent pas d'y être extrêmement sensibles, et d'en porter quelquefois la vengeance bien loin. Je rapporterai à cette occasion un fait que j'ai appris d'eux-mêmes. Un mari mécontent de sa femme, mais dissimulant parfaitement son ressentiment, la mena à la chasse au temps ordinaire. L'année était bonne, les bêtes fauves en abondance, le mari bon chasseur. Cependant il affectait de ne rien trouver, et alléguait pour raison, qu'il fallait qu'on eut jeté quelque sort sur lui, pour l'empêcher de rien prendre. La saison s'avancait, les provisions étaient finies, et la femme souffrait beaucoup de la faim; le mari l'ayant ainsi fatiguée long-temps, feignit d'avoir fait un songe, qui devait avoir plus d'efficacité que le charme qui causait son malheur, et les exposait aux dernières extrémités. C'était, disait-il, d'attaquer pendant la nuit la cabane de sa femme, de lui

donner l'assaut en ennemi de guerre, de la prendre prisonnière et de la traiter en esclave. La femme, qui croyait qu'on pouvait éluder ce songe, comme ils ont souvent coutume de le faire, exhorta son mari de l'accomplir. Il n'y manqua pas. Dès la nuit suivante, il surprend la cabane, fait sa femme esclave, la condamne au feu, la lie à un poteau, allume un grand brasier, et fait rougir les fers. La pauvre malheureuse pensait que le jeu devait finir là ; mais ce n'était pas un jeu, elle se trompait. Quand tout fut prêt à la tourmenter, le mari prenant la chose dans le sérieux, lui reprocha ses infidélités, vraies ou prétendues, et la brûla à petit feu, avec une lenteur et une cruauté impitoyables.

Le frère de cette femme, qui était resté au village, et qui l'aimait tendrement, ne pouvant résister à une certaine inquiétude secrète, qui lui faisait appréhender qu'elle ne souffrit de la faim, s'était mis en chemin pour lui apporter des provisions. Il arriva dans le temps de cette cruelle exécution, et il fut de loin le spectateur de toute cette scène. La cabane était toute ouverte, et la femme poussait des cris effroyables, n'étant retenue par aucun respect humain. Enfin le jeune homme ayant reconnu le mari et sa sœur, sans être aperçu, prit d'abord son parti; il couche le mari en joue, tire, et le tue. S'étant ensuite approché de sa sœur avec les mêmes précautions de modestie, que prirent les deux enfants de Noé, lorsque leur père, surpris de l'effet inconnu du vin, était étendu dans sa tente, il la délie, et apprend d'elle les soupçons de ce mari jaloux, et la cause de ses

violences. Cette pauvre femme était dans un état à ne pouvoir espérer d'en réchapper par aucun remède. Le frère compatissant crut bien faire de l'achever, il la poignarda par pitié, de son consentement ; et, après lui avoir rendu les derniers devoirs, comme il put, selon l'usage établi dans ces occasions, il revint au village, où il fit le récit de cette triste aventure.

Ces exemples de jalousie violente et de vengeance sont beaucoup plus rares chez les Iroquois, que chez les nations qui sont du côté de la Louisiane, où les maris ne se font pas une peine, après leur avoir fait plusieurs insultes, d'arracher à belles dents le nez et les oreilles à leurs épouses infidèles, ou même de leur enlever la chevelure, comme on ferait à un esclave, sans que personne s'en formalise, et ose s'en ressentir. Les Brésiliens les tuent sans façon, et vont dire à leur père : J'ai tué ta fille, parce qu'elle m'était infidèle. Le père répond à cette communication : Tu as bien fait, elle le méritait bien.

Les Caraïbes et les Galibis (1) punissent l'adultère avec beaucoup de rigueur, soit que ce soit l'homme qui l'ait commis, soit que ce soit la femme. Si c'est l'homme qui est surpris en faute, il est appelé en jugement en présence de toute la nation ; et, après avoir été vertement réprimandé, on lui verse sur le corps plusieurs vaisseaux d'eau bouillante, après quoi on le livre à son épouse, ou aux parents de son épouse qui peuvent le tenir quitte pour ce châtement, ou le faire mourir, s'ils ne sont

(1) Lettre du P. de la Neuville, Mémoires de Trévoux, mars 1723.

pas satisfaits. La punition est plus dure pour les femmes coupables ; car, après leur avoir fait dévorer les mêmes affronts qu'on fait souffrir à l'homme adultère, on la remet entre les mains de ses parents, qui rendent tous les présents au mari, et la font ordinairement mourir du supplice des vestales, en l'enterrant toute vive. Là, où le supplice est si rude pour l'adultère, on peut croire que le divorce n'est point permis, ou du moins qu'il est fort rare.

Dans l'Amérique septentrionale, une femme a droit dans le divorce de dépouiller le mari qui la quitte, et elle le fait sans qu'il s'y oppose. Pour agir dans les formes, il faudrait rendre aussi le présent, ou un équivalent de celui qui a été donné pour le mariage, à moins qu'il ne soit rompu simplement par la diffarréation. De cette manière le divorce ne serait qu'un simple abandon, qui ne leur ôte pas entièrement l'espérance de pouvoir se réunir dans la suite; comme il arrive assez souvent, soit que des amis s'entremettent pour les raccommoder, soit que leur ancienne amitié et leur amour pour leurs enfants, qui sont le nœud de leur union, et le plus fort motif de leur retour, se réveillent, soit enfin que le temps ait ôté le sujet de leurs plaintes, ou adouci leur mécontentement. Plusieurs prétendent qu'il n'y a point en effet de véritable divorce légitime; que ce n'est qu'un simple abandon, qui n'est autorisé par aucune formalité, et que dans leur séparation, quelque engagement qu'ils prennent, on les regarde encore comme les seuls légitimes et véritables époux.

S'ils ont eu des enfants, les maris, après leur sépara-

tion, prétendent avoir droit de reprendre les garçons. J'en ai vu venir exprès de fort loin pour les enlever ; mais les mères, se regardant toujours comme maîtresses de les laisser aller ou de les retenir, ne manquent point de s'arrêter à ce dernier parti, et de prendre de justes mesures pour tromper leur attente. Les enfants eux-mêmes toujours élevés près de la mère ne paraissent sensibles qu'à l'affront que le père leur a fait en l'abandonnant, et les abandonnant avec elle.

DU DIVORCE.

Les nations sauvages de l'Amérique ne sont pas nombreuses, et ne multiplient pas beaucoup. Les femmes, quoique d'un tempérament fort et robuste, n'y ont pas cette fécondité qu'on voit ailleurs, et surtout dans le nord de l'Europe, d'où sont venues ces inondations de barbares qui l'ont ravagée en divers temps, et qui ont ruiné l'empire romain. Je ne vois point de cause à cette espèce de stérilité.

Les femmes enceintes se ménagent peu pendant leur grossesse, elles travaillent à l'ordinaire ; et plus elles approchent de leur terme, plus elles fatiguent. Elles vont aux champs, portent de gros fardeaux sans difficulté, et elles prétendent que ces exercices violents facilitent leurs couches et rendent leurs enfants plus robustes. On ne peut nier qu'il n'y ait quelque chose de surprenant dans la facilité qu'elles ont à les mettre au monde. Elles se font aider par quelque autre de leur

cabane, sans qu'il y ait pour cela personne en titre d'office. Si elles sont surprises seules en revenant des champs, elles se rendent ce devoir à elles-mêmes, lavent leurs enfants dans la première eau froide qu'elles trouvent, retournent à leur cabane comme si de rien n'était, et, dès le même jour, elles paraissent capables de leurs exercices ordinaires.

Il ne paraît presque pas qu'elles aient souffert ou qu'elles soient malades, ce n'est pas néanmoins qu'elles ne souffrent, et que quelques-unes même n'en meurent. Mais elles surmontent leurs douleurs avec une force d'esprit admirable, et s'abstiennent, autant qu'il dépend d'elles, de donner la moindre marque de faiblesse. Dans notre mission, quelqu'une ayant un peu trop marqué sa sensibilité, il y a quelques années, une personne entendit les anciennes raisonner sur ce phénomène, et conclure avec beaucoup de gravité qu'il ne fallait plus qu'elle eût d'enfants, parce qu'elle ne pouvait mettre au monde que des lâches.

C'est encore pis chez quelques nations de l'Amérique méridionale (1); car si les femmes y ont trop de peine à se délivrer de leur fruit, si elles ne soutiennent pas les douleurs de l'enfantement avec toute la fermeté ordinaire au sexe dans ces pays-là, la crainte que l'on a que ces enfants n'héritent de la faiblesse de leurs mères, oblige les parents à les faire mourir, afin de n'avoir pas le chagrin de les voir dégénérer de la

(1) De Lact, Ind. Occid. lib. 17. c. 13.

vertu de leurs ancêtres. Ils usent de la même rigueur à l'égard de ceux qui naissent contrefaits, et souvent ils font périr la mère avec l'enfant. Ils sacrifient aussi l'un des jumeaux, dans la supposition qu'une mère ne saurait suffire à deux, de sorte qu'on voit encore parmi eux en vigueur le cruel ordre de Lycurgue (1), qui ne voulant élever que des hommes propres à rendre service à la république, avait établi une loi judiciaire pour les enfants qui venaient au monde, afin de délivrer l'État de ceux qui n'auraient pas les qualités corporelles d'où on pût tirer d'heureux présages qu'ils pourraient être utiles à leur patrie.

Les femmes sauvages n'ont garde de donner leurs enfants à d'autres pour les nourrir. Elles croiraient se dépouiller de l'affection de mère, et elles sont dans une surprise extrême de voir qu'il y ait des nations au monde où cet usage soit reçu et établi. Que s'il arrive que les mères meurent en couches, ou pendant que les enfants sont encore au berceau, on trouve dans ces cas de nécessité des nourrices dans leurs familles; et, ce qui paraîtra plus étonnant, de vieilles grand'mères, lesquelles, ayant passé l'âge d'avoir des enfants, se font encore revenir le lait, et prennent la place des mères. Ces femmes aiment leurs enfants avec une extrême passion; et, quoiqu'elles ne leur donnent pas des marques de leur affection par des caresses aussi vives que le font les européennes, leur tendresse n'en est cependant pas moins réelle, moins solide et moins con-

(1) Plutarch. in Lycurgo.

stan
qu'e
J'ai
enco

Le
Nou
siste
fort
par
piéd
enve
ces
appu
tent,
bles
bien
liées
peint
dans
deux
On f
sus
on v
fait
extr
de l'

stante. Elles allaitent leurs enfants aussi long-temps qu'elles peuvent, et ne les sèvent que par nécessité. J'ai vu des enfants de trois et quatre ans reprendre encore le lait avec leurs puinés.

LE BERCEAU.

Le berceau pour les enfants des sauvages dans la Nouvelle-France est tout à fait joli et commode. Il consiste en une ou deux planches fort minces, d'un bois fort léger, de deux pieds et demi de long, enjolivées par les bords, rétrécies par en bas et arrondies par le pied, pour donner la commodité de bercer. L'enfant, enveloppé de bonnes fourrures, y est comme collé sur ces planches unies, et placé debout, de manière qu'il appuie sur une petite avance de bois où ses pieds portent, la pointe tournée en dedans, de peur qu'ils ne se blessent, et afin qu'ils prennent le pli qu'il faut pour bien porter la raquette. Les langes ou fourrures sont liées sur le devant par de larges bandes d'une peau peinte, qui prête peu, et qui sont passées et repassées dans des cordelettes d'un cuir fort, lequel règne des deux côtés du berceau où elles sont fortement arrêtées. On fait déborder ces langes considérablement au-dessus du berceau, et on les rejette par derrière quand on veut faire prendre l'air à l'enfant, ou bien on les fait retomber sur un demi-cercle qui prend aux deux extrémités des planches, lesquelles répondent à la tête de l'enfant, et qui en fait le tour par devant, afin qu'il

puisse respirer plus librement sans être exposé au froid en hiver, et aux piqures des maringoins ou cousins en été, et afin qu'il ne reçoive point de mal au cas que le berceau vint à tomber. On met sur ce demi-cercle de petits bracelets de porcelaines et d'autres petites bagatelles, lesquelles servent d'ornement et de jouet pour divertir l'enfant. Deux grandes longes d'un cuir fort, qui sortent du berceau par le haut, donnent la facilité aux mères de le porter partout avec elles, de le charger au-dessus de tous leurs autres fardeaux quand elles vont aux champs ou qu'elles en reviennent, et de le suspendre à quelque branche d'arbre où l'enfant est comme bercé et endormi par le vent tandis qu'elles travaillent.

Les enfants sont dans ces berceaux fort chaudement et fort mollement ; car, outre les fourrures qui sont fort douces, on y met encore quantité de duvet tiré de l'épi du roseau, lequel leur sert d'ouate, ou bien de poudre d'écorce de perruche, dont les femmes se servent pour dégraisser leurs cheveux et pour les entretenir. Ils y sont aussi fort proprement, de manière qu'ils ne peuvent gâter leurs fourrures ; et, par le moyen d'une petite peau ou d'un linge qu'on fait passer entre leurs cuisses et qui pend en dehors sur le devant, ils peuvent pourvoir à leurs besoins naturels sans que le dedans en soit sali et gâté, excepté le duvet, qu'il est facile de changer.

Quelques nations vers la Louisiane, à qui les Français ont donné le nom de *têtes-plates*, parce qu'elles font consister leur beauté à avoir le front aplati et le

somn
ont d
viens
tion p
plate
beaut
mère
le fro
qu'elle
ainsi l
pris se
quis a
meme
ration
par le
blanch
souffri
passer
fance,
beaux
ments

Les
ont aus
res ont
ches e
derrière
berceau
que les
commo
sans au

sommet de la tête terminé en pointe, en façon de mitre, ont des berceaux à peu près semblables à ceux que je viens de décrire, mais qui ont vers la tête une disposition particulière, destinée à lui faire prendre la forme plate que ces nations regardent comme une si grande beauté. C'est un trou pratiqué dans le berceau, où la mère fait entrer la tête de l'enfant, lui appliquant sur le front et au-dessus de la tête une masse d'argile, qu'elle serre et lie de toutes ses forces. Elle couche ainsi l'enfant toutes les nuits jusqu'à ce que la tête ait pris son pli, et que les ossements du crâne aient acquis assez de consistance. Les enfants souffrent extrêmement dans les premiers essais de cette violente opération, laquelle les fait devenir noirs, et leur fait jeter par le nez, par les yeux et par les oreilles, une liqueur blanchâtre et visqueuse ; ils doivent encore beaucoup souffrir dans la situation gênante, où ils sont forcés de passer toutes les nuits, les premiers mois de leur enfance, mais il doit en coûter à ceux qui veulent être beaux par artifice, et qui souhaitent avoir des agréments que la nature leur a refusés.

Les Caraïbes et la plupart des sauvages méridionaux ont aussi le front aplati et la tête pointue. Leurs mères ont soin de la leur enfoncer avec de petites planches et de petits coussinets de coton, liés fortement derrière la tête. Mais les enfants n'ont point d'autre berceau que des hamacs proportionnés à leur petite taille, que les mères peuvent suspendre, et transporter fort commodément, et où les enfants sont couchés tout nus sans aucune gêne. Les sauvages, qu'on nomme en Ca-

nada les gens des terres, *garhagonronnon*, ont un goût tout différent des têtes plates. Car ils font consister leur beauté à l'avoir fort ronde : c'est pour cela qu'on les nomme aussi les *têtes de boule*.

DE L'ÉDUCATION.

Au sortir du berceau, les enfants commencent plutôt à se rouler qu'à marcher. Les parents les laissent assez ordinairement nues dans la cabane pendant les premières années, dans la persuasion que le corps se forme mieux, ou pour les endurcir de bonne heure aux injures de l'air. Dès qu'ils sont un peu grands, ils suivent leurs mères et travaillent pour la famille. Elles les accoutument pour cet effet à aller puiser l'eau à la rivière, à porter de petites provisions de bois, proportionnées à leur taille, et qu'on peut regarder plutôt comme un jouet, que comme une charge. Peu à peu elles les stylent ainsi à rendre les services, qui sont de leur compétence. Du reste ils sont négligés pour leur personne, mal vêtus, jusqu'à ce qu'ils entrent dans l'adolescence, et qu'ils soient incorporés dans le corps de la jeunesse ; ce n'est qu'alors qu'il leur est permis de s'orner.

GOUTUMES POUR LA NAISSANCE DES ENFANTS.

Chez les Galibis, les Caraïbes, les Brésiliens, et les autres sauvages méridionaux, dès qu'une femme était enceinte, le mari commençait une rude pénitence, qui consistait dans des jeûnes austères et dans beau-

coup
déli
coup
mac
ter a
aute
la ret
sema
charm
ler tu
a écri
qu'apr
un fes
des p
jeûne,
le mili
invités
d'acou
son cor
d'un m
après c

(1) R
chap. 4

(2) D
§. 4.

(3) L
nistr
sur le n
sans poi
autant e
deux pa

coup d'autres superstitions. Mais dès qu'elles étaient délivrées de leur fruit, ces austérités devenaient beaucoup plus rigoureuses, alors le mari, suspendant son hamac vers le toit de la cabane, bien loin de s'y faire traiter avec délicatesse par son épouse, ainsi que quelques auteurs l'ont écrit des uns et des autres, s'y ensevelit dans la retraite et dans le silence, et observe un jeûne de six semaines si rigide, qu'il en sort au bout de ce temps décharné comme un squelette; après quoi il est obligé d'aller tuer un certain oiseau pour sa relevée. C'est ce qu'en a écrit le sieur Biet (1); le père du Tertre ajoute (2), qu'après les quarante jours de ce jeûne austère, ils font un festin à leurs parents et à leurs amis, des extrémités des pains de cassave qu'ils ont entamés pendant leur jeûne, et dont, selon l'usage, ils ne peuvent manger que le milieu. Avant que de commencer à manger, tous les invités découpent la peau de ce misérable avec des dents d'acouti (3), et tirent du sang de toutes les parties de son corps, en sorte qu'ils en font, dit-il, un malade réel d'un malade de pure imagination. Ce n'est pas tout; car après cela, ils prennent soixante ou quatre-vingt gros

(1) Biet, *Voyage de la Terre équinoxiale*, liv. 3. chap. 13.

(2) Du Tertre, *Hist. nat. des Antil. Traité 7. chap. 1. §. 4.*

(3) L'Acouti, selon la description qu'en donne le ministre Rochefort, est un animal de couleur brune tirant sur le noir; il a le poil rude, clair, et une petite queue sans poil: il a deux dents à la mâchoire d'en haut, et autant en celle d'en bas. Il tient son manger entre ses deux pattes de devant comme l'écurcuil, il jette un cri

grains de piment, ou poivre d'Inde, le plus fort qu'ils peuvent trouver; et, après l'avoir bien broyé dans l'eau, ils lavent avec cette eau pimentée les plaies et les cicatrices de ce pauvre malheureux, lequel ne souffre guère moins que si on le brûlait tout vif; cependant il ne faut pas qu'il dise un seul mot, s'il ne veut passer pour un lâche et pour un infâme.

Cette cérémonie achevée, on le ramène à son lit, où il demeure encore quelques jours, tandis que les autres vont faire bonne chère, et se réjouir à ses dépens. Son jeûne dure encore l'espace de six mois, pendant lesquels il ne mange ni oiseaux, ni poissons, dans la persuasion où ils sont que cela ferait mal à l'enfant et que cet enfant partagerait à tous les défauts naturels des animaux dont le père aurait mangé.

Huit jours après les six mois de ces jeûnes rigoureux, dit le père du Tertre (1), le père invite un de ses plus intimes amis pour être le parrain de l'enfant, ou une marraine si c'est une fille, qui, après avoir un peu ban-

comme s'il disait distinctement *couré*. On le pourait avec les chiens, parce que sa chair, quoiqu'elle sente un peu le sauvagin, est estimée de plusieurs autant que celle du lapin. Quand il est chassé, il se sauve dans le creux des arbres, d'où on le fait sortir avec la fumée, après qu'il a crié étrangement. Si on le prend jeune, il s'apprivoise aisément; et lorsqu'on le met en colère, le poil de dessus son dos s'hérisse, et il frappe la terre de ses pattes de derrière, comme font les lapins. Il est aussi de même grosseur; mais ses oreilles sont courtes et rondes, et ses dents sont ranciantes comme un rasoir. *Rochefort, Hist. naturelle des Iles Antilles, chap. 12. art. 4.*

(1) Du Tertre, là même.

que
van
les,
fil
lèvr
ble
bou
Cela
vie,
mais
le pè
du p
miste
« C
solt f
père
leur,
ses d
sacris
parol
oreille
ou à
le non
conse
coutu
choisi
s'il res
ter av

(1)

queté à leur mode, coupent un peu de cheveux au-devant de la tête de l'enfant, lui percent le bas des oreilles, l'entre-deux des narines, où l'on passe deux ou trois fils de coton, de peur qu'elles ne se rebouchent, et la lèvre de dessous. S'ils croient que l'enfant soit trop faible pour supporter cette douleur, ils diffèrent jusqu'au bout de l'an, se contentant de lui couper les cheveux. Cela fait, ils lui donnent le nom qu'il doit porter toute sa vie, ils ne laissent pourtant pas d'en prendre d'autres; mais celui-là demeure toujours; et, en reconnaissance, le père et la mère de l'enfant oignent le cou et la tête du parrain, ou de la marraine, avec de l'huile de palme.

« Quand un enfant, dit le sieur Perrot (1), soit mâle, soit femelle, est parvenu à l'âge de cinq ou six mois, le père et la mère font un festin de ce qu'ils ont de meilleur, auquel ils invitent un jongleur avec cinq ou six de ses disciples. Ce jongleur est ce qu'étaient autrefois les sacrificateurs. Le père de famille, en lui adressant la parole, lui dit qu'il est invité pour percer le nez et les oreilles de son enfant, et qu'il offre ce festin au soleil, ou à quelque autre divinité prétendue, dont il déclare le nom, la priant d'avoir pitié de son enfant, et de lui conserver la vie. Le jongleur répond ensuite selon la coutume, et fait son invocation à l'esprit que le père a choisi. On lui présente à manger et à ses disciples; et, s'il reste quelques mets, il leur est permis de les emporter avec eux. Quand on a fini de manger, la mère de

(1) Mémoires manuscrits du sieur N. Perrot.

l'enfant met devant les conviés des pelleteries, des chaudières ou d'autres marchandises, et remet son enfant entre les mains du jongleur, qui le donne à tenir à un de ses disciples. Après avoir fini sa chanson en l'honneur de l'esprit invoqué, il tire de son sac un poinçon plat, fait d'un os, et une grosse alène. Du poinçon il perce les deux oreilles de l'enfant, et, avec l'alène, il perce le nez. Il remplit les cicatrices des deux oreilles avec de petits rouleaux d'écorce; et, dans le nez, il met un petit bout de plume qu'il y laisse jusqu'à ce qu'il soit guéri, avec un certain onguent dont il le pansé. Quand il est guéri, il y met du duvet de cigne, ou d'outarde. »

Les séparations des femmes et des filles, au temps de leurs ordinaires, et leurs purifications, sont très-rigoureuses en Amérique, où on leur fait des cabanes à part, comme à ceux qui étaient atteints de la lèpre parmi les Juifs (1). Elles passent alors pour être si immondes, qu'elles n'osent toucher à rien qui soit d'usage. La première fois que cela leur arrive, elles sont trente jours séparées du reste du peuple, et, chaque fois, on éteint le feu de la cabane d'où elles sortent; on en emporte les cendres, qu'on jette hors du village, et on allume un feu nouveau, comme si le premier avait été souillé par leur présence. Chez les peuples qui habitent les bords de la rivière de la Plata, on les coud dans leur hamac, comme si elles étaient mortes, sans y laisser qu'une petite ouverture à la bouche pour ne leur

(1) La Poterie, Hist. de l'Amériq. sept., tom. 3.

pas
cet
les
atte
déta

Co
mièr
ave
rible
mart
ler le
de po
Aprè
qui le
et po
diver
tranch
dos, f
coupu
tes p
senter
et par
retien
On fr
de co

(1)
§ 10.

pas ôter l'usage de la respiration (1). Elles restent dans cet état tant que cela dure ; après quoi elles entrent dans les épreuves par où doivent passer toutes celles qui ont atteint l'âge de puberté, dont nous allons donner le détail.

ÉPREUVES DES FILLES ADULTES.

Ce n'est pas sans sujet qu'on a donné à cette première purgation un nom qui signifie *peur échue ou advenue*, car les filles ont raison d'appréhender ce terrible moment, qui est comme le signal d'un véritable martyr pour elles. On commence donc par leur brûler les cheveux, ou, par les leur couper avec une dent de poisson le plus près de la tête que cela se peut. Après cela, on les fait tenir debout sur une pierre plate, qui leur sert de grès pour travailler leur porcelaine, et pour polir les pierres vertes, dont ces nations font divers ornements ; et, avec une dent d'acouti, on leur tranche la chair depuis le haut des épaules jusqu'au dos, faisant une croix de biais et plusieurs autres découpures, de manière que le sang en ruisselle de toutes parts. On s'aperçoit bien de la douleur que ressentent ces pauvres filles par leur grincement de dents et par leurs différentes contorsions ; mais la honte les retient, et pas une n'ose laisser échapper un seul cri. On frotte ensuite toutes ces plaies avec de la cendre de courge sauvage, qui n'est pas moins corrosive que

(1) Antonio Ruis, Conquist espiritual del Paraguay, § 40.

de la poudre à canon, ou du salpêtre, en sorte que jamais les marques ne s'effacent; après quoi on leur lie les bras et tout le corps d'un fil de coton; on leur pend au cou les dents d'un certain animal, et on les couche dans leur hamac, si bien enveloppées que personne ne peut les voir. Elles y sont au moins trois jours entiers sans pouvoir en descendre, et passent tout ce temps-là sans parler, sans boire ni manger,

Ces trois jours étant expirés, on les fait descendre de leur hamac pour les délier, et on leur fait poser les pieds sur une pierre plate, qui a servi lorsqu'on les a incisées pour la première fois. De là, elles sont remises dans leur lit, où elles sont nourries de quelques racines cuites, et d'un peu de farine et d'eau, sans qu'elles puissent user de quelque autre viande, ou de quelque autre breuvage que ce soit. Elles sont dans cet état jusqu'à la seconde purgation, après laquelle on leur découpe tout le reste du corps, depuis la tête jusqu'aux pieds, d'une manière encore plus cruelle que la première fois. On les remet de nouveau dans leur hamac, où elles sont un peu moins gênées, à la vérité, pendant le second mois, et où elles font une abstinence un peu moins austère; mais elles ne peuvent encore sortir ni converser avec qui que ce soit de la cabane, et ne s'occupent qu'à filer et à éplucher du coton. Le troisième mois, on les frotte d'une couleur noire, faite d'huile de jenipat, et elles commencent à sortir pour aller aux champs.

C'est au même âge de puberté qu'on donne les brodequins aux filles des Caraïbes des Antilles, et qu'on

leu
le
P.
ce
pul

L
des
rap
e
ceur
clar
qui
nie.
père
sur
ou d
par
lui a
puiss
veng
leur
proie
été p
cet u
jusqu

(4)

leur perce les oreilles aussi bien qu'aux garçons. J'ai vu le détail de cette cérémonie dans un manuscrit d'un P. Jésuite, missionnaire des îles; mais, n'ayant pu ravoire ce manuscrit quand j'ai voulu en faire un extrait, je ne puis en dire davantage.

INITIATION D'UN GUERRIER.

La manière d'admettre un jeune homme dans le corps des guerriers est tout aussi cruelle; voici ce qu'en rapporte le ministre Rochefort (1).

« Avant que les jeunes gens soient mis au rang de ceux qui peuvent aller à la guerre, ils doivent être déclarés soldats, en présence de tous leurs parents et amis, qui sont conviés d'assister à une si solennelle cérémonie. Voici l'ordre qu'ils observent en ces occasions : le père qui a convoqué l'assemblée fait asseoir son fils sur un petit siège qui, est posé au milieu de la case ou du carbet; et, après lui avoir remontré en peu de paroles tout le devoir d'un généreux soldat caraïbe, et lui avoir fait promettre qu'il ne fera jamais rien qui puisse flétrir la gloire de ses prédécesseurs, et qu'il vengera de toutes ses forces l'ancienne querelle de leur nation, il saisit par les pieds un certain oiseau de proie, qu'ils appellent *Mensenis* en leur langue, et qui a été préparé long-temps auparavant pour être employé à cet usage, et il en décharge plusieurs coups sur son fils, jusqu'à ce que l'oiseau soit mort, et que la tête soit en-

(1) Rochefort, hist. morale des Antilles, p. 408.

tièrement écrasée. Après ce rude traitement, qui rend ce jeune homme tout étourdi, il lui scarifie tout le corps avec une dent d'acouti; et, pour guérir les cicatrices qu'il a faites, il trempe l'oiseau dans une infusion de grains de piment, et il en frotte rudement toutes ses blessures, ce qui cause au pauvre patient une douleur très-aiguë et très-cuisante; mais il faut qu'il souffre tout cela gaiement, sans faire la moindre grimace, et sans témoigner aucun sentiment de douleur. On lui fait manger ensuite le cœur de cet oiseau, et pour la clôture de l'action, on le couche dans un lit branlant, où il doit demeurer étendu de son long jusqu'à ce que ses forces soient presque toutes épuisées à force de jeûner: après cela il est reconnu de tous pour soldat, il se peut trouver à toutes les assemblées du carbet, et suivre les autres dans toutes les guerres qu'ils entreprennent contre leurs ennemis.»

INITIATION D'UN CAPITAINE.

Le sieur Biet (1), dans son voyage de la France équinoxiale en l'île de Cayenne, en l'année 1652, parle ainsi de la manière de faire un capitaine parmi les Galibirs, qui sont les Caraïbes de la Terre-Ferme.

« Premièrement, celui qui veut être fait capitaine, vient dans sa case avec une rondache sur la tête, baissant les yeux sans regarder, et parler à personne, et sans en rien témoigner, même à sa femme ni à ses enfants. Il va se mettre dans un coin de la case jusqu'à

(1) Liv. 3, chap. 40, p. 576.

ce q
pris
lit d
Il ne
et p
pass
So
nes
don
dout
les c
ils le
élog
de c
comp
où l
craim
natio
quem
guer
«
finie,
pris
lui de
du c
déch
n'est
racin
ce te
mém

ce qu'on lui ait fait un petit retranchement, comme une prison, où à peine peut-il se remuer. On lui pend son lit au haut de la case, afin qu'il ne parle à personne. Il ne sort de ce lieu que pour aller à ses nécessités, et pour subir les rudes épreuves par lesquelles le font passer les autres capitaines ses voisins.

Secondement, on lui fait garder pendant six semaines un jeûne très-rigoureux, pendant lequel on ne lui donne qu'un peu de millet bouilli, et bien peu de cassave, dont il ne mange que le milieu. Pendant ce temps-là, les capitaines voisins le viennent visiter soir et matin, ils le font venir devant eux, lui représentent avec leur éloquence naturelle, que s'il veut parvenir à la gloire de capitaine, où il aspire, il doit être courageux, et se comporter généreusement dans toutes les rencontres où il se trouvera parmi ses ennemis; qu'il ne doit craindre aucun danger pour soutenir l'honneur de sa nation et pour tirer vengeance de ceux qui ne manquent pas de les maltraiter quand ils les ont pris en guerre, etc.

« Cette harangue, qu'il a écoutée attentivement, étant finie, on lui fait ressentir combien il souffrirait s'il était pris par leurs ennemis, par le moyen des coups qu'ils lui donnent à l'heure même. Il se tient debout au milieu du carbet, les mains sur la tête. Chaque capitaine lui décharge sur le corps trois grands coups d'un fouet, qui n'est pas moindre que le fouet d'un cocher. Il est fait de racines de palmiste, les jeunes gens sont employés durant ce temps-là à les faire. Il ne reçoit que trois coups d'un même fouet, de sorte qu'il en faut un pour chaque capi-

taine, et ainsi il en faut beaucoup. L'on fait cela, deux fois le jour, pendant six semaines. Il est frappé en trois endroits de son corps : le premier coup autour des mamelles, le second au milieu du ventre, et le troisième environne les cuisses ; et comme ces coups sont donnés avec grande roideur, et de toute la force, chaque coup environne le corps, et, en fait ruisseler le sang à grosses gouttes, pendant lequel temps il ne faut pas que le capitaine prétendant se remue tant soit peu, et donne aucun signe de la douleur qu'il souffre. Si le nombre des capitaines est grand, ce sont autant de bras tous frais qui ont de la force pour lui faire sentir de sérieuses atteintes. Après avoir été ainsi traité, il se retire dans sa casemate, se couche dans son lit, au haut duquel on met tous les fouets desquels il a été fouetté, pour marque de son trophée.

« Les six semaines de cette première et très-rude épreuve, dans laquelle il a fait paraître une constance admirable, étant passées, on lui en prépare une autre, capable de faire mourir les plus forts et les plus robustes. Pour le mettre dans cette épreuve, on fait un grand vin, (c'est-à-dire un festin à boire) auquel, au jour préfix, tous les chefs de la contrée viennent avec leur équipage, tous en bonne conche et bien parés. Ils mettent pied à terre devant l'habitation. Étant tous arrivés en vue de la case, ils se mettent dans les buissons ou halliers, où, tous ensemble, ils font des cris et des hurlements horribles ; puis ils entrent dans la case, ayant tous la sêche sur l'arc. Ils vont prendre le capitaine prétendant, déjà tout exténué à cause du jeûne

exa
lui
atta
l'enc
s'il
coup
lit, e
puan
feu,
seule
avec
il est
tamm
que l'
cet ét
lui. É
geux,
temps.
« P
souffra
pource
donner
lui. Ils
qu'ils
piqûre
res. On
bientôt
cela lui
on lui v
de leurs

exact qu'on lui a fait faire et des coups de fouet qu'on lui a fait ressentir; ils l'apportent dans son lit, qu'ils attachent à deux arbres, et d'où ils le font lever. On l'encourage comme au commencement; et, pour éprouver s'il sera courageux, chacun des chefs lui donne un coup de fouet de toute sa force. Il se remet dans son lit, et on amasse quantité d'herbes très-fortes et très-puantes qu'ils mettent autour de son lit. On y met le feu, en sorte qu'il ne le touche pas, mais qu'il en sente seulement la chaleur. La fumée de ces herbes puantes avec la chaleur du feu lui fait souffrir d'étranges maux; il est à demi fou dans son lit où il demeure constamment; il y tombe dans des pâmoisons si grandes, que l'on dirait qu'il est mort. Quand on le voit dans cet état, on lui donne à boire pour le faire revenir à lui. Étant revenu, on l'exhorte derechef à être courageux, on redouble son feu, qui dure beaucoup de temps.»

« Pendant que ce pauvre misérable est dans ces souffrances, les autres boivent et mangent comme des pourceaux; et, le voyant enfin presque mort, ils lui donnent un étrange remède pour le faire revenir à lui. Ils lui font un collier et une ceinture de palmiste, qu'ils remplissent de grosses fourmis noires, dont la piqûre d'une seule se fait ressentir trois ou quatre heures. On lui met ce collier et cette ceinture, qui le fait bientôt revenir, à cause des cuisantes douleurs que cela lui fait souffrir. Il se lève, et, quand il est debout, on lui verse un canari plein de *palinot*, qui est une de leurs boissons, sur la tête, au travers d'un *manaré*,

ou crible du pays. Il va aussitôt se laver dans la plus prochaine fontaine ou rivière ; et, étant rentré dans sa case, il se met derechef dans sa retraite ; et, afin que tous les enfants de la case, et tous ceux qui en sont se souviennent de cette cérémonie, on les fouette tous sans exception, sans épargner même les femmes, si elles ne s'enfuient bien promptement.

« On fait recommencer au capitaine prétendant un nouveau jeûne, mais non pas si rigoureux que le premier, car quelqu'un des capitaines ses voisins a soin de lui aller tuer quelques petits oiseaux. Le temps de ce jeûne étant expiré, il est proclamé capitaine ; on lui baille un arc tout neuf et des flèches avec tout ce qui lui est nécessaire. »

Ce n'est là cependant encore qu'un petit capitaine ; car, pour être un grand chef, il faut des épreuves bien plus rigoureuses, que le sieur Biet a ignorées, que le sieur de Rochefort n'a fait qu'effleurer imparfaitement, et que j'ai tirées des lettres du père de la Neuville, jésuite (1), lequel, ayant demeuré quelque temps dans l'île Cayenne, au voisinage de ces peuples, a été à portée d'avoir de bons mémoires de leurs mœurs. Voici ce qu'il en dit.

INITIATION D'UN CAPITAINE GÉNÉRAL.

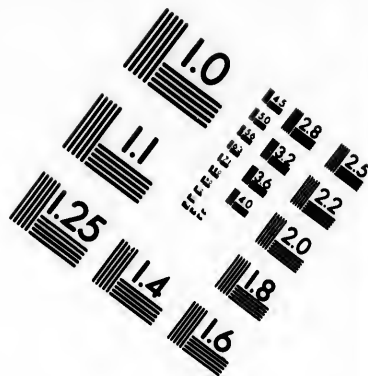
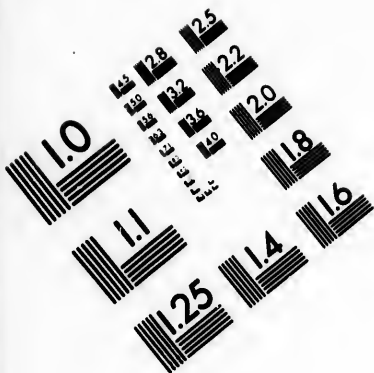
« Le gouvernement des Guyanais est monarchique. Ils n'ont qu'un chef, auquel ils obéissent aveuglément.

(1) Lettre du P. de la Neuville, mémoires de Trévoux, mars 1725.

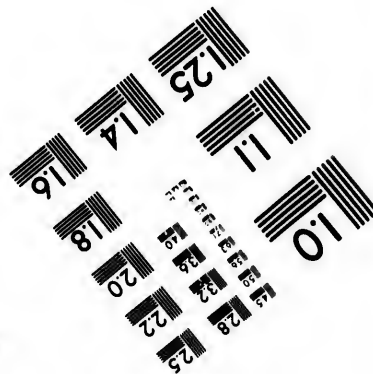
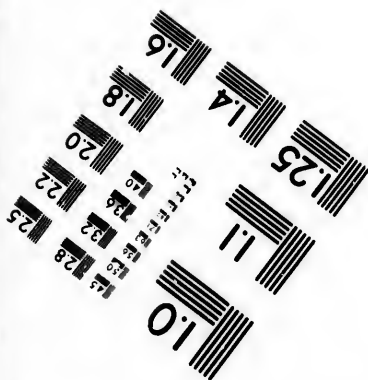
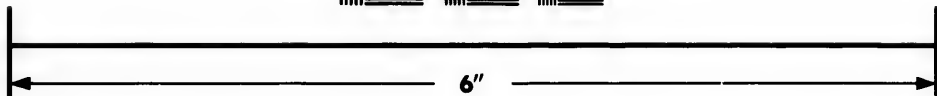
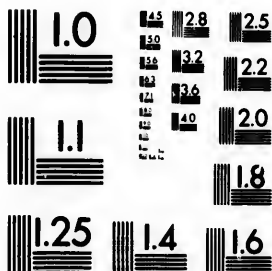
C'es
choi
pour
vales
sobr
enfin
cond
que-t
épro
tel qu
faire
reuse
peut
deux
que to
des d
sines,
d'aller
à con
ou de
voir la
branch
tête la
familia
la cein
fourmi
quatre
considé
trois ou
de mau

C'est ordinairement le plus ancien de la nation qu'on choisit, si d'ailleurs il a toutes les qualités nécessaires pour soutenir cette dignité, c'est-à-dire s'il a de la valeur, de la force, de l'adresse; s'il est actif, laborieux, sobre, patient, fécond en ressources et en stratagèmes; enfin, s'il connaît le pays, et s'il sait les chemins qui conduisent chez toutes les nations. Le plus ancien manque-t-il de ces qualités, ils en choisissent un autre, qu'ils éprouvent par un rude noviciat, pour s'assurer qu'il est tel qu'ils le souhaitent. Ils commencent d'abord par le faire jeûner plus de neuf mois d'une manière très-rigoureuse, ne lui donnant par jour qu'autant de millet qu'il en peut contenir dans sa main. Ils lui font porter des fardeaux énormes; ils l'obligent de faire sentinelle presque toutes les nuits à l'entrée du carbet; ils envoient des députés à la découverte ou chez les nations voisines, puis, à leur retour, ils contraignent le prétendant d'aller sur les traces des députés, afin de l'accoutumer à connaître toutes les routes. Il n'est point de borne ou de fontaine un peu marquée dont il ne doive savoir la situation, prêt à le prouver en y portant une branche cassée au premier ordre. Enfin, il doit avoir en tête la géographie naturelle de tout son pays. Pour le familiariser à la douleur, on l'enterre souvent jusqu'à la ceinture dans une fourmière pleine de ces grosses fourmis, dont la piqure donne des fièvres de vingt-quatre heures aux Français, et on l'y laisse un temps considérable; d'autres fois on se contente d'enchâsser trois ou quatre cents de ces fourmis dans des feuilles de manière que leur tête passe d'un côté et le corps





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



de l'autre; on cond toutes ces feuilles animées en guise de colliers, de bracelets, de ceintures, de jarretières et de couronnes, dont on orne le roi novice, je laisse à juger avec quelles douleurs. C'est ainsi qu'on le forme à la royauté.

Quand on le juge assez éprouvé on fait l'inauguration en cette manière. Toute la nation assemblée va chercher le prétendant, qui est à une lieue, ou plus, caché sous des feuillages, comme pour faire entendre qu'il fuit les honneurs; ou bien, comme me l'ont dit deux de ces rois, afin de lui faire connaître qu'on l'a tiré de la poussière pour l'élever sur le trône; ce qui se confirme par une autre cérémonie, car chacun des assistants va en cadence mettre le pied sur sa tête, après quoi on le lève, et tous se prosternent, et jettent leurs arcs et leurs flèches à ses pieds. Le roi à son tour met le pied sur la tête de ses sujets; puis on le ramène en triomphe au carbet, où il trouve un grand festin préparé par les femmes. Avant que de manger, il faut qu'il donne encore une preuve de son adresse, en lançant une flèche dans une tasse de la grosseur d'un œuf, attachée sur le haut du toit. Cela fait, chaque femme lui sert tour à tour une tasse d'*oulicou*, qu'il est obligé de boire, afin de montrer qu'il a autant de force pour boire que trente hommes, de même qu'il en a eu assez pour se contenter, durant trente jours, de la nourriture qu'un homme pourrait aisément prendre en un seul jour. Comme il est contracté de vomir souvent, ce repas a plus l'air d'une rude question que d'un festin. Du reste, ses sujets l'imitent parfaitement.

et ne cessent de boire et de manger que toutes les provisions ne soient épuisées. La cérémonie finie, le nouveau capitaine est censé avoir plein pouvoir et entière autorité sur toute la nation, qui ne fait plus rien que par ses ordres et par son mouvement. C'est lui qui fait la paix ou la guerre à son gré, etc.

DES AMITIÉS PARTICULIÈRES.

L'athenrosera, ou les amitiés particulières entre les jeunes gens, qui se trouvent établies à peu près de la même manière d'un bout de l'Amérique à l'autre, sont un des points les plus intéressants de leurs mœurs.

Les Brésiliens appellent ces sortes d'amis *atourassap*, c'est-à-dire *le parfait allié*. Le sieur de Lery assure (1) que l'alliance qui se forme entre eux, par cette sorte d'union, est si forte, que tous les biens leur deviennent absolument communs, comme s'ils ne faisaient qu'une même personne, et qu'ils ne peuvent pas plus se marier dans la famille l'un de l'autre aux degrés prohibés, que s'il y avait entre eux une liaison du sang au premier degré.

Ces liaisons d'amitié, parmi les sauvages de l'Amérique septentrionale ne laissent aucun soupçon de vice apparent, quoiqu'il y ait on qu'il puisse y avoir beaucoup de vice réel. Elles sont très-anciennes dans leur origine, très-marquées dans leur usage constant, sa-

(1) Lery, hist. du Brésil, chap. 20.

crées, et je l'ose ainsi dire, dans l'union qu'elles forment, dont les nœuds sont aussi étroitement serrés que ceux du sang et de la nature, et ne peuvent être dissous qu'à moins que l'un d'eux s'en rende indigne par des lâchetés qui déshonoreraient son ami, l'obligeassent à renoncer à son alliance, ainsi que quelques missionnaires m'ont dit en avoir vu des exemples. Les parents sont les premiers à les fomenter et à en respecter les droits; elles sont honorables dans leur choix, étant fondées sur un mérite mutuel à leur façon, sur la conformité des mœurs et sur des qualités propres à exciter l'émulation, laquelle fait souhaiter à un chacun d'être ami de ceux qui sont les plus considérés, et qui méritent mieux de l'être.

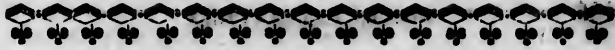
Ces amitiés s'achètent par des présents, que l'ami fait à celui qu'il veut avoir pour ami; elles s'entretiennent par des marques mutuelles de bienveillance; ils deviennent compagnons de chasse, de guerre et de fortune; ils ont droit de nourriture et d'entretien dans la cabane l'un de l'autre. Le compliment le plus affectueux que puisse faire l'ami à son ami, c'est de lui donner ce nom d'ami; enfin, ces amitiés vieillissent avec eux, et elles sont si bien cimentées, qu'il s'y rencontre souvent de l'héroïsme, comme entre les Orestes et les Pylades.

Le père Garnier m'a dit avoir appris d'un sauvage, au sujet de ces amitiés, que lorsqu'on brûlait un esclave, on pouvait regarder comme un présage assuré, que celui que l'esclave nommait dans sa chanson de mort serait bientôt pris lui-même, et aurait le même

sort. Ce père faisait ensuite cette réflexion : quand bien même le présage serait suivi de l'événement, il n'y aurait à cela rien d'extraordinaire ; car cet esclave, disait-il, menaçant, selon la coutume, ceux qui le brûlent, appelle à son secours, pour le venger, celui avec qui il est lié d'une amitié plus étroite ; et celui-ci, touché de la perte de son ami, du sort duquel il est bientôt instruit, ne tarde pas, dans l'espérance d'en tirer vengeance, à se précipiter aussi dans les mêmes périls, où il est presque toujours la victime de la témérité que lui ont inspirée le regret de la mort de son ami, et la douleur qu'il a de l'avoir perdu.

J'ai lu aussi, dans une de nos relations (1), qu'entre quelques prisonniers que l'on avait amenés à Onnontagué, il s'entrouva deux si fortement unis d'amitié, que, comme on eut condamné l'un au feu, et donné la vie à l'autre, celui à qui on avait donné la vie fut si affligé qu'on n'eût pas fait la même grâce à son compagnon, qu'il ne put dissimuler sa douleur, et fit tant par ses plaintes et par ses menaces, qu'il obligea ceux qui l'avaient adopté de l'abandonner au supplice : on les fit donc mourir l'un et l'autre, et le missionnaire qui en parle marque qu'il fut assez heureux pour leur administrer le baptême et pour les voir mourir dans de grands sentiments de piété, dont les Iroquois ne furent pas moins charmés qu'ils l'avaient été du zèle du missionnaire même.

(1) Relat. de la Nouv. France pour les années 1769 et 1770, chap. 7, p. 246.



OCCUPATIONS

DES HOMMES DANS LE VILLAGE.

Les sauvages d'Amérique se font un honneur de l'oisiveté ; la paresse, l'indolence, la fainéantise sont dans leur goût et dans le fond de leur caractère : de sorte que, n'ayant ni sciences ni métiers, n'ayant plus d'ailleurs, ou presque plus, les exercices réglés du temps passé, qui pouvaient les tenir en haleine, ils sont les gens du monde les plus désœuvrés ; et, si l'on en excepte certaines petites choses qui ne leur demandent pas beaucoup de temps, moins encore de sùjetion et d'application, ils sont presque toujours les bras croisés, ne faisant autre chose que tenir des assemblées, chanter, manger, jouer, dormir et ne rien faire.

Les occupations de leur compétence les plus laborieuses sont de dresser les palissades de leurs forts, de faire ou de réparer leurs cabanes, de préparer les

peaux dont ils font leurs vêtements, de travailler à quelques petits meubles domestiques, de mettre en état leurs équipages de guerre, de chasse ou de pêche; enfin, de s'orner et de se mettre sur leur propre.

DES VILLAGES.

Ils choisissent assez bien l'emplacement de leurs villages. Ils les situent, autant qu'ils peuvent, au milieu des meilleures terres, sur quelque petite éminence qui leur donne vue sur la campagne, de peur d'être surpris, et au bord de quelque ruisseau, qui, s'il est possible, serpente alentour, et fasse comme un fossé naturel aux fortifications que l'art peut ajouter à un terrain qui se défend par lui-même. Ils ménagent au centre de leurs villages une place assez grande pour y tenir des assemblées. Les cabanes y sont assez serrées les unes contre les autres, ce qui les expose à un danger continuel du feu, la matière étant aussi combustible qu'elle l'est; leurs rues sont peu alignées, chacun bâtissant où le sol lui paraît plus propre et moins périlleux.

Les villages les plus exposés à l'ennemi sont fortifiés d'une palissade de quinze à vingt pieds de haut, et composée d'un triple rang de pieux, dont ceux du milieu sont plantés droits et perpendiculairement, les autres sont croisés et entrelacés en manière de chevaux de frise, et doublés partout de grandes et fortes écorces à la hauteur de dix ou douze pieds. Ils pratiquent en dedans, le long de cette palissade, une espèce de banquette ou de chemin de rondes, fait avec des arbres

couchés en travers, tous joignant la palissade, et qui portent sur de grosses fourchettes de bois fichées en terre; ils y ménagent de distance en distance des redoutes ou des guérites, qu'ils remplissent, en temps de guerre, de pierres pour se défendre de l'escalade, et d'eau pour éteindre le feu. On y monte par des troncs d'arbres entaillés par degrés, qui leur servent d'échelle; la palissade a aussi ses ouvertures pratiquées en guise de créneaux.

La nature du terrain détermine la figure de leur enceinte. Il y en a de polygones; mais le plus grand nombre sont de figure ronde et sphérique. La palissade n'a qu'une issue par une porte étroite et placée de biais, qui ferme avec des barres de traverse, et par où l'on est contraint de passer de côté. Ils ont soin aussi de laisser un assez grand chemin entre la palissade et les cabanes. Ces villages sont peu fournis, et les plus gros n'ont guère au-dessus de cent cabanes, d'un, de trois, de cinq, ou même de sept feux.

Les sauvages de l'une et de l'autre Amérique se fortifient à peu près de la même manière; mais il est moins ordinaire à ceux de la Méridionale, et généralement aux peuples errants, de recourir à ces sortes de fortifications, à moins qu'ils ne soient en guerre, et exposés aux insultes de leurs ennemis.

DES CABANES.

Les cabanes de toutes ces nations sont tout ce que l'on peut imaginer de plus simple et de plus pauvre.

Les peuples du nord de l'Amérique et ceux du sud qui habitent dans les pays sont sujets à être noyés par de fréquentes inondations, les Esquimaux, les sauvages du détroit de Davis, de la Nouvelle-Zemble, et les Californiens, se retirent dans des cavernes, que la nature leur a préparées pour leur en épargner la peine, ou en font d'artificielles, dans lesquelles ils passent un hiver fort long, presque sans en sortir; peu différents des bêtes qui se creusent des tanières; au lieu que, pendant l'été, ils couchent en pleine campagne sous les arbres, ou tout au plus sous quelques tentes faites de peaux de loup marin. Il faut qu'ils soient bien endurcis et bien faits aux injures de l'air pour pouvoir vivre de la sorte dans des climats aussi rigoureux. Sur les bords de l'Orénoque, du fleuve des Amazones et en quelques autres endroits, on voit des villages en l'air au milieu des palus et des marécages. Il s'élève dans ces pays noyés des palmiers d'une hauteur prodigieuse, qui croissent fort près les uns des autres. C'est sur ces palmiers que les naturels du pays construisent leurs habitations. Ils lient ces arbres l'un à l'autre par des poutres transversales, et édifient sur ce plancher élevé de vingt à trente pieds de terre, des demeures qui semblent plutôt être faites pour des vautours que pour des hommes. C'est un plaisir, dit-on, de voir avec quelle adresse les femmes, chargées de leurs enfants et de leur bagage domestique, montent par des troncs grossièrement faits en marche, dans ces espèces de nids. Ce n'est pas seulement contre les inondations que ces peuples prétendent se garantir par des ailes aussi extraordinaires.

ils se mettent par là à couvert contre les incursions subites de leurs ennemis, contre les surprises des crocodilles et des tigres, et contre l'incommodité des maringouins ou cousins, qui ne peuvent s'élever si haut, et leur deviendraient insupportables sans cette précaution. Les conquérants de la Nouvelle-Espagne trouvèrent des nations nombreuses logées de cette sorte.

Les nations errantes, comme les algonquines, n'étant pas long-temps dans un même endroit, se contentent de faire des huttes extrêmement basses, où elles logent pêle-mêle avec les chiens qu'elles nourrissent en grand nombre. Les nations sédentaires ont des logements un peu plus spacieux et plus solides.

Les cannes, les roseaux, les bois et les feuilles de palmiste et de latanier, les écorces d'orme et de bouleau, en fournissent la matière.

Quant à leur forme, quelques-unes sont rondes, comme les tabernacles ou les tentes des anciens, comme les tours des Mosynoëliens, des Tyrrhéniens et des Gaulois parisiens. Telles sont les cabanes des peuples de la Floride, des Natchez à la Louisiane, et de plusieurs autres peuples.

Les carhets et les cases des Caraïbes sont ovales (1). Le carbet ou case commune a environ soixante à quatre-vingts pieds de longueur, et est composé (2) de grandes fourches hautes de dix-huit à vingt pieds. Ils po-

(1) Du Tertre, traité 7, c. 1, c. 40.

(2) Rochefort, Hist. morale des Antilles, chap. 13.

sont sur ces fourches un latanier (1), ou un autre arbre fort droit, qui sert de faite, sur lequel ils ajustent des chevrons, qui touchent jusqu'à terre des deux côtés. Ils le couvrent de feuilles de latanier, de roseaux, de cannes, de joncs, ou d'autres herbes, qu'ils savent enlacer les unes dans les autres, dans un tissu si serré, qu'ils y sont à couvert des pluies et des autres injures du temps. Mais comme les carbets ne reçoivent de jour que par la porte, laquelle est si basse qu'on ne peut guère y entrer sans se courber, il y fait ordinairement fort obscur, et on doit y être très-incommodé de la fumée des feux que chacun a soin d'entretenir sous son hamac. Les cases particulières sont de la même forme que le

(1) Le latanier est une espèce de palmiste ; il sort d'une grosse motte de racines ; il n'est guère jamais plus gros que la jambe ; il est presque partout égal, et se lève droit comme une flèche quelquefois jusqu'à la hauteur de quarante à cinquante pieds. Il a tout autour un doigt d'épaisseur d'un bois dur comme du fer, et tout le reste est filasseux comme le cœur des palmistes ; au lieu de branches, il n'a que de longues feuilles, qui, étant épanouies, sont rondes par le haut et plissées par le bas à la façon d'un éventail. Elles sont attachées à de grandes queues, desquelles sortent de certains filaments, qui entourent le corps de l'arbre comme une grosse toile rousse et fort claire ; ces feuilles, étant liées par petits faisceaux, servent à couvrir les cases, et la peau qu'on enlève de dessus les queues est propre à faire des cribles, des paniers et plusieurs autres petites curiosités, que les sauvages tiennent entre leurs meubles les plus précieux. Ils font aussi, du bois de cet arbre, des arcs, des massues, dont ils se servent au lieu d'épée, des zagaies, qui sont de petites lances aigues qu'ils dardent avec la main contre leurs ennemis, et ils en munissent la pointe de leurs flèches, qui sont, par ce moyen, aussi pénétrantes que si elles étaient d'acier.

carbet. Les femmes qui les habitent y entretiennent une grande propreté, et ont soin de les balayer souvent, soin qu'elles partagent avec les jeunes gens. Le père du Tertre dit (1) que, dans le carbet, outre la porte commune, il y en a une autre particulière, plus petite, par laquelle aucun des sauvages ne passe, et n'oserait même passer. Ils prétendent qu'elle est destinée pour les esprits, lorsqu'ils sont appelés par leurs boyes ou devins, dans leurs évocations magiques.

Les cabanes des Brésiliens sont faites en forme de berceau, et de même matière que celles des Caralbes; elles sont fort longues; cinq ou six cabanes composent un gros village. Il est vrai que dans chaque cabane il y a jusqu'à soixante et quatre-vingts personnes partagées en différents ménages.

Ce n'est pas sans raison qu'on a donné aux Iroquois le nom d'*hotinnonstomi* ou de *faiseurs de cabanes*: Ce sont en effet ceux de toute l'Amérique qui sont logés le plus commodément. Cependant ce nom ne leur convient pas tellement, qu'il ne puisse être appliqué aux Hurons et à quelques autres de leurs voisins, qui ont pris d'eux la même manière de bâtir.

CABANES IROQUOISES.

Ces cabanes sont en forme de tonnelle ou de berceau de jardin; elles sont larges de cinq ou six brasses, hautes à proportion, et longues selon la quantité

(1) Du Tertre, loc. citat.

des feux. Chaque feu emporte vingt ou vingt-cinq pieds de plus sur la longueur de celles qui n'en ont qu'un, lesquelles n'excèdent point le nombre de trente ou quarante pieds; chacune de ces cabanes porte sur quatre poteaux par chaque feu, qui sont comme la base et le soutien de tout l'édifice. On plante dans toute la circonférence, c'est-à-dire dans toute la longueur des deux côtés et aux deux pignons, des piquets pour assujettir les écorces d'orme qu'en sont les murailles, et qui y sont liées avec des bandes faites de la tunique intérieure, ou de la seconde écorce du bois blanc. Le carré étant élevé, on fait le cintre avec des perches courbées en arc, qu'on couvre aussi d'écorces longues d'une brasses, et larges d'un pied ou de quinze pouces. Ces écorces enjambent l'une sur l'autre comme l'ardoise. On les assujettit en dehors avec de nouvelles perches, semblables à celles qui forment le cintre en dedans, et on les fortifie encore par de longues pièces de jeunes arbres, fendus en deux, qui règnent dans toute la longueur de la cabane de bout en bout, et qui sont soutenues aux extrémités du toit, sur les côtés ou sur les ailes, par des bois coupés en crochet, qui sont disposés pour cet effet de distance en distance.

Les écorces se préparent de longue main; on les enlève des arbres qu'on coupe lorsqu'ils sont en sève, parce qu'alors ils se dépouillent mieux; et, après leur avoir ôté leur superficie extérieure, laquelle est trop raboteuse, on les presse les unes sur les autres afin qu'elles ne prennent pas un mauvais pli, et on les laisse ainsi sécher. On prépare de la même manière les perches et

les bois nécessaires à la construction de l'édifice ; et, quand le temps est venu de mettre la main à l'œuvre, on invite la jeunesse du village, à laquelle on fait festin pour l'encourager, et, en moins d'un ou de deux jours tout l'ouvrage est sur pied, plutôt par la multitude des mains qui y travaillent que par la diligence des travailleurs.

Après que le corps du bâtiment est achevé, les particuliers qui y ont intérêt travaillent ensuite à leur aise à l'embellir par le dedans et à y faire les compartiments nécessaires, selon leurs usages et leurs besoins. La place du milieu est toujours celle du foyer, dont la fumée s'élève par une ouverture pratiquée au sommet de la cabane, dans le lieu qui y répond, et qui sert aussi à y donner du jour. Ces édifices, n'ayant point de fenêtres, ne sont éclairés que par le haut, de la même manière que le célèbre temple de la Rotonde, bâti par Agrippa, qui se voit encore en entier à Rome. Cette ouverture se ferme par une ou deux écorces mouvantes qu'on fait avancer ou retirer comme on le juge à propos, dans le temps des grandes pluies ou de certains vents qui seraient refouler la fumée dans les cabanes, et les rendraient très-incommodes. Je parle seulement ici des cabanes construites selon la forme iroquoise ; car celles qui sont bâties en rond et en manière de glacière n'ont pas même d'ouverture par le haut, de sorte qu'elles sont beaucoup plus obscures, et qu'on y est beaucoup plus incommodé par la fumée.

Le long des feux, de chaque côté, règne une estrade de douze à treize pieds en longueur sur cinq ou six de

profondeur, et autant à peu près de haut. Ces estrades, fermées de toutes parts, excepté du côté du feu, leur servent de lits et de sièges pour s'asseoir : ils étendent sur les écorces qui en font le plancher des nattes de jonc et des peaux de fourrures. Sur cette couche, qui n'est guère propre à entretenir la mollesse ou la fainéantise, ils s'étendent sans autre façon, enveloppés dans les mêmes couvertures qu'ils portent sur eux durant le jour. Ils ne savent pour la plupart ce que c'est que de se servir d'oreiller. Quelques-uns, néanmoins, depuis qu'ils ont vu la manière française, en font un d'un morceau de bois ou d'une natte roulée. Les plus délicats en usent qui sont faits de cuir fournis de poil de cerf ou d'original ; mais en peu de temps ils sont si gras, si sales, et font tant d'horreur à voir, qu'il n'y a que des gens aussi malpropres que les sauvages qui puissent s'en accommoder.

Le fond de l'estrade sur lequel on couche est élevé à un pied de terre tout au plus ; ils lui donnent cette élévation pour n'être pas incommodés de l'humidité, et ils ne lui en donnent pas davantage pour éviter d'autre part l'incommodité de la fumée, qui est insupportable dans les cabanes quand on s'y tient debout, et qu'on y est un peu exhaussé.

Les écorces qui ferment les estrades par-dessus, et qui font le ciel du lit, leur tiennent lieu d'armoires et de garde-manger ; ils mettent sous les yeux de tout le monde leurs plats et tous les petits ustensiles de leur ménage. Entre les estrades, sont placées de grandes caisses d'écorce, en forme de tonnes, et hautes de cinq

à six pieds, où ils mettent leur blé lorsqu'il est égrené.

Au lieu de ces estrades, les sauvages méridionaux se servent de lits suspendus, qu'on nomme hamacs, et qui sont un tissu de coton ou de fil d'écorce d'arbre, travaillé fort proprement. Ils les attachent aux principaux piliers de leurs cabets, ou bien à des arbres lorsqu'ils sont en voyage. On y est couché très-commodément, et il y a du plaisir d'y être en plein air, à l'ombre sous des feuillages pendant la grande chaleur du jour. Les Caraïbes ne les quittent guère, et y passent une grande partie du temps à ne penser à rien; ceux qui n'ont point de hamac se font une autre sorte de lit qu'on appelle cabane: ce sont plusieurs bâtons en carré, tissus de long et en travers, sur lesquels on met quantité de feuilles de balisier et de bananier; ils sont aussi suspendus par les quatre coins et soutenus par des cordes faites de racine ou d'écorce d'arbre.

Les cabanes iroquoises ont une issue des deux côtés. A chaque bout, il y a une espèce de tambour ou de petit appartement séparé, et un vestibule extérieur.

Ils font dans ces tambours, aussi bien que dans l'entre-deux des estrades qui sont libres, de petits cabinets des deux côtés, où ils mettent leurs nattes pour les jeunes gens, quand la famille est nombreuse, ou pour s'en servir eux-mêmes dans les temps où le voisinage du feu ne leur est plus si nécessaire. Ces cabinets sont élevés de trois à quatre pieds pour les garantir de l'importunité des puces, par-dessous ils mettent la provision de leur petit bois.

Leur vestibule extérieur se ferme en hiver avec des

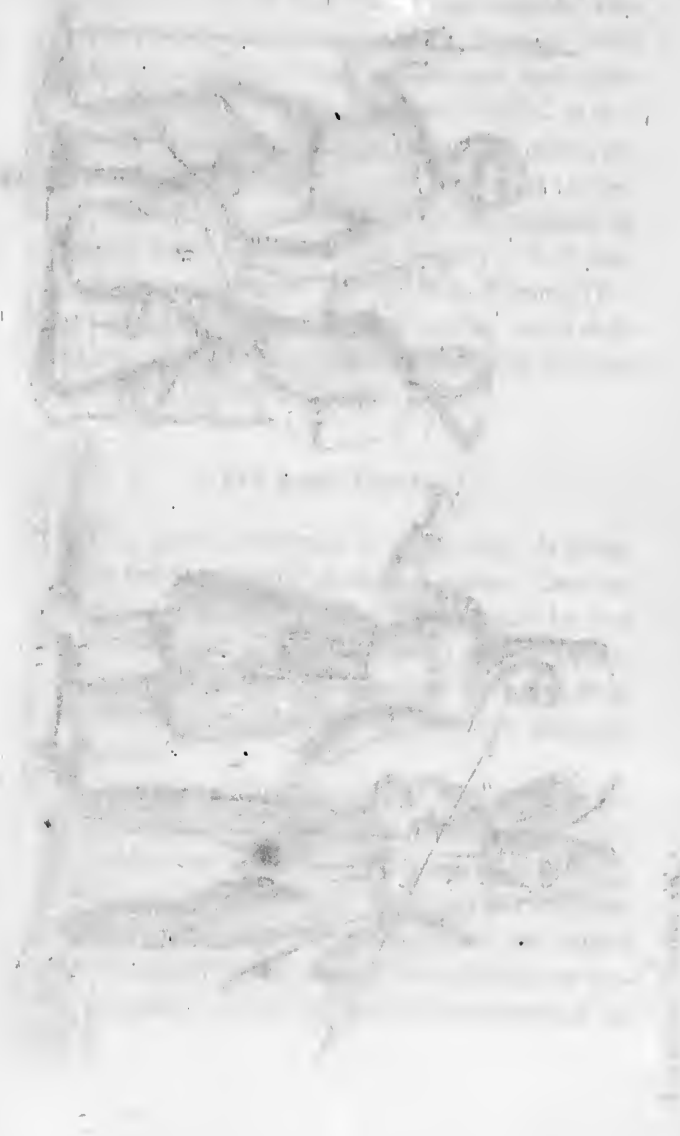
écorces, et leur sert de bûcher pour le gros bois, mais en été ils l'ouvrent de tous côtés pour prendre le frais; plusieurs mettent pendant les grandes chaleurs leurs nattes sur le toit de ces vestibules, lequel est plat et n'est pas si exhaussé que leurs cabanes; ils couchent ainsi à l'air sans se mettre en peine du serein.

Quoiqu'on puisse aller et venir dans les cabanes le long des feux des deux côtés, entre le foyer et les nattes, ce n'est pourtant point un lieu commode pour se promener; aussi les sauvages, à moins qu'ils ne voyagent, sont-ils toujours assis ou couchés.

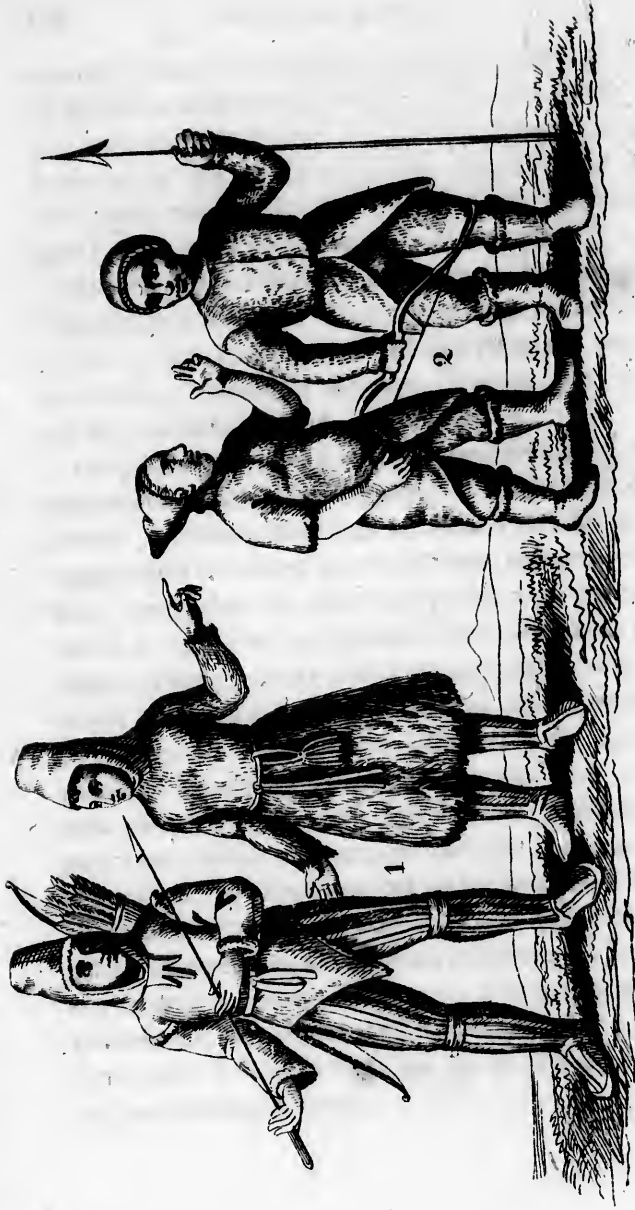
Les portes des cabanes sont des écorces mobiles et suspendues en dehors par en haut. Point de clef ni de serrure. Au temps passé rien ne fermait chez les sauvages; quand ils allaient pour long-temps en campagne, ils se contentaient d'arrêter leurs portes avec des traverses de bois pour les défendre contre les chiens du village. Pendant tous les siècles qui nous ont précédés, ils ont vécu dans une grande sécurité et sans beaucoup de défiance les uns des autres; les plus soupçonneux portaient leurs meubles les plus précieux chez leurs amis, ou les ensevelissaient dans des trous faits exprès sous leurs nattes, ou dans quelque lieu inconnu de leur cabane. Quelques-uns ont maintenant des coffres ou de petites cassettes; d'autres fortifient leurs cabanes par les pignons avec des planches grossièrement faites, et y mettent des portes de bois avec des serrures qu'ils achètent des Européens, dont le voisinage leur a souvent appris, à leurs dépens, que ce qu'ils avaient n'était pas toujours en sûreté.

ros bois, mais
endre le frais;
chaleurs leurs
quel est plat et
; ils couchent
erein.
les cabanes le
le foyer et les
commode pour
moins qu'ils ne
chés.
forces mobiles et
int de clef ni de
ait chez les sau-
ps en campagne,
es avec des tra-
re les chiens du
us ont précédés,
et sans beaucoup
plus soupçonneux
écieux chez leurs
trous faits exprès
lieu inconnu de
tenant des coffres
ient leurs cabanes
ssièrement faites,
des serrures qu'ils
sinage leur a sou-
qu'ils avaient n'é-

Journal de M. de



4^e Partie, page 197.



1. Esquimaux, homme et femme.

2. Peuples du Groënland et de la Nouvelle-Zemble.

Ils doublent leurs portes pour se garantir du froid et de la fumée, et ils en font comme une seconde avec des couvertures de peau ou de laine. Dans les froids communs et ordinaires, leurs cabanes sont assez chaudes, mais quand le vent du nord-ouest souffle, et qu'il fait un de ces temps rigoureux du Canada, qui durent des sept à huit jours de suite, à faire fendre les pierres, alors, le froid y ayant pénétré, je ne sais comment ils peuvent y durer, étant aussi peu couverts qu'ils le sont, surtout ceux qui couchent loin des feux. Pendant l'été, elles sont assez fraîches, mais pleines de puces et de punaises; elles sont aussi très-puantes quand ils y font sécher leur poisson à la fumée.

DES HABILLEMENTS.

Dans les pays méridionaux de l'Amérique, la nudité des sauvages est entière, ou presque entière. Ceux qui habitent les climats les plus froids, et qui sont les plus élevés vers le pôle arctique, ont mieux pourvu à la décence et au besoin par les vêtements de peaux et de fourrures, que ces peuples préparent avec beaucoup de propreté.

Les Esquimaux, les autres peuples de la terre de Labrador, du détroit de Davis et du voisinage de la Nouvelle-Zemble, sont tellement vêtus, que tout est couvert, excepté le visage et les mains. Ils se font des chemises de vessies et d'intestins de poissons, coupés par bandes égales et cousus fort proprement; cette chemise ne descend que jusques aux reins, et elle a un capuchon qui

2. Peuples du Groënland et de la Nouvelle-Zemble.

1. Esquimaux. Homme et femme.



couvre bien la tête et le cou. Elle ne s'ouvre point sur la poitrine; et, afin qu'elle ne se déchire point, elle est ourlée par ses bords d'un cuir noir fort délié.

Ils mettent sur cette chemise une casaque de peaux de loup marin, ou bien de cerfs et d'autres animaux qu'ils prennent à la chasse, fort bien préparées et garnies de leur poil. Ils coupent ces peaux par bandes de différentes couleurs, et les cousent si bien les unes aux autres, qu'elles ne paraissent faire qu'une même pièce. La casaque descend un peu plus bas que la chemise, et se termine en pointe sur le devant. Les cuisses et les jambes sont couvertes par une sorte de haut-de-chausse et de bas, qui sont de même matière, et semblent ne faire qu'un tout ensemble.

Les femmes sont entièrement couvertes comme les hommes, mais leur casaque est différente, en ce qu'elle descend jusque au gras de la jambe, et qu'elle est serrée par une ceinture à laquelle elles attachent pour ornement plusieurs osselets fort pointus, et de la longueur d'une aiguille de tête. Les plus frileuses, comme sont ordinairement les vieilles, font ces sortes de casaques de la dépouille de certains oiseaux dont le plumage blanc et noir fait un assez joli effet.

Les habillements des Iroquois et des autres sauvages moins septentrionaux consistent en plusieurs pièces, qui sont le brayer, une sorte de tunique, les bas, les souliers et la robe.

Le brayer est le seul nécessaire et qu'ils ne quittent point. Ils se dépouillent aisément de tous les autres

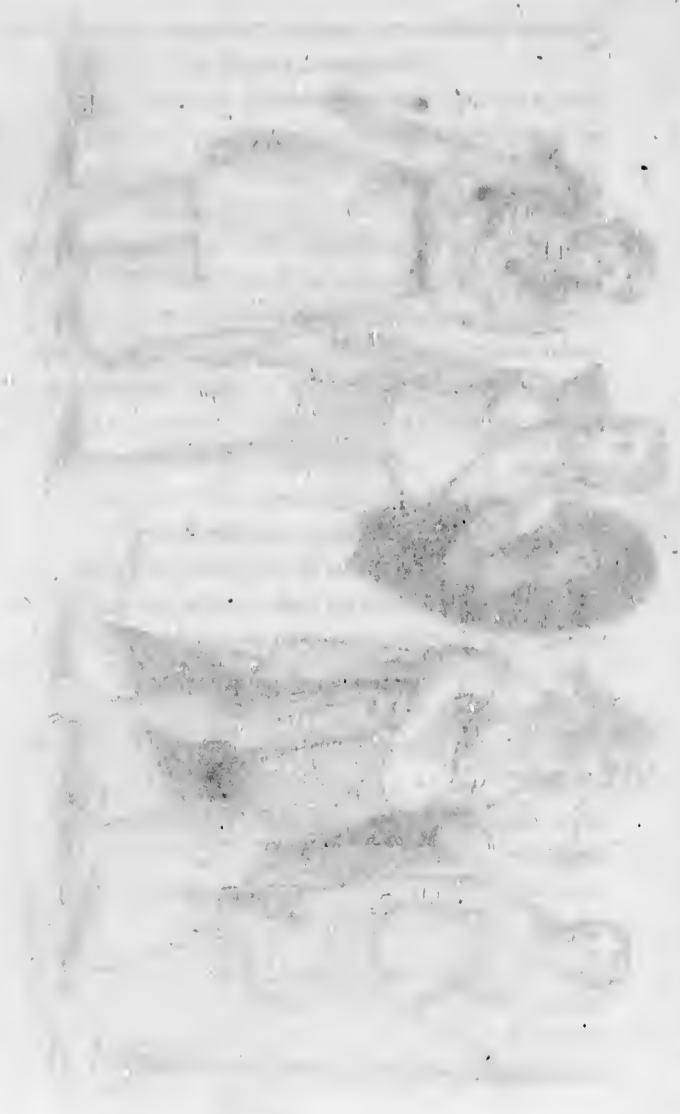
re point sur
oing, elle est
lé.

de peaux
es animaux
rées et gar-
baudes de
es unes aux
ême pièce.
chemise, et
sissés et les
de-chausse
emblent ne

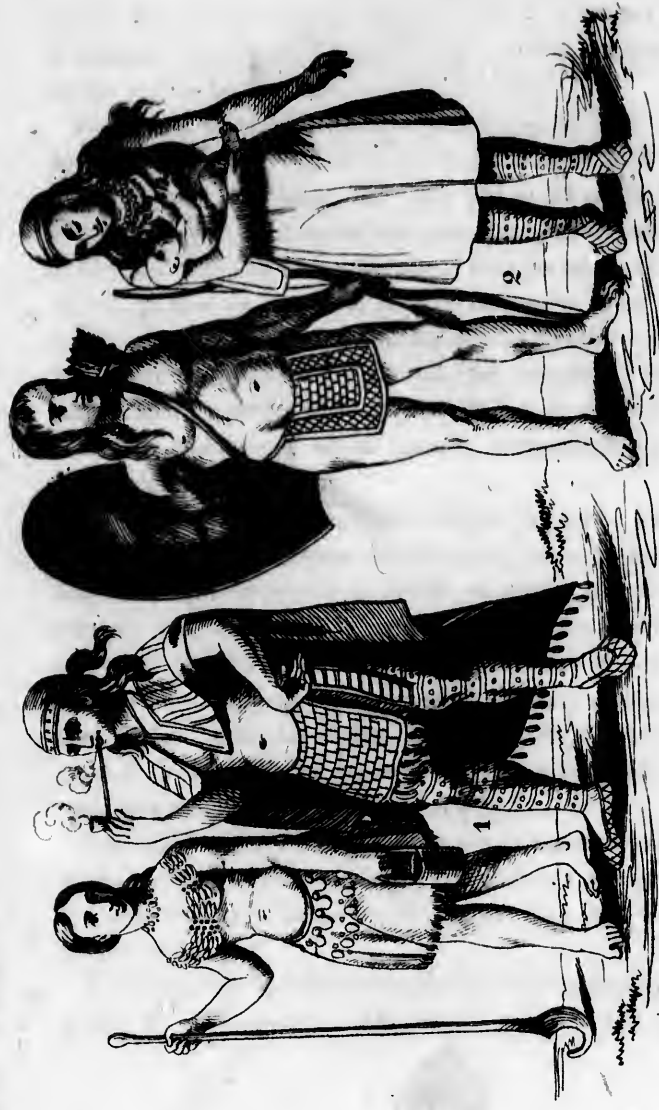
comme les
es qu'elle
lle est ser-
hent pour
de la lon-
es, comme
s de casa-
nt le plu-

sauvages
pièces,
bas, les

quittent
s autres



1^{re} Partie . page 198.



1. Hurons et Iroquois, homme et femme 2. Algonquin et Algonquine.

le
or
pe
de
ne
et
ce
qu

de
léc
fra
lun
ma
hu
cel

quand ils sont dans leurs cabanes, ou qu'ils en sont gênés, sans crainte de blesser la modestie.

Ce brayer, que nos Iroquois nomment *gaccaré*, est, pour les hommes, une peau large d'un pied et longue de trois ou quatre. Ils la font passer entre les cuisses, et elle se replie dans une petite corde de boyan, qui les ceint sur les hanches, d'où elle retombe par devant et par derrière, de la longueur d'un pied ou environ. J'en ai vu à Rome, à quelques statues des anciens Égyptiens, qui en approchaient un peu, avec cette différence néanmoins, que les Égyptiens, avant de faire retomber cette pièce sur le devant, enveloppaient leurs cuisses, qui en étaient couvertes en dehors.

Les femmes s'enveloppent plus modestement. Celles des nations algonquines portent une espèce d'étole ou de robe sans bras, nouée sur les épaules, laquelle pend jusqu'à mi-jambes, ainsi qu'on les voit aux statues des femmes égyptiennes. Les Iroquoises et les Huronnes n'ont qu'une espèce de jupe ceinte sur les reins, et qui finit au-dessus du genou. Elles ne les font pas descendre plus bas, pour n'en être pas embarrassées lorsqu'elles travaillent à la terre.

La tunique est une sorte de chemise sans bras, faite de deux peaux de chevreuil, minces et légères, dépouillées entièrement de leur poil, et découpées en guise de frange par le bas et à la naissance des épaules, absolument de la même manière que les cuirasses à la romaine. Cette tunique, qui est particulière aux nations huronnes et iroquoises, est de tous leurs vêtements celui qui leur paraît le moins nécessaire, et plusieurs

s'en passent aisément, particulièrement les hommes.

Pendant qu'ils sont en voyage, et durant la rigueur de l'hiver, ils ont des bras postiches, lesquels ne tiennent point à l'habit ou à la tunique, mais qui sont liés ensemble par deux courroies qui passent derrière les épaules.

Les bas ou *mitasses*, ainsi que les Français les nomment, se font d'une peau repliée et cousue, laquelle s'étrécit dans le même sens que la jambe, et à qui on laisse en dehors une frange ou un rebord de quatre doigts de largeur. Les femmes les font monter jusqu'aux genoux, et les attachent au-dessous avec des jarretières joliment travaillées en poil d'élan et de porc-épic. Les hommes les portent jusqu'à mi-cuisses et les attachent sur les hanches, à la ceinture qui tient leur brayer.

Ces bas, qui n'ont point de pied, s'emboitent dans des souliers d'une peau simple, sans talon et sans semelle de cuir fort. On la fronce un peu sur les doigts du pied, où elle est cousue, avec des cordes de boyau, à une petite languette de cuir. On reprend ensuite tous les plis avec des courroies de la même peau, qu'on passe dans des trous pratiqués de distance en distance, et qu'on lie au-dessus du talon, après les avoir croisées sur le col du pied.

Quelques-uns font monter ces souliers jusqu'à mi-jambes, pour être moins incommodés des neiges, et alors la manière dont on les attache les fait ressembler assez bien à la chaussure qu'on donne aux héros, et aux gens de guerre dans la milice romaine.

La robe est une espèce de couverture en carré, lon-

gué d'une brassé en un sens, sur une brassé et demie dans l'autre. On laisse à quelques-unes le poil. D'autres sont entièrement dépouillées ; quelques-unes sont faites de peaux entières d'élan, de cerf ou de biche, de bœuf illinois, etc. D'autres sont de pièces rapportées de plusieurs peaux de castor ou d'écureuils noirs. Ces robes sont frangées en haut et en bas par des découpures de la peau même. Du côté de la tête, les découpures sont plus petites, et un peu plus longues vers les pieds. A celles qui sont faites de peaux d'écureuils noirs, on attache les queues de ces animaux à la bordure d'en bas, et ces queues ou ces découpures font le même effet que celles qu'on voit aux aumusses des chanoines.

Les sauvages s'enveloppent dans ces robes, qu'ils portent d'une manière négligée. Ils les assujétissent seulement avec les mains, et rien ne les attache, si ce n'est dans leurs voyages. Car alors, étant chargés de leurs paquets, ils les lient par le milieu du corps avec une ceinture pour n'en être pas embarrassés. Dans les mauvais temps, ils les font passer sur leurs têtes, qui, hors cela, sont toujours nues.

La plupart des sauvages qui sont au voisinage des Européens, en conservant leur ancienne manière de s'habiller, ont changé la matière de leurs habits : ils portent des chemises de toile au lieu de tunique, des brayers et des mitasses d'étoffe. A la place de leurs robes de fourrures, ils se servent de couvertures de laine, de poil de chien, et de belles écarlatines rouges et bleues. Il y en a aussi beaucoup qui portent une sorte de juste-au-corps à la française, que les Canadiens nomment *ca-*

pots. Mais, comme je l'ai déjà dit, avant l'arrivée des Européens, tous leurs vêtements étaient de cuir. Les étoffes et les toiles leur étaient absolument inconnues, et ne sont point encore en usage chez les nations éloignées, qui ne peuvent pas jouir facilement de notre commerce.

MANIÈRE DE PRÉPARER LES PEAUX.

La préparation de ces peaux n'est pas difficile ni de longue haleine. Après les avoir fait macérer dans l'eau assez long-temps, et après les avoir bien raclées, on les rend douces à force de les manier, de façon qu'elles sèchent, pour ainsi parler, entre leurs mains. Pour les adoucir davantage, on les frotte avec un peu de cervelle de quelque animal, et, en peu de temps, ces peaux sont fort flexibles, fort douces et fort blanches.

Ils ne passent point à l'huile celles dont ils font leurs souliers, et celles qu'ils veulent mettre à l'épreuve de l'eau ; mais ils suppléent au défaut de l'huile, en les faisant fumer, ce qui produit le même effet. Quand ils sont pressés, il leur suffit de faire un petit trou en terre, sur lequel on suspend la peau cousue en forme de poche, et soutenue par de petites branches qui l'assujétissent en dedans dans toute sa longueur. Ils jettent dans ce trou du bois pourri et d'autres matières qui ne puissent pas s'enflammer. La fumée qui s'en exhale, ne sortant point au dehors, pénètre bientôt cette peau, qu'on peut ensuite fort bien laver sans crainte qu'elle

se ride. Cette manière de fumer est la plus prompte, mais elle jaunit les cuirs, ce qui n'arrive pas quand ils les suspendent au haut de leurs cabanes, sur les perches qui posent sur les poteaux qui la soutiennent et qui environnent les feux. Car la fumée qui s'en élève, n'étant point gênée comme elle l'est dans nos tuyaux de cheminée, ou dans ces poches cousues en forme de chausse d'Hypocras, les pénètre peu à peu d'une manière insensible sans les jaunir et sans les noircir. Toutes ces peaux sont d'un très-bon usage, et, avec cette manière de les préparer, elles ne courent point le risque d'être brûlées comme celles qu'on prépare en Europe.

PEINTURES CAUSTIQUES SUR LES PEAUX.

Les sauvages peignent ces peaux et y font des figures de diverses couleurs, qui leur donnent de l'agrément et en relèvent la beauté. Quoique cet ouvrage n'ait pas une grande finesse, il demande cependant beaucoup de travail; car, avant d'y mettre la peinture, on grave assez profondément, sur la peau préparée, toutes les lignes dans lesquelles le *minium* et les autres couleurs doivent être insinuées. Les sauvages ne se servaient, pour faire ces sillons, que de petits osselets bien pointus.

La peinture que les sauvages font couler dans les sillons qu'ils ont gravés sur les peaux est une espèce de *minium* ou de cinabre, qu'ils tirent d'une terre d'un assez beau rouge, mais qui ne vaut pas notre vermillon. Ils la trouvent sur les bords de quelques lacs ou

rivières. Ils y emploient aussi les sucs et les cendres de quelques plantes.

PEINTURES CAUSTIQUES SUR LA CHAIR VIVE.

Ce n'est pas seulement l'art de faire ces sortes de peintures caustiques sur les peaux de chevreuil et des autres animaux que les sauvages ont hérité de leurs pères ; ils en ont encore appris celui de se faire de magnifiques broderies sur la chair vive, et de se composer un habit qui leur coûte cher, à la vérité, mais qui a cela de commode, qu'il dure aussi long-temps qu'eux. Le travail en est le même que celui qui se fait sur les cuirs. On crayonne d'abord sur la chair le dessin des figures qu'on veut graver ; on parcourt ensuite toutes ces lignes en piquant avec des aiguilles ou de petits osselets la chair jusqu'au vif, de manière que le sang en sorte. Enfin, on insinue dans la piqûre du *minium* du charbon pilé ou telle autre couleur qu'on veut appliquer.

L'opération n'en est point extrêmement douloureuse dans le moment qu'on la fait, car, après les premières piqûres, les chairs sont comme endormies ; d'ailleurs les ouvriers de ces sortes de tapisseries travaillent avec tant d'adresse et de promptitude, qu'ils ne donnent presque pas le temps de sentir. Mais, après qu'on a insinué les couleurs les plaies s'irritent, par cette espèce de venin ; les chairs s'enflent, la fièvre survient et dure quelques jours ; il y aurait même peut-être du danger pour la vie si l'on faisait l'ouvrage dans son entier, sur-

es cendres

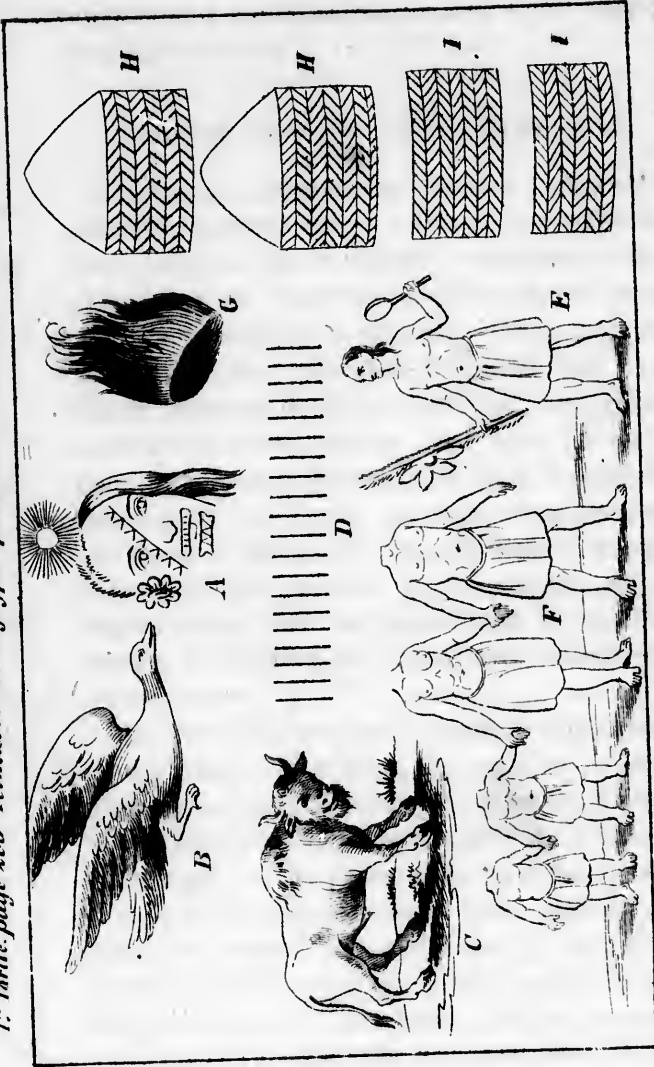
VIVE.

es sortes de
reuil et des
té de leurs
aire de ma-
e composer
mais qui a
emps qu'eux.
e fait sur les
le dessin des
nsuite toutes
on de petits
ière que le
a piqûre du
ouleur qu'on

douloureuse
es premières
es; d'ailleurs
availlent avec
ne donnent
près qu'on a
cette espèce
vient et dure
re du danger
entier, sur-



1^{re} Partie page 205 Peintures hieroglyphiques des sauvages de l'Amérique.



A portrait d'un Guerrier-sauvage. B symbole de sa nation. C symbole de sa famille. D le nombre des guerriers qu'il conduit. E prisonnier fait par lui-même. F ennemis tués de sa main. G chevelure enlevée par ceux de son parti. H expéditions où il a commandé. I expéditions où il s'est trouvé.

tout lorsqu'il doit être fort chargé, et s'ils ne prenaient des temps doux et tempérés pour éviter les inconvénients qui en pourraient arriver dans les grandes chaleurs.

Les cruelles incisions qui sont en usage chez les Américains méridionaux deviennent des peintures ineffaçables; les plaies qu'ont faites les dents d'acouti, dont ils se servent pour cet effet, ne se ferment jamais sans laisser une cicatrice, laquelle devient bleuâtre, à cause des cendres corrosives des courges sauvages et des autres drogues qu'ils y insèrent. L'ouvrage n'en est pas si délicat ni si long à finir que celui qui se fait avec les osselets; mais il est bien plus douloureux, et l'on peut bien dire de ces peuples ce que Solin a dit des Pictes (1), que rien ne doit donner plus d'idée de leur patience et de leur constance invincible, que le courage qu'ils ont à laisser faire sur eux un plus grand nombre de ces plaies, dont le souvenir ne doit pas plus s'effacer de leur esprit, à cause de la douleur qu'elles leur ont causée, que la cicatrice peut s'effacer de dessus leur corps.

PEINTURES CAUSTIQUES HIÉROGLYPHIQUES.

Les figures que les sauvages font graver sur leur visage et sur leur corps leur servent d'hiéroglyphes, d'écritures et de mémoires. Je m'explique: Quand un sauvage revient de guerre, et qu'il veut faire connaître

(1) Solin, cap. 25.

A portrait d'un Guerrier-sauvage. *B* symbole de sa nation. *C* symbole de sa famille. *D* le nombre des guerriers qu'il conduit. *E* prisonnier, fait par lui-même. *F* ennemis tués de sa main. *G* chevelure enlevée par ceux de son parti. *H* expéditions où il a commandé. *I* expéditions où il s'est trouvé.

sa victoire aux nations voisines des lieux où il passe ; quand il a marqué un lieu de chasse, qu'il veut qu'on sache qu'il a choisi cet endroit pour lui, et que ce serait lui faire un affront que d'aller s'y établir, il supplée au défaut de l'alphabet qui lui manque par des notes caractéristiques, qui le distinguent personnellement ; il peint sur une écorce qu'il élève au bout d'une perche, dans un lieu de passage, ou bien il lève avec sa hache quelques éclats sur un tronc d'arbre, et, après y avoir fait comme une table rase, il y trace son portrait et y ajoute d'autres caractères, qui donnent à entendre tout ce qu'il veut faire savoir.

Quand je dis qu'il y fait son portrait, je suis persuadé qu'on comprend aisément qu'il n'est pas assez habile pour y marquer tous les traits de son visage, de sorte qu'il y fût reconnaissable à ceux qui l'auraient vu ; ce n'est pas non plus ma pensée. Ils n'ont point, en effet, d'autre manière de peindre en ces occasions que celle dont on a attribué l'invention aux Égyptiens, dont on voit encore quelque chose dans leurs obélisques, et qui a duré plusieurs siècles dans sa première simplicité. Je parle de cette peinture monogramme ou linéaire, laquelle ne consistait presque que dans les lignes extrêmes de l'ombre des corps, plutôt que des corps mêmes (1) ; peinture si imparfaite, qu'il eût souvent fallu ajouter au bas le nom de la chose qu'on voulait exprimer, afin qu'on pût la connaître. Cependant les peuples se faisaient un tel honneur de l'avoir trouvée,

(5) Plin., *Hist. nat.*, lib. 55, cap. 3.

que Pline assure que les Grecs en disputaient la gloire aux Égyptiens.

Le sauvage donc, pour faire son portrait, tire une ligne simple en forme de tête, sans y mettre presque aucun trait pour désigner les yeux, le nez, les oreilles et les autres parties du visage. En leur place, il trace les marques qu'il a fait pointer sur le sien, aussi bien que celles qui sont gravées sur sa poitrine, et qui, lui étant particulières, le rendent connaissable, non-seulement à ceux qui l'ont vu, mais encore à tous ceux qui, ne le connaissant que de réputation, savent son symbole hiéroglyphique, comme autrefois on distinguait en Europe une personne par sa devise, et que nous discernons aujourd'hui une famille par ses armoiries. Au-dessus de sa tête, il peint la chose qui exprime son nom : le sauvage, par exemple, nommé le soleil, peint un soleil ; au côté droit, il trace les animaux qui sont les symboles de la nation et de la famille dont il est. Celui de la nation est au-dessus de celui qui représente la famille ; et le bec ou le museau de ce premier est tellement placé, qu'il répond à l'endroit de son oreille droite, comme si cette figure symbolique de la nation en représentait le génie qui l'inspire. Si ce sauvage revient de guerre, il exprime au-dessous de sa figure le nombre de guerriers qui composent le parti qu'il conduit, et au-dessous des guerriers, le nombre des prisonniers qu'il a faits, et de ceux qu'il a tués de sa propre main. Au côté gauche sont marquées ses expéditions et les prisonniers ou les chevelures enlevées par ceux de son parti. Les guerriers sont représentés avec leurs armes, ou simplement

par des lignes ; les prisonniers par le bâton orné de plumes et par le *Chichikoué*, qui sont les marques de leur esclavage. Les chevelures ou les morts par des figures d'hommes, de femmes ou d'enfants sans tête. Le nombre des expéditions est désigné par des nattes. On distingue celles où il s'est trouvé et celles où il a commandé, en ce que ces dernières sont marquées par des colliers attachés à la natte. Si le sauvage va en ambassade pour faire la paix, tous les symboles sont pacifiques. Il est représenté au-dessous de sa figure avec le calumet à la main ; on voit, outre cela, au côté gauche le calumet en grand, la figure symbolique de la nation chez qui il va en négociation, et le nombre de ceux qui l'accompagnent dans son ambassade.

L'usage que je viens de décrire est propre aux nations du haut de la rivière Saint-Laurent, et qui tirent vers la Louisiane ; les autres nations en ont de différents ; mais ce qu'il peut y avoir de variation est connu de toutes les nations sauvages. J'ai vu plusieurs fois de ces sortes de peintures dans les cabanes iroquoises, mais je ne les ai pas assez présentes à l'esprit pour en parler avec plus de détail.

Ces peuples diffèrent beaucoup dans la manière de porter leur chevelure ; les Brésiliens portent tous uniformément leur cheveux taillés en rond et rangés sur le haut de la tête. Les Iroquois laissent croître la leur, sans la couper ; ils la graissent simplement sans y mettre de couleurs ; ils n'en mettaient pas même sur leur corps ou sur leur visage, si ce n'est en temps de guerre ; en sorte que c'était là une espèce de déclaration qu'ils

allaient chercher l'ennemi. Mais le mélange des nations, ayant corrompu leurs mœurs, ainsi que je l'ai déjà dit, les a aussi changés sur ce point comme sur beaucoup d'autres.

Leurs jeunes gens, tous occupés de la vanité et du désir de plaire, ont recours à l'art pour s'embellir, et empruntent des ornements étrangers un agrément qu'ils ne croient pas pouvoir trouver en eux-mêmes. Notre manière de s'ajuster ne leur déplaît pas; mais ils ont une complaisance infinie, quand ils sont accommodés à leur mode. Leur toilette n'est pas des mieux fournies, mais ils y mettent un temps infini, et elle les occupe autant que les dames d'Europe, et beaucoup plus que les leurs, qui paraissent persuadées que la bienséance, la pudeur et leurs travaux domestiques demandent plus de modestie et de simplicité.

Un jeune Iroquois, pour embellir sa tête, coupe ses cheveux d'un côté, à deux travers de doigt de la peau, et il les laisse croître de l'autre dans toute leur longueur. Pour les ajuster ensuite après les avoir graissés et bien peignés, il pratique sur le haut de sa tête un ou trois petits toupets en forme d'aigrette, et y attache, avec un peu de cuir façonné, un petit morceau de porcelaine blanche; il passe dans la base de l'aigrette du milieu un tuyau de plume orné de diverses couleurs. Il fait relever à contre-poil avec du suif les cheveux du côté qui est tondu; il tresse ceux du côté opposé, et les ramasse sous l'oreille en nœud de ruban; il fait une autre petite tresse au milieu du front, qu'il laisse pendre sur l'une des paupières, et qu'il rattache sur le côté,

Ses oreilles sont percées d'ordinaire en trois endroits. Les trous en sont fort grands et garnis de noyaux de porcelaine de la grosseur d'un pouce, enfilés dans des rubans qui pendent sur la poitrine; ou bien il y insère un fil de cuivre en ligne spirale de la longueur du doigt, et d'un pouce de diamètre. Il y ajoute un duvet très-fin de peau de cygne; ce duvet fait sur chaque oreille un volume de la grosseur du poing. Dans les jours de montre et de fête solennelle, il répand encore ce duvet sur toute sa tête; et, pour couronner l'ouvrage, il fait sortir au-dessus d'une oreille une algrette, une aile, ou la dépouille entière de quelque oiseau rare. Quelques-uns se font une espèce de diadème d'un petit collier de porcelaine ou de peau de marte, qui, après leur avoir ceint la tête, flotte agréablement par derrière sur leurs épaules.

Le vermillon et d'autres couleurs, détrempées dans l'huile ou mêlées avec le suif et la graisse, sont bizarrement répandues non-seulement sur le visage, mais encore sur les cheveux et sur le duvet des oreilles et de la tête, avec quelque différence néanmoins de ce qu'ils ont coutume de faire quand ils doivent aller en guerre; car alors leur visage est entièrement peint, au lieu qu'ils se contentent communément de quelques embellissements.

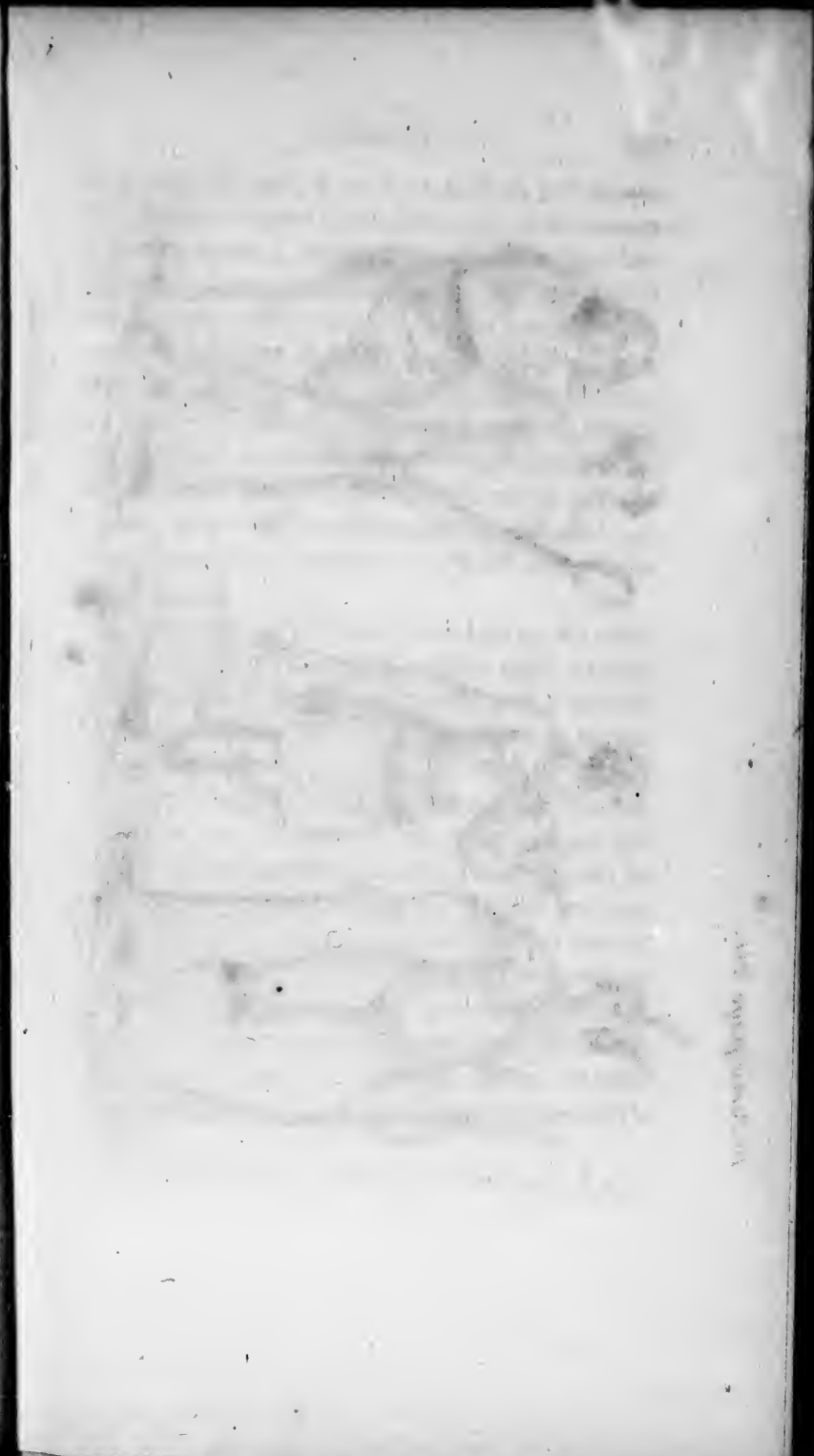
Pour ce qui est des sauvages qui sont toujours nus, tous les matins ils se donnent un habit de couleur: le fond en est d'écarlate, qu'ils ont soin de damasquiner en y ajoutant plusieurs autres figures de différentes couleurs pour relever celle du fond de l'habit. Dès qu'ils

trois en-
garnis de
ce, enflés
ou bien si
a longueur
ajoute un
sur chaque

Dans les
and encore
l'ouvrage,
, une alle,
are. Quel-
n petit col-
après leur
arrière sur

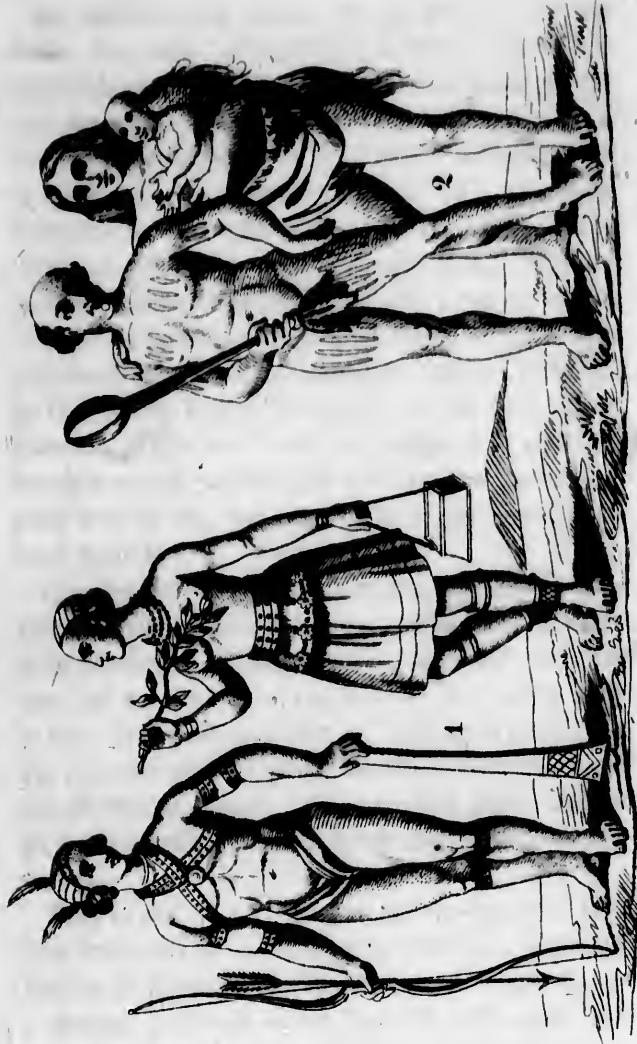
mpées dans
ont bizarre-
, mais en-
eilles et de
de ce qu'ils
en guerre;
nt, au lieu
es embellis-

jours nus,
ouleur : le
squiner en
entes cou-
Dès qu'ils



Vertical text or signature, possibly a library stamp or a handwritten note, located on the right edge of the page.

1^{re} Partie, page 211.



1. Caraïbes des Antilles, homme et femme.

2. Brésiliens.

sont sortis du bain, et qu'ils se sont un peu séchés, leurs femmes viennent dans le carbet avec des calebasses pleines de rocou et d'autres couleurs détrempées dans l'huile de palmiste ou de jéupat. Elles peignent d'abord tout le corps avec le rocou, et ajoutent ensuite les ornements. Les jours de fête et de solennité, ils se font, outre cela, froter tout le corps dans une eau gluante, sur laquelle ils répandent une poudre cendrée, faite de coques d'œufs, ou bien une espèce de duvet, qui s'y attache, et les fait paraître emplumés comme des oiseaux; d'autres usent d'une pâte gommée et odoriférante, sur laquelle ils appliquent les plus belles fleurs qui croissent dans leur pays.

Plusieurs nations se percent le cartilage du nez entre les narines, et y attachent une pierre verte, transparente et taillée en fer de flèche, ou bien ils y insèrent une plume qui, s'étendant des deux côtés, leur fait une espèce de moustache. Les Brésiliens et les Caralbes se font, outre cela, de grandes ouvertures dans la lèvre inférieure et dans les joues; ils font passer dans ces ouvertures de gros boutons de porcelaine, arrondis ou taillés en pointe de diamant. Ces ornements leur sont assez incommodes lorsqu'ils mangent; mais le sexe se persuadera aisément qu'ils souffrent volontiers cette incommodité, s'ils ont dans l'idée qu'ils en ont plus d'agrément. La beauté coûte encore davantage à une certaine nation de sauvages, si toutefois c'est par ce principe qu'ils font ce que Lopes de Gomara en a rapporté (1).

(1) Lopes de Gomara, Hist. gén. des Indias, lib. 2, c. 2.



Cet auteur dit que les hommes s'y percent une mamelle, et quelques-uns toutes les deux, et insèrent dans les trous certaines petites cannes de la longueur d'une palme et demie. Ils se percent aussi le gras des cuisses, et y font entrer des cannes comme dans leurs mamelles; ces sauvages sont placés dans le fond du golfe du Mexique, et habitent une île qui n'est pas fort éloignée de Panuco.

Les femmes des sauvages entretiennent leurs cheveux, et en sont jalouses au delà de ce qu'on peut imaginer. L'affront le plus sanglant qu'on pût leur faire, ce serait de les leur couper; elles n'oseraient alors se montrer; et si, dans le deuil, elles en coupent quelque chose, ce n'est que pour se condamner à la retraite. Leurs cheveux, et généralement ceux de tous les sauvages, sont très-beaux et du noir le plus foncé qu'il y ait; elles les graissent d'huile, et ont très-grand soin de les peigner. Quant à la manière de les porter, elles se distinguent partout de celle dont les hommes portent les leurs, excepté chez les Caraïbes des Antilles, et chez les Galibis, où les femmes les accommodent presque de la même manière que leurs maris. Mais elles ont aussi quelque chose de particulier qui les distingue, et que les femmes n'ont point ailleurs: ce sont les brodequins, qui sont la marque infailible de leur liberté, et qu'il n'est point permis aux esclaves de porter. C'est une espèce de chaussure qui consiste en deux pièces de jonc et de coton fort proprement travaillées, et qui, serrant la jambe par ces deux extrémités, font enfler le gras de la jambe, et le font paraître plus plein et plus rebondi.

La plupart des femmes, chez les nations sauvages, tressent leurs cheveux, et les laissent pendre. Les femmes iroquoises et huronnes les partagent des deux côtés de la tête, les faisant tous revenir par derrière, où elles les lient le plus près de la tête qu'elles peuvent ; elles reprennent ensuite ces cheveux pendants, y mêlent de l'écorce concassée de perruche, qui sert à les conserver, et, après les avoir repliés de manière qu'ils ne descendent pas plus bas que les reins, elles les enveloppent d'une peau d'anguille préparée, et enduite de vermillon bien éclatant. C'est en cela qu'elles font principalement consister leur beauté. Les femmes des sauvages de l'Amérique méridionale se peignent le corps comme les hommes, mais d'une manière différente et distinctive. Dans la septentrionale, elles se contentent de quelque peinture sur le visage ; on doit cependant en excepter les Iroquoises, qui ne font tout au plus que tracer une ligne de vermillon depuis le sommet de la tête jusqu'à la naissance du front, dans la séparation des cheveux. Leurs nez ne sont point percés ; leurs oreilles le sont comme celles des hommes, en trois endroits, mais les ouvertures en sont plus petites ; elles y passent quelques pendants de porcelaine ou de pierre rouge, taillée en fer de flèche, ou bien des canons de porcelaine, qui sont faits comme des tuyaux de pipe de Hollande.

Les huiles dont les sauvages se graissent les rendent extrêmement puants et crasseux ; ce sont des huiles simples d'animaux, de poissons, ou de quelques plantes

qui ont presque toutes des odeurs fortes, et qui rancissent aisément ; mais ces huiles leur sont absolument nécessaires, et ils sont mangés de vermine quand elles leur manquent. Comme ils n'ont raffiné sur rien, ils n'ont pu corriger cette puanteur par les essences et par les parfums que les nations policées ont substitués depuis long-temps à la simplicité des huiles et des graisses dont les sauvages se servent encore.

Tous les autres ornements des sauvages consistent en des couronnes, des colliers qu'ils mettent autour de leur cou, d'autres colliers ou bandes de porcelaine taillée en rond, en royaux, en canons, en fer de flèche, ou bien en cylindres ; en des bracelets de la même matière, en divers ouvrages de plumasserie ou travaillés en poil d'élan, de bœuf sauvage et de porc-épic, dont chacun sait se faire une parure selon son goût, tandis qu'il est dans un âge propre à ces amusements ; mais dès que cet âge est passé, il se fait une gloire de vivre dans une négligence tout opposée, et de ne porter plus rien de superflu, ou qui ne soit usé, afin de faire comprendre qu'il pense à des choses plus sérieuses.

Chez presque toutes les nations sauvages, les hommes portent des couronnes, dont les rayons sont faits de plumes de différentes couleurs, et dans le cercle desquelles sont enchâssés des becs d'oiseaux en guise de diamants, des ongles d'animaux extraordinaires, et quelquefois des petites cornes de chevreuil. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que jamais les femmes ne se donnent cet ornement ; les hommes mêmes ne le prennent que dans leurs plus grandes solennités, mais surtout

lorsqu'ils chantent la guerre, et qu'ils y vont ; ils en parent aussi la tête de leurs esclaves le jour de leur entrée publique.

Les colliers que les sauvages mettent quelquefois autour de leur cou ont près d'un pied de diamètre, et ne diffèrent point de ceux qu'on voit encore sur quelques antiques au cou des statues des barbares. Les sauvages septentrionaux portent aussi sur leur poitrine une plaque de porcelaine creuse de la longueur de la main, qui fait le même effet que ce qu'on appelait *bulla* chez les Romains. Les méridionaux portent des plaques d'un métal mitoyen entre l'or et le cuivre, qu'on nomme des *caracolis*; ces plaques sont ordinairement de la forme d'un croissant, comme ce qu'on appelait dans l'antiquité *lunula*, qui était un ornement des femmes.

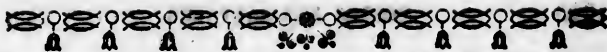
On peut ajouter aux ornements des sauvages la gomme dont parle le père de la Neuville (1) et qui a quelque chose de si singulier, que ses paroles méritent bien d'être rapportées.

« J'oubliais, dit-il, de vous parler d'un des plus curieux ouvrages de nos Indiens : c'est une espèce de poire creuse et fort maniable, qui leur sert de seringue ; elle est faite d'une gomme qui a une vertu de ressort si surprenante, qu'elle fait autant de bonds qu'une balle de paume. Elle ne fond point, quelque chaude que soit l'eau dont on remplit la poire, qui a assez l'air et la couleur d'un éolipyle de cuivre bien passé. Elle dure

(1) Troisième lettre du père de la Neuville, Mémoires de Trévoux, mars 1725.

très-long-temps : on l'étend sans la gâter, jusqu'à lui donner la longueur d'une demi-aune, quoique, dans son volume ordinaire, elle ne soit ni plus longue, ni plus grosse qu'une poire de bon-chrétien. Nos Indiens ont des anneaux de la même gomme, lesquels se métamorphosent en brasselets, en jarretières, en colliers, en ceintures, et redeviennent anneaux ; il serrent exactement le doigt sans égard à la petitesse et à la grosseur : tirez l'anneau du doigt, il se prêtera, si vous le voulez, à tous les doigts réunis, et passera au bras comme un bracelet ; tirez-le derechef pour le porter à la tête, il s'augmentera sans effort pour la couronner, et se rétrécira lorsque vous l'aurez fait descendre sur le col en guise de collier ; il s'allongera encore pour embrasser tout le corps, et pour passer du cou et des épaules à la ceinture ; enfin, descendu jusqu'en bas, il reprendra sa forme naturelle pour servir d'anneau comme auparavant, sans avoir rien perdu de sa mollesse et de son ressort ; car, outre que rien ne peut le casser, il ne serre ni moins ni plus le bras, la tête, le cou et les reins, que le doigt. J'ai vu un Indien qui donnait à cet anneau un usage encore plus extraordinaire, et qui montre bien le ressort infini de cette gomme. Il s'en servait comme de corde à son arc. »

De tout ce que je viens de dire de la manière de s'orner, on conclura aisément que les sauvages, au lieu d'ajouter à leur beauté naturelle (car ils sont presque tous bien faits), travaillent à se rendre laids et à se défigurer. Cependant, quand ils sont bien parés à leur mode, l'assemblage bizarre de tous leurs ornements a un je ne sais quoi qui plaît et leur donne de la bonne grâce.



OCCUPATIONS DES FEMMES.



Les femmes des sauvages travaillent dans les champs comme font aujourd'hui les femmes de Gascogne, de Béarn et de Bresse, qu'on voit souvent mener la charrue, tandis que leurs maris filent la quenouille. Le grain qu'elles sèment, c'est le maïs, connu autrement sous les noms de blé d'Inde, blé d'Espagne, et blé de Turquie, lequel est la nourriture de presque toutes les nations sédentaires d'un bout de l'Amérique à l'autre.

CULTURE DES CHAMPS.

En Canada, dès que les neiges sont fondues, les femmes sauvages commencent leur travail. Elles ne sèment point l'automne, parce que le maïs est du nombre des semences qu'on appelle d'été. A la Floride et dans les pays plus méridionaux, on sème le maïs, et on le recueille deux fois l'année.

La première façon qu'on donne aux champs, c'est de ramasser le chaume et de le brûler. On remue ensuite la terre pour la disposer à recevoir le grain qu'on doit y jeter. On ne se sert point pour cela de la charrue, non plus que de quantité d'autres instruments de labourage, dont l'usage ne leur est pas connu, et ne leur est pas nécessaire. Il leur suffit d'un morceau de bois recourbé, de trois doigts de largeur, attaché à un long manche qui leur sert à sarcler la terre et à la remuer légèrement.

Les champs qu'on doit ensemençer ne se rangent point par guérets et par sillons, selon la méthode d'Europe, mais par petites mottes rondes de trois pieds de diamètre. On fait neuf trous dans chacune de ces mottes, et dans chaque trou on jette un grain de blé d'Inde qu'on a soin de couvrir.

Toutes les femmes du village s'unissent ensemble pour le gros travail. Elles font diverses bandes nombreuses, selon les différents quartiers où elles ont leurs champs, et elles passent d'un champ à l'autre, s'aidant ainsi toutes mutuellement. Cela se fait avec d'autant moins de peine, et avec d'autant plus de promptitude, que les champs ne sont point séparés par des haies ou des fossés, et ne paraissent faire tous ensemble qu'une seule pièce; sans que pour cela elles aient des disputes pour leurs bornes, que chacune sait fort bien reconnaître.

La maîtresse du champ dans lequel on travaille distribue à chacune des travaillantes le grain de semence qu'elles reçoivent dans de petites mannes ou corbeilles,

de quatre ou cinq doigts de hauteur, et d'autant de largeur, de manière qu'elles peuvent supputer jusques au nombre des grains qu'elles donnent.

Outre le maïs, elles sèment des fêverolles ou petites fèves, des citrouilles d'une espèce différente de celles de France, des melons d'eau et de grands tournesols. Elle sèment les fèves à côté des grains de leur blé d'Inde, dont la canne ou la tige leur sert d'appui, comme l'orme à la vigne. Elles font des champs particuliers pour leurs citrouilles et leurs melons; mais, avant que de les semer dans leurs champs, elles préparent une terre noire et légère, dans laquelle elles les font germer entre deux écorces dans leurs cabanes, au-dessus de leurs foyers.

Elles tiennent leurs champs fort propres; elles ont grand soin d'en arracher les herbes jusqu'au temps de la récolte. Il y a encore un temps marqué pour cela où elles travaillent toutes en commun; et alors chacune porte avec soi un faisceau de petites baguettes de la longueur d'un pied ou d'un pied et demi, qui ont leur marque particulière, et qui sont enjolivées de vermillon. Elles leur servent à marquer leur tâche, et à faire connaître leur travail.

Le temps de la moisson étant venu, on cueille le blé d'Inde, qu'on arrache avec les feuilles qui environnent l'épi, et en forment le calice. Ces feuilles y étant fortement attachées, leur servent de lien pour le mettre en tresses, ou en cordes, comme on en use pour les oignons.

Ce tressage du blé se fait pendant la nuit. Les femmes

appellent les hommes pour les aider, et c'est la seule occasion dans laquelle ceux-ci se mêlent des charges et de la récolte.

Je ne parle ici que de l'usage de l'Amérique septentrionale; je ne suis pas assez instruit de ce qui se fait ailleurs; et les auteurs qui nous ont parlé des Américains méridionaux, se contentent de dire en général que les hommes se rendraient infâmes s'ils avaient seulement touché au métier ou bien à ce qui est affecté aux travaux du sexe.

Les femmes sauvages font dans leurs champs des espèces de greniers souterrains, pour y mettre leurs citrouilles, et leurs autres fruits, qu'elles ne sauraient autrement garantir de la rigueur de l'hiver. Ce sont de grands trous en terre, de quatre ou cinq pieds de profondeur, nattés en dedans avec des écorces, et couverts de terre par-dessus. Leurs fruits s'y conservent parfaitement bien, sans recevoir aucune atteinte de la gelée, dont les neiges qui les couvrent les garantissent.

Pour ce qui est du blé, bien loin de l'ensevelir, à moins d'un cas de nécessité, on le fait essorer sur de grandes perches, et sur l'avent, ou vestibule extérieur de leurs cabanes. A Tsonnontouann, on fait des greniers d'écorce en forme de tourelles, sur des lieux élevés, et on perce les écorces de tous côtés, afin que l'air puisse y circuler et que le grain ne moisisse point; à la Floride on le transporte dans des greniers publics, où on le laisse jusqu'à ce qu'on le distribue d'une manière proportionnée au besoin de chaque famille, et au nombre des personnes qui les composent. Après un certain temps, on

fait sécher le blé dans les cabanes sur les perches de traverse, qui environnent les feux, et qui portent sur les poteaux de soutien. La fumée qui s'exhale jour et nuit de leurs foyers noircit un peu le grain à la longue, mais elle lui ôte toute l'humidité qui pourrait le gâter. En hiver, quand il est bien sec, on l'égraine, et on le met dans les grandes caisses d'écorce, dont j'ai parlé, et d'où on le retire à mesure qu'on veut s'en servir. On laisse uniquement à la fumée celui qu'on réserve pour semence, qu'on n'égraine que lorsqu'il faut le semer.

PRÉPARATION DE LA NOURRITURE.

La sagamité des sauvages n'est autre chose qu'une espèce de bouillie faite de leur blé d'Inde, torréfié dans les cendres, broyé dans des piles de bois, passé dans des sacs grossièrement faits avec de petites branches liées ensemble, et vanné dans des écorces, ou dans des paniers pliants, faits de jonc. Je ne sais d'où vient le mot de sagamité, dont les Français Canadiens se servent pour signifier cette bouillie, que les Iroquois nomment *onontara* dans leur langue. C'est peut-être un mot tiré de quelque dialecte de la langue algonquine. Quoi qu'il en soit, il est reçu en Canada dans le langage corrompu entre les Français et les sauvages. Les Iroquois et les Hurons prononcent *sagaouité*.

Tous les matins les femmes préparent cette sagamité, et la font bouillir pour l'entretien de la famille. Avant que les Européens leur eussent apporté des chaudières, elles se servaient de vaisseaux de terre, qu'elles travail-

laient assez proprement, leur donnant une forme sphérique par en bas, et fort évasée par le haut; et, après les avoir fait sécher au soleil, elles les faisaient cuire à un feu lent avec des écorces. Les nations errantes n'avaient que des chaudières de bois, moins fragiles, et dont le transport était plus aisé. Elles y faisaient cuire les viandes, en jetant dans l'eau, successivement, plusieurs cailloux ardents qui échauffaient cette eau peu à peu, et la faisaient bouillir suffisamment pour des gens qui s'accoutument assez de viandes à demi crues.

La sagamité étant faite, on la distribue en autant de petites chaudières, ou de petits plats faits d'écorce, ou de racine d'arbre, qu'il y a de personnes dans la cabane. On en mange à toutes les heures, soit le jour, soit la nuit, selon que le demande l'appétit, qui est chez les sauvages l'unique horloge destinée à régler les heures du repas. On remplit outre cela un grand plat, qu'on peut appeler le plat des hôtes, et qu'on sert à toutes les personnes qui viennent rendre visite dans la cabane, soit qu'elles soient étrangères, soit qu'elles soient du village même.

La première chose que fait un sauvage, quand on entre chez lui, est de mettre à manger devant l'étranger, sans dire une seule parole, et l'étranger mange également en silence, avant de déclarer le sujet qui l'amène. Les Brésiliens, les Sioux, et quelques autres peuples, usent encore envers les étrangers de beaucoup de cérémonies que j'expliquerai dans la suite. Quelques-uns ont la coutume de leur laver les pieds.

La sagamité pure est une viande bien creuse, et les

sauvages avouent eux-mêmes qu'elle ne saurait les soutenir long-temps, s'ils n'avaient pas de quoi l'assaisonner avec de la chair ou du poisson qui servent à la lier et à lui donner du corps et du goût.

Ils ne manqueraient point d'assaisonnement aussi souvent qu'il leur arrive d'en manquer, s'ils savaient un peu mieux le ménager. Mais il leur est presque impossible dans leurs principes d'avoir cet esprit de ménagement et de réserve. La coutume reçue est de manger tant qu'ils ont des provisions, fussent-ils en crever, comme s'ils ne devaient jamais manquer, et de supporter la faim avec patience et sans se plaindre quand ils n'ont plus rien.

J'avais cru d'abord que c'était brutalité et faute de prévoyance ; mais, après avoir examiné les choses avec maturité, j'ai compris qu'ils ne peuvent absolument en user d'une autre sorte, sans violer toutes leurs lois de civilité et de bienséance. Un particulier, pour peu qu'il soit considérable, s'il a fait une bonne chasse, ou une bonne pêche, doit, selon les occasions, faire des distributions aux anciens, aux parents et aux amis ; et ces sortes de largesses épuisent tout, mais ils n'oseraient y manquer, et ne pourraient le faire sans se rendre infâmes. Il est des temps où ils sont obligés de fournir leur contingent, et de contribuer aux dépenses publiques du village pour les festins, qui sont toujours de grandes consommations, parce que la plus grande partie du village y est invitée. Un homme au nom de qui on a fait un festin est obligé de faire parole, et de répondre à une civilité par une autre civilité semblable. J'ai déjà parlé

des festins à tout manger, où l'on ne doit rien laisser, et où l'on est souvent contraint de mener des ombres, et des parasites, qui trouvent leur bien-être à suivre partout les anciens et les considérables pour attrapper quelques bons repas, et pour leur servir de seconds à manger tout ce qu'on leur sert.

Ces sortes de festins, qui sont très-fréquents, et dans lesquels on se fait un point d'honneur de l'abondance et de la profusion, ne permettent certainement pas de penser à accumuler des provisions pour long-temps.

Au reste, c'est véritablement l'honneur qui les fait agir. Je n'en veux point d'autre preuve que ce que ce même honneur leur fait faire dans l'extrême nécessité. C'est dans les temps de chasse, où ils sont si souvent exposés à la faim, qu'il n'est presque point d'année qu'elle n'en fasse mourir quelqu'un. Alors, si une cabane de gens affamés en rencontre une autre, dont les provisions ne sont pas encore entièrement épuisées, ceux-ci partagent avec les nouveaux venus le peu qui leur reste, sans attendre qu'on le leur demande, quoiqu'ils demeurent exposés par là au même danger de périr où se trouvaient ceux qu'ils aident à leurs dépens, avec tant d'humanité et de grandeur d'âme. En Europe, nous trouverions peu de disposition, dans des cas pareils, à une libéralité si noble et si magnifique.

La nécessité où ils se trouvent bientôt réduits par ces sortes de profusions les oblige à manger de tout, sans discernement, et à trouver tout bon. Comme, dans leur abondance, ils ne donnent pas le temps à la viande de se mortifier, qu'ils la mettent dans leur chaudière en-

core toute vivante, ou qu'ils la font rôtir dans de petites broches de bois, qu'ils enfoncent dans la terre par un bout, et qu'ils ont soin de tourner quand elle est cuite d'un côté, pour la faire cuire de l'autre, ils ne se font point aussi un scrupule de la manger puante, et presque pourrie, quand ils n'en ont point d'autre. Ils n'écumement jamais leur chaudière, de peur de rien perdre. Ils y mettent cuire les grenouilles entières, et les avalent sans horreur. Ils font sécher les intestins des chevreuils sans les vider; et y trouvent en les mangeant le même goût que nous trouvons à ceux des bécasses. Ils boivent l'huile d'ours, de loup marin, d'anguille, etc., sans s'embarrasser si ces huiles sont rances et infectes. Le suif des chandelles est pour eux un vrai ragoût. Ils n'ont point encore abandonné les glands, qui ont rendu les forêts de Dodone si célèbres. Ils les font seulement bouillir dans plusieurs eaux, pour ôter leur amertume. Ils amassent avec soin le fruit des hêtres et les font risoler. Ils mangent avec plaisir des pommes de terre, diverses racines insipides, et toutes sortes de fruits sauvages et amers; ils ne leur donnent pas le temps de mûrir et de croître, de peur que d'autres ne les préviennent, et ne les enlèvent. Pour mieux dépouiller un arbre, ils le coupent par le pied, sans se mettre en peine des avantages qu'ils pourraient en retirer les années suivantes. Les Algonquins et ceux qui ne sèment point, étant encore plus misérables, sont forcés de manger quelquefois une espèce de mousse, qu'on appelle tripede-roche, la tunique intérieure ou seconde écorce, et les bourgeons des arbres. C'est pour cela que les Iro-

quois ne donnent point d'autre nom aux Algonquins, que celui de *Rontaks*, c'est-à-dire *les mangeurs d'arbres*. Le père du Tertre dit des Caraïbes, qu'ils mangent souvent de la terre toute pure, ce qu'il attribue à leur humeur sombre et mélancolique, laquelle prodit dans les levains de l'estomac, une affection déréglée, semblable à celle des personnes du sexe qu'on voit, dans certaines maladies, manger avec plaisir de la craie et du charbon.

Les sauvages qui ont du blé le ménagent un peu mieux que les viandes, et ce qu'ils regardent comme tenant lieu d'assaisonnement; ils font en sorte d'en avoir leur provision annuelle, et même au delà, s'ils peuvent. Quand le reste leur manque, ils mettent ce blé à toutes les sauces, afin de varier, et de corriger par différentes préparations ce que cette nourriture légère pourrait avoir de fade et de dégoûtant.

Lorsque le blé d'Inde est encore tendre, et presque en lait, on le fait un peu rissoler sans le séparer de son épi; il est alors très-agréable au goût. On fait aussi une provision de ce blé tendre en cette manière: après l'avoir fait bouillir dans son calice, on ôte les feuilles qui l'enveloppent, et on le fait un peu torréfier; alors on l'égraine, on le fait sécher au soleil sur des écorces, et on le garde pour les meilleures occasions. Car de cette sorte il est plus délicat, et fait la plus excellente sagamité. Il y en a une espèce qu'ils font pourrir dans

(1) Du Tertre, Hist. nat. des Antilles, traité 7, chap. 1.

les marais, pour le rendre puant. Ils aiment celui-là avec passion, et lorsqu'ils le retirent de l'eau, ou plutôt de la boue, on leur voit lécher et savourer avec plaisir cette eau qui en découle, et dont l'odeur est insupportable. Les femmes sauvages ont une manière de le lessiver, c'est-à-dire de le faire cuire avec des cendres, qui en relèvent le goût. Elles ne broient point celui-ci dans les piles; mais après l'avoir bien lavé, et l'avoir amolli dans l'eau bouillante, elles brisent chaque grain entre deux pierres, ou les mettent cuire tout entiers dans la chaudière. Je n'ai point assez étudié les règles de leur cuisine pour donner un détail exact de toutes leurs sauces, auxquelles je ne touchais pas volontiers. La manière dont leur blé me paraissait le plus supportable, c'était de le manger aussitôt après que les grains rôtis ont été retirés des cendres; il prend un petit goût de brûlé, qui me paraît assez bon. Ils en ont surtout une espèce particulière, qu'ils nomment *ogârîta*, et que nous appelons *blé fleuri*, parce que, dès qu'il a senti la chaleur, il éclate, et s'épanouit comme une fleur. Celui-là passe tous les autres en faveur. Les Français l'aiment beaucoup, et les sauvages ne manquent pas d'en faire un régal aux personnes qui les visitent, et qu'elles veulent distinguer.

Elles font quelquefois du pain de leur blé d'Inde. Je dis quelquefois, et par délicatesse; car elles ne sauraient en faire un usage ordinaire, leurs champs ne leur en fournissant pas assez, à proportion de leur travail, pour fournir à la dépense et à la consommation que le pain emporte. Rien n'est plus pesant et plus insipide: c'est

Algonquins,
geurs d'ar-
ils mangent
ribue à leur
odpit dans les
glée, sembla-
oit, dans cer-
craie et du
gent un peu
ardent comme
en sorte d'en
au delà, s'ils
mettent ce blé
e corriger par
urritare légère
dre, et presque
séparer de son
On fait aussi
manière: après
ôte les feuilles
torréfier; alors
sur des écorces,
casions. Car de
plus excellente
nt pourrir dans
illes, traité 7,

une masse de farine pétrie malproprement, sans levain et sans sel. Elles l'enveloppent de feuilles de blé d'Inde, et le font cuire sous la cendre, ou le font bouillir dans la chaudière. Elles y mettent souvent de l'huile, de la graisse, des fèves et des fruits. Il est encore plus désagréable de cette manière; mais pour la bouche d'un sauvage, c'est un régal, et un mets délicat. Ce pain n'est point de conserve, et n'est guère bon qu'à être mangé chaud, en sortant du four. J'ai vu en Italie une espèce de pain presque entièrement semblable, qu'on vend au petit peuple. C'est une masse de farine fort pressée, détrempée dans le safran, qui la rend fort jaunâtre, et cuite avec des amandes, ou des pralines. Je ne l'ai pas regardée d'assez près pour en savoir la composition au juste; mais je croirais qu'il faut avoir l'estomac bon pour la digérer, aussi bien qu'une autre espèce de pain peu différent qu'on fait en Gascogne et en Béarn, lequel est composé de cette farine de blé d'Inde, ou de petit mill, bien blutée, et qu'en langage du pays on nomme *cruchade*.

SÉSAME.

L'auteur de la nouvelle *Histoire de la Virginie* dit que les Indiens de ce pays-là font du pain de la semence des tournesols, qu'ils cultivent (1) dans leurs champs. Je n'ai point vu que les nôtres en fissent cet usage. Les sauvages n'en sèment que très-peu, et elles en font de

(1) Hist. de la Virginie, liv. 3, chap. 4.

l'huile pour se graisser, aussi bien que de certaines petites noix amères, et de quelques autres fruits ou plantes. Je crois néanmoins ce qu'il en rapporte; car il y a toute apparence que le grand tournesol, connu des botanistes sous le nom de *Heliotropium magnum*, est le sésame dont les anciens Égyptiens et les premiers peuples faisaient du pain et de l'huile (1).

FOLLE AVOINE.

Quelques nations dans l'Amérique septentrionale tirent leur subsistance d'une sorte de grain que la nature produit d'elle-même. On le nomme la *folle avoine*. C'est une plante marécageuse, qui approche assez de l'avoine, mais qui est mieux nourrie. Les sauvages vont la chercher dans leurs canots, au temps de sa maturité. Ils se contentent que secouer les épis, lesquels s'égrainent facilement, de sorte que leurs canots sont bientôt remplis, et leurs provisions bientôt faites, sans qu'ils soient obligés de labourer ni de semer.

RACINES.

Il y a dans les Indes occidentales diverses racines dont on se sert, non-seulement pour les cas de nécessité, mais encore dans l'usage commun et ordinaire. La plus célèbre est celle du *manioc*, ou *mandioc*, laquelle est la même que celle qui est appelée *yuca* dans les

(1) Actuarii Auctor apud Joan. Stobæum, in notis ad cap. 3, lib. 8, Theophr.

premières relations, et dans celles des auteurs espagnols. Cette plante est une espèce d'arbuste, dont le bois est fort tortu et fort tendre; ses feuilles sont étroites, serrées, un peu longues comme celles du chanvre; elles ne viennent pas toutes en même temps; mais à mesure que la plante croît, celles d'en bas tombent, et celles d'en haut poussent; de sorte que l'arbuste est toujours vert. A la chute de chaque feuille, il se forme un nœud de la grosseur d'une fève. Ses racines, semblables à celles des carottes, deviennent plus ou moins grosses, selon la qualité du terroir, et les soins qu'on leur donne. Il leur faut près d'un an pour venir à une parfaite maturité; elles ne peuvent se conserver plus long-temps dans la terre; car elles se remplissent d'une trop grande abondance de suc qui, perdant de sa consistance, les rend trop aqueuses. Il y en a de six ou de sept sortes, qu'on distingue par les différentes couleurs des feuilles et des écorces.

Comme c'est de la racine seulement que les habitants du pays tirent leur subsistance, il faut connaître ces différentes espèces, dont les unes, étant meilleures que les autres, donnent aussi de meilleure farine, et de meilleur pain. Le manioc violet a une écorce assez épaisse d'un violet fort obscur; mais le dessus en est blanc comme neige. Celui-ci se conserve plus long-temps en terre, et fait le pain de meilleur goût. Le manioc gris a l'écorce du bois et de la racine grise; mais il est fort inégal; quelquefois il rapporte beaucoup, et quelquefois très-peu; le pain en est passable. Le manioc vert, ainsi nommé à cause de la verdure de ses feuilles,

n'est pas plus de dix mois à venir à maturité; mais il se conserve peu en terre; le pain en est fort bon. Le blanc a l'écorce du bois blanchâtre; il est plutôt mûr que toutes les autres espèces; mais ses racines se résolvent toutes en eau, de sorte que, quoique la farine soit d'une belle couleur d'or, et d'un fort bon goût, étant de peu de profit, il est aussi de peu d'usage; et il n'y a guère que ceux dont les provisions sont courtes qui aient soin d'en planter pour en avoir bientôt. Il y en a une autre espèce qui ne diffère guère du blanc pour sa forme; elle est rare dans les îles, et commune dans la grande terre: elle se mange crue, rôtie, bouillie, ou de quelque autre façon que l'on veut, sans en exprimer le suc, ce qu'on n'oserait faire des autres espèces de manioc, leur suc étant un venin des plus violents.

Il est bien singulier qu'une racine aussi excellente soit pourtant si dangereuse, et ait des effets aussi funestes. Car il est certain que le quart d'un verre de ce suc ferait mourir un homme dans un quart d'heure, si on n'y apportait un prompt remède. Les Indiens l'éprouvent souvent, se faisant mourir volontairement avec cette liqueur, comme les sauvages septentrionaux en prenant de la ciguë. Au commencement de la conquête des Espagnols (1), ces pauvres malheureux, ne pouvant souffrir le joug de cette servitude, s'invitaient les uns les autres à se faire mourir par compagnie; et on en voyait des troupes de cinquante qui s'empoisonnaient avec le

(1) Gonzalès d'Oviedo, Histoire générale, lib. 7, cap. 2.

suc d'*yuca*. Le père du Tertre croit (1) « que tout ce qu'il y a de malin dans ce suc, et même dans toute la racine, ne vient que d'une abondance de nourriture dont l'estomac n'est pas capable; car quoiqu'il soit mortel en effet, il opère néanmoins d'une manière toute différente des autres poisons, qui causent des ardeurs étranges, s'ils sont chauds, ou des assoupissements s'ils sont froids; ce qu'on ne remarque point du tout en ceux qui ont pris de ce suc, ou mangé de cette racine; mais seulement une réplétion d'estomac qui les suffoque, et qui les fait mourir. De plus, on ne trouve endommagée aucune des parties nobles des animaux qui en sont morts; mais seulement leur estomac est enflé; » de sorte que ce père prétend qu'il arrive pour lors la même chose qu'on a vu arriver, après une famine, à ceux qui crèvent pour avoir trop mangé de blé nouveau, ou bien aux chevaux qui boivent après s'être trop remplis de froment, qu'on ne soupçonnera point d'être vénéneux.

Il y a apparence que ce qu'il y a de nuisible dans cette racine (2), c'est sa froideur. En effet ce même suc, si dangereux et si mortel, après qu'on l'a bien fait bouillir, devient une liqueur douce, miellée, et fort bonne à boire; le feu en ayant corrigé la crudité, ou ayant fait évaporer ce qu'il y avait de trop aqueux (3). Les Indiens

(1) Du Tertre, Histoire naturelle des Antilles, traité 7, ch. 4, § 14.

(2) Thevet, Cosm. univ., liv. 22, ch. 12, p. 980.

(3) De Laet, Ind. occid., lib. 15, cap. 10.

font de ce suc tout pur des biscuits d'un goût très-fin et très-relevé, en le faisant épaissir au soleil, ou bien au feu, qui en consume toute la sérosité. Ils font aussi de la racine de manioc séchée des boissons fort bonnes et qui sont d'excellents restaurants pour les malades. Oviédo dit (1) qu'ils en font de bons bouillons, mais que lorsque la liqueur commence à se refroidir, ils cessent d'en boire. La raison qu'ils en apportent, c'est que, quoiqu'elle ne soit pas mortelle, à cause de la première cuisson, elle est néanmoins indigeste lorsqu'elle est froide, et ne se cuit pas aisément dans l'estomac. Les sauvages Tapüas, et quelques autres du continent, aussi bien que les animaux, mangent le manioc de l'espèce la plus dangereuse tout cru, et sans aucune préparation. Il faut néanmoins (2) qu'ils s'y fassent peu à peu, et qu'ils y soient accoutumés de bonne heure, sans quoi il leur nuirait comme aux autres (3).

Mais quelle que soit la nature de ce suc, comme il a en effet toute la force du poison violent, le père du Tertre suggère trois remèdes pour lui servir d'antidotes. Ces remèdes sont de boire de l'huile d'olive avec de l'eau tiède, ou bien quantité de suc d'ananas, avec quelques gouttes de jus de citron, ou enfin de prendre le suc de l'herbe aux couleuvres, dont tous les arbres de ces pays-là sont revêtus, et qui est un souverain

(1) Oviédo, loc. cit.

(2) De Laet, loc. cit.

(3) Du Tertre, loc. cit.

contre-poison, dont on peut user contre toutes sortes de venin.

Pour séparer de la racine ce suc vicieux et nuisible, les sauvages, selon l'ancien usage, la ratissent d'abord et la dépouillent de son écorce; elles l'égrugent ensuite à force de bras sur une râpe faite de plusieurs petites pierres pointues et raboteuses qui se trouvent sur leurs rivages, et qui sont enchâssées dans une planche d'un pied et demi de long, sur sept ou huit pouces de large. Une extrémité de la râpe appuie contre leur estomac, et l'autre se termine dans un vaisseau propre à recevoir la râpüre de ces racines, qu'elles ramassent après cela dans des couloirs tissus de jonc et de latanier, lesquels étant mis sous une presse, ou suspendus à une branche d'arbre par un bout avec une grosse pierre qui y sert de poids, et qui est attachée à l'autre bout, tout le suc s'en exprime si bien, qu'il ne reste plus qu'une farine sèche, rassemblée en grumeaux et blanche comme la neige.

CASSAVE.

Cette farine ayant été bien blutée et passée par une espèce de tamis qu'on appelle *hibichet* en leur langue, elles en font leur pain de cassave en cette manière. Elles ont un vaisseau de terre comme une platine, qu'elles mettent sur le feu, en sorte néanmoins que la flamme n'y touche pas; lorsqu'il est bien échauffé, elles le couvrent de l'épaisseur de deux doigts ou environ de cette farine bien sèche, et qui n'est détrempée

d'aucune liqueur ; la chaleur la pénètre bientôt et la lie, et quand elle est cuite d'un côté, elles la tournent de l'autre avec de petites planches qui servent à cet effet, et la cassave se trouve faite presque en aussi peu de temps qu'il en faut pour cuire une omelette.

Le pain de cassave est un bon aliment et d'un goût très-savoureux ; quelques-uns le préfèrent au pain de froment ; mais pour le manger bon, il faut le manger frais d'un jour ou deux ; il se conserve néanmoins très-long-temps, surtout quand on l'a fait sécher pendant quelques jours au soleil. On lui donne aussi une telle préparation qu'il devient comme une espèce de biscuit, dont les Européens, qui trafiquent dans ces quartiers, font leurs provisions pour leurs voyages de long cours. Le pain commun est de l'épaisseur d'un demi-doigt ; on en fait de plus mince, qui a encore plus de délicatesse.

Les sauvages font aussi de cette farine de manioc, de même que celle du blé d'Inde, une sorte de bouillie dans laquelle elles font cuire leurs viandes. On la nomme *mingant* au Brésil, et c'est la même chose que la sagamité des Américains septentrionaux. L'une et l'autre farine est d'un goût savoureux, et n'a rien de fade comme l'est la nôtre en sortant des moulins. Les Indiens les mangent souvent toutes sèches, sans mélange et sans autre préparation.

Outre la racine de manioc et le blé d'Inde, l'Amérique méridionale fournit encore un nouveau secours à ses habitants dans les patates, lesquelles peuvent tenir lieu de pain, et sont une si excellente nourriture, qu'on

a observé que ceux qui en usent sont ordinairement gras et d'une santé vermeille, avantage qui devrait leur faire donner la préférence sur la farine de manioc, laquelle, étant trop dessicative, ne donne jamais ni embonpoint ni coloris.

PATATES OU BATATES.

La patate est une racine bulbeuse qui pousse des tiges rampantes, chargées de feuilles molasses, d'un vert fort obscur, et peu différentes de celles des épinards. Il y en a de différentes espèces, qu'on distingue par les couleurs des racines : car il y en a de vertes, de blanches, de rouges, d'orangées, de marbrées, etc. Elles sont toutes bonnes. On les fait cuire sous la cendre ou bien dans un pot, au fond duquel on met tant soit peu d'eau pour les empêcher de brûler, et qu'on a soin de bien couvrir. En cuisant elles deviennent molles comme les châtaignes, et ont presque le même goût ; mais elles sont beaucoup meilleures, ne chargent point l'estomac, et ne sont point venteuses comme la plupart des autres racines, et en particulier les grosses raves du Limousin, auxquelles on pourrait les comparer. Pour leur relever le goût, les Européens leur font une sauce composée de jus de citron, d'huile d'olive et de piment ou de poivre long.

Les autres vivres dont usent les peuples de l'Amérique méridionale ne sont point si nourrissants ni si substantiels que ceux des Américains septentrionaux, lesquels ont de toutes sortes d'animaux que le pays et

la chasse leur fournissent. Ceux-là vivent plus de poisson que de chair; ils n'osent pas même en manger de toute espèce; la tortue en particulier leur est aussi défendue qu'elle l'était anciennement aux Troglodytes. Ils ne mangent pas non plus de chair de pourceau ni celle de l'amentin. Ce qu'ils trouvent plus facilement, et dont ils se contentent aussi plus aisément, ce sont des crabes et diverses sortes de coquillages, qu'ils mangent à la *pimentade*, c'est-à-dire dans une sauce de jus de citron et de piment, laquelle ils font ordinairement si forte et si piquante, que les Européens qui n'aiment pas les ragoûts si épicés ne sauraient absolument s'accommoder de la manière dont ils la préparent. Mais, si les Américains septentrionaux ont sur eux l'avantage des viandes, ceux-ci l'emportent par la qualité et la quantité des légumes et des fruits que la terre leur produit en abondance, ou d'elle-même ou avec très-peu de soin et de culture, de sorte qu'ils trouvent partout de quoi vivre, et ne sont pas si souvent exposés à mourir de faim que les autres.

Le manioc vient mieux de bouture que de graine. Les graines ne produisent que des racines sèches et maigres. La coutume est donc de prendre du bois de sa tige, qu'on coupe de la longueur d'un pied ou environ, et qu'on plante de deux manières. La première demande plus de façon, et produit aussi de plus belles racines. Après avoir brûlé les herbes du champ et avoir disposé la terre par mottes, on met dans ces terres relevées, trois de ces bâtons couchés en triangles, qu'on a soin de couvrir. Cela s'appelle *planter à la fosse*. La se-

conde méthode est plus facile, mais d'un moindre profit. Il suffit d'enfoncer en terre, de distance en distance, ces bâtons de bois de manioc, observant de mettre les nœuds en haut, ce qui s'appelle planter en piquet. On a soin de sarcler la terre, et d'entretenir les champs propres, jusqu'à ce que le manioc soit assez fort pour prendre le dessus, et n'être pas suffoqué par les mauvaises herbes. Cette plante ainsi cultivée a une si grande fécondité, qu'un arpent de terre qui en est semé nourrit plus de personnes que six autres arpents ensemencés du meilleur froment.

La patate veut être dans une terre légère, modérément humide, et un peu remuée. On y fait des trous d'un demi-pied de profondeur, le plus près qu'il se peut; et on y met deux ou trois brins de son bois, ou de ses tiges rampantes, qu'on couvre de terre. Ces tiges, ayant repris, en jettent de nouvelles en si grande quantité, qu'elles couvrent tout le champ où on les a plantées; il s'y forme au pied, ou dans chaque trou, cinq ou six racines de figure différente, dont quelques-unes sont grosses comme la tête.

Plusieurs nations sauvages font du pain de purs fruits séchés et réduits en farine. Ce pain est fort dur, mais assez savoureux. Celles du Nord, qui vivent la plus grande partie du temps de leur pêche, et qui ne sèment point, font aussi du pain de poisson séché et boucané au soleil. Elles le brisent dans des piles et le réduisent en farine comme on fait du blé.

SOINS DES CHAMPS.

Les sauvages ont grand soin de leurs champs, et y

sèment diverses sortes de légumes et de fruits. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les Caraïbes observent les temps de la lune pour faire leurs semences ; preuve encore sensible de l'antiquité de l'erreur ou de l'opinion que la lune y fait quelque chose. Le soin des champs est pour elles un travail fort rude, si l'on considère le peu de secours qu'elles ont, n'ayant que de méchantes houes de bois pour remuer la terre.

Tout ce qu'elles sèment ou plantent demande de la culture. Le blé d'Inde en demande encore plus que le reste ; de manière qu'il disparaîtrait entièrement d'une terre, si on n'en prenait le même soin que du froment.

TRANSPORT DES VILLAGES.

Comme les sauvages ne fument point leurs terres, et ne les laissent pas même reposer, elles s'épuisent bientôt et s'énervent ; ce qui les met dans la nécessité de transporter ailleurs leurs villages, et de faire de nouveaux champs dans des terres neuves. Ils sont encore réduits à cette nécessité, au moins dans l'Amérique septentrionale et dans les pays froids, par une autre raison plus pressante ; car comme il faut que tous les jours les femmes portent à leurs cabanes le bois de chauffage, plus leur village reste dans un même endroit, plus le bois s'éloigne ; de sorte qu'après un certain nombre d'années, elles ne peuvent plus tenir au travail de charroyer de si loin le bois sur leurs épaules.

Ceux qui sont au voisinage des villes françaises, dans la Nouvelle-France, ont voulu parer à cet inconvénient,

et se sont mis depuis quelque temps en possession d'avoir des chevaux pour conduire à la cabane leur bois en traîneau pendant l'hiver, et sur le dos des mêmes chevaux pendant l'été. Les jeunes gens, ravis d'avoir des chevaux à mener, prennent volontiers cette peine, et les femmes, déchargées par ce moyen d'un fardeau très-onéreux n'en ont pas moins de plaisir qu'eux. Mais ils sont tombés dans un autre inconvénient; car ces chevaux, qui sont en grand nombre, se répandant par troupes dans leurs champs de blé d'Inde, où il n'y a point de haies et de clôture pour les arrêter, les désolent entièrement sans qu'on puisse y porter remède. Car n'étant pas en état de les nourrir dans des écuries, tout ce qu'on peut faire c'est de les enfermer dans de mauvais parcs, que ces chevaux franchissent aisément; soit que, ne trouvant pas assez de nourriture dans ces enclos, ils soient portés d'eux-mêmes à en aller chercher ailleurs dans les blés d'Inde, qui les affriandent plus que l'avoine; soit que les enfants, qui sont sans cesse occupés à les animer pour les faire battre, les pressent, et les forcent de sauter par-dessus leurs barrières.

Ils prennent leurs mesures de bonne heure pour ces sortes de transports, et font en sorte que leurs vieux champs puissent leur servir jusqu'à ce que les nouveaux soient en état de pourvoir à leur subsistance, de manière qu'ils puissent les abandonner sans en souffrir. Quelques années donc avant de quitter leur village, ils vont marquer la place des nouveaux champs dans les bois; ils s'y transportent pour cet effet durant l'hiver et y

Ils dressent de petites cabanes pour leur hivernement. Ils trouvent à cela un double avantage; car ils défrichent leurs champs en coupant les mêmes arbres dont ils ont besoin pour se chauffer, et qui, étant aux portes de leur cabanage, leur épargnent la peine d'un long transport. Ce sont les hommes, par toute l'Amérique, qui sont chargés de marquer les champs et d'en abattre les gros arbres. Ce sont eux aussi qui, en tout temps, sont obligés de couper le gros bois dont les femmes ne sauraient venir à bout, en sorte qu'elles n'ont jamais que la peine de le fendre par éclats et de le volturer.

Ils n'avaient anciennement que des haches de pierre, lesquelles n'étaient pas suffisantes pour couper les arbres d'une certaine grosseur; ou qui ne l'eussent fait qu'en leur donnant beaucoup de peine. Les Européens leur en ont apporté de fer bien acéré, et leur ont donné l'exemple d'abattre le bois, de le fendre et de le scier. Ils n'en ont pas beaucoup profité néanmoins; et ils se sont arrêtés à leur ancienne méthode, qui est de cerner les arbres, de les dépouiller de leur écorce pour les faire mourir, et de les laisser sécher sur pied. Quand ils sont secs, ils les abattent en appliquant le feu au bas du tronc, et les minant peu à peu avec de petits tisons qu'ils ont soin d'entretenir et de rapprocher. Ils les coupent par billes de la même manière lorsqu'ils sont renversés, en plaçant de semblables tisons de distance en distance sur le corps de l'arbre. Pour ce qui est des souches qui restent en terre, ils les laissent pourrir à la longue, et les arrachent ensuite facilement.

Ces haches de pierre dont je viens de parler sont

d'usage dans toute l'Amérique de temps immémorial ; elles sont faites d'une espèce de caillou fort dur et peu cassant. Elles demandent beaucoup de préparation pour les mettre en état de service : la manière de les préparer est de les aiguiser en les frottant sur un grès, et de leur donner, à force de temps et de travail, la figure à peu près de nos haches ou d'un coin à fendre le bois. Souvent la vie d'un sauvage n'y suffit pas ; d'où vient qu'un pareil meuble, fût-il encore brut et imparfait, est un précieux héritage pour les enfants. La pierre perfectionnée, c'est un autre embarras pour l'emmancher : il faut choisir un jeune arbre, et en faire un manche sans le couper ; on le fend par un bout, on y insère la pierre, l'arbre croît, la serre et l'incorpore tellement dans son tronc, qu'il est difficile et rare de l'arracher. Il se trouve encore en France, dans les cabinets des curieux, des pierres semblables, qu'on nomme *ceraunia-sou*, pierres de foudre, qui ont été trouvées dans le royaume, en des endroits dont les pierres ordinaires sont d'une nature toute différente. Ces pierres sont encore une preuve que les premiers habitants des Gaules en faisaient un usage semblable à celui qu'en font aujourd'hui les Américains, qui, n'ayant point ou presque point de commerce avec les Européens, sont obligés de s'en tenir à leurs anciennes pratiques. Les sauvages ont aussi des espèces de couteaux de même matière que leurs haches, qui ne doivent pas être différents de ceux dont se servaient les Juifs pour leur circoncision, et de ceux qui étaient en usage chez les Gentils pour les prêtres de Cybèle.

vag
d'e
ivre
que
cel
d'ui
gra
mat
peu
tent
mais
Le p
la N
au P
n'est
l'est
terro
dans
se cu
done
roir,
mettr
Illino
qu'ils
croira
propri
pas su

DE LA VIGNE ET DU VIN.

La vigne vient partout en Amérique; mais les sauvages ne la cultivent nulle part, et ignorent le secret d'en faire du vin. Ils sont tous naturellement des grands ivrognes, qu'on peut bien juger, sans leur faire tort, que ce n'est pas leur faute. Il faut donc que ce soit celle du terroir, ou de cette vigne même, qui ne produit presque partout que des lambruches. En Canada, le grain en est fort petit et fort acide dans sa plus grande maturité. Dans les pays un peu plus chauds, il est un peu plus gros et a plus de douceur. Les Européens ont tenté en divers endroits d'affranchir cette vigne sauvage, mais je ne sache pas qu'ils y aient réussi jusqu'à présent. Le plant apporté d'Europe a dégénéré au Brésil, dans la Nouvelle-France et dans la Nouvelle-Espagne, excepté au Pérou et au Chili, où il a parfaitement bien fait. Il n'est pas croyable que dans un pays aussi vaste que l'est l'Amérique, il ne se trouvât pas ailleurs quelque terroir qui fut propre à la culture de la vigne, surtout dans les climats qui répondent à ceux de l'Europe, où se cueillent de si excellents vins de toutes sortes. Il faut donc qu'il y ait quelque raison autre que celle du terroir, qui ait empêché le succès qu'on s'en était pu promettre. On m'a assuré que nos missionnaires, vers les Illinois, avaient tenté de faire du vin des raisins du pays; qu'ils s'en étaient même servis pour dire la messe. Je crois en effet que ces pays-là y seraient les plus propres; mais l'épreuve qu'on en a faite ne me paraît pas suffisante pour porter sur cela un jugement assuré.

BOISSONS ENIVRANTES.

Les peuples de l'Amérique méridionale et les Mexicains ont l'usage, de temps immémorial, de faire des boissons fortes et enivrantes, avec les mêmes racines, les mêmes grains, et les mêmes fruits qui servent à leur nourriture commune. Il y en a de plusieurs espèces, qui ont aussi des noms différents, noms qu'elles ont tirés des diverses matières qui en font le fond, et de la manière différente dont on les compose.

LA CHICA.

La plus commune de ces boissons est celle qu'on nomme *caouin* au Brésil, *chica* chez les Indiens de la domination d'Espagne, et *ouicou* aux îles Antilles, et dans plusieurs endroits de la grande terre. La matière de celle-ci est la racine de manioc, ou le maïs. On coupe la racine de manioc, bien ratissée, par quartiers, comme on use en Europe pour les navets qu'on met au pot. On fait bouillir toutes ces racines ainsi taillées par rouelles dans de grands vaisseaux de terre, jusqu'à ce qu'elles soient molles et tendres; alors les femmes, que cette fonction concerne uniquement, s'accroupissant en rond autour de ces grands vaisseaux, prennent de ces racines ainsi amollies, les mâchent, et les tordent dans la bouche sans rien avaler, et rejettent ensuite ces morceaux mâchés dans d'autres vaisseaux de terre, où elles font bouillir derechef toutes ces racines ensemble, remuant continuellement avec de grandes spatules toute

cette matière, jusqu'à ce que le tout soit cuit. Après quoi, sans la couler, et sans la passer, elles l'ôtent pour la seconde fois de dessus le feu, et la versent dans d'autres grands vaisseaux de terre, semblables à ceux dont on se sert en plusieurs de nos provinces pour faire la lessive, excepté qu'ils sont un peu plus allongés, et plus étroits par le goulot. On appelle ces vaisseaux, en langage du pays, du nom de *camari*, nom générique pour signifier toutes sortes de vases de terre, de quelque grandeur qu'ils soient. Ceux-ci contiennent jusqu'à soixante et quatre-vingts pots. Toute la liqueur y ayant été vidée, on la laisse fermenter à découvert, pendant quelque temps; après quoi on la couvre jusqu'à ce qu'on veuille la boire, et alors on la coule par un *hubichet* ou crible du pays.

Les femmes mâchent le maïs bouilli pour en faire de la boisson, de la même manière qu'elles en usent à l'égard de l'*ouicou*, fait des racines de manioc. Thevet (1) a observé que, pour faire ces liqueurs, il y avait une superstition parmi ces peuples, laquelle ne permettait qu'à celles qui étaient vierges de s'en mêler; et que si, par hasard, les femmes mariées y étaient appelées, elles devaient s'y être préparées en vivant pendant quelque temps dans la continence, et séparées de leurs maris. Le sieur de Lery (2) se moque de cette observation et la contredit; mais, comme il avoue que les hommes n'oseraient absolument y toucher, et qu'ils disent que la liqueur ne

(1) Thevet, *Cosmog. univ.*, liv. 21, ch. 16, f. 196.

(2) Jean de Lery, *Hist. de l'Amérique*, c. 9.

vaudrait rien s'ils la faisaient eux-mêmes; et que d'autre part cette boisson est le plus souvent destinée pour ce qu'on appelle *faire un vin*, c'est-à-dire pour ces assemblées générales que j'ai dit être marquées par un motif de religion ancienne, on pourrait dire que Thevet a eu raison en parlant pour ces occasions où la religion a quelque part, et que communément on n'y regarde pas de si près quand il ne s'agit pas de ces sortes d'assemblées; mais seulement d'avoir de quoi boire pour l'usage ordinaire; auquel cas le sieur de Lery n'aurait aussi point tort.

La salive de ces femmes est un ferment qui donne à ces liqueurs une grande force. Il ne faut pas les voir faire, non plus que nos cuisiniers lorsqu'ils préparent leurs sauces et leurs ragoûts; mais le feu corrige tout, et, après la fermentation, ces sortes de boissons sont assez agréables. Elles sont d'ordinaire assez épaisses, et c'est sans doute pour cela qu'ils ne mangent point dans leurs festins à boire, y ayant en même temps de quoi boire et de quoi manger. Elles causent aussi une ivresse très-incommode, comme nos meilleurs vins. Je croirais néanmoins, par rapport à ceux qui seraient accoutumés également au vin et à ces boissons, qu'on serait ivre d'une moindre quantité de vin; que de ces autres liqueurs; ce qui montrerait qu'en effet elles n'ont pas en soi une si grande force.

LE MABY.

Le *maby* est une autre sorte de boisson ordinaire,

mais moins commune; elle est composée de patates pures, qu'on fait cuire dans une chaudière. Les sauvages mâchent aussi les patates cuites, et les recrachent dans un *coul*, c'est-à-dire la moitié d'une calabasse, où, cela s'étant algri, il se fait une sorte de levain dont elles prennent gros comme un œuf, qu'elles font dissoudre dans une bonne chopine d'eau, et cela fait sur-le-champ une boisson violente, qu'on peut faire passer pour d'excellent vin blanc, rouge, ou clair, selon la couleur de la patate. Elles ne font néanmoins cette sorte de levain que pour les cas de nécessité, où il faut une boisson qui soit prête sur-le-champ, car la manière ordinaire de faire le maby, c'est de verser de l'eau sur les patates, et de les laisser bouillir comme le vin nouveau. Les Européens, qui n'aiment point la malpropreté de ces racines mâchées, se contentent d'égruger deux ou trois patates cuites, qui causent une fermentation presque subite, après que la liqueur a été quelque temps dans les vaisseaux.

LE PALINOT.

Le *palinot* est une boisson composée de patate et de cassave brûlée. Les femmes sauvages rompent la cassave, et la mettent dans les vaisseaux, tandis qu'elle est encore toute chaude, et y ajoutent des racines de patates crues et coupées par morceaux. Elles font aussi des liqueurs avec des bananes, des ananas, et d'autres sortes de fruits. Mais ces boissons, n'étant pas si saines que les premières, ne sont pas d'un aussi grand usage. Les nè-

gres en Amérique font du vin de palmiste, et les blancs, du vin de cannes, qu'on dit être fort délicieux.

La commodité de toutes ces liqueurs, c'est qu'elles se font en peu de temps, que la fermentation en est bientôt faite, et la boisson bientôt dans sa botte; mais aussi il faut bientôt les boire, car en peu de temps elles s'aigrissent. Un sujet de consolation et le remède à cet inconvénient, c'est qu'on ne manque guère de matière pour en faire de nouvelles;

Outre ces liqueurs, il y en a encore de trois sortes de qualités et d'espèces, toutes différentes des premières et entre elles. Ces liqueurs sont *le chocolat, l'herbe du Paraguay et la cassine.*

LE CHOCOLAT.

Le chocolat est un présent que le Mexique a fait à l'Europe, où il est aujourd'hui si commun, surtout en Espagne et en Italie, qu'il semble que ceux qui y sont accoutumés, particulièrement les vieillards, ne sauraient vivre sans cette précieuse liqueur. Il n'était pas moins commun ni moins nécessaire chez les Mexicains, ainsi qu'on peut le conjecturer de ce que le cacao, qui en fait le fond, y tenait lieu de monnaie, et servait dans le commerce à avoir toutes les choses nécessaires à l'usage de la vie, ainsi que les métaux parmi nous. Les Mexicains variaient extrêmement cette boisson, par le mélange de plusieurs autres ingrédients, dont ils faisaient différentes compositions qui en changeaient la qualité et le goût, selon la variété des divers mélanges et des diffé-

rente
que
la ca
aujo
com
base
com
plus
en us
et d'
qui l
de m
espè
tendr
les E
semb
tingu

Co
hach
sièr
a deu
l'autr
leure
le no
en co
gnols
tiers

rentes préparations. Les Espagnols en ont fait une liqueur fort agréable, en ajoutant au cacao la vanille, la cannelle et le sucre, de la manière dont on le prépare aujourd'hui communément en Europe. Le cacao qui, comme je l'ai dit, en fait le fond, et en est comme la base, est un fruit de la figure d'un melon ou d'un concombre, rayé, cannelé et roux, plein de plusieurs noix plus petites qu'une amande. Ce sont ces noix qu'on met en usage : elles sont d'un tempérament froid et humide, et d'une saveur moyenne entre le doux et l'amer. L'arbre qui les porte est semblable à l'oranger ; il a les feuilles de même, mais un peu plus grandes ; au sommet il a une espèce de couronne. Cet arbre est fort faible et fort tendre, de sorte qu'il a besoin d'un autre arbre que les Espagnols nomment *la madre del cacao*, et qui semble n'être fait que pour lui servir d'ombre. On distingue des cacaoyers de quatre ou cinq espèces.

L'HERBE DU PARAGUAY.

Comme je n'ai vu l'*herbe du Paraguay* que sèche, hachée comme de la paille, et presque réduite en poussière, je ne saurais dire aussi quelle plante c'est. Il y en a deux espèces ; on nomme l'une *hierva de Palos* et l'autre *hierva de Camini*, laquelle est beaucoup meilleure et plus rare que la première : on leur donne aussi le nom d'herbe de saint Thomas ou de saint Barthélemy, en conséquence de l'idée que se sont formée les Espagnols, que l'un de ces apôtres avait passé dans ces quartiers de l'Amérique, où il avait rendu cette herbe salu-

taire de vénéneuse qu'elle était, ainsi que porte leur tradition. Il y a apparence que c'est des naturels du pays que les Espagnols ont appris à en faire usage. Ils en font une si grande consommation à la rivière d'Argent, au Chill et au Pérou, que, si l'on en croit M. Frézier (1), il en sort tous les ans du Paraguay pour le seul Pérou, 50,000 arobes, c'est-à-dire 1,250,000 pesant, de l'une et de l'autre herbe, dont il n'y a cependant que le tiers de celle qu'on appelle de *Camini*, et 250,000 arobes pour le Chili, qui font la moitié de ce qui en est porté dans le Pérou.

La manière d'en user est de la faire infuser à peu près comme le thé. On met l'herbe dans une coupe faite d'une nacre, d'un coco, ou d'une calebasse armée d'argent, et on y ajoute du sucre. On verse ensuite l'eau chaude sur l'un et sur l'autre, et, sans leur donner le temps de prendre une teinture trop forte, on attire l'eau avec un chalumeau d'argent, au bout duquel est une petite ampoule percée en plusieurs endroits, laquelle sert à séparer l'herbe d'avec l'eau où elle surnage; de sorte qu'on ne suce que l'eau toute seule. Quelques-uns, au lieu de chalumeau, pratiquent au fond de la tasse une séparation d'argent, percée de plusieurs petits trous, qui fait le même effet.

LA CASSINE.

La *cassine* est une boisson particulière aux peuples

(1) Frézier, Voyage de la mer du Sud, p. 229.

de la Floride ; les auteurs anciens et modernes en ont parlé, mais je n'en sache aucun qui nous ait fait connaître sa composition au juste ; et il se trouve entre eux une espèce d'embarras, ou même de contradiction, qu'il n'est pas facile d'éclaircir. Thevet (1) nous la représente comme une liqueur faite de l'infusion d'une herbe qui a la figure d'une laitue. Le sieur Lemoine de Mourgues en parle comme d'une boisson de plusieurs herbes. Le protestant qui a imprimé sous le nom espagnol de François Corréal (2) ne nous en donne aucune notion. De Laet nous laisse croire que c'est la décoction des feuilles d'un arbre ; et, si j'en crois ce que m'en a dit un auteur grave, qui a fait le voyage du Mississipi ces dernières années, la cassine n'est autre chose que la teinture des feuilles de l'apalachine, laquelle est un petit arbuste assez semblable au myrte, et qu'on connaît aujourd'hui en France, où on l'a apportée de la Louisiane, depuis les derniers établissemens qu'on a faits en ces pays-là.

De Laet et le sieur de Mourgues parlent de la cassine plus au long que les autres qui en ont traité. Mais ils en parlent d'une manière fort différente. Ce qu'ils en disent mérite d'être rapporté ici : on pourrait peut-être accorder ces auteurs en disant que l'un ne s'est attaché qu'à une cérémonie de religion, où la cassine leur sert à tirer leurs augures, et à choisir leurs guerriers pour

(1) Thevet, *Coutu. univ.* liv. 23, ch. 1, f. 1004.

(2) Fr. Corréal, *Voyage aux Indes occid.*, ch. 2, 1^{re} part.

les expéditions qu'ils veulent entreprendre, et que l'autre ne s'est proposé que l'usage ordinaire que ces peuples en font; on en jugera par leur relation.

« La cassine, dit de Lact (1), est un arbre qui ne porte point de fruit, et des feuilles duquel les sauvages font un breuvage qui a une vertu singulière pour provoquer les urines; il est en telle estime parmi les Espagnols et parmi les sauvages, qu'à peine y en a-t-il aucun qui n'en boive matin et soir, et même avec plus d'excès qu'on ne fait le chocolat dans la Nouvelle-Espagne. Pour le faire, ils prennent une certaine quantité de feuilles, qu'ils mettent à sec dans un pot de terre, où ils les font rissoler avec un tison préparé pour cet effet, et qu'ils remuent de l'autre main si long-temps que leur couleur verte soit changée en rouge. Ils y versent ensuite de l'eau peu à peu jusqu'à ce que le vaisseau soit presque plein: alors ils vident la seule liqueur, qui ressemble pour la couleur au vin clairret, et rend une écume semblable à celle du chocolat quand on y mêle l'*athole* (2). Les Espagnols et les sauvages boivent cette liqueur dans de grands coquillages de mer; il la prennent aussi chaude qu'ils la peuvent souffrir, et en si grande quantité qu'ils en peuvent porter; ils croiraient même mourir s'ils avaient passé un seul jour sans en boire. Une heure et demie après en avoir bu, ils lâchent une quantité incroyable d'urine pres-

(1) Joan. de Lact, *Indiæ occid.* lib. 4, cap. 15.

(2) L'*athole* est une boisson faite de grains de maïs, dont les Mexicains faisaient un grand usage, et se servaient au lieu de tisane; ils la mêlaient avec leur chocolat.

que continuellement pendant l'espace d'une heure ; aussi s'en trouve-t-il peu qui soient sujets aux affections des reins et de la vessie. Les sauvages se substantent aussi de cette potion, et quand ils veulent se purger, ils y mêlent de l'eau de mer, et par ce moyen ils purgent violemment les mauvaises humeurs par haut et par bas. Il arrive même que s'ils en mêlent avec excès, quelques-uns en meurent. »

« A certain temps marqué de l'année, dit le sieur de Mourgues, les peuples de la Floride tiennent un conseil général, où ils s'assemblent tous les matins. Ce conseil se forme dans la place publique où sont préparés des bancs rangés en demi-cercle, sur lesquels tout le monde s'assied autour du chef, qui est seul assis au milieu, sur une espèce de trône fait de neuf pièces de bois arrondies, plus élevé et plus avancé que celui de ses sénateurs. Le chef se place le premier ; tous les autres, par ordre, à commencer par le plus ancien des vieillards, viennent le saluer, élevant leurs mains sur leurs têtes, et chantant une chanson à laquelle tout le chœur répond par des *hé, hé*. Chacun ayant rendu le salut en cette manière, et s'étant assis, le chef expose à son conseil le sujet qui les assemble, et consulte tour à tour les *Jaouas*, qui sont les prêtres ou devins, et les anciens, et il leur demande à chacun leur avis ; car ils ne prennent aucune résolution qu'ils n'en aient auparavant délibéré long-temps ensemble. Cependant les femmes, par ordre du chef, préparent la cassine ; c'est ainsi qu'ils nomment une boisson composée de certaines herbes dont ces femmes ont soin d'exprimer le jus, après qu'elles les ont fait

infuser et bouillir. Avant que de la boire, un homme choisi pour cet emploi se lève de sa place, et, se tenant au milieu de l'assemblée, en présence du chef, fait un discours pour souhaiter que cette boisson soit utile à ceux qui en doivent goûter, et qu'elle leur inspire un esprit de force. Prenant ensuite de la main des femmes une grande coupe pleine de cette boisson toute chaude, il la présente au chef avec beaucoup de cérémonie. Le chef l'ayant bue, il en offre à chaque particulier une pareille dose, dans la même coupe. Ces peuples font une si grande estime de cette liqueur, qu'il n'y a que les guerriers, et ceux qui se sont déjà signalés par quelques exploits, qui soient jugés dignes d'en boire. Elle a cette propriété, qu'aussitôt qu'on en a bu elle excite une abondante sueur. S'il s'en trouve quelqu'un dans l'assemblée dont l'estomac ne puisse la soutenir et qui soit obligé de la rejeter, on le regarde comme inutile et comme incapable de faire la campagne, où il leur faut souvent jeûner des trois et quatre jours de suite. Après l'avoir bue, ils peuvent être vingt-quatre heures entières sans ressentir la moindre atteinte de la faim ou de la soif. C'est pour cela que, dans leurs expéditions, les hermaphrodites (c'est-à-dire ces hommes habillés en femmes dont nous avons déjà parlé) ne portent presque point d'autres provisions que des calchasses pleines de cette décoction ou de cette herbe, qui a la vertu de les nourrir et de les fortifier, mais qui n'enivre point et ne porte pas à la tête, ainsi que nous l'avons connu par expérience lorsque nous leur avons vu faire de ces sortes de fêtes. »

Les Floridiens faisaient des boissons enivrantes avec le fruit des palmes ; mais le plus grand nombre des peuples de l'Amérique septentrionale, surtout ceux de la Nouvelle-France et du Nord, n'avaient point d'autre boisson que de l'eau pure ; aussi ne buvaient-ils que par pure nécessité et très-rarement, d'autant mieux qu'ils ont à boire et à manger dans leur sagamité, laquelle est toujours fort claire et fort liquide. Et plutôt à Dieu que les Européens ne leur eussent jamais fait connaître ces malheureuses boissons qui ne servent qu'à les détruire, et qui sont aussi funestes à leurs avantages temporels et au bien des colonies, qu'à l'établissement de la religion et au salut des uns et des autres !

DE QUELQUES AUTRES PLANTES DE L'AMÉRIQUE.

Les autres plantes le plus universellement cultivées dans les Indes occidentales après *le maïs*, *le manioc*, *les patates*, et celles qui servent à la nourriture, sont la célèbre plante du tabac et les cannes de sucre, qui sont aujourd'hui une partie des grandes richesses des colonies européennes établies en ces quartiers du nouveau monde. Ces plantes sont très-connues depuis assez longtemps, et je n'en parlerai que dans leur rapport avec les mœurs des sauvages.

LE TABAC.

Le *tabac* est en Amérique une herbe consacrée à plusieurs exercices et à plusieurs ouvrages de religion. Les sauvages lui attribuent la vertu d'amortir le feu de la concupiscence et les révoltes de la chair, d'éclairer l'âme, de la purifier et de la rendre propre aux songes et aux visions extatiques, d'évoquer les esprits et les forcer de communiquer avec les hommes, de rendre ces esprits favorables aux besoins des nations qui les servent, et de guérir toutes les infirmités de l'âme et du corps : en voici la preuve tirée d'auteurs irréprochables.

Thomas Hariot (1), dans sa *Relation des Avantages de la Virginie*, après avoir parlé de la manière dont les sauvages usent du tabac et des biens qu'ils en retirent, ajoute : « Cette herbe est si estimée des Indiens, qu'ils croient que leurs dieux en reçoivent du plaisir quand on la leur offre. C'est pour cela qu'ils font de temps en temps des feux sacrés où ils jettent cette herbe, hachée ou réduite en poudre, en guise de victime. Quand ils sont surpris de la tempête, ils en répandent dans l'eau, et en jettent en l'air. Ils en mettent aussi dans leurs nasses neuves pour être heureux à la pêche ; ils observent la même pratique lorsqu'ils ont été délivrés de quelque danger ; ils en jettent en l'air à poignées, faisant divers gestes, chantant, dansant, sautant et disant toutes sortes de choses sans ordre et sans suite. »

(1) Th. Hariot, de *Commodis incol. Virginiae* p. 16.

Dans le chapitre 5 de la relation de ce qui s'est passé les années 1666 et 67 dans la Nouvelle-France, il y a un extrait d'une lettre du père Allouez, jésuite missionnaire chez les Outaouacs, qui fait voir que le tabac est aussi employé dans leurs sacrifices. Voici ses paroles.

« Un vieillard des plus considérables de la bourgade fait fonction de prêtre ; il commence par une harangue étudiée, qu'il adresse au soleil, si c'est en son honneur qu'on fait le festin à manger tout, qui est comme un holocauste; il déclare tout haut qu'il fait ses remerciements à cet astre, de ce qu'il l'a éclairé pour tuer heureusement quelque bête ; il le prie et l'exhorte par ce festin à lui continuer les soins charitables qu'il a de sa famille. Pendant cette invocation, tous les conviés mangent jusqu'au dernier morceau ; après quoi un homme destiné à cela prend un pain de petun, le rompt en deux et le jette dans le feu. Tout le monde crie pendant que le petun se consume, et que la fumée monte en haut ; et avec ces clameurs se termine tout le sacrifice. » Ce Père pouvait ajouter au sacrifice le chant et les danses, qui suivent toujours ces festins, et qui en font partie.

Le sieur de Lery, dans le détail qu'il donne d'une danse de religion, dont j'ai déjà parlé, et dont il fut lui-même le témoin, rapporte, concernant le tabac, une singularité digne d'être remarquée. Je ne changerai rien à ses paroles.

« Suivant ce que j'ai promis ci-dessus (1), quand j'ai parlé de leur danse en leurs buveries et *caouinages*,

(1) Lery, Hist. de l'Amérique, ch. 16.

de décrire aussi l'autre façon qu'ils ont de danser, afin de les mieux représenter; voici les manières, gestes et contenance qu'ils tenaient. Tous passés à près l'un de l'autre, sans se tenir par la main, ni sans se bouger d'une place; puis, étant arrangés en rond, courbés sur le devant, guindant un peu le corps, remuant seulement la jambe et le pied droit, chacun ayant aussi la main dextre sur ses fesses et le bras de la main gauche pendant, chantaient et dansaient de cette façon. Et au surplus parce qu'à cause de la multitude il y avait trois rondeaux, y ayant au milieu d'un chacun trois ou quatre de ces Caraïbes, richement parés de robes, bonnets et bracelets, faits de belles plumes naturelles neuves, et de diverses couleurs; tenant au reste en chacune de leurs mains un *maraca*, c'est-à-dire sonnettes faites d'un fruit plus gros qu'un œuf d'autruche, dont j'ai parlé ailleurs: afin, disaient-ils, que l'esprit parlât, puis après dans icelles pour les dédier à cet usage, ils les faisaient sonner à toute reste... Outre plus, ces Caraïbes (ce sont les devins dont il veut parler) en s'avançant et sautant en devant, puis reculant en arrière, ne se tenaient pas toujours en une place comme faisaient les autres: même j'observai qu'eux prenant souvent une canne de bois, longue de quatre à cinq pieds, au bout de laquelle il y avait de l'herbe de petan, dont j'ai fait mention autre part, sèche et allumée; en se tournant et soufflant de toutes parts la fumée d'icelle sur les autres sauvages, ils leur disaient: *Afin que vous surmontiez vos ennemis, recevez tous l'esprit de force.* Et ainsi firent par plusieurs fois ces maîtres Caraïbes. »

C'est surtout pour les opérations magiques que le tabac est mis en œuvre par les devins. « Quand ils veulent deviner, dit Lopes de Gomara (1), quand ils veulent deviner et répondre à quelqu'un touchant ce qu'il demande, ils mangent une herbe nommée *cohoba* (c'est le tabac), ou la pilent, ou bien ils en prennent la fumée par le nez, ce qui leur trouble le cerveau, et leur fait apercevoir mille visions; cette furie passée, et la vertu de l'herbe apaisée, ils récitent ce qu'ils ont vu et entendu au conseil des dieux, et disent que ce sera ce qu'il plaira à Dieu, sans jamais répondre à propos sur ce qu'on leur a demandé; ou bien ils répondent en termes tellement obscurs, qu'il est impossible d'entendre ce qu'ils veulent dire.

Pierre martyr dit (1) qu'ils font une liqueur de cette herbe *cohoba*, que le cacique (qui est en même temps un devin) prend par le nez; qu'aussitôt après il entre en fureur, de manière qu'il lui semble que tout est renversé dans la petite case qu'on lui a dressée pour cet effet, et que la force de cette herbe est telle, qu'il en perd toute connaissance. Après l'avoir un peu digérée, il s'assied par terre, la tête baissée, et embrassant ses genoux; après être resté quelque temps en cette posture, il lève les yeux comme s'il se réveillait tout-à-coup d'un profond sommeil, et regarde le ciel, marmottant entre ses dents quelques paroles, qui ne sont point entendues.

(1) Lopes de Gomara, Hist. univ. des Indes, liv. 4. ch. 27.

(3) Petr. Martyr. Nov. orb. dec. 1 lib. 9.

Ceux qui l'environnent, le voyant un peu revenu à lui, rendent grâces à l'esprit, et interrogent le devin sur ce qu'il a vu. Celui-ci, comme un insensé qu'il est, répond qu'il est vrai qu'il a parlé à l'esprit, lequel lui a promis la victoire sur ses ennemis, ou bien qu'il en sera vaincu et défait, pour n'avoir pas fait quelque chose qu'il lui avait commandé. Il répond ainsi sur toutes choses, sur l'abondance et sur la disette, sur la vie et sur la mort, selon que cela se présente à son imagination échauffée.

C'est sans doute un pareil enthousiasme qu'Oviédo (1) a voulu décrire, lorsqu'il dit des caciques de l'île Espagnole, qu'ils recevaient la fumée du tabac par le moyen de certains tuyaux faits comme un Y, qu'ils appliquaient à leurs narines, attirant cette fumée à eux jusqu'à ce qu'ils tombassent par terre, privés de tout sentiment; alors ils sont portés dans leur hamac par leurs femmes, à moins qu'ils n'aient ordonné auparavant qu'on les laissât en cet état jusqu'à ce que les vapeurs dont leur cerveau est offusqué, soient entièrement dissipées.

Les mêmes auteurs disent qu'ils se servaient de cette même herbe pour la guérison des maladies, et racontent dans le détail ce que les devins font en ces occasions; nous aurons lieu d'en parler dans la suite. Nous parlerons encore du tabac et de son rapport à la religion, en parlant du calumet de paix.

Comme les sauvages fument aussi par plaisir et par habitude, quelques-uns se sont persuadés qu'ils ne faisaient un si grand usage du tabac qu'à cause de la vertu

(1) Gonz. Oviedo, Hist. de las Indias, lib. 5, c. 2.

qu'il a de les nourrir, et de les soutenir pendant plusieurs jours sans le secours d'aucune autre nourriture. Le sieur de Lery est dans cette opinion, et il cite dans sa relation des exemples semblables. « Car Benze assuré, dit-il, des habitants du Pérou, que quand ils sont en voyage, il portent en la bouche quelques feuilles d'une herbe appelée *coca*, qui leur sert de pain et de breuvage. De même Matthioli dans ses *Commentaires sur Dioscorides*, citant Théophraste, rapporte que les Scythes restaient dix ou douze jours sans manger de viande, se contentant de la réglisse, qui répond au petun de nos sauvages. »

Plusieurs personnes sages (1) regardent tous les effets attribués à la *coca*, dont parle le sieur de Lery sur le témoignage de Benze, comme une pure imagination, ou comme une pure superstition, ainsi qu'Acosta l'avoue lui-même. Cependant les Indiens du Pérou croient tous ces effets réels, et cet auteur semble donner dans leurs sentiments lorsqu'il dit : « On leur voit faire plusieurs journées de suite sans aucune nourriture, et ne se soutenant qu'avec une petite poignée de cette herbe. Elle était dans une si grande estime sous les règnes des rois Incas, qu'il n'était pas permis aux gens du peuple d'en user sans l'agrément du souverain, ou des gouverneurs revêtus de son autorité. Le souverain lui-même n'avait rien à offrir aux dieux en sacrifice de plus précieux que la *coca*, qu'il faisait brûler devant les idoles, comme on a brûlé l'encens de tout temps dans les temples du vrai Dieu et des fausses divinités de toutes les religions de l'ancien monde. »

(1) Acosta. *Hist. nat. des Indias*, lib. 4, cap. 22.

titions, l'a défendue sous de très-rigoureuses peines dans tout le nord du Pérou, et ne l'a permise que dans le sud, en faveur de ceux qui travaillent aux mines, lesquels ne peuvent s'en passer. M. Frézier (1) semble croire que cette herbe n'est point nutritive, qu'elle ne fait qu'ôter l'appétit, et qu'elle ne sert proprement aux Indiens que comme le tabac à ceux qui sont accoutumés à le mâcher sans l'avalcr.

Les Américains ne prennent le tabac ni en poudre, ni en carotte, au moins ceux que j'ai vus. Ils n'en usent qu'en fumée, encore tous n'ont point de calumet ou de pipe. Les Brésiliens, les Caraïbes et la plupart des sauvages méridionaux, font une espèce de pipe d'une grande feuille d'arbre, pliée en cornet d'épice; ils la remplissent de tabac, mettent le feu par un bout, et attirent la fumée par l'autre. Il est aussi à remarquer que le plus grand nombre des femmes ne sait ce que c'est que de fumer.

DU SUCRE.

Les cannes à sucre viennent naturellement en Amérique, et lui procurent une richesse qu'elle ne doit qu'aux faveurs du ciel et à la bonté de son terroir, ainsi que le père Labat (2) l'a fort bien prouvé contre les prétentions de quelques auteurs, qui ont écrit que les

(1) Frézier, Voyage de la mer du Sud, p. 246.

(2) Labat, nouveaux Voyages aux îles de l'Amérique, tom. 3, ch. 5.

Espagnols les avait portées des Indes orientales dans les îles Canaries ou Fortunées, et de là en Amérique. Elles ne viennent pourtant bien que dans l'Amérique méridionale, dans les îles du golfe du Mexique, et peut-être aux extrémités de la septentrionale, qui tirent vers le Sud. Les Américains ne prénaient pas même la peine de les cultiver, et n'en tiraient pas un grand avantage. Les Espagnols furent aussi assez long-temps sans s'en aviser, et ceux d'entre eux qui furent les premiers à en prendre soin n'eurent point d'abord la pensée d'en faire du sucre, ou ne l'exécutèrent point. Ce fut, selon Gonzales Oviédo (2), le bachelier Gonzales de Velosa qui fit des dépenses extraordinaires pour faire une sucrerie dans l'île espagnole: il fit venir à cet effet des Canaries des maîtres entendus pour faire le sucre et pour le raffiner. Quelques-uns prétendent néanmoins que ce fut le castillan de la Vega Michel Valestrier de Catalogne, qui le premier eut cette idée. L'exemple fut suivi de plusieurs personnes qui, en ayant établi en plusieurs endroits de ce nouveau monde, y firent fleurir le commerce d'une marchandise qui vaut en quelque sorte les richesses du Pérou.

DU SUCRE D'ÉRABLE.

Les sauvages ont encore une autre espèce de sucre. Au mois de mars, lorsque le soleil a pris un peu de

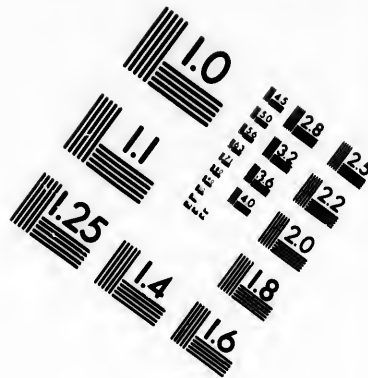
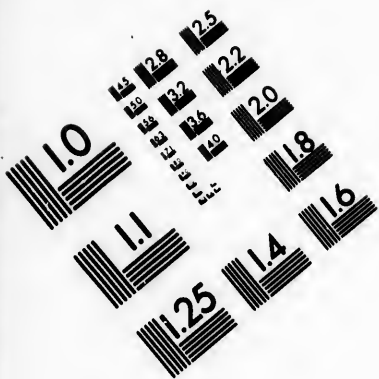
(1) Gonzales d'Oviédo. Hist. de las Indias, lib. 4, cap. 8.

force, et que les arbres commencent à entrer en sève, ils font des incisions transversales avec la hache sur le tronc des érables; il coule en abondance de cette incision une eau que les femmes reçoivent dans de grands vaisseaux d'écorce. Elles font ensuite bouillir sur le feu cette eau, qui épaisse bientôt, et prend la consistance d'un sirop, ou même de pain de sucre, selon le degré et la quantité de chaleur qu'on veut lui donner. Ce sucre est très-pectoral, admirable pour les médicaments; mais quoiqu'il soit plus sain que celui des cannes, il n'en a point l'agrément, ni la délicatesse, et a presque toujours un petit goût de brûlé. Les Français le travaillent mieux que les sauvages desquels ils ont appris à le faire; mais, ils n'ont pu encore venir à bout de le blanchir, et de le raffiner.

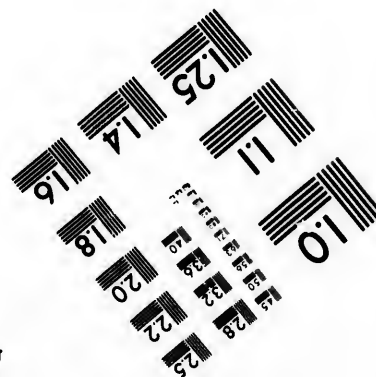
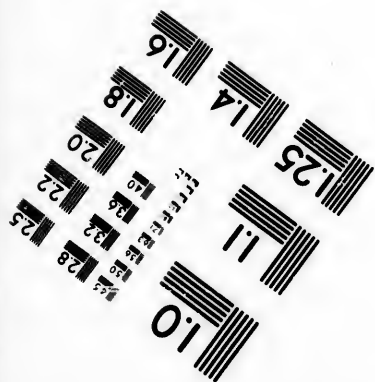
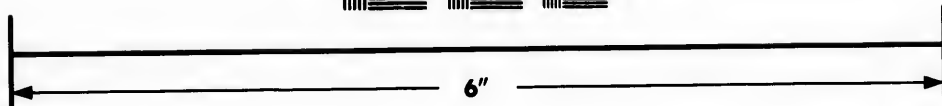
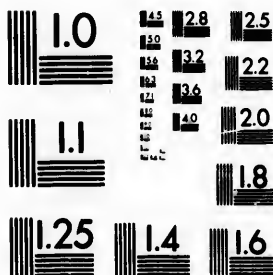
Pour que les arbres donnent leur eau en abondance, il faut qu'il y ait au pied une certaine quantité de neige, laquelle entretienne leur fraîcheur; qu'il gèle bien pendant la nuit, et que le jour soit pur, serein, sans vent et sans nuages; car le soleil, ayant alors plus de force, dilate les pores des arbres, et la liqueur coule avec force. Les arbres cessent de donner lorsque la sève commence à prendre plus de consistance, et à s'épaissir.

Il se trouve beaucoup d'arbres et de plantes dont on peut faire du sucre et diverses liqueurs, sans parler des espèces de palmiste. Les noyers donnent une eau beaucoup plus miellée que celle des érables. Le sucre en est fort bon. Celui d'eau de frêne est très-délicat; mais il faut une quantité considérable de cette eau, et beaucoup plus que de celui d'érable. On fait un sucre encore





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



plus fin des fleurs du cotonnier, connu des botanistes sous le nom d'*apocynum canadense*; mais je ne sache pas que les sauvages tirent aucun sucre, ou aucun miel du suc des fleurs (1), comme faisaient autrefois les Zigantes, peuple d'Afrique, lesquels égalaient en ce point le travail des abeilles.

L'auteur de la nouvelle *Histoire de la Virginie* (2) parle d'un arbre qui y porte le miel, lequel est contenu dans une gousse épaisse et enflée, qui paraît de loin comme la cosse des pois ou des fèves. Strabon (3) dit que dans les Indes il se trouve un arbre d'une médiocre grandeur, qui porte des écosses de la longueur de dix doigts, pareilles à celles des fèves, et qui sont pleines de miel; mais d'un miel si dangereux, que ceux qui en goûtent ont bien de la peine à en réchapper. Le même auteur (4) fait mention de certains arbres qui portaient une espèce de miel aux extrémités de leurs branches, ou dans les boutons de leurs feuilles; ce miel rendait sous ceux qui en prenaient; et il raconte que les Mospociens, dans le pays desquels ces arbres se trouvent, se servirent avec adresse de la douceur de ce miel, pour faire une trahison aux troupes de grand Roupée. Ils vinrent au-devant d'elles sous le semblant d'une feinte amitié; ils les régalerent, leur firent boire de cette liqueur en quantité, et taillèrent en pièces trois cohortes entières lorsque cette boisson les eut mis hors de sens

(1) Apollon, Alexand. Hist. Comment. cap. 38. —
 (2) Hist. de Virginie, liv. 2, chap. 4. A. 6. — (3)
 Strabon, lib. 15, p. 477. — (4) Strabon, lib. 12, p.
 578.

et d'état de se défendre. Il y a apparence que les Mosy-
nœciens faisaient de ce miel des liqueurs agréables,
mais qui enivraient comme le vin ceux qui en buvaient
avec excès, et que les troupes romaines qui n'y étaient
pas accoutumées furent plutôt ivres que ceux qui les
invitaient et leur tenaient compagnie à en boire. Il est
aussi très-probable qu'Hérodote (1) parle d'une boisson
enivrante, sous le nom de miel, lorsque il dit des ouvriers
de Collatée en Lydie, qu'ils faisaient un miel artificiel
avec du froment et des bruyères.

L'eau d'érable est très-gracieuse à boire sans être
cuite. Elle aigrit d'elle-même et fait un vinaigre passa-
ble, si on la conserve quelque temps. On peut faire un
très-bon hydromel avec son sirop; mais on ne pourrait
pas en tirer le l'eau-de-vie, comme on le fait des cannes
de sucre.

Les femmes sauvages font cuire leur blé d'Inde en
guise de pralines dans leur sirop d'érable, et elles mé-
lent leur sucre broyé avec les farines groalées, dont
elles font les provisions pour tous leurs voyages. Cette
farine s'en conserve mieux et est beaucoup plus
agréable.

ARBRES PORTANT LA CIRE.

J'ajouterai ici par occasion que, comme il y a des
arbres et des plantes qui produisent un miel, lequel
n'est point l'ouvrage des abeilles, il y a aussi des plantes
qui produisent de la cire où les abeilles n'ont point de

(1) Hérodote. lib. 7, n. 51.

part. C'est un petit arbuste qui vient sur le bord des lacs, des rivières et des marécages. Il a assez l'air d'un myrte ; sa feuille ne diffère presque point de l'apalatchine, qu'on a découvert à la Louisiane. Il porte des baies de la grosseur d'un grain de poivre. On fait bouillir ces baies dans l'eau, sur la surface de laquelle il s'élève une graisse ou une matière onctueuse qu'on recueille, et qui est la substance de ces baies mêmes, laquelle en bouillant se détache de son noyau. On fond ensuite toute cette matière ensemble, laquelle en se refroidissant se met en consistance d'une cire verte, transparente, dure et d'une odeur très-agréable. J'en ai vu des bougies qui ne coulaient point en brûlant et qui répandaient une odeur aussi balsamique que celle des plus doux parfums, sans porter à la tête et faire mal au cœur comme la plupart des cassolettes.

Ce n'est point aux sauvages qu'on en doit l'invention. Ils ne se servent encore que des chandelles de Cérés ; c'est-à-dire de torches d'un bois fort combustible ou d'écorce roulée de bouleau ou de quelqu'autre arbre gommeux. Ce fut, dit-on, un chirurgien de la Nouvelle-Angleterre qui s'avisait le premier de fondre ces baies, et qui de cette même cire, dont on a fait ensuite des bougies, fit encore plusieurs belles opérations dans la chirurgie, en la faisant entrer dans ses médicaments.

DES PLANTES DONT ON TIRE LE FIL.

Les sauvages ne sèment point dans leurs champs le chanvre, ni le lin. L'une et l'autre Amérique produisent

d'elles-mêmes plusieurs plantes filacées, dont elles savent faire usage, et qu'elles mettent en œuvre sans beaucoup de peine, et sans se servir de fuseau et de quenouille. Telles sont une sorte de chanvre sauvage, diverses espèces de pites, dont on tire un fil très-délié ; deux ou trois sortes de cotonniers, dont les femmes des Caraïbes font les beaux lits de coton, qu'on nomme hamacs, et dont nous avons déjà souvent parlé. Tels sont encore le mahot, le bouleau, etc.

Les iroquoises et les femmes sauvages de la Nouvelle-France, font une sorte de fil de l'écorce du bois blanc, dont elles font les sacs à mettre les provisions de leurs maris, quand ils vont en voyage ; les colliers ou les longes dont elles se servent pour transporter les fardeaux et divers autres petits ouvrages selon leurs petits besoins. Elles enlèvent de cette écorce celle qui est la plus délicate et la plus voisine du corps ligneux ; elles la coupent avec l'ongle en rubans, qu'elles font rouir et macérer dans l'eau, comme on en use pour le chanvre et pour le lin, et, après quelques préparations, que je n'ai pas assez suivies, elles la réduisent en de si petits filaments, qu'elles peuvent aisément la tordre sur leurs genoux et la mettre en peloton.

Dans les petits ouvrages qu'elles font avec ces différentes sortes de fil, elles entremêlent fort proprement le poil d'élan, de bœuf sauvage et de porc-épic, teint en diverses couleurs. Pour faire ces diverses teintures, elles se servent de différents suc qu'elles expriment de certaines plantes, ou bien elles les font bouillir avec des racines et des herbes qui leur sont connues, avec des

écorces et des copeaux de quelques arbres, dont le suc s'imbibe facilement dans les choses qu'elles veulent rendre, après quelques bouillons et sans autre préparation.

Elles suppléent aussi au défaut du fil en différentes manières. Pour coudre les robes de fourrures, elles emploient les boyaux des animaux desséchés, ou des filaments tirés de leurs nerfs, ou bien des langes faites de peaux passées et coupées bien menu. Pour coudre les canots, on se sert d'écorces ou de racines. Les petites racines qu'on met en œuvres pour les canots d'écorce de bouleau sont d'un fort bon usage et d'une grande propriété.

FIN DU PREMIER VOLUME.

